This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

EX LIBRIS DOMUS S.I.
Bibliotheca
- artium -
CS
836
AQVENSIS -
IMMACULATÆ CONCEPTIONIS

Digitized by Google

Digitized by Google

LA
RÉALITÉ
DU PROJET
DE
BOURG-FONTAINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA
RÉALITÉ
DU PROJET
DE
BOURG-FONTAINE,
DÉMONTRÉE
PAR L'ÉXÉCUTION.

Dixerunt impii, cognatio eorum simul: Quiescere faciamus omnes dies festos Dei à terra. *Pſ.* 73. *Convenerunt in unum adversùs Dominum, & adversùs Chriſtum ejus.* Pſ. 2.

TOME SECOND.

Za 12

A PARIS,
Chez la Veuve DUPUY, Quai des Auguſtins, à l'Image S. Jean.

M. DCC. LXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE
DES MATIÉRES

Contenuës dans le ſecond Volume.

CINQUIÉME PARTIE.

Contenant l'uſage qu'ont fait les Janſéniſtes du troiſiéme moyen d'établir le Déïſme, qui eſt de décréditer les Directeurs.

CE qui fut réſolu ſur cela à Bourg-Fontaine. Page 2

PREMIERE QUESTION.

Qui eſt-ce qui ſe chargea à B. F. de décréditer les Directeurs. 3

Bayle & M. Arnaud nous apprennent que ce fut Pierre Camus Evêque de Belley. 4

ARTICLE. I. *Pierre Camus s'eſt montré digne de la confiance des Déïſtes de B. F. Sa naiſſance, il eſt fait Evêque de Belley. Il ſe démet de ſon Evêché. Il accepte le Grand-Vicariat de Roüen. Il ſe retire à Paris. Il accepte l'Evêché d'Arras. Il*

Digitized by Google

meurt aux Incurables. Ses lectures dans sa jeuneſſe. Son goût pour écrire des Romans. Irréligion & obſcenités répandues dans ſes Romans. 6 & ſuiv.

ART. II. *Pierre Camus a fait le voyage de B. F. en 1621.* 19

ART. III. *Pierre Camus a écrit contre les Directeurs, ſelon les meſures priſes à B. F. Son Livre intitulé :* Le Directeur déſintéreſſé, *&c. Jugement qu'en porte Janſénius. Titre ridicule ſous lequel on dit qu'il a été imprimé par les Proteſtans. But de cet Ouvrage.* 23 & ſuiv.

1°. *Pierre Camus dit que tous les Directeurs ſont* totalement intéreſſés. 26

2°. *Pierre Camus dit que les Curés ſont* totalement intéreſſés. 27

3°. *Pierre Camus repréſente les Directeurs réguliers comme* totalement intéreſſés. *Il en excepte un Ordre entier. Quel eſt cet Ordre. Livre de Pierre Camus intitulé :* St. Auguſtin de l'ouvrage des Moines, *&c. Lettre du Cardinal de Richelieu à M. l'Evêque de Belley, pour l'engager à ne pas faire imprimer ce Livre. Réponſe de M. de Belley. Il promet tout au Cardinal. Il ne tient rien. Sort de ce Livre.* 31 & ſuiv.

Digitized by Google

SECONDE QUESTION.

Comment les Jansénistes ont-ils continué après Pierre Cornus à décréditer les Directeurs. 48

I. *Pourquoi ils ne les entreprennent pas tous, comme Pierre Cornus l'a fait, mais se bornent aux Réguliers.* ibid & suiv.

II. *M. de Caumartin, Evêque d'Amiens, interdit les Jésuites & les Capucins. M. Arnaud, Evêque d'Angers, attaque les Réguliers Mendians sur leurs priviléges, à la sollicitation des Jansénistes. Succès de cette intrigue. Conduite singuliere de M. de Gondrin, Archevêque de Sens, à l'égard de quelques Corps Religieux. Effets détaillés de cette conduite. M. de Gondrin se soumet à la Bulle d'Innocent X. avant que de mourir.* 50 & suiv.

III. *Succès de ces guerres Diocésaines. Changement de batterie. Les Jansénistes n'attaquent plus que les Directeurs qu'ils n'ont pû s'attacher. Pourquoi ils donnent le nom de Jésuite à tous ceux qu'ils attaquent, de quelque état qu'ils soient.* 65 & suiv.

IV. *Collection de* maximes abominables *attribuées aux Jésuites.* Lettres Provinciales. *Auteur, but, sort de ces Lettres.* 73 & suiv.

Digitized by Google

V. *Les Janſéniſtes crient de toutes parts* à la Morale relâchée. *Aſſemblée des Curés de Paris à ce ſujet. Démarche hardie de leur part, blâmée par le Clergé. Zéle peu ſage d'un Jéſuite pour ſa Compagnie. Le Livre de ce Pere eſt condamné. Conduite des Jéſuites en cette occaſion.* 80 & ſuiv.

VI. *Les Janſéniſtes font dans Paris des lamentations ſur la ruine de l'Ordre des Jéſuites. Récréations des Religieuſes & des Penſionnaires de P. R.* 87 & ſuiv.

VII. *On publie des Livres de toutes les ſortes contre les Jéſuites. Raiſon ſinguliere pourquoi* la Morale des Jéſuites *par Perault paroît ſans nom d'Approbateur. Sort fâcheux de ce Livre.* Morale pratique des Jéſuites. *Son Auteur. Bon mot de Bayle applicable à ce Livre. Son triſte ſort.* 90 & ſuiv.

VIII. *Hiſtoires publiées ſur le compte des Jéſuites. Celle du Pere Girard n'eſt qu'un réchauffé de ce qu'ont fait les Calviniſtes à Grenoble, pour décréditer les Jéſuites de leur tems. Le Pere Chamillard Jéſuite, ſuppoſé mort Appellant. Il fait des miracles auſſi bien que le Sieur Pâris. Il détrompe lui-même le public ſur le bruit de ſa mort.* 98 & ſuiv.

IX. *Fables & ſatyres contre tous les Ca-*

Digitized by Google

tholiques, répandues dans les Nouvelles Eccléſiaſtiques, *ſont une éxécution continuelle du Projet de B. F. On ne daigne pas les citer ici. Portrait du Gazettier Janſéniſte par un Janſéniſte.* 105 & ſuiv.

X. *Projet des Janſéniſtes réfugiés en Hollande. Ils veulent s'attacher tout l'Univers. Moyen d'en venir à bout facilement. Dernier trait de pinceau qu'ils mettent au portrait de leurs adverſaires.* 108 & ſuiv.

TROISIÉME QUESTION.

De tout ce que les Janſéniſtes ont dit & fait pour décréditer les Directeurs, quelle concluſion pratique en ont-ils tiré. Récapitulation de ce que les Janſéniſtes ont fait pour éxécuter le Projet de B. F. dans la matiére préſente. 115 & ſuiv.

SIXIÉME PARTIE.

Contenant ce que les Janſéniſtes ont fait depuis leur origine juſqu'à préſent, pour abattre la puiſſance de l'Egliſe.

Ce qui fut ſtatué là-deſſus à Bourg-Fontaine. 131 & ſuiv.

Digitized by Google

PREMIÉRE QUESTION.

Qui eſt celui qui a été chargé à Bourg-Fontaine de travailler le premier à abattre la puiſſance de l'Egliſe. Arnaud & Bayle nous apprennent que c'eſt Simon Vigor, Conſeiller au Grand Conſeil. Religion & caractère de Simon Vigor. On ſe propoſe à Bourg-Fontaine. 1°. *De renverſer l'Etat Monarchique de l'Egliſe.* 2°. *D'écrire contre l'infaillibilité du Pape.* 3°. *De préparer aux futurs Appellans des prétextes pour ne pas ſe ſoumettre aux déciſions du Concile auquel on auroit appellé.* 134 & ſuiv.

ARTICLE I. *Vigor travaille à détruire le gouvernement Monarchique de l'Egliſe, & à établir l'Ariſtocratique.* I. *Titre du Livre de Vigor. Sentimens des Hérétiques & des Catholiques ſur la forme du gouvernement de l'Egliſe.* II. *Efforts de Vigor pour établir la pure Ariſtocratie.* III. *Egalité des Apôtres avec St. Pierre.* IV. *Propriété de puiſſance appartient au Corps des Fidéles : Vigor le dit avec Calvin.* V. *L'Empereur a droit de dépoſer le Pape & d'en choiſir un autre : mauvaiſe preuve de Vigor pour appuyer ce prétendu droit.* 138 & ſuiv.

ART. II. *Vigor écrit contre l'infaillibilité du*

Digitized by Google

Pape. Protestation de l'Auteur de cet ouvrage, sur la matiére présente. Premiere raison qu'ont les Jansénistes de crier contre le sentiment de l'infaillibilité du Pape. Lâcheté de leurs Députés à Rome devant un Ministre de Zurich. Seconde raison, &c. plus importante que la premiere. Trait de Vigor contre ce sentiment. 152 & suiv.

ART. III. *Vigor dispose les esprits à regarder toutes sortes d'appels au futur Concile comme très-légitimes, & ménage des faux-fuyans pour éluder les décisions du futur Concile auquel il fut réglé à Bourg-Fontaine qu'on appelleroit dans la suite. Conformité de conduite entre les Jansénistes & les Luthériens sur l'appel au futur Concile.* I. *Vigor tâche de prouver qu'on peut appeller au futur Concile.* II. *Cinq faux-fuyans ménagés par Vigor aux futurs Appellans, pour ne pas se soumettre aux décisions du futur Concile.* III. *Précis de ce qu'a fait Vigor en exécution du projet de B. F.* 158 & suiv.

SECONDE QUESTION.

Quels efforts ont fait les Jansénistes pour abattre la puissance de l'Eglise depuis Simon Vigor jusqu'au tems du Pere Quesnel. 183

Digitized by Google

ARTICLE I. *De l'héréſie des deux Chefs. De Barcos la hazarde dans le Livre de la fréquente Communion. Pourquoi. Il la défend par de gros Volumes. Queſnel, Le Tourneux l'ont avancée.* 184 & ſuiv.

ART. II. *De la fameuſe diſtinction du fait & du droit.* 191 & ſuiv.

ART. III. *Mépris que font les Janſéniſtes du Formulaire des Evêques.* 197 & ſuiv.

ART. IV. *Formulaire d'Alexandre VII. mépriſé par les Janſéniſtes comme celui des Evêques.* 199 & ſuiv.

TROISIÉME QUESTION.

Quels efforts ont fait les Janſéniſtes pour abattre la puiſſance de l'Egliſe depuis le tems du Pere Queſnel juſqu'à préſent. Embarras des Janſéniſtes après le Formulaire. 209 & ſuiv.

ARTICLE I. *Le Pere Queſnel ſe fait le reſtaurateur du Janſéniſme terraſſé par le Formulaire. Diverſes condamnations du Livre des* Réfléxions morales, *&c. Dans quelle vue Queſnel l'a compoſé.* 211 & ſuiv.

ART. II. *Les Janſéniſtes attaquent la viſibilité de l'Egliſe de J. C. Ils ne veulent aucune ſorte d'Egliſe. Définitions de l'Egliſe données par les Janſ. Accord de celle de Queſnel avec Calvin.* 216 & ſuiv.

Digitized by Google

ART. III. *Les Jansénistes ne reconnoissent plus Rome pour le premier Siége de l'Eglise, mais Utrecht. Prophétie de M. de Montpellier* (Colbert) *sur Rome. Rome est maintenant la superbe Babylone. Estampe. Elle n'est plus le Siége de l'Eglise. Les Jansénistes pressent vivement l'Archevêque Schismatique d'Utrecht de les recevoir dans sa communion.* 221 & suiv.

ART. IV. *Les Jansénistes changent le gouvernemeet de l'Eglise en pure Aristocratie.* 226 & suiv.

ART. V. *Les Jansénistes anéantissent l'autorité du Pape.* I. *Ils dépouillent le souverain Pontife de sa qualité de Chef visible de l'Eglise universelle. Paroles remarquables des Evêques de France à ce sujet.* II. *Ils restreignent la plenitude de puissance que Jesus-Christ a donnée au Pape.* III. *Ils traitent les Papes comme les Hérétiques les ont traité avant eux. Epitaphe de Clément XI. monument de fureur. Imitation d'une Estampe de Luther.* IV. *Ils apprennent aux peuples à refuser toute obéissance au Pape.* V. *Ils accoûtument les Fidéles à regarder l'appel au futur Concile, en matiére de Foi, comme légitime, & même comme nécessaire.* VI. *Ils apprennent aux Fidéles à*

Digitized by Google

mépriſer toutes excommunications. 228 & ſuiv.

ART. VI. *Les Janſéniſtes dégradent l'Epiſcopat.* I. *S'ils parlent de l'Epiſcopat ſans rapport au Pape & aux Prêtres, ils en anéantiſſent la dignité.* II. *S'ils en parlent par comparaiſon avec la dignité du ſouverain Pontife, ils mettent les Evêques de niveau avec le Pape.* III. *S'ils en parlent par comparaiſon avec les ſimples Prêtres, ils rendent ceux-ci égaux aux Evêques. Leurs maximes ſur cette égalité.* 258 & ſuiv.

ART. VII. *Les Janſéniſtes transférent aux ſimples Fidéles l'autorité de l'Egliſe enſeignante.* I. *Autorité & fonctions ſpirituelles des ſimples Fidéles dans l'Egliſe, ſelon la réforme des Janſéniſtes.* II. *Fonctions particuliéres de différens membres du Corps de l'Egliſe chez les Janſéniſtes.* 1°. *Fonctions ſpirituelles des femmes.* 2°. *Des Princes temporels.* 3°. *Des Parlemens. Eſtampe ſinguliére.* 4°. *Des Avocats. Les Militaires n'en ont point encore d'aſſignées.* 292 & ſuiv.

ART. VIII. *Tentatives des Janſéniſtes pour réunir l'Egliſe de France ainſi défigurée, à l'Egliſe Anglicane.* 314 & ſuiv.

Digitized by Google

QUATRIÉME QUESTION.

Quelle a été la conduite des Janſéniſtes après les anathêmes prononcés par l'Egliſe contre les Réfléxions morales. *Ce qui a été ſtatué à Bourg-Fontaine pour pareil cas.* 319

ARTICLE I. *Les Janſéniſtes condamnés ſe ſont* écriés *contre les anathêmes que le Pape a prononcés contre leurs nouveautés.* 320 & ſuiv.

ART. II. *Les Janſéniſtes après s'être* écriés *contre les anathêmes de l'Egliſe, ont appellé au futur Concile, comme il avoit été réglé à Bourg-Fontaine. Moyens dont ils ſe ſont ſervi pour multiplier les Appellans. Petit ſuccès de leurs intrigues. Ils étayent l'appel par les miracles de leur ſaint Pâris. Leur fanatiſme ſur la venuë d'Elie.* 331 & ſuiv.

CINQUIÉME QUESTION.

Si un Concile condamne une derniére fois les Janſéniſtes, réſiſteront-ils aux déciſions de ce Concile, comme l'ont réglé les Déiſtes de Bourg-Fontaine. 353

ARTICLE I. *L'opiniâtreté paſſée & préſente des Janſéniſtes annonce leur future réſiſtance aux déciſions du Concile auquel ils*

Digitized by Google

ont appellé. Détail de leurs traits d'opiniâtreté. 354 & ſuiv.

ART. II. *Les conditions qu'exigent les Janſéniſtes pour ſe ſoumettre aux déciſions d'un futur Concile, démontrent qu'ils ſont déterminés à n'en rien faire. Quelles ſont ces conditions. Parallele de ces conditions avec celles que propoſoient les Luthériens pour ſe ſoumettre à un nouveau Concile. Récapitulation & Concluſion de tout cet Ouvrage.* 359 & ſuiv.

Fin de la Table des Matiéres.

LA

Digitized by Google

LA RÉALITÉ
DU PROJET
DE BOURG-FONTAINE,
DÉMONTRÉE PAR L'ÉXÉCUTION.

CINQUIE'ME PARTIE.

LA Cabale de Bourg-Fontaine après avoir pris les mesures les plus justes pour abolir l'usage de la Confession, de la Communion, celui de dire la Messe & d'y assister; après avoir posé les principes les plus propres à porter à l'irréligion & au Déisme : En un mot, après avoir débarrassé, pour ainsi parler, les hommes de tout ce que la Religion de JESUS-CHRIST prescrit comme nécessaire ou utile au Salut; cette Cabale, dis-je, pouvoit aisément prévoir que l'Eglise Catholique, parmi tant de Ministres de J. C. soit Séculiers, soit Réguliers, trouveroit des Machabées, qui consacreroient leurs talens, leurs forces & leur vie même, s'il le falloit, pour empêcher que la détestable doctrine de Bourg-Fontaine ne pré-

Digitized by Google

valût: Ils le prévirent en effet, & avant que de se séparer, ils convinrent ensemble du moyen qu'on emploieroit pour *pourvoir à cet inconvénient*.

» Mais d'autant, dit l'un d'iceux, qu'il »ne sera pas si facile de surprendre les »esprits des Directeurs & Conducteurs »des consciences, comme il sera d'agir »sur les esprits foibles & simples de quel»ques Catholiques, & que dans les pro»positions qui leur en seront faites, ils »auront peut-être recours aux mêmes »Directeurs, qui résoudront ces difficul»tés, il est nécessaire de pourvoir à cet »inconvénient: auquel l'un de la Com»pagnie se chargea d'apporter le remède »nécessaire, qui ne consistoit qu'à les »décréditer, ou diminuer l'autorité & la »créance de leur direction, qu'il feroit »paroître totalement intéressée. » Telles furent les mesures prises dans l'assemblée contre les Directeurs.

Nous avons vû, dans la seconde Partie de cet Ouvrage, de quelle maniére l'Abbé de St. Cyran a le premier employé ce troisiéme moyen d'établir le Déïsme. La timidité ordinaire aux Chefs d'héréſie qui veulent se cacher, ou quelqu'autre raison qui ne nous est pas connuë, l'a empêché de se déchaîner avec une égale malignité

Digitized by Google

contre tous les Directeurs, tant Séculiers que Réguliers : il a un peu épargné les premiers pour tomber sur les seconds ; & même parmi ceux-ci, les Jésuites ont été les principaux objets de ses invectives : je l'ai fait voir en son lieu. Il n'étoit pas juste que tant d'autres Prêtres de tous états, qui travaillent avec un zéle si édifiant à la sanctification des ames, n'eussent presque point de part à des injures si honorables & si précieuses par bien des titres.

Qui est-ce donc qui se chargea à Bourg-Fontaine de décréditer tous les Directeurs & Conducteurs des consciences ? Avec quelle fureur a-t'on continué à les décréditer jusqu'à présent ? Quelle conclusion pratique les Jansénistes ont-ils tirée contre les Directeurs, après les avoir décrédités ? Voilà l'objet de cette cinquiéme Partie.

PREMIÉRE QUESTION.

Qui est-ce qui se chargea à Bourg-Fontaine de décréditer les Directeurs ?

POUR connoître au juste, & sans risque de nous méprendre, celui qui a été chargé en chef de décréditer les Directeurs des consciences, en faisant paroître

Digitized by Google

leur direction *totalement intéreſſée*, procédons comme nous avons fait juſqu'à préſent : Jugeons quel a été le rôle de chacun de ceux qui ſe ſont trouvés à l'aſſemblée de B. F. par les Ouvrages qu'ils ont donnés au public, rélativement au projet formé : ces Ouvrages parlent : ce ſont des témoins qu'on ne peut récuſer : cette maniére de découvrir la vérité eſt donc à l'abri de toute critique judicieuſe.

Bayle nous apprend que quand le récit de l'aſſemblée de B. F. fut donné au public, avec les ſeules lettres initiales des noms de ceux qui s'y étoient trouvés, *par le caractère de certains Livres, tout le monde a crû que les lettres du quatriéme*, qui ſont un P. & un C. *déſignoit Pierre Camus Evêque de Belley*. Le Sr. Arnaud, dans ſa ſeconde lettre à un Duc & Pair, nous dit que par ces lettres (*a*) *on a voulu marquer Pierre Camus, qui étoit feu M. l'Evêque de Belley*. L'Auteur de la *Morale Pratique des Jéſuites*, après avoir rapporté ces termes du récit de l'aſſemblée, (*b*) *l'un de la Compagnie ſe chargea d'y apporter le remède, qui ne conſiſtoit qu'à les décrier & diminuer l'autorité & la créance de leur direction, qu'il feroit paroître totalement intéreſſée*. Cet Au-

(*a*) *Page* 113.
(*b*) *T.* 8. *Page* 431.

Digitized by Google

teur, dis je, après ces paroles, se trahir sans y faire attention; *on ne pouvoit, dit-il, mieux marquer le Livre que Pierre Camus a fait sous ce titre:* LE DIRECTEUR DESINTÉRESSÉ. L'Auteur de l'abrégé de la Vie de Pierre Camus, qui est à la tête de *l'Esprit de Saint François de Sales*, dit que (c) *jamais il ne manqua l'occasion de déclamer & d'écrire contre les Religieux.* A la vérité, cet Auteur prétend que ces déclamations ne tomboient que sur les Religieux fainéans & d'une morale relâchée. Suspendons là-dessus notre jugement, & attendons que Pierre Camus nous dise lui même qui sont ceux qu'il a attaqués, qui sont ceux qu'il a épargnés : il nous le dira bien-tôt.

Ceux qui ne connoissent M. de Belley que par son étroite liaison avec St. François de Sales, seront aussi surpris que fâchés de voir son nom avec ceux des Déistes assemblés à B. F. pour un complot aussi détestable que celui de renverser la Religion. Je souhaiterois de tout mon cœur, à raison de l'amitié dont St. François de Sales l'a honoré, que ce fût une bévûë de la part du Docteur Arnaud, de Bayle & de l'Auteur de la Morale Pratique, de l'y avoir placé, comme je viens

(c) *Pag.* 50.

Digitized by Google

de le raporter : mais malheureuſement l'Evêque de Belley s'eſt décélé lui-même en faiſant connoître à tout le monde par ſes Ouvrages, 1°. Qu'il étoit digne de la confiance des Déiſtes de B. F. 2°. Qu'il a fait le voyage de B. F. en 1621. tems fixe de l'aſſemblée. 3°. Qu'il a exécuté par raport aux Directeurs, ſi ponctuellement tout ce dont on étoit convenu à B. F. qu'aucun des autres ne l'a emporté ſur lui en fait d'éxactitude. Trois Articles dont il a laiſſé lui-même des monumens trop autentiques à la poſtérité : ce ſont ſes propres Livres, témoins au-deſſus de toute exception. Entrons en matiére : nous toucherons légérement les deux premiers Articles, pour nous étendre davantage ſur le troiſiéme, qui eſt notre principal objet.

ARTICLE PREMIER.

Pierre Camus s'eſt montré digne de la confiance des Deiſtes de Bourg-Fontaine.

JEan-Pierre Camus naquit à Paris l'an 1582. il fut nommé à l'Evêché de Belley à l'âge de 26. ans, & ſacré à Belley par St. François de Sales. Après vingt ans d'Epiſcopat, il ſe démit de ſon Evêché, & ſe retira à l'Abbaye d'Aunay

Digitized by Google

en Normandie, que le Roi lui avoit donnée en acceptant sa démission. Quelque tems après il se raprocha de l'Episcopat en acceptant la commission de Grand-Vicaire de l'Archevêque de Roüen ; il la quitta encore pour se retirer à Paris. Nommé à un second Evêché, c'est celui d'Arras, il l'accepta ; mais en 1652. avant que ses Bulles fussent arrivées il mourut aux Incurables, lieu de sa retraite. Il eût avec St. François de Sales une étroite liaison jusqu'à la mort de ce Grand Saint arrivée en 1622. Mérita-t'il une si précieuse amitié par une piété solide & des qualités vraiment Episcopales ; ou bien avoit-il trouvé le secret d'en imposer à St. François de Sales par son air austère & sa conduite extrêmement sévère ? S'il est vrai qu'il ait été du complot de B. F. il est aisé de se décider.

La lecture des *essais de montaigne* avoit fait les délices de Pierre Camus pendant sa jeunesse ; (*d*) *Livre*, dit-il, *qui a ravi ma jeunesse en admiration, & que j'ai lû & relû avec des délices nompareilles.* Après cet aveu, il ne faut plus s'étonner qu'on trouve tant d'obscénités dans les Livres de P. C. Du vivant de St. François de Sales, il avoit déja composé quelques

(*d*) *Voyageur inconnu.*

Digitized by Google

Romans qui lui avoient attiré le reproche d'aimer *à tracer des Hiſtoires amoureuſes* : le Saint mort, P. C. ne garda plus la-deſſus de meſure. Il ſe mit à compoſer dans ſon goût romaneſque, avec une telle fécondité, qu'en peu d'années le monde ſe vit inondé de Romans, ſous des noms de Saints, de Saintes, ou ſous des titres qui ne préſentent rien de mauvais ni de bon, comme *Alexis*, *Pétronille*, *La pieuſe Julie*, *Agathonphile*, *L'Hermiante*, *Le Voyageur inconnu*, *Sérapion*, *La Tour des Miroirs*, & une infinité d'autres qui depuis long-tems ne ſortent guères de la pouſſiére des Bibliothéques que pour paſſer chez les Epiciers.

Il nous apprend lui-même quelles étoient en général les matières ſur leſquelles il écrivoit : ce ſont (*e*) *des ſujets*, dit-il, *ſi gliſſans & ſi chatoüilleux, que le moindre eſſor de plume, la moindre échapée peut-être priſe pour un crime.* Cette délicateſſe des matiéres qu'il traite auroit demandé, ſans doute, toute ſorte d'attention de ſa part; & cependant ſa façon d'écrire, comme il en convient, (*f*) *eſt qu'il ne relit & n'efface preſque jamais rien*; mais (*g*) *de*

(*e*) Ibid. *pag.* 216.
(*f*) *Pétronille*, *pag.* 444.
(*g*) *Voyageur inconnu*, *pag.* 89.

Digitized by Google

tracer ſes penſées à la bonne foi, ſans étude & ſans ſoin, n'ayant aucune attention aux termes ni aux périodes; on s'en apperçoit aiſément au premier coup d'œil qu'on jette ſur ſes Ouvrages. Au milieu d'un aſſomant fatras de choſes diſparates, entaſſées les unes ſur les autres ſans aucun ordre, que trouve-t'on? On y trouve, preſqu'à chaque page, des obſcénités, ſouvent telles que la Fable n'en fournit point de plus groſſiéres ſur ſes Vénus & ſes Jupiters; & comment décrites? Dans le détail le plus propre à faire couler dans le cœur du Lecteur tout le venin de l'impureté: témoin le récit le plus circonſtancié qu'il fait, dans un de ſes Ouvrages, de l'adultère d'un certain *Rutule* avec *Zénobie* femme d'un Gentilhomme qu'il nomme *Prétextat*: on me diſpenſera de donner ici aux preuves une étendue qui ſeroit auſſi aiſée que dangereuſe. Que trouve-t'on encore dans ces Ouvrages? On y trouve des paſſages de l'Ecriture Sainte employés de la maniere la plus indécente: deux reproches que M. le Cardinal de Richelieu a crû devoir lui faire; je dirai à quelle occaſion. On y trouve, ſur une infinité de choſes appartenantes à la Religion, des traits, débités d'une façon ironique & ambiguë, qui laiſſe,

Digitized by Google

dans l'esprit du Lecteur, une impression de mépris pour ces différentes choses, & qui en même-tems peut servir à mettre l'Auteur à couvert du reproche qu'on sent qu'il mérite, & qu'on lui a fait plus d'une fois, d être un homme sans Religion.

Enfin, dans la plûpart des Volumes de P. C. qui sont sans nombre, on voit régner une espéce de fureur à déchirer tous les Directeurs & sur-tout les Religieux, par tous les endroits qu'il peut imaginer, mais principalement en les représentant, ainsi qu'on en étoit convenu à B. F. comme gens *totalement intéressés*. Si on ôte d'un grand nombre des Ouvrages de P. C. ces quatre objets, il ne restera rien, sinon quelques lambeaux d'érudition rapportés, pour l'ordinaire, à tort & à travers, sans qu'on puisse très-souvent deviner à quel propos.

En homme d'esprit, il prend toujours quelque mesure pour que ce qu'il veut dire de mauvais ne jette par son Lecteur dans la défiance. Pour cela, le premier de ses artifices, c'est de faire de St. François de Sales l'usage que les autres Déïstes de B. F. étoient convenus qu'on feroit de St. Augustin : il fait parade, à tout propos de l'autorité de ce Grand Saint, qu'il appelle toujours son *Bienheureux Pere* :

Digitized by Google

s'il compose un Livre contre les Directeurs, c'est, à l'en croire, (*h*) *selon l'Esprit du Bienheureux François de Sales*; & comme si le contenu du Livre ne démentoit pas hautement un titre si trompeur, il ne rougit pas de dire, à la fin du même Ouvrage : (*i*) *Le Bienheureux François de Sales de qui j'ai suivi les préceptes en cet écrit, & dont la Doctrine m'a servi comme de filet d'Ariadne dans ce labyrinthe, &c.* On verra en son lieu ce qu'il en faut penser : il suffit de dire ici que quand *le Directeur désintéressé* parut, on crut devoir faire l'apologie de St. François de Sales contre ce que P. C. lui imputoit faussement dans ce Livre. Il ose encore attribuer au Saint Evêque de Genéve le dessein de ses Romans lascifs : si l'on veut s'en tenir à ce qu'il dit, c'est (*k*) *un dessein nouveau & inoüi que ce Saint Evêque avoit projetté, conçû & roulé plus de vingt-cinq ans durant dans son esprit.*

Le second artifice, c'est de protester souvent (*l*) *qu'il se contente de ne dire que de bonnes choses, de ne manier que de bons sujets, qui tous visent au but de détourner du vice & porter à la vertu.* Après avoir en-

[*h*] *Titre du* Directeur désintéressé.
[*i*] *Direct. Désint. pag.* 448. & 449.
[*k*] *Voyageur inconnu, pag.* 179.
[*l*] Ibid. *pag.* 92.

Digitized by Google

tendu P. C. faire ces belles protestations, croiroit-on que c'est le même homme qui parle, quand on le voit copier ce qu'il y a de plus sale dans *l'art d'aimer* d'Ovide, comme il le fait dans son *Agathonphile*, où il enseigne, par exemple, que pour réussir dans des intrigues d'amour, il faut gagner les Domestiques; & met ensuite dans la bouche d'un Domestique ainsi gagné, le discours suivant: *(m)* » Votre » Mari vous quitte, pour une qui vaut » moins que vous, & vous ne l'oseriez » quitter, pour un qui vaut mieux que » lui? Pourquoi ne l'oseriez-vous, autorisée par son exemple? La loi des mariages est égale entre les Maris & les » Femmes; celui qui vous rompt la foi, » il y a lieu de la lui rompre: votre affection se peut justifier par la vengeance, » lui faisant boire une partie du calice » qu'il vous a préparé, & sentir sa part » de l'affront qu'il vous fait ressentir. » Je pourrois rapporter cent traits pareils: mais n'est-ce pas trop d'un en cette matiére? Comment, après cela, l'Auteur de l'abrégé de la Vie de P. C. a-t'il pû dire qu' *(n) en peignant la galanterie qui est si expressément défendue par Saint Paul, il*

(m) Agathonphile, pag. 689.
(n) Abrégé de la Vie de P. C. pag. 42.

Digitized by Google

employoit des couleurs qui en inſpiroient du mépris. Il eſt bien plus aiſé de louer des Ouvrages de la nature de ceux de P. C. que d'avoir la patience de les lire: Si l'Auteur de ſa Vie les eût lûs, ou même parcourus, il auroit infailliblement jugé que ce qu'il pouvoit faire de mieux pour l'honneur de ſon Héros, étoit de ſupprimer les grands éloges qu'il donne à ſes Ouvrages, & de n'en rien dire.

Le troiſieme artifice qu'il emploie pour empêcher ſes Lecteurs d'être en garde contre ce qu'il veut dire de mauvais, n'eſt pas plus ſubtil que les deux autres. Veut-il dire des choſes qui pourroient choquer les oreilles chaſtes, il proteſte qu'il ne les veut point dire, mais ce n'eſt qu'après que le mal eſt fait. Par exemple: M. de Belley voulant décrire la maniere dont un certain *Triſtan* déclare ſa paſſion à ſa *Pétronille*, voici le beau tour qu'il prend. » Je ne » veux point rapporter de quelle façon » *Triſtan* tomba ſur l'ouverture de ſa paſ- » ſion, à laquelle il ajoûta des offres » d'obéiſſance & des proteſtations d'une » ſervitude inviolable: autrement il ſem- » bleroit que j'apprendrois plutôt l'art » d'allumer, que le reméde pour éteindre » un feu auquel je ſuis obligé par ma con- » dition d'apporter plutôt de l'eau que de

Digitized by Google

» l'huile. » C'eſt à la page 33. de ſon Roman intitulé *Pétronille*, qu'il fait montre de cet air de réſerve, de ce reſpect pour ſa condition : mais cette réſerve, ce reſpect ſi juſte, n'eſt qu'un maſque : le mal, qu il dit ne vouloir pas faire, eſt déja fait. Quelques pages plus haut, racontant tout ce que *Triſtan* dit à ſa *Pétronille* pour lui faire connoître les diſpoſitions de ſon cœur, il va juſqu'à marquer la circonſtance du tems qu'il prit pour lui déclarer ſa paſſion. (*o*) *Ce fut un jour qu'elle travailloit en tapiſſerie* : (*p*) » Plût à Dieu, lui » fait-il dire, vertueuſe Pétronille, que » vous puſſiez voir en mon cœur l'ouvra» ge de vos mains & les fleurs des belles » penſées & des beaux deſirs que vos per» fections y font éclôre, & dont j'eſpére » de doux fruits, pourvû que le froid im» piteux de la rigueur & du dédain ne » ruine point mon attente. » C'eſt ainſi que ſe termine un long & ſale diſcours de cet Amant tranſi à celle qui eſt l'objet de ſa paſſion.

On doit s'attendre que je n'entrerai pas dans un plus long détail des obſcénités dont les Ouvrages de P. C. ſont remplis : pour en donner une juſte idée, c'eſt aſſez

(*o*) *Pétronille*, *pag.* 28.
(*p*) Ibid. *pag.* 32.

Digitized by Google

de dire que, de ſon vivant même, un Auteur a fait (*q*) un paralléle de ce qu'enſeigne M. de Belley, en fait de galanterie, avec *l'art d'aimer* d'Ovide, & qu'il a montré, par une exacte confrontation des textes de l'un & de l'autre, que tout ce qu'il y a de plus ſale dans celui-ci, M. de Belley l'a inſéré dans ſes Romans. La bouche parle de l'abondance du cœur : un homme dont le cœur eſt ſi rempli d'ordures, n'eſt-il pas, déja par cet endroit, bien digne d'entrer dans le complot fait pour ſubſtituer le Déïſme à l'Evangile ? Ce qui ſuit ne l'en fera pas paroître moins digne.

L'irréligion marche ordinairemeut de compagnie avec l'impureté : celle-ci dominant dans la plûpart des Livres de P. C. il n'eſt pas ſurprenant qu'il y oublie aſſez ſouvent ſa condition, tant dans l'uſage qu'il y fait des Saintes Ecritures, que dans la maniére dont il y parle de ce que la Religion fait reſpecter à ceux qui en ont encore les ſentimens. Soûtenons encore un moment ſon miſérable fatras, après quoi nous paſſerons aux preuves de ſon voyage au Bourg-Fontaine.

M. de Belley voulant éxalter les effets

(*q*) *Les entretiens curieux d'Hermodore, ſeconde Partie, Liv. 3. Entretien 4.*

Digitized by Google

de la beauté de ſa *Pétronille*, & exprimer, d'une maniere énergique, combien par ſes charmes elle s'attachoit de cœurs, il emploie l'Ecriture avec une indécente à laquelle il faudroit croire qu'il n'a pas fait attention, ſi dans un autre Ouvrage, (*r*) il n'entreprenoit de la juſtifier: (*s*) » Ce » ſeroit, dit-il, vouloir nombrer un eſſein » d'abeilles qui ſe preſſent autour d'un » rayon de miel, que d'entreprendre de » compter les cœurs qui furent attachés, » par les yeux, à l'amour de ce beau vi- » ſage. Parmi cette multitude, *dont mille » tomboient à la droite & dix mille à la gauche*, » nous en tirerons trois, &c. » Ailleurs, parlant des Directeurs, il fait entrer les Anges dans ce qu'il dit, d'une maniere à convaincre qu'il a *tracé ſes penſées ſans étude, ſans ſoin, & n'ayant aucune attention aux termes* (*t*) » Hélas! dit il, les Anges » mêmes que l'Ecriture marque ſous le » nom d'Enfans de Dieu, trouverent » belles les filles des hommes, qu'ils » avoient peut-être en leur conduite, & de » leur accointance naquirent les Géans, » l'horreur du Ciel & monſtres de la » Terre. » Ces paroles préſentent à l'eſ-

(*r*) *Eclairciſſemens ſur Méliton, pag.* 178.
(*s*) *Pétronille, pag.* 22.
(*t*) *Directeur Défint. pag.* 60.

Digitized by Google

prit quelque chose de plus que de l'inattention, & sont au moins un sale galimathias.

On n'imagineroit jamais à quoi l'Evêque de Belley compare le pouvoir Sacré qu'ont les Evêques d'imposer les mains : il raconte qu'un Cardinal, après avoir obtenu la grace d'un criminel son diocésain, se rendit dans la Prison, & qu'ayant pris ce criminel par la main, il le conduisit jusqu'à la porte : que là les gens du Geolier voulant faire quelque résistance, ceux de la suite du Cardinal les frappérent rudement ; & pour exprimer les coups de points, donnés en cette occasion, voici la belle phrase de Pierre Camus : (*v*) *Ils usérent*, dit-il, *du droit de leur Pontife en imposant les mains sur ces Démons en formes humaines.*

Le grand nombre de Saints Personnages qu'a fournis l'Etat Religieux, ne s'accordoit nullement avec l'idée que P. C. s'étoit proposé de donner de ce Saint Etat : il excite donc sa mauvaise humeur : de tems en tems on donne au public, pour l'édification des Fidéles, les Vies de ceux qui, sans être canonisés, se sont distingués dans l'Etat Religieux par une éminente piété : ces Vies devoient dé-

(*v*) *Variétés Historiques, pag.* 308.

Digitized by Google

plaire à P C. il en parle d'une maniére propre à ranger de ſon côté tous les ennemis de l'Egliſe (x) » Les Moines, dit-il »ne s'épargnent pas à faire éclater leur »marchandiſe ; auſſi-tôt que parmi eux »il y a quelque ſujet d'évidente perfec»tion : de-là cette fourmiliére de Vies de »Saints & de Saintes, qui ne ſont ni ca»noniſés ni béatifiés par le Saint Siége, »mais ſeulement par la plume des Ecri»vains qui uſurpent en cela l'Autorité »Papale. » S'il s'agiſſoit ici de prétendus Saints tels que le Diacre de St. Médard, dont la vie a été flétrie dans l'Egliſe, ou tels que ceux que le Nouveliſte du Parti canoniſe tous les jours de ſon chef dans ſes Gazettes, appeller cela une *fourmiliére de Vies des Saints*, l'expreſſion ſeroit mieux adaptée.

M. de Belley pendant ſon Epiſcopat n'a pas vû autant d'Evêques qu'il auroit ſouhaité entrer fonciérement dans ſes vûës : c'eſt apparemment ce qui a attiré, de ſa part, au Corps Epiſcopal une apoſtrophe, où il n'oublie pas moins ſa condition qu'ailleurs. (y) » Chiens muets, »leur dit-il, que n'oſeriez japper, & beau»coup moins mordre, muets ſans eaux

[x] *Voyageur inconnu, pag.* 182.
[y] *Variétés Hiſtoriques, pag.* 315.

Digitized by Google

»de Doctrine & de ſcience, balotés des »vents de vanité, Paſteurs d'Iſraël, mal»heur à vous qui ne repaiſſez que vous»mêmes.» Finiſſons un trop ennuyeux détail de ce en quoi les Ouvrages de P. C. offenſent la piété Chrétienne. On le connoîtra autant que la matiére preſente le demande quand on ſçaura que ſon goût pour faire des plaiſanteries de tout, a donné occaſion de ſon vivant à un Ouvrage où on le répréſente comme *le Rablais des Evêques*, c'eſt le titre du Livre; & que ſa façon de penſer ſur la Religion a donné lieu à un autre Livre intitulé : *Lucien de Samoſate réſſucité en la perſonne de Jean-Pierre Camus.* Un homme qui fournit matiére à de pareilles comparaiſons, a bien mérité d'être de l'aſſemblée de Bourg-Fontaine. Voyons s'il en a fait le voyage, & en quel tems.

ARTICLE SECOND.

Pierre Camus a fait le voyage de Bourg-Fontaine en 1621.

QU'on jette ſeulement les yeux ſur un Roman de M. de Belley, intitulé *Alexis*, il ne ſera plus poſſible de douter qu'il n'ait été à B. F. que ce voyage n'aït été très-myſtérieux: pour le tems, il n'eſt

Digitized by Google

pas difficile de le fixer d'une maniére très-vraiſemblable.

1° Les premiers perſonnages qui paroiſſent dans ce Roman ſont deux voyageurs, dont P. C. cache les noms ſous ceux de *Ménandre* & de *Florimond* : tous les deux voulant aller de Villers-Coſte-Retz à B. F. s'égarent dans la forêt, & enfin arrivent à leur terme : les égaremens des voyageurs, leur arrivée, leur ſéjour à B. F. & leur départ fourniſſent à P. C. de quoi remplir ſix Volumes de contes & d'aventures romaneſques : il fait la topographie de la Chartreuſe & de ſes environs en homme qui a tout remarqué avec ſoin, juſqu'à quelques tableaux de la Chappelle de *Baiſemont*, ferme dépendante de la Chartreuſe. Un tel détail ſuppoſe évidemment qu'on a vû les choſes par ſoi-même.

2°. Ce voyage, qu'il a traveſti en Roman, a été myſterieux de la part de tous ceux qui l'ont fait ; & ſi P. C. a crû pouvoir en faire le ſujet d'un de ſes Romans, ce n'eſt qu'en prenant les précautions convenables pour qu'on ne pût en pénétrer le myſtère. Dabord il déguiſe le nom de la Chatreuſe qui eſt le terme du voyage, & l'appelle *Bonne-Fontaine*, enſorte que rarement il lui échappe de lui

Digitized by Google

donner le nom de *Bourg-Fontaine*, cependant cela lui est échapé. Pour ce qui est de ceux avec qui il s'est trouvé dans cette Chartreuse, il cache par-tout leurs noms sous des noms de Roman. Voici comment il en parle lui-même dans sa Préface, en adressant la parole à un de ses amis, homme de condition : C'est celui que j'ai dit qu'il désignoit sous le nom de *Ménandre*, (*a*) *à la tête de cette entreprise* (c'est-à-dire, du Roman intitulé *Alexis*) *votre Histoire, mon cher Ménandre, paroîtra la première.* En effet, la première chose que raconte, P. C. c'est que ce *Ménandre* s'est égaré dans la forêt de Villers-Coste-Retz en allant à B. F. « Sous le nom que »je vous donne, continuë P. C. il est en »vous d'écouter les jugemens des hom»mes, étant à l'abri de leurs médisances »derriére le tableau. Vous verrez plu»sieurs autres de vos amis monter après »vous sur cette scéne, mais tellement »voilés, que ceux qui les voudront re»connoître y perdront beaucoup de con»jectures .... & certes il faudroit que »j'eusse bien peu d'esprit, si, voulant »cacher une chose, je ne lui donnois au»tant de voiles qu'il lui en faut pour la »rendre méconnoissable : c'est une inad-

(*a*) *Préface, pag.* 30.

Digitized by Google

»vertance impardonable quand on dé-»couvre son jeu, lors qu'on fait profession »de le couvrir.» Ce voyage pouvant être un objet de *médisances*, il n'est pas étonnant que P. C. ait pris tant de précautions pour masquer les voyageurs.

3°. En quel tems s'est fait le voyage de P. C. à B. F. Nous avons vû par les Lettres de Jansénius à St. Cyran que l'assemblée de B. F. s'étoit tenuë entre le mois de Mars & le mois de Novembre de l'année 1621. c'est dans cet intervalle que P. C. s'est rendu à B. F. Voici par où son *Alexis* même rend ce fait très-vraisemblable. M. de Belley n'a employé qu'un ou deux mois au plus à la composition de chacun des six Volumes de son *Alexis*: on le voit par la date des différentes approbations mises successivement sur chaque Volume; & d'ailleurs *ne relisant & n'effaçant presque rien*, comme il le dit, c'étoit tout le tems qu'il lui falloit: or le premier Tome, qui visiblement a été composé au retour de B. F. a une approbation datée du cinq Novembre 1621. en laissant donc à l'Auteur un, deux, ou trois mois, si l'on veut pour le composer, ou plûtôt l'écrire, il résulte qu'il a fait le voyage dans le mois de Juillet ou dans le mois d'Août ou dans celui de Septembre

Digitized by Google

de l'année 1621. ce qui s'accorde parfaitement avec les Lettres de Janſénius à St. Cyran. P. C. a donc fait le voyage de B. F. dans le tems de l'aſſemblée : a-t'il aſſiſté à l'aſſemblée ? La maniére dont il a éxécuté ſa part du projet qui y fut formé, peut ſeule en décider.

ARTICLE TROISIÉME.

Pierre Camus a écrit contre les Directeurs ſelon les meſures priſes à Bourg-Fontaine

LE partage de M. de Belley a été de commencer à faire uſage du troiſiéme moyen, qui conſiſte à décréditer tous les Directeurs des conſciences comme *totalement intéreſſés*, afin de les mettre hors d'état d'être écoutés de ceux à qui ils pourroient donner des conſeils préjudiciables au projet de l'aſſemblée. Tenons-nous en toujours pour toutes preuves à ce que diſent ſes Ouvrages.

Les traits mordans & ſatyriques contre les Religieux, qui ſont comme la baſe de la plûpart des Volumes que P. C. a enfantés, ſeroient ſeuls plus que ſuffiſans pour former une forte prévention contre lui : abandonnons tout cela, il va nous fournir quelque choſe de plus déciſif ſur ſon deſſein de décréditer généralement tous

Digitized by Google

les Directeurs & Conducteurs des consciences.

En même tems que Janſénius travailloit à ſon Auguſtinus, & St. Cyran à ſon *Petrus Aurelius*, Pierre Camus dreſſoit ſa batterie contre tous les Directeurs. L'Ouvrage qu'il a fait *ex profeſſo* pour les repréſenter comme *totalement intéreſſés*, a pour titre : *Le Directeur Déſintéreſſé ſelon l'Eſprit du Bienheureux François de Sales.* Diſons un mot de cet Ouvrage avant que d'en exprimer la quinteſſence.

A meſure que les Livres fondamentaux de la Cabale s'imprimoient, on les faiſoit paſſer à Janſénius. Par une de ſes Lettres à St. Cyran, il nous apprend qu'à peu près dans le même tems que M. Aubert principal du Collége de Laon à Paris, lui avoit envoyé par la poſte le ſecond Tome de *Petrus Aurelius*, il avoit auſſi reçû, par une autre voie, *le Directeur Déſintéreſſé* ; & voici le jugement qu'il en porte en deux mots : (*b*) *Il ſemble qu'il y a beaucoup de vrai dedans, & ne m'étonne pas qu'on le veut ſupprimer.* On a reproché à M. de Belley qu'à Genéve les Hérétiques avoient fait réimprimer *le Directeur Déſintéreſſé* ſous le titre ridicule & inſultant de *l'Entre-Mangerie des Papiſtes*, il répondit qu'il s'en étoit infor-

[*b*] *Lett. du 25. Avril 1632.*

mé

mé auprès des Libraires Huguenots, que cela étoit (c) *faux & plus que faux.* Sans examiner la vérité de ce fait, passons le lui en faveur d'un Livre qu'il appelle par prédilection son (d) *Benjamin, le fils de sa joie.* C'est bien assez qu'il ait été de nature à fonder un tel reproche.

Le but de cet Ouvrage, si on en croit l'Auteur, (e) *c'est principalement d'aider les ames simples & dévotes à faire choix d'un bon Directeur*: Si on en croit à ce qu'on lit, c'est de les rendre tous si mépriſables, qu'on ſe défie de tous; en effet, tout ce Livre peut ſe réduire à ce ſimple raiſonnement: il faut éviter tous les Directeurs dont la conduite eſt intéreſſée: or la conduite de tous les Directeurs eſt intéreſſée: il faut donc les éviter tous. Paradoxe bien étrange & bien déshonorant pour notre Sainte Religion! Quoi tous les Miniſtres de J. C. que l'Egliſe emploie à la direction des conſciences ſont *totalement intéreſſés*! Un intérêt ſordide eſt l'ame de tout ce qu'ils font! Pierre Camus va, ſi non le prouver, du moins le dire, mais ſi ſouvent, avec des tours ſi variés, ſi plaiſans, pour ne rien dire de plus, que

(c) *Eclairciſſ. ſur Méliton, pag.* 51.
(d) *Préf. de l'Ouvrage des Moines, pag.* 1.
(e) *Directeur Déſintéreſſé, pag.* 450.

Digitized by Google

tous les ennemis de notre Sainte Religion y ſeront aiſément pris, & admettront, ſans preſque s'en appercevoir, les jolies comparaiſons & les plaiſanteries de M. de Belley comme des preuves ſolides & concluantes en ſa faveur contre les Directeurs.

I.

Pierre Camus dit que tous les Directeurs ſont totalement intéreſſés.

DÉs le commencement de ſon Ouvrage, il déclare qu'il en veut au propre intérêt quelque part qu'il ſe trouve. (*f*) *Que l'on ſçache*, dit-il, *une fois pour toutes qu'en cet écrit j'entens blâmer le vice du propre intérêt ſous quelque robe qu'il ſoit, tant Séculiére que Clauſtrale, tant Paſtorale & Sacerdotale que Conventuelle & Cœnobitique.* Pour remplir les engagemens pris à B. F. il a dû voir ce vice ſous toutes les robes; auſſi l'y voit-il, à une près : nous examinerons en ſon lieu, ſi cette exception déroge en quelque choſe à la promeſſe faite à B. F. La ſeule comparaiſon que fait Pierre Camus des Directeurs avec des Orfévres & des Joüailliers, ſuffiroit pour manifeſter la diſpoſition d'eſprit dans la-

(*f*) Ibid. *pag.* 69.

Digitized by Google

quelle il écrit. (*g*) » La plûpart des Di-»recteurs, dit-il, cherche son intérêt, »non celui de J. C. & comme s'ils étoient »Orfévres ou Joüailliers, ils ne veulent »travailler que sur l'or & les pierreries.... »(*h*) par-tout, quoique l'on dise, il y a »du terrestre plus que du céleste, du »temporel plus que du spirituel: L'an-»guille est sous le roc, le serpent sous »l'herbe; » c'est *par-tout* que cela est ainsi: Quel Directeur choisira-t'on, qui ne soit intéressé? P. C. va entrer dans le détail.

II.

Pierre Camus dit que les Curés sont totalement interessés.

S'En tiendra-t'on à son Curé? Mais c'est par eux que P. C. commence à montrer, en détail, que tous les Directeurs sont *totalament intéressés.* La raison qu'il a de les faire passer en revûë les premiers, ce n'est pas qu'ils soient plus ou moins intéressés que les autres, mais c'est parce qu'ils *vont les premiers à la Procession.* Il suppose donc que les Curés & les Religieux se plaignent sans cesse de la pauvreté, les uns de leurs Paroisses, les autres

(*g*) *Directeur, &c. pag.* 313.
(*h*) Ibid. *pag.* 129.

Digitized by Google

de leurs Monaſtères ; après s'être fait un monſtre, il le combat. (*i*) » Il nous faut, »dit-il, maintenant examiner ſi ces plain»tes ſont juſtes, que font les Paſteurs & »les Cœnobites de la pauvreté de leurs »Paroiſſes & de leurs Monaſtères : com»me ceux-là vont les premiers à la Pro»ceſſion, pour la vénérable antiquité de »leur ordre, ils auront auſſi la préémi»nence en la réprehenſion. »

Après avoir diſtingué trois ſortes d'intérêts que recherchent les Directeurs, ſçavoir l'intérêt de plaiſir, l'intérêt honorable & l'intérêt utile, le premier reproche qu'il fait aux Curés, eſt qu'en exhortant leurs Paroiſſiens à fréquenter la Paroiſſe, ils ont en vûë l'intérêt honorable : voici comment il s'explique. (*k*) *Un Paſteur vient à relever par ſes diſcours aux ames qu'il conduit la dignité d'une Paroiſſe, à dire que c'eſt la Mère Egliſe d'un fidéle Chrétien, que c'eſt-là où il renaît de l'Eau du Saint-Eſprit, &c. L'amour propre*, continuë-t'il, après avoir expoſé les prérogatives des Paroiſſes, *l'amour propre joüe là ſon rôle aſſez ouvertement ſous le manteau de l'intérêt d'honneur & de préférence : l'homme ſe cache ſous ſa dignité & celle de ſon Egliſe : fineſſe*

(i) Ibid. *pag.* 183.
(k) Ibid. *pag* 96.

Digitized by Google

trop grossiére pour n'être pas découverte. Les Curés & autres Prêtres attachés aux Paroisses, quand ils exhortent à fréquenter la Paroisse, cachent donc l'intérêt d'honneur sous leurs exhortations : ainsi il ne faut pas les écouter, il faut même les fuir ; P. C. l'ordonne. (*l*) *L'ame bien avisée*, dit-il, *aussi-tôt qu'elle apperçoit de cette honneur intéressée, qu'elle se retire doucement & avec le moindre bruit qu'elle pourra de cette conduite.*

Ce n'étoit pas assez d'avoir reproché aux Curés la recherche de l'intérêt d'honneur, il falloit, pour les décréditer efficacement comme *totalement intéressés*, les accuser sur-tout de rechercher *l'intérêt utile* : c'est celui qui est le plus propre à rendre odieux les Directeurs : pour cela P. C. lit, avec une pénétration admirable, jusques dans l'intention des Curés, & y trouve de quoi former son reproche : (*m*) » Or à quel propos, dit-il, quelques »Pasteurs, en la direction des ames qui »leur sont commises, se rendent des im»portuns à représenter la pauvreté de »leurs Eglises, si ce n'est pour avoir part »aux commodités qu'ils désirent y faire »donner ? » Tous les Curés qui parlent

(*l*) Ibid. *pag.* 125.
(*m*) Ibid. *pag.* 185

Digitized by Google

des beſoins de leurs Egliſes, quelques réels que ſoient ces beſoins, ſont aiſément regardés comme *des importuns*, par ceux qui ſont obligés de ſubvenir à ces mêmes beſoins, & il y a très-peu de Curés qui ne ſoient de tems en tems obligés de les repréſenter : Si l'on ſe permet de juger de leurs intentions, comme le fait P. C. où en ſera *l'ame bien aviſée* & de quel Curé ne ſera-t'elle pas obligée de quitter la direction ?

M. de Belley ne prétend pas ſeulement qu'on *ſe retire de la conduite* des Directeurs qui paroiſſent intéreſſés, il veut qu'on ſe défie bien davantage de ceux en qui on apperçoit le moins cet eſprit d'intérêt, cette derniére ſorte de Directeurs étant plus à craindre que tous les autres : voici ſa raiſon, ou plûtôt ſes paroles. (*n*) » Ce »mauvais démon (de l'intérêt utile) vient »de loin, fait ſes préparatifs à la ſour»dine, cache l'hameçon ſous l'appas, & »eſt d'autant plus ruſé & cauteleux (& »par conſéquent plus à craindre) qu'il »eſt plus maſqué, plus déguiſé & moins »apperçû. Tantôt le Directeur, piqué »de cet intérêt, viſe à ſon profit particu»lier & perſonnel, tantôt à celui de ſon »Egliſe ou de ſa Communauté ; il faut »être alerte & ſur ſes gardes. »

(*n*) Ibid. *pag.* 128.

Digitized by Google

Où en eſt l'Egliſe de J. C. ſi c'eſt-là le caractère de ceux qui doivent être le ſel de la terre ? Où en ſont tous les Fidéles ? Réduits à n'avoir que de la défiance de ceux qui, par état, doivent être les Peres de leurs ames, il faut *qu'ils ſe retirent de leur conduite*, pour chercher ailleurs de ſages Directeurs : eh ! où iront-ils en chercher ? Sera-ce chez les Religieux ? P. C. ne leur a laiſſé juſqu'à préſent que cette reſſource : mais ce n'eſt pas pour long-tems : ce qu'il a dit pour décréditer les Directeurs Séculiers n'eſt rien en comparaiſon de ſon déchaînement contre les Directeurs Réguliers.

III.

Pierre Camus repréſente les Directeurs Réguliers comme totalement intéreſſés.

UN Auteur fécond n'écrit pas toujours dans le ſérieux. M. de Belley aime à délaſſer ſon eſprit en turlupinant ſur la robe, la chauſſure, la barbe des Religieux, ſur les termes uſités parmi eux, quelquefois ſur les vœux qu'il appelle (*o*) *de cérémonieuſes & magnifiques excellences* ; mais où il fait volontiers uſage de toute la force de ſon eſprit, c'eſt quand

(*o*) Ibid. *pag.* 224.

Digitized by Google

il touche l'endroit favori, je veux dire quand il s'agit de repréſenter les Directeurs Religieux comme *totalement intéreſſés* : alors c'eſt une variété d'expreſſions, ce ſont des tours d'éloquence qui marquent au moins autant de fécondité de génie que de malignité.

Ouvrons encore une fois le *Benjamin* de M. de Belley : eſt-il rien de plus délicat que le tour qu'il prend pour dire que les Directeurs font du Confeſſionnal un moyen univerſel de gagner toutes ſortes de biens excepté des ames ? Un ennemi déclaré de notre Sainte Religion eût dit cela groſſiérement : P. C. le dit avec toute la fineſſe poſſible (*p*) » Ne ſeroit-ce pas, dit-il, une »choſe digne non-ſeulement de blâme, »mais d'un châtiment notable, ſi quel»qu'un faiſoit d'un Confeſſionnal une »banque d'intérêt particulier, une rente, »une ferme de Laboureur, une boutique »de Marchands, une étude de Procureur »ou de Notaire, où l'on entre pour y »laiſſer plus qu'on n'en raporte, un filet »à prendre autre choſe que des poiſſons, »& un art pour gagner d'autres mar»chandiſes que des ames à Dieu ? auſſi »ne crois-je pas qu'une ſi baſſe tentation »puiſſe aſſaillir des perſonnes.... qui ſont

(*p*) *Direct. pag.* 307.

Digitized by Google

» arrivées juſqu'à un tel point du mépris » de l'or & de l'argent, & de tous les tré- » ſors de la terre, qu'elles n'en font au- » cun uſage, au moins par leurs propres » mains, faiſant recevoir les charités, » qu'on leur fait de cette eſpèce, par des » Séculiers.... Généroſité qui a quelque » trait de reſſemblance à celle des grands » Seigneurs, qui ne manient leur argent » & leurs revenus que par leurs tréſo- » riers.

Peut-on montrer plus de pénétration d'eſprit qu'en montre ailleurs P. C. en découvrant ce que perſonne n'apperçut jamais, je veux dire l'eſprit d'intérêt, dans les démarches les plus héroïques des Directeurs les plus gens de bien? Si cela eſt, où ce maudit eſprit d'intérêt ne ſe trouvera-t'il pas? Développons un trait ſi curieux.

M. l'Evêque de Belley a vécu dans un tems où la peſte a ravagé une bonne partie de la France: a-t'il vû de près ce terrible fléau? Il n'y a point d'apparence, il ne nous l'auroit pas laiſſé ignorer: il a cependant ſçû que les Religieux avoient fait de ſon tems ce que le grand Evêque de Marſeille leur a vû faire ſous ſes yeux il y a 35. ans; il a ſçû qu'ils étoient accourus de toute part au ſervice des peſtiférés: cette

Digitized by Google

démarche, qu'on ne fait guères sans être déterminé à y sacrifier sa vie, comment l'appelle P. C. *Une vaillance masquée*, &, ce qu'on auroit peine à croire, il y apperçoit le propre intérêt, tant *l'honorable* que *l'utile* : voici comment il en parle : (*q*) » Au reste, je ne nie pas que quelques-» uns, aux occasions des pestes, des guer-» res, des hérésies, ne fassent des grands » efforts pour le service des ames & des » corps, & plus grands quelquefois que » ceux des Pasteurs, qui se trouvent ef-» frayés en ces grandes tempêtes. » Après un assez long verbiage là-dessus, il compare la générosité de ceux qui font ces efforts pour le service des corps & des ames, *à ces fougues que la colère & la rage portent dans les duels, à ces saillies qui pous-sent tant de soldats dans les batailles* ; & termine ses riches comparaisons en disant que, *les intérêts mêmes, soit glorieux, soit utiles, sont quelquefois les principaux motifs de cette vaillance masquée.*

Après une si heureuse découverte, P. C. en donnant son *Directeur désintéressé* au public, n'a-t'il pas raison d'user dans sa Préface de cette élégante métaphore ? (*r*) *Je te présente ici, lecteur, des lunettes*

(*q*) Ibid. *pag.* 362. 363. 364.
(*r*) *Avis au Lecteur*, *pag.* 5.

Digitized by Google

d'approche, qui te feront voir de près des choſes que tu n'as jamais bien apperçûes. Pour peu qu'avec cet inſtrument P. C. eût pû prêter encore ſes yeux, tout le monde eût crû auſſi réellement que lui appercevoir l'intérêt le plus ſordide dans le ſacrifice que fait de ſa vie un Directeur qui court au ſervice des peſtiférés. Parlons plus ſérieuſement.

A juger du *Directeur déſintéreſſé* par ces petits traits, les Déïſtes de B. F. n'eurent ils pas lieu d'être ſatisfaits ? Et Janſénius, dans ſes principes n'étoit-il pas fondé en raiſon quand il diſoit de ce Livre ; *il y a beaucoup de vrai dedans, & ne m'étonne pas qu'on veut le ſupprimer* ; & l'Abbé de St. Cyran ne parloit-il pas en critique judicieux, quand il aſſûroit ſi poſitivement, qu'il ne ſe trouvoit pas la moindre choſe dans les Livres de l'Illuſtriſſime Evêque de Belley, qui pût porter les Religieux à l'orgueil, que tout ce qu'il diſoit d'eux n'étoit capable que de leur remettre ſous les yeux l'humilité dont ils font profeſſion. (*s*) *Lege libros ejus* (Reverendiſſimi Epiſcopi Bellicenſis) & *facilè mecum agnoſces, nihil ab eo Regularibus largitum unde ſuperbiant, multa etiam ſuggeſta unde humilitatem quam profitentur meminerint.* Diſons-en

(*s*) *Petrus Aurelius, tom. 1. pag. 67.*

Digitized by Google

paſſant que P. C. a été ſi ſenſible à cette juſtice que lui rend ſon ami St. Cyran, qu'en revanche il appelle cet Abbé, (*t*) *un prodige de ſçavoir & d'humilité, qui ſe cache ſous le nom de Petrus Aurelius.* Revenons à notre objet principal.

L'Egliſe n'eſt pas ſi dépourvûë de ſaints Directeurs, qu'il ne s'en trouve bon nombre qui auroient horreur de recevoir quelque choſe pour l'adminiſtration des Sacremens, M. de Belley le ſçavoit bien : cependant ces Directeurs, dont le déſintéreſſement eſt manifeſte, devoient être décriés comme *totalement intéreſſés* ; autrement l'engagement pris à B. F. n'eût été rempli qu'imparfaitement, & *les ames bien aviſées* auroient pû s'adreſſer à ces Directeurs. P. C. va les leur ôter : voici ſon adreſſe pour les jetter dans le mépris : il les careſſe, pour ainſi dire, d'une main, & les frappe de l'autre. Après avoir dit que quelques Paſteurs & quelques Prêtre; qui leur ſont ſubordonnés, & pluſieurs des *Cénobites* qui ſe ſont relâchés de la rigueur de leur régle, reçoivent ce qu'on leur donne pour les divers ſervices qu'ils rendent, il paſſe aux Directeurs qui ne reçoivent rien, & dit, (*u*) » que ſi quel-

(*t*) *Eclairciſſ. ſur Mélit. pag.* 61
(*u*) *Direct. pag.* 442. 443.

Digitized by Google

» ques plus rigides & ponctuels obſerva-
» teurs de leurs inſtituts dans l'adminiſtra-
» tion des Sacremens de Pénitence & de
» l'Autel, rejettent ces menuës aumônes
» que les Fidèles ont coûtume de donner
» par une loüable reconnoiſſance, cela
» eſt certes digne de recommandation,
» & témoigne la pureté de leurs inten-
» tions dans l'exercice de ces divins &
» ſacrés Miniſtères, qu'il eſt bienſéant de
» diſtribuer gratuitement, comme gra-
» tuitement on a reçu la puiſſance de les
» communiquer. »

Sur un ſi beau début, ne croiroit-on pas que voilà enfin une ſorte de Directeurs à qui les Fidéles pourront s'adreſſer en toute confiance ? Mais point du tout : P. C. montre, en bon Philoſophe, que ceux-là ſont plus à craindre que les autres, parce qu'ils ſont plus intéreſſés : » Mais, continue-t'il, s'il eſt permis, par
» les effets, de remonter à la connoiſſan-
» ce des cauſes, quant on voit que ce
» qu'ils repouſſent d'une main, revient
» plus abondamment en l'autre ; que c'eſt
» plutôt ſemer pour recueillir une plus
» ample moiſſon, que refuſer ; que c'eſt
» reculer pour mieux ſauter ; que c'eſt
» hazarder une mouche pour attirer un
» poiſſon, & lâcher une puce pour avoir

Digitized by Google

» un éléphant : je ne ſçai ſi ſous ce judi-
» cieux procédé il n'y auroit point moins
» de ſimplicité que de prudence, & plus
» d'intérêt caché que dans une ſimple,
» humble & innocente réception de ce
» qui eſt offert par forme d'aumône. »
Oh ! pour le coup les Directeurs en tiennent tous, ou peu s'en faut : celui qui reçoit quelque choſe eſt un *Directeur intéreſſé*, il faut l'éviter : celui qui, pour être *obſervateur rigide & ponctuel de ſon inſtitut*, ne reçoit rien, eſt encore plus *intéreſſé* ; P. C. vient de le prouver par cinq ou ſix jolies comparaiſons : que faire donc, & à qui ſe fier ? Quels Directeurs écoutera-t'on ? On ne doit plus ſe fier à aucun : & voilà comment P. C. *aide les ames ſimples & dévotes à faire choix d'un bon Directeur.*

PARMI ce prodigieux nombre de Miniſtres de J. C. ſoit ſéculiers, ſoit réguliers, je ne vois plus qu'une ſeule reſſource pour les Fidéles, ce ſont quelques Directeurs qui paſſent pour entendre volontiers les confeſſions des perſonnes du commun, & des pauvres : ceux-là ſeront-ils à l'abri des ſatyres de P. C. Guères plus que les autres : ne pouvant nier que pluſieurs les écoutent volontiers & avec charité, voici tout ce que ſa malignité a pû lui ſuggérer

Digitized by Google

contre eux : (x) *que ſi quelquefois ils ſe ravalent à la conduite des petits & des pauvres, c'eſt par boutade & ſaillies qui ſe refroidiſſent bien-tôt.* Chacun peut juger maintenant s'il eſt poſſible de remplir avec plus d'exactitude l'engagement pris à B. F. de *décréditer les Directeurs & Conducteurs des conſciences, ou diminuer l'autorité & la créance de leur direction, qu'ils feroient paroître totalement intéreſſée.*

Jai dit ailleurs, que P. C. en taxant tous les Directeurs ſéculiers & réguliers d'être *totalement intéreſſés*, fait une exception des Directeurs de tout un Ordre entier : voilà donc, pour les Fidéles, une reſſource qui ne laiſſe pas d'être conſidérable dans les Directeurs de cet Ordre, dont même il loüe le déſintéreſſement : auquel cas il n'auroit pas tenu avec une éxactitude ſi admirable la parole donnée à B. F. de les décréditer tous.

Cette difficulté va s'évanoüir. Premiérement, qu'eſt-ce qu'unſeul Ordre Religieux, quelqu'étendu, quelque nombreux qu'il ſoit, pour ſuffire à entendre les confeſſions des Fidéles, ſi les Directeurs qu'il fournit ſont les ſeuls à qui on puiſſe ſe fier, parce qu'ils ſont les ſeuls déſintéreſſés ? En ſecond lieu, il eſt très-vrai que

(x) Ibid *pag.* 440.

Digitized by Google

M. de Belley en décréditant les Directeurs, excepte ceux d'un Ordre entier, & cette exception, comme l'on dit, confirme la régle, & prouve évidemment qui l'en veut à tous les autres Directeurs. Après donc avoir fait une espèce de portrait du (y) *Directeur Cénobite vraiment désintéressé*, & avoir dit, entre autres choses, que ce Directeur *chérit la souffrance de sa disette comme une Lia que l'éternel Laban lui a fait épouser*, il fait un bel éloge de tout un Ordre Religieux, qu'il donne comme un *modéle parfait* de désintéressement : mais de quel Ordre parle-t'il ! Est-ce d'un Ordre qui soit répandu par toute la France, & qui par une multitude de sages & sçavans Directeurs puisse servir, de tous côtés, comme de rempart au progrès des erreurs de B. F. Non : l'Ordre dont il parle n'a dans toute la France qu'une seule & unique Maison, * qui est à Paris. L'éloge qu'il fait, avec tant de justice, du désintéressement de cet Ordre, ne préjudicie donc en rien à la parole donnée à B. F. & ne tire en aucune sorte les Fidéles de la disette totale de Directeurs où il les réduit.

UN Livre aussi préjudiciable au salut

(y) *Direct. pag. 287. & suivantes.*
* *Les Théatins.*

Digitized by Google

des Ames & à la Religion, que l'étoit *le Directeur désintéressé*, ne pouvoit manquer de faire un grand fracas : les Religieux qui y étoient les plus maltraités, ne pensérent pas devoir laisser sans réponse les calomnies dont il étoit rempli : on écrivit contre M. de Belley : ce que les Religieux gagnérent à cela, c'est que P. C à qui la composition d'un Livre ne coûtoit que le tems de l'écrire, en fit un nouveau contre eux, beaucoup plus gros & plus outrageant que le premier, & toujours conforme à toutes les mesures prises à B. F. Comme ce ne seroit jamais fait de suivre P. C. dans toutes ses déclamations contre les Religieux, ce sera bien assez de montrer, en peu, quelque conformité de ce nouvel ouvrage avec le plan tracé à B. F. ensuite de raporter le jugement qu'en a fait un des plus grands hommes de l'Europe ; & enfin, de toucher quelque chose de la conduite que tint P. C. en conséquence de ce jugement.

1°. On sçait que les Déïstes de B. F. étoient convenus de s'appuyer par-tout de l'autorité de Saint Augustin : c'est en conséquence de cette convention qu'on vit paroître en 1638. le scandaleux Livre de St. Cyran, qui a pour titre : *De la sainte Virginité, discours traduit de SAINT*

Digitized by Google

AUGUSTIN, avec des notes, &c. & pour lequel Séguenot, qui avoit prêté son nom, fût mis à la Bastille. Quatre ans après parut le Livre de Janſénius, ſous le nom pur & ſimple d'AUGUSTINUS Mais entre ceux qui s'étoient trouvés à Bourg-Fontaine, P. C. fut le premier qui uſa de cet artifice: il publia en 1633. l'ouvrage dont je parle, ſous le titre de *SAINT AUGUSTIN, de l'Ouvrage des Moines, &c. J. P. Camus, Evêque de Belley.* Premier trait de conformité de ce Livre avec le plan tracé à B. F. En voici un autre. Les Déïſtes de B. F. voulant renverſer la Religion de J. C. prétendoient ôter aux Fidéles tout le ſecours qu'ils reçoivent de ceux qui travaillent à les maintenir dans la piété, dans l'uſage des Sacremens, & ſur-tout dans la pureté de la foi par la direction. P. C. pour en venir à bout, & mettre la derniére main à l'ouvrage commencé par ſon Livre du *Directeur déſintéreſſé*, emploie ici trois moyens. Le premier eſt de continuer à repréſenter les Directeurs comme *totalement intéreſſés*. Le ſecond eſt de ramaſſer dans ſon *Saint Auguſtin, de l'Ovrage des Moines*, tout ce qu'il imagine capable de rendre l'état Religieux mépriſable. Le troiſiéme, qui eſt l'objet principal & di-

Digitized by Google

rect de son Livre, est d'avancer, & de faire tous ses efforts pour prouver que tous les Religieux sont obligés de vivre du travail de leurs mains; que c'est pour eux un précepte des plus strictes (z) *qui est comme le fondement de la police des Commnnautés* & afin qu'on ne s'imagine pas que ce qu'il dit regarde les seuls Ordres des Mendians (a) *je ne crois pas*, dit-il, *que les Moines les mieux fondés & rentés en soient guéres plus éxempts.* Voilà donc tous les Religieux, quels qu'ils soient, dans une telle nécessité de penser à gagner leur vie par le travail des mains, qu'il ne leur sera plus possible de rendre aucun secours spirituel aux ames par la Prédication, les Missions, la Confession, la Direction, &c. Les Déistes de B. F. par raport aux Religieux, n'en demandent pas davantage.

2°. Ce Livre de *l'Ouvrage des Moines*, plein du fiel le plus amer, parvint en manuscrit, je ne sçai comment, entre les mains de M. le Cardinal de Richelieu. Ce judicieux Ministre en sentit d'abord toute la malignité, & en prévit les fâcheuses suites. Il se donna la peine d'écrire à M. de Belley pour le détourner de le faire imprimer. La Lettre de cette Emi-

(z) *Ouvrage des Moines*, *pag.* 68.
(a) Ibid *pag.* 105.

Digitized by Google

nence, où se trouve le jugement qu'elle porta de cet ouvrage, mérite bien d'être raportée ici en son entier. Elle est datée de Saint Germain-en-Laye du 11. Avril 1632.

Lettre de M. le C. de Richelieu à M. l'Evêque de Belley, sur son Livre de l'Ouvrage des Moines.

»MONSIEUR. Après avoir lû & »considéré vos réfléxions sur le Livre de »St. Augustin, intitulé *de l'Ouvrage des* »*Moines*, je me sens obligé de vous écri»re, qu'il me semble que vous ne sçau»riez prendre un meilleur conseil que »d'en arrêter l'impression, & les supprimer. Cette action sera non-seulement » agréable à Dieu, mais vous apportera »beaucoup d'avantages, selon le monde, »qui n'estimera pas peu la victoire que »vous emporterez sur vous, empêchant »le cours d'un ouvrage, qui étoit prêt à »voir le jour. Quand vous n'estimeriez »pas que ce qui est dans le Livre, ni l'in»tention avec laquelle vous l'avez écrit, »requissent cela de vous, la liberté qu'un » chacun prendra d'en juger, vous y doit »porter assûrément. Il y a des pensées »& des paroles qui seront, non sans »raison, estimées TROP LIBRES, des

Digitized by Google

»passages de l'Ecriture qu'on jugera »N'ESTRE PAS INTERPRÉTÉS ET AP»PLIQUÉS ASSEZ SÉRIEUSEMENT ; »& bien que votre dessein ne soit que »de parler du petit nombre de mauvais »Religieux, qui se trouvent entre les »bons, comme l'yvraye dans le bon blé, »beaucoup croiront que vos paroles por»tent contre tous les Religieux, leurs »instituts approuvés du Saint Siége, pour »le bien de l'Eglise, & (contre) l'état »Monastique en général.

» J'ajoûte à ces considérations, que le »Roi, duquel la piété vous est connuë, »vous sçaura grand gré d'en user ainsi. »Au reste, si vous n'avez pris la plume »que pour la défense de la Hiérarchie de »l'Eglise, comme vous me l'avez dit, »les Religieux s'étant volontairement »portés à ce que Mrs. les Evêques peu»vent désirer d'eux, tant s'en faut que »vous puissiez prétendre avoir occasion »d'écrire ainsi que vous avez commen»cé, qu'au contraire vous devez, à mon »avis, faire tout ce qui vous sera possible »pour effacer la mémoire des mauvaises »ntelligences passées, & ôter l'impres»sion qu'on pourroit prendre, au grand »préjudice de l'Eglise, qu'il y eût divi»sion entre ceux qui doivent faire une

Digitized by Google

»plus étroite profeſſion d'y maintenir la »paix & l'unité.

» Monſieur l'Evêque de Saint-malo, »porteur de la préſente vous témoigne- »ra, encore plus particuliérement, mes »ſentimens ſur ce ſujet, & comme je me »tiendrai grandement votre obligé, ſi »vous déférez au conſeil que je vous »donne pour la gloire de Dieu, le ſer- »vice du Roi, & votre propre intérêt, »qui me ſera toujours très-cher, comme »étant, Monſieur, votre très-affectionné »comme frère à vous rendre ſervice.

» *Signé*, Le Cardinal de Richelieu. »

3°. M. de Belley répondit au Cardinal de Richelieu (*b*) d'une maniére qui marquoit la ſoumiſſion la plus parfaite à ſes intentions. Il convient dans ſa lettre de *l'âpreté* de ſon ſtyle, quand il écrit contre les Religieux : il y donne à ſon Livre *de l'Ouvrage des Moines*, les malédictions les plus terribles : *Périſſe*, dit-il, *cet écrit..... qu'il ſoit rélégué dans la terre de l'oubli, qu'il ſoit mis avec les dépoüilles d'Achan & l'équipage d'Holofernes, ſelon la volonté du Ciel, qu'il ſoit fait.*

Le reſpect que M. l'Evêque de Belley

(*b*) *Sa Lettre eſt datée de Paris, du 16. Avril 1632.*

Digitized by Google

devoit à son caractère & à celui d'un Cardinal Ministre à qui il écrit, ne permet pas de douter que ces belles protestations n'aient été sincères : mais non ; ce seroit vouloir être trompé que d'attendre de la sincérité de la part des gens de Cabale. Un Auteur capable d'entrer dans celle de B. F. ne devoit pas être d'humeur à reculer si aisément, quelque motif qu'on lui apportât, & on ne devoit pas espérer cette démarche, quelque promesse qu'il en fît.

M. de Belley promit tout au Cardinal, & ne tint rien. *Saint Augustin de l'Ouvrage des Moines*, avec les Réflexions de M. de Belley, fut imprimé à Roüen, chez Adrien Ouyn, avec le nom de M. de Belley à la tête, & l'approbation de trois Docteurs, (c) dont le dernier, qui est A. de Bréda, a été de son vivant l'Approbateur banal des ouvrages du Parti. Ce Livre ne tarda à être rendu public qu'autant de tems, après la Lettre de P. C. au Cardinal, qu'il en fallut pour l'imprimer. On le jugea si pernicieux, que, par Arrêt du 14. Juillet 1633. il fut

(c) *Les deux autres Docteurs sont Dufrêne & Deminé. Leur approbation est du premier Mars 1633. postérieure par conséquent à la reponse de P. C. au Card. de Richelieu.*

Digitized by Google

ſupprimé, les éxemplaires confiſqués, & défenſe faite à tous les Libraires de l'expoſer en vente, & cela, ſous peine de la vie.

SECONDE QUESTION.

Comment les Janſéniſtes ont-ils continué, après Pierre Camus, à décréditer les Directeurs ?

I.

LA juſtice renduë aux ouvrages de P. C. n'a pas empéché qu'ils n'avançaſſent beaucoup l'éxécution du projet de B. F. Ses déclamations, ſes ſatyres contte les Directeurs, ont été comme le ſignal de la guerre que le Parti avoit réſolu de leur déclarer ; guerre qui n'a fini contre quelques-uns, que parce qu'ils ont mis bas les armes pour ſe ranger du côté des ennemis de l'Egliſe : guerre, qui dure encore avec un grand nombre d'autres & qui durera tant qu'ils auront le courage de préférer les intérêts de J. C. & de l'Egliſe ſon épouſe, à leur propre réputation, & à un lâche amour du repos.

M. de Belley s'étoit propoſé, comme on l'a vû, de décréditer tous les Directeurs :

Digitized by Google

teurs : ceux qui, après lui, ont continué cette partie du projet de B. F. ont jugé qu'il ſeroit plus prudent de ne pas ſe donner tant d'adverſaires à la fois ; ils ſe ſont bornés à attaquer uniquement les Réguliers ; & il faut convenir que ce ſtratagême leur a aſſez bien réüſſi. La Cabale a trouvé pour cette guerre preſqu'autant de ſoldats que de ſujets : chacun s'eſt crû quelque talent propre à ce genre de combat : les uns pour amaſſer des mémoires, les autres pour les mettre en œuvre, ceux-ci pour fabriquer des hiſtoires ſcandaleuſes & propres à rendre odieux ceux qu'ils prétendoient *décréditer*, ceux-là pour compiler ce que les Calviniſtes ont écrit de plus mauvais contre les Religieux : & tel qui n'avoit de talent pour rien de tout cela, a ſignalé ſon zéle en faiſant valoir les libelles de la Secte dans les cercles.

Tout le monde eſt inſtruit de ces excès par la prodigieuſe multitude de libelles répandus depuis 130. ans dans le public. Je me bornerai donc à une partie de ce qui s'eſt fait de plus marqué, en éxécution du projet formé à B. F. pour ôter aux Fidéles tout Confeſſeur, tout Directeur, qui ne ſeroit pas de la Cabale.

Digitized by Google

II.

UN peu avant la mort de M. de Belley, quelques Evêques, livrés au Parti, secondérent ses efforts pour *décréditer les Directeurs*, spécialement les Religieux, chacun dans son Diocèse. Ceux qui se signalérent alors par-là, furent François de Caumartin Evêque d'Amiens, Henry Arnaud Evêque d'Angers, frere d'Antoine Arnaud, & Henry de Gondrin Archevêque de Sens.

Le premier usa de grandes violences à l'Egard des Jésuites & des Capucins: elles aboutirent, selon le projet de B. F. à rendre les uns & les autres inutiles, pour un tems, aux Fidéles de son Diocèse. Le second, qui de son fonds avoit beaucoup de modération, n'étoit guères Janséniste que par des raisons de famille, & pensoit qu'on pouvoit être très-bon Catholique, quelque créance qu'on eût sur le fait de Jenssénius. Il avoit mille bontés pour les Jésuites de la Fléche: mais à la sollicitation des Jansénistes qui l'environnoient, il servit le Parti en attaquant les Religieux d'Angers sur leurs priviléges seulement, sans parler de dogme: les Religieux Mendians se défendirent de leur mieux. Un Oratorien d'Angers, nommé Bonichon,

Digitized by Google

écrivit contre eux : on réfuta son Livre : depuis, les Religieux Mendians employérent M. de Nismes pour les aider à rentrer dans les bonnes graces du Prélat : jamais il ne voulut les leur rendre, & tout ce fracas aboutit, comme à Amiens, à priver les Fidéles du Diocèse d'un nombre considérable de Directeurs, capables de les prémunir contre les nouvelles erreurs. On peut dire que de toutes les intrigues des Jansénistes aucune ne leur réüssit mieux que celle-là : en attaquant les priviléges des Réguliers, ils mirent la plus grande partie des Curés, & mêmes quelques Evêques, dans leurs intérêts ; les Curés d'Angers mis en jeu par leur Evêque, écrivirent aux Curés de Paris ; & la Cabale, sous le spécieux prétexte de défendre la Hiérarchie, profita de ces troubles, gagna du terrein, se fortifia de plus en plus aux dépens de ceux qui auroient pû s'opposer à ses progrès.

Mais rien ne montra mieux la fureur d'un Parti qui commence à sentir ses forces, que ce qui se passa dans le Diocèse de Sens. M. Octave de Bellegarde, Archevêque de cette Ville, étant avancé en âge, les Jésuites, chez qui M. de Gondrin, neveu du Prélat, avoit été élevé, agirent auprès de l'oncle pour qu'il fît de

Digitized by Google

l'Abbé de Gondrin son Coadjuteur. M. de Bellegarde ne jugeoit pas si avantageusement que bien d'autres des airs de piété que son neveu prenoit en toute occasion : il le voyoit de près, & le connoissoit mieux que personne : long-tems il résista aux sollicitations des Jésuites qu'il aimoit, & disoit à ceux qui lui parloient en faveur de son neveu : vous ne le connoissez pas, mes Peres, vous ne le connoissez pas ; mais si je fais ce que vous désirez, vous le connoîtrez quelque jour. La prédiction ne fut que trop véritable. M. de Gondrin devenu Archevêque, conserva pendant quelque tems le souvenir des bons offices que les Jésuites avoient tâché de lui rendre : il n'omettoit rien de ce qu'un Prélat affectionné à leur Compagnie pouvoit faire pour eux.

Les Emissaires de P. R. avec qui M. de Bellegarde avoit rompu tout commerce avant que de mourir, obsédoient le nouveau Prélat : il ne fut pas aussi heureux que son Oncle, il se laissa prévenir : on a même prétendu que P. R. l'avoit engagé par une pension d'abord de 18000. livres, & ensuite de 25000. livres, à poursuivre à outrance ceux qui s'opposoient le plus vivement aux nouvelles erreurs. Quoi qu'il en soit de ce fait, que je ne garantis

Digitized by Google

pas ; la conduite de M. de Gondrin avec les Jéſuites & les Capucins, jointe au penchant qu'avoit ce Prélat à faire les plus folles dépenſes, pourroit bien faire croire que les Janſéniſtes l'ont pris par ſon foible.

Ce fut le premier jour de l'an 1647. que M. de Gondrin commença à donner aux Jéſuites des marques de ſon changement à leur égard. Ces Peres l'ayant invité à donner la Bénédiction du ſaint Sacrement dans leur Egliſe le jour de la Circonciſion, le Prélat leur accorda ce qu'ils demandoient, en diſant qu'il vouloit être reçu dans leur Egliſe, comme dans celles où il avoit pleine juriſdiction. Les Jéſuites le reçurent avec tout le reſpect qu'ils purent en cette premiére viſite d'honneur qu'il avoit bien voulu leur rendre.

L'année ſuivante, vers le Carnaval, le Prélat fit défenſe aux Jéſuites, ſans qu'on ſçache à quel propos, d'expoſer le ſaint Sacrement pendant les trois jours qui précédent le Carême, avec menace, de ſa part, de l'aller enlever lui-même, ſi on l'expoſoit. Une façon ſi vive & ſi inuſitée de défendre une choſe qui ne demandoit qu'un mot, parut à ces Peres de très-mauvais augure, & les fit reſſouvenir, mais trop tard, de ce que M. de Bellegarde leur avoit dit ſi ſouvent. Ce n'étoit cependant

Digitized by Google

là que les préludes des coups que M. de Gondrin ſe préparoit à leur porter : il vouloit en venir à une guerre ouverte, & la ſoumiſſion des Jéſuites à ſes volontés avoit été, juſques-là, un obſtacle à cette guerre. Le Prélat prit donc un autre biais pour venir à ſon but.

En 1649. il exigea que tout ce qu'il y avoit de Prêtres chez les Jéſuites confeſſaſſent dans ſa Cathédrale, & non ailleurs, pendant la quinzaine, & cela pour cette année ſeulement. Les Jéſuites firent ce que le Préla demandoit d'eux, & eurent quelque repos le reſte de l'année. Un an après la ſcène changea : le Prélat voulut que les Jéſuites, pendant la quinzaine, entendiſſent les Confeſſions, non plus dans la Cathédrale ni chez eux, mais dans les différentes Paroiſſes de la Ville. Les Jéſuites crurent devoir s'en excuſer, & le priérent d'agréer qu'ils s'en tinſſent à ſa parole & à l'uſage.

Ce fut-là la pierre d'achoppement. M. l'Archevêque, qui étoit pour lors à Paris, prit occaſion de cette réponſe pour commencer des ſcénes qui ne finirent qu'à ſa mort. Il écrivit ſes ordres au Sr. de Benjamin ſon Official & Grand-Vicaire : en conſéquence, ſommation faite, de la part du Sr. de Benjamin, aux Jéſuites

Digitized by Google

cinq ou six jours avant les Rameaux, de s'abstenir de confesser pendant la quinzaine. Le même jour l'Official changeant tout d'un coup de batterie, fait assigner par-devant lui le Pere Recteur du Collége, pour qu'il ait à dire en vertu de quoi lui & les autres Peres de ce Collége entendoient les Confessions dans le Diocèse de Sens. Il répondit que c'étoit en vertu des approbations que M. l'Archevêque leur avoit données, & qu'il avoit renouvellées le 20. d'Octobre dernier. Le Recteur fut sommé de faire voir ces approbations par écrit : il répondit que depuis 28. ans environ, qu'ils étoient établis à Sens, ils n'avoient jamais été approuvés autrement que verbalement, selon l'usage alors universel, & que M. de Gondrin, depuis qu'il étoit Archevêque, en avoit toujours usé en cela comme ses prédécesseurs.

Le Sr. de Benjamin auroit pû simplement révoquer les pouvoirs donnés aux Jésuites, & tout eût été terminé : mais ç'eût été reconnoître qu'ils en avoient eus : il aima mieux supposer que les Jésuites avoient trompé les peuples jusqu'alors, en confessant sans approbation : & pour remédier à ce prétendu désordre, il fit une ordonnance, par laquelle il étoit

Digitized by Google

défendu aux Jéſuites d'entendre les Confeſſions dans le Diocèſe, (*d*) *faute de faire apparoir de l'approbation qu'ils doivent avoir de mondit Seigneur.... juſqu'à-ce qu'ils ſe ſoient pourvûs pardevers mondit Seigneur, pour obtenir ladite approbation.* Le lendemain, jour des Rameaux, l'Official accompagné de ſon Promoteur & autres Officiers, ſe rendit dans l'Egliſe des Jéſuites, & tandis que le Prêtre liſoit la Paſſion, l'Official lut & publia lui-même ſon ordonnance, avec grand tumulte & grand ſcandale du peuple qui aſſiſtoit à la Meſſe. Le Recteur, pour ſe laver du crime qu'on lui imputoit, & ôter le ſcandale, fit ſerment, avec les précautions convenables, pardevant le Lieutenant Général, que les approbations des Jéſuites avoient été renouvellées verbalement le 20. Octobre, prit acte de ſon ſerment, & continua à ſe ſervir de ces mêmes approbations, comme il avoit fait juſqu'alors, dans la Cathédrale même, par ordre de l'Archevêque, au vû & ſçû du Grand-Vicaire & de tout le public.

Sur ces entrefaites, l'Archevêque revint de Paris : ce ne fut pas pour pacifier ſon Diocèſe, & faire ceſſer des troubles qui ne paroiſſoient pas lui déplaire. Il rentra

(*d*) *Ordon. du 9. Avril 1650.*

Digitized by Google

à Sens, muni d'une ordonnance, (e) qu'on à ſçû avoir été fabriquée à P. R. par laquelle il confirme tout ce qu'avoit fait ſon official; il y déclare que les Jéſuites ſont des impoſteurs, qui n'ont pas droit de confeſſer, n'ayant point d'approbation, ni de lui, ni de ſes Grands-Vicaires : enſuite par un mouvement de charité, auquel les Jéſuites ne s'attendoient pas, il enjoint qu'on faſſe, dans tout le Diocèſe, des priéres publiques pour leur converſion, ce qui s'eſt éxécuté.

La veille de Noël de la même année 1650. le Prélat donna une nouvelle ſcéne : il ſe tranſporta en perſonne dans l'Egliſe des Jéſuites, à la tête de ſes Officiers, & ſuivi d'une troupe de ſeize Sergens, pour faire enlever ceux de ces Pères qu'il trouveroit dans les Confeſſionnaux : il eut la ſatisfaction qu'il devoit déſirer, il n'y en trouva aucun.

Les Pères Capucins ſe diſtinguoient dans ce tems là, autant qu'aucun autre Ordre Religieux, par leur zéle contre les nouveautés naiſſantes ; ils méritoient donc d'avoir part au reſſentiment de la Cabale & de ceux qui la protégoient. Le 28. Janvier 1653. M. de Gondrin publia une ordonnance contre ces Pères, qu'il affecte

(e) *Du 4. May 1650.*

Digitized by Google

d'appeller par tout *les Frères Hermites de l'Ordre de St. François, dits Capucins.* Son ſtyle ordinaire s'y ſoutient d'un bout à l'autre : » Votre vertu, leur dit-il, n'eſt »qu'hypocriſie, ſous laquelle vous cou»vrez des maximes qui tendent à la rui»ne & à la profanation de tout ce qu'il y »a de plus ſaint.... Les Fidéles doi»vent fuir d'avoir aucun commerce avec »vous, s'ils ne veulent ſe rendre partici»pans de vos crimes : « Le Prélat vient enſuite à la concluſion ordinaire, qui eſt de diminuer le nombre des Confeſſeurs, & déclare que ces Pères *ayant traité l'Egliſe comme ſi c'étoit la Synagogue de Satan,* il leur ôte tout pouvoir de prêcher, de confeſſer dans le Diocèſe, & de dire la Meſſe *hors les Oratoires de leurs Hermitages.*

Deux jours après, nouvelle ordonnance contre les mêmes Pères, qui ne différe de la premiére que par un ſurcroît d'invectives. Les Capucins avoient préſenté une requête au Conſeil, pour ſe mettre à l'abri des véxations du Prélat, & avoient obtenu ce qu'ils demandoient : le Prélat, dans ſon ſtyle nerveux, dit qu'ils on préſenté *la plus infame requête que les Moines de la loi de Mahomet puiſſent inventer contre l'Evangile ;* que.... *le Conſeil du Roi en a eu horreur* : il ajoûte, qu'il eſt obligé *de*

Digitized by Google

faire ſçavoir à tout le monde que l'Egliſe ne peut avoir de plus grands ennemis que les Capucins. Il renouvelle l'interdit lancé contre eux deux jours auparavant, & rend raiſon de ſa conduite : c'eſt qu'ils les conſidére *comme les ennemis déclarés de l'Egliſe, & en cette qualité, incapables d'autre choſe que de conduire les ames à la damnation éternelle.* C'eſt ainſi que ce Prélat entroit dans les vûës de P. R. & travailloit à *décréditer* ceux qui pouvoient contribuer à ſoutenir la fréquentation des Sacremens, & défendre par leurs conſeils les peuples contre la ſéduction.

Les Jéſuites, pour ſe procurer la paix & à ceux qui étoient maltraités comme eux, priérent le Confeſſeur du Roi d'interpoſer le crédit de la Reine : cette Princeſſe écrivit à M. de Gondrin, mais inutilement. Pour ne pas ſe commettre avec un homme, qu'elle ſçavoit capable de s'oublier, elle ordonna au Cardinal Mazarin de lui parler : l'Archevêque répondit civilement au Cardinal, mais ſans rien promettre : le Cardinal, qui connoiſſoit ſa vanité, le prit par ſon foible; eh! Monſieur de Sens, lui dit-il, vous êtes capable de gouverner un Royaume, & vous vous amuſez à faire la guerre à des Moines : ils en veulent, Monſeigneur, répliqua chau-

Digitized by Google

dement l'Archevêque, ils en veulent à mon autorité : vous vous moquez, répliqua le Miniſtre, les Capucins ſont de bonnes gens : pour les Jéſuites, ce ſont des gens ſages que la Reine aime & conſidére ; vous lui feriez plaiſir d'être de leurs amis & de bien vivre avec eux : il faut donc, reprit M. de Sens, remettre à la Reine ma mitre & ma croſſe, & que les Jéſuites ſoient les maîtres ? Après cela, comme il s'échauffoit beaucoup à prouver la différence qu'il y avoit entre les Jéſuites de Paris & ceux de Sens ; je veux vous dire, interrompit le Cardinal, qui le voyoit s'animer, une hiſtoire que j'ai vûë autrefois en italie. On arrêta à l'Inquiſition une maniére de viſionnaire qui croyoit au Père & au Fils, & ne pouvoit ſe réſoudre à croire au Saint-Eſprit : il réſiſta à tous les raiſonnemens des Théologiens, & ſe rendit au ſimple raiſonnement que lui fit en riant un des gardes de la priſon : vous êtes bien fou, lui dit-il, de vous entêter : il ne vous en coûtera pas davantage de croire au Saint-Eſprit, puiſque vous croyez au Père & au Fils, car auſſi-bien les trois ne ſont qu'un. L'Archevêque comprit parfaitement qu'on le traitoit de viſionnaire : mais, ni le Confeſſeur du Roi avec ſon crédit de Confeſſeur, ni le Car-

Digitized by Google

dinal avec son pouvoir de Ministre, ni la Reine avec son autorité ne purent rien. Le Prélat continua sur le même ton : les ordonnances & les sentences se multiplièrent, & ce fut par-là que le Prélat prépara l'esprit de son peuple à la scéne singuliére qu'il vouloit lui donner.

Le grand jour de la colère du Prélat fut le 26. de janvier de l'an 1653. Dimanche de la septuagésime. Voici dans quel appareil elle éclata. L'Archevêque fait sonner toutes les cloches de la Ville, comme pour les morts. Le peuple s'assemble dans la Cathédrale à ce son lugubre, le Prélat y paroît revêtu de ses habits pontificaux de couleur violette, la mitre en tête, la croix & la crosse portées devant lui, une bougie blanche à la main : ses Officiers & onze Curés de la Ville l'environnent portant aussi chacun une bougie blanche allumée. L'Archevêque monte pour la premiére & derniere fois de sa vie dans la chaire de son Eglise Métropolitaine. Là, après une invective sanglante de cinq-quarts d'heure contre *les Freres de la Société du Nom de Jesus*, après avoir blâmé leurs mœurs, & avoir dit de leur morale, *qu'il n'y avoit rien de plus infame, de plus damnable, de plus abominable, dont les maximes sont plus semblables à l'Alcoran*

Digitized by Google

qu'à celles de J. C. le Prélat se livre à toute l'étenduë de son zéle, & par un mouvement très-pathétique, il s'éfforce de soulever le peuple contre lesdits *Frères de la Société du nom de Jesus :* il se déclare Chef de ceux qui voudront le suivre quand il les chassera de la Ville : *renvoyons donc*, dit-il, *renvoyons ces Sociétés hérétiques, schismatiques, pernicieuses, & quand nous les chasserons, qu'on nous suive* : en même tems le Prélat éteint son flambeau, le brise, le jette à terre : les Officiers de l'Archevêque & les Curés, qui sont autour de la chaire, en font autant : tout le peuple est saisi de frayeur : chacun pense que la foudre va tomber sur la tête des Jésuites, & tremble pour eux : mais non, le Pasteur se contente de fulminer l'excommunication contre celles de ses ouailles *qui continuent, ou qui continueront d'aller à confesse ausdits Frères de la Société du Nom de Jesus.* A l'égard des Jésuites, il leur interdit toute fonction Ecclésiastique dans son Diocèse, excepté de dire la Messe dans leur Oratoire.

Un mois après cette éclatante expédition, l'infatigable Prélat se transporta en personne, le premier Dimanche de Mars, à Joigny, & le second à St. Florentin, pour y prêcher contre les Capucins, dans

Digitized by Google

le même ſtyle qu'il venoit de le faire dans ſa Cathédrale contre les Jéſuites, & pour y fulminer une ſemblable excommunication avec le même appareil.

Les Jéſuites pouſſés à bout, interjettérent appel au St. Siége de toutes les ordonnances injurieuſes & ſentences infamantes portées contre eux. Rome répondit favorablement. Le Bref préſenté au Roi, fut accepté, & ſur ce Bref, le Conſeil donna un Arrêt, portant défenſe à l'Archevêque d'inquiéter déſormais les Jéſuites. L'activité du reſſort ſecret qui faiſoit mouvoir le Prélat, fut un peu modérée : ſa colère n'alla pas plus loin, mais elle dura juſqu'à ſa mort.

On ne peut guères diſconvenir que s'il eſt vrai que P. R. lui ait fait une penſion pour travailler à détruire les Jéſuites, ſelon l'intention de St. Cyran, il la mérita bien. M. de Gondrin auroit même pû avoir après ſa mort une place dans le Nécrologe du Parti, elle étoit aſſûrement dûë à ſon zéle contre les ennemis de la Secte ; d'ailleurs il avoit aſſez conſtamment parlé de pénitence pendant tout ſon Epiſcopat pour mériter cette place. Une certaine conduite, qu'il n'avoit pas toujours voilée auſſi éxactement que l'éxigeoient ſon honneur & celui de ſon Parti,

Digitized by Google

n'auroit peut-être pas empêché qu'on ne lui déférat cet honneur : mais l'endroit par où il se décrédita totalement dans l'esprit de ceux qu'il avoit si généreusement servis, & ce qui l'empêcha d'être canonisé, ou au moins déclaré Héros de Port-Royal, l'Historien du Jansénisme va nous l'apprendre.

M de Marca ayant dit à M. de Gondrin, (*f*) » que l'on déclareroit incapables de »toutes fonctions, & privés de voix acti»ve & passive, & même de leurs béné»fices & de leurs charges, tous ceux qui »n'obéïroient pas, en recevant pure»ment & simplement la Bulle d'Inno»cent X.) ce coup abattit l'Archevêque »de Sens, qui .... déclara lâchement »qu'il se soumettoit sincérement à la »Bulle d'Innocent X.... s'y croyant obli»gé en conscience. C'est ainsi, poursuit »l'Historien, qu'à la voix, non pas d'une »servante, mais de quelques Evêques de »Cour, Loüis-Henry de Gondrin, qui »avoit tant fait le brave, abjura honteu»sement la vérité. » J'ai crû devoir rendre justice à la mémoire de ce Prêlat en raportant cette démarche : heureux s'il la fit aussi sincérement qu'il le dit, & avec

[*f*] *Hist. du Jans. Tom. 2. pag.* 310.

Digitized by Google

des vûes plus chrétiennes que celles qu'on lui attribue.

III.

TOutes ces différentes guerres Diocèsaines, à la ſuite de l'attaque générale que venoit de livrer Pierre Camus à tous les Directeurs, avancerent beaucoup les affaires du Parti. Parmi les Directeurs, quelques-uns, pour ſe mettre à l'abri de la malignité des traits de gens qui ne ménageoient rien, prirent le parti de ſe taire, à peu près comme ſi les intérêts de l'Egliſe leur euſſent été indifférens: quelques autres ſe laiſſerent gagner ſans être effrayés de la ſévérité de la morale du Parti qu'ils embraſſoient. Le reſte a fait ferme.

Ces ſuccès de la Cabale lui ont fait changer de batterie Il n'a plus été queſtion de *décréditer* tous les Directeurs. Ceux qu'elle avoit gagnés, tant parmi les Eccléſiaſtiques que dans pluſieurs Ordres Religieux, pouvoient autant avancer l'éxécution du projet de B. F. par leur nouvelle méthode de diriger, que les autres pouvoient la retarder en ſuivant l'ancienne route, & en prémuniſſant les Fidèles contre le danger de la ſéduction. L'état actuel des affaires de la Secte demandoit donc qu'on conſervât à ceux qu'on avoit ga-

Digitized by Google

gnés, tout leur crédit, & qu'on continuât à décréditer les autres par toute sorte de moyens.

Pour éxécuter ce projet, sans nuire en aucune façon aux Directeurs devenus Jansénistes, le biais que la Cabale a pris a été de désigner tous les Directeurs Catholiques, par un nom qui fît connoître, sans qu'on pût s'y méprendre, sur qui tomboient ses traits satyriques. Les Jansénistes pouvoient choisir ce nom parmi les noms d'un grand nombre de Communautés de Prêtres, soit séculiers, soit réguliers, qui s'opposoient avec zèle à leurs erreurs, & qui par-là méritoient cet honneur: ils ont crû devoir choisir le nom de *Jésuite*, ou bien les noms que les Calvinistes ont autrefois donnés à ces Pères. * *Nous croyons devoir observer*, dit M. d'Angers dans ses sçavantes Conférences, *que dans leurs écrits ils opposent toujours le nom de Moliniste à celui de Janséniste*: aujourd'hui donc, dans la bouche des Jansénistes, les noms de *Jésuite*, de *Moliniste*, de *Démi-pélagien*, quelquefois aussi de *Pélagien*, sont des noms synonimes, qui désignent non-seulement les Jésuites, mais les Papes, les Evêques, les Ecclésiastiques, les Religieux de tous les Ordres, zélés contre

(*) *Conf. sur la Grace, Tom. 2. pag. 180.*

Digitized by Google

l'héréſie de Janſénius. Ils ont même étendu la ſignification du premier de ces quatre noms, aux Rois, aux Princes & aux plus grands Hommes, qui s'oppoſent, en quelque maniere que ce ſoit, au progrès de la Secte : & pour donner un air de vraiſemblance à une pareille extravagance, ils débitent hardiment que les Jéſuites (*g*) » ont parmi eux de certaines régles » ſecrettes, dont ils s'autoriſent pour » avoir des Jéſuites ſéculiers, qui ſans » changer de rang ni d'habit, ſont vrai- » ment les ſujets de la Société, ſujets & » Souverains en même-tems : » comme Louis XIV. qui, (*h*) ſelon eux, étoit Jéſuite, comme l'Archiduc Léopold, Gouverneur des Pays-Bas, qui étoit auſſi Jéſuite, & même (*i*) *Profés de Couiterobe.*

Mais par où les Jéſuites ont-ils pû mériter que la Cabale de B. F. entreprît de décréditer tous les Directeurs Catholiques, ſous le nom de *Jéſuite*, plutôt que ſous le nom de quelqu'un de ces corps que le Janſéniſme n'avoit pas entamé ? Par où encore ces Pères ont-ils pû méri-

(*g*) *Rép. à un Prélat ſur le refus, &c pag.* 9.
(*h*) Ibid. *Voyez auſſi le* 2. *Tom. des Anecd. ſur la Conſt. pag.* 7.
(*i*) *Hiſt. du Janſ. Tom.* 1. *pag.* 206.

Digitized by Google

ter que cette Cabale se déchaînât contre eux avec plus de fureur & d'acharnement que contre tous les autres ? Les Jansénistes en ont donné leurs raisons au public : en voici quelques-unes.

C'est, selon M. de Condrin, parce que les Jésuites (*k*) » tiennent le premier » rang dans cette corruption, (de la mo» rale) par celle qu'ils ont introduite » dans toutes les vérités chrétiennes, » qu'ils ont essayé de détruire par la doc» trine la plus damnable que l'esprit hu» main puisse inventer. » Il faut donc les attaquer vigoureusement.

L'Auteur des *Provinciales* donne sa raison d'une maniére plus gracieuse & plus enjoûée que M. de Gondrin : c'est, selon lui, parce qu' (*l*) *il n'est rien tel que les Jésuites : les autres ne font que les copier* : on peut donc désigner tous les autres sous le nom de *Jésuite*.

C'est, selon le Commentateur de ces mêmes Lettres, parce que, quoique d'autres aient enseigné la doctrine des Jésuites, & par-là, comme il le dit, (*m*)

[k] *Sentence d'excom. portée à l'occasion des Capucins les 2. & 9. Mars 1654.*

[l] *Commencement de la quatrieme Lettre à un Provincial.*

[m] *Lett. Pr. avec des notes traduites, Tom. 1. pag. 91. édit. de 1700.*

Digitized by Google

»ſoient tombés dans l'erreur, leur erreur »n'a fait tort qu'à eux mêmes, ou au plus »à un petit nombre de perſonnes : mais »les Jéſuites étant diſperſés par toute la »terre, en font à toute l'Egliſe, qu'ils »corrompent de toute part par leurs nou»veautés. » On peut donc laiſſer là tous les autres, & ſe borner à *détruire les Jéſuites pour le bien de l'Egliſe*, comme St. Cyran l'a ordonné.

C'eſt, ſelon un écrivain anonyme du Parti, parce que, (*n*) » ſi l'honneur de »l'invention de tous les faux principes »de la morale relâchée n'eſt pas dû aux »Jéſuites, on ne peut leur refuſer la gloi»re de la perfection de tout le ſyſtême »de cette doctrine corrompuë : » L'honneur que les Janſéniſtes font à leur nom, leur eſt-il moins dû ?

C'eſt, ſelon l'Auteur de la Préface de *la Morale des Jéſuites*, parce que, (*o*) »celui qui veut abattre un arbre, ne s'a»muſe pas à en couper les branches les »unes après les autres, il s'attache au »tronc & à la racine, laquelle étant cou»pée, il faut néceſſairement que les bran»ches tombent : ainſi, continuë-t'il, j'ai »crû que détruiſant la pernicieuſe doctri-

[*n*] *Premiére Lett. d'un Th. à un Evêq. p.* 32.
[*o*] *Voyez la Préface.*

Digitized by Google

»ne des Jésuites touchant les mœurs & »les cas de conscience, je renverserois »tout d'un coup ce qui lui est conforme » dans les autres Casuites nouveaux, »parce qu'ils sont presque tous leur dis»ciples, ayant appris ce qu'ils disent, ou »dans leurs Ecoles ou dans leurs Li»vres : » tous étant leurs disciples, tous méritent bien d'être décrédités sous leur nom.

C'est encore, selon le même, parce qu' (p) » une infinité de Religieux & de »Directeurs peu éclairés, s'imaginent ne »pouvoir mieux apprendre les maximes »de la morale chrétienne, qu'en lisant »les Auteurs les plus fameux d'une Com»pagnie si célébre : » cette Compagnie mérite donc que les Jansénistes, à la suite des autres Hérétiques, la décréditent par toute sorte de moyens, pour décréditer par-là tous les autres Catholiques.

C'est enfin, selon Dom Thierry de Viaixnes, parce que, (q) » il y a long»tems qu'on est sur la défensive : il faut »les attaquer de front, (les Jésuites) »les dénoncer à l'Eglise dans les formes,

[p] Ibid. *Voyez l'Avertissement.*

[q] *Troisiéme Mém. sur les projets des Jans. p. 2. Les piéces originales de ces Mém. sont dans la Bibl. du Roi.*

Digitized by Google

»& que les Ordres de St. Benoît, de St. »Dominique, des Chanoines Réguliers, »des Carmes, des Pères de l'Oratoire, »& en un mot, tous ceux qui ſuivent la »doctrine de Saint Auguſtin & de Saint »Thomas, ſe réüniſſent, & mettent à »leur tête les Docteurs & les Eccléſiaſti»ques qui ne ſe ſont pas laiſſés entraîner »par la Cabale nombreuſe & puiſſante »des Jéſuites, mais ſur-tout LE PEU D'E»VESQUES, qui en France ont conſervé la »pureté de la foi, ſur-tout dans leurs »cœurs : c'eſt avec toutes ces forces qu'il »faut attaquer la Secte Jéſuitique pour »la diſſiper entiérement. » Que l'air de Hollande inſpire de courage ! c'eſt delà que ce Moine Apoſtat écrit de ſi belles choſes à M. Petit pied.

Ces Novateurs prétendent donc, que de tomber ſur les Jéſuites, c'eſt le vrai ſecret pour décréditer & rendre mépriſable, non-ſeulement les Jéſuites, mais encore tous ceux qu'il leur plaît de déſigner ſous le nom de *Jéſuite*, c'eſt-à-dire, *une infinité de Religieux & de Directeurs*, qui ſe ſervent des meilleurs Livres de ces Pères, *une infinité* de Prêtres ſéculiers qui ont été leurs diſciples, & qui conſervant la doctrine qu'ils ont puiſée dans leurs Ecoles & dans leurs Livres, ſont dès là même

Digitized by Google

ennemis déclarés du Janſéniſme : en un mot, ils prétendent que c'eſt le vrai moyen de reüſſir dans l'éxécution du projet de B. F. qui eſt de renverſer l'Egliſe de J. C.

Pauvres aveugles ! ils ne voient pas qu'ils font infiniment trop d'honneur à ceux qu'ils veulent décréditer : l'Egliſe de J. C. n'ayant beſoin ni des Jéſuites, ni d'aucun autre particulier pour ſubſiſter juſqu à la fin des ſiécles. Mais il faut rendre ici juſtice à qui elle eſt dûë : les Janſéniſtes ne ſont pas les premiers qui ont eu une idée ſi extravagante : j'ai déja dit qu'ils l'ont empruntée du Moine Apoſtat Fra-paolo, qui a dit avant eux, que pour venir à bout de détruire la Religion Catholique, il falloit d'abord commencer par décréditer les Jéſuites. Dans cette ſuppoſition ſi outrageuſe pour J. C. ſi contraire à ſes promeſſes, les Janſéniſtes pouvoient-ils agir plus conſéquemment que d'attaquer les Jéſuites comme ils l'ont toujours fait, & de comprendre ſous le nom de *Jéſuite*, ou de *Moliniſte*, ou de *Sémipélagien*, ou de *Pélagien*, tous ceux qui s'oppoſent au progrès de leur Secte, & à l'exécution de leur projet ?

C'eſt donc ſous ces noms que nous verrons dans le reſte de cette Partie la Cabale de B. F. déchirer impitoyablement

Digitized by Google

ment tous les Directeurs Catholiques, de quelque robe qu'ils soient, & les Jésuites avoir toujours la meilleure part à leurs calomnieuses satyres, pour les bonnes raisons que les Jansénistes viennent d'en rendre au public.

IV.

DEpuis plusieurs années, la Cabale crioit de toute sa force & de tous côtés contre *la morale corrompue* des Jésuites : mais c'étoit d'une maniére si vague, qu'elle ne faisoit pas, à beaucoup près, sur les esprits l'impression qu'on prétendoit. On résolut de tenter une autre voie, qui ne réüssit pas mal : ce fut de faire une collection de *maximes abominables*, qu'on attribueroit aux Jésuites, & de les donner au public, si bien enchâssées dans l'aménité & l'enjoüement, qu'on lût avec goût de pareilles horreurs. P. R. fit donc paroître sur la scène un acteur d'une espèce toute nouvelle, qui présenta au public ces *maximes abominables*, sous ce titre : *Lettres écrites par Loüis de Montalte à un Provincial de ses amis, &c.* & il (r) *les a exprimées*, dit un Auteur de la Secte, *d'une maniére si*

(r) *Morale des Jésuites, dans la Préface de l'édition in-4°. de 1667. sous ce titre* : Nécessité & utilité de cet Ouvrage.

Digitized by Google

agréable, qu'il a attiré tout le monde à les lire par la grace de son style.

Blaise Pascal, une des meilleures plumes qu'ait eues le Parti, est Auteur des Lettres dont il s'agit. Ce rare personnage étoit de Clermont en Auvergne. Il vint fort jeune à Paris, & tomba entre les mains du Sieur Singlin successeur de l'Abbé de St. Cyran dans la supériorité de P. R. Le jeune Pascal fit dans la perfection chrétienne des progrès dignes d'un tel Directeur. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le portrait que Pascal a fait lui-même de ses propres vertus, dans un écrit de sa main, trouvé après sa mort : c'est Madame Périer sa sœur qui a transmis ce portrait à la postérité dans la vie d'un frère si méritant, qu'elle a donné au public.

(s) » J'aime la pauvreté, dit Pascal »dans cet écrit, parce que J. C. l'a ai»mée : j'aime les biens, parce qu'ils »donnent moyen d'en assister les misé»rables. Je garde fidélité à tout le mon»de : je ne rends pas le mal à ceux qui »m'en font, mais je leur souhaite une »condition pareille à la mienne, où l'on »ne reçoit pas le mal ni le bien de la plu»part des hommes. J'essaie d'être tou-

(s) *Vie de Pascal, page 33.*

Digitized by Google

»jours véritable, sincère & fidèle à tous »les hommes; & j'ai une tendresse de »cœur pour ceux que Dieu m'a uni plus »étroitement: & soit que je sois seul ou »à la vûë des hommes, j'ai, en toutes »mes actions, la vûë de Dieu qui les doit »juger, & à qui je les ai toutes consa»crées. Voilà quels sont mes sentimens, »je bénis tous les jours de ma vie mon »Rédempteur, qui les a mis en moi, & qui d'un homme plein de foiblesses, de »misères, de concupiscence, d'orgueil, »d'ambition, A FAIT UN HOMME »EXEMPT DE TOUS CES MAUX, »par la force de la Grace, à laquelle »tout en est dû, n'ayant de moi que la »misére & l'horreur. »

A ne juger du plus fameux des ouvrages de Pascal, qui sont ses Lettres Provinciales, que par le caractère que leur Auteur fait de lui-même, quelle estime n'en fera-t'on pas? Osera-t'on seulement penser qu'elles entrent pour quelque chose dans l'éxécution d'un aussi détestable projet que celui de Bourg-Fontaine? Elles sont l'ouvrage d'un homme qui essaie d'être toujours véritable, sincère, fidèle; d'un homme qui a Dieu en vûë dans toutes ses actions, du moins à ce qu'il dit; d'un homme qui ne sort pas un instant de

Digitized by Google

la préſence de Dieu ; d'un homme qui eſt délivré de toutes les miſéres, qui ſont l'appanage de l'humanité : d'un homme, en un mot, qui *n'eſt pas comme les autres hommes.* Quand on approche ſi fort de la nature Angélique, eſt-on capable de produire quelque choſe qui ne ſoit pas excellent ? N'eſt-on pas bien éloigné de prendre part à un projet tel que celui de Bourg-Fontaine ?

Pour l'ordinaire, nos amis nous connoiſſent mieux que nous ne nous connoiſſons nous-mêmes. Paſcal a dit bonnement de lui-même ce qu'il en penſoit : il faut le ſuppoſer : mais ſes bons amis de P. R. ont parlé de lui d'une maniére à faire croire qu'ils ne penſoient pas qu'il fût tout-à-fait ſans défaut. Ils ont dit de lui, (*t*) » qu'on »ne pouvoit guères compter ſur ſon té»moignage, qu'il ne voyoit que par les »yeux d'autrui, qu'il étoit peu inſtruit »des faits qu'il raporte.... qu'en écri»vant les Provinciales, il ſe fioit abſolu»ment à la bonne foi de ceux qui lui »fourniſſoient les paſſages qu'il citoit, »ſans les vérifier dans les originaux ; que »ſouvent, ſur des fondemens faux ou »incertains, il ſe faiſoit des ſiyſtêmes

(*t*) *Voyez la Lett. d'un Eccl. à un de ſes amis, pag.* 81. 82.

Digitized by Google

»d'imagination qui ne ſubſiſtoient que »dans ſon eſprit. »

Tel étoit, au raport des Janſéniſtes eux-mêmes, l'Auteur d'un des principaux Livres de la Cabale : Livre qui a beaucoup diverti un certain public aux dépens de la vérité, de la charité, je puis ajouter, & de la Religion : car ce Livre à un double objet ; le moins principal eſt d'enſeigner les cinq articles de B. F. ou l'héréſie de Janſénius : mais le premier, c'eſt de faire un grand uſage du troiſiéme moyen projetté à B. F. pour renverſer toute Religion révélée, en décréditant & en rendant mépriſables tous ceux qui pourroient s'oppoſer à un deſſein ſi éxécrable.

Voilà ce que P. R. s'eſt propoſé de faire par la plume de Paſcal : c'eſt ce que je vais montrer, non pas par des extraits du Livre, il faudroit pour cela le copier en entier : prenons une voie plus abrégée, plus certaine, & reſpectable à quiconque ſçait reſpecter l'autorité légitime : il ne s'agit que de raporter les différens jugemens qu'on a portés de ces Lettres dans tous les Tribunaux où elles ont été flétries.

Quelques mois après que Paſcal, déguiſé ſous le nom de Loüis de Montalte, eut lâché dans le public ſa dix-huitiéme

Digitized by Google

Lettre, Rome parla, le Pape Alexandre VII. condamna ces 18. Lettres, & en défendit la lecture, sous peine des censures ordinaires. Le Jansénisme étoit pour lors encore bien jeune, & il s'étoit déjà mis en possession de mépriser les Bulles les plus solemnelles : on peut juger de-là, quel égard eurent les Jansénistes pour un Décret (*u*) qui condamnoit un Livre si chéri ; ils continuérent à répandre les Lettres de Pascal, & pour les rendre plus utiles à l'avancement de leur dessein, l'année d'après leur condamnation à Rome, ils les firent réimprimer, traduites en Latin, avec des notes de Guillaume Vendrock, c'est-à-dire, de Nicole. Cette traduction Latine avec sa nouvelle décoration fut examinée par ordre du Roi, qui nomma, à cet effet, quatre Evêques & neuf Docteurs de Sorbonne, (*x*) *tous Molinistes & Démipélagiens*, dit l'Historien du Jansénisme. Ces Prélats & Docteurs déclarent, (*y*) » que les héréſies de Jansé»nius sont contenuës & défenduës, tant »dans les Lettres de Loüis de Montalte »que dans les notes de Guillaume Ven»drock : » ils déclarent de plus, que

(*u*) *Décret du 6. Septembre 1657.*
(*x*) *Hist. du Jans. Tom. 2. pag. 462.*
(*y*) *Jugement du 7. Septembre 1660.*

Digitized by Google

»ces Auteurs sont si insolens & si hardis »à médire, que, si l'on en excepte les »Jansénistes, ils n'épargnent la condition »de personne, non pas même du Sou»verain Pontife, ni des Evêques, ni du »Roi, ni des principaux Ministres du »Royaume, ni la sacrée Faculté de Paris, »ni les Ordres Religieux.» Remarquons bien ce que disent ces examinateurs; Nicole & Pascal *n'épargnent la condition de personne, si l'on en excepte les Jansénistes*, quoiqu'ils ne paroissent en vouloir qu'aux Jésuites: rien de plus décisif & de plus conforme au projet de décréditer les Catholiques, sous le nom de Jésuite, en ménageant les Jansénistes.

En conséquence de cette déclaration, les Provinciales avec leurs notes furent, (z) par Arrêt du Conseil, lacérées & brûlées par la main du bourreau à la Croix du Tiroir. Elles avoient subi le même sort trois ans auparavant, par Arrêt du Parlement de Provence, (a) » comme étant »remplies de fausletés, suppositions & »diffamations contre la Sorbonne, les »Dominicains & les Jésuites, POUR LES »JETTER DANS LE MERRIS.» L'Inquisition d'Espagne en a porté le même

(z) *Du 23. Septembre 1660.*
(a) *Du 9. Février 1657.*

Digitized by Google

jugement que les autres Tribunaux. Les esprits, sans prévention, peuvent maintenant juger de ce que le Jansénisme a prétendu en publiant cet ouvrage.

V.

JAmais l'héresie n'est plus hardie que quand elle s'est ménagé un prétexte de se montrer. Les Jansénistes, après avoir feint que la morale de l'Evangile étoit attaquée par leurs adversaires, le prétexte de la défendre, leur fut une occasion de se manifester. Ils criérent de toute part *à la morale relâchée, à la morale corrompuë.* Jamais les Charles Borromées, les Philippes de Néri, les François de Sales, les Thomas de Villeneuve, les Therèses de Jesus, les Vincents de Paule, les Loüis de Grenade, les Cardinaux de Bérulle & de la Rochefoucault, les Pierres Fourrier, qui avoient bien connu la doctrine des Jésuites, & qui s'étoient servis si avantageusement de leurs conseils, jamais ces grands Hommes n'eussent reconnu la doctrine de ces Peres à ce qu'on en publioit.

Alors on vit les progrès que le Jansénisme avoit déja faits dans le Clergé inférieur : il se trouva de tous côtés des gens qui criérent sur le ton que venoit de donner Port-Royal par les *Provinciales* : on

Digitized by Google

vouloit tirer parti de ces lettres, à quelque prix que ce fût, sans s'embarrasser si elles étoient proscrites ou non. Les Curés Jansénistes de Rouen, d'Amiens, de Sens, & jusqu'aux Doyens ruraux de ce dernier Diocèse, se signalerent. On n'entendit; pendant plusieurs années, parler que de listes de propositions tirées des *Provinciales*, & déférées aux Evêques pour les faire censurer: mais rien en ce genre ne fut si vif qu'à Paris.

Les Jansénistes avoient eu, de longue main, la précaution de placer dans cette Capitale le plus qu'ils avoient pû de Curés sur qui ils pussent compter: il y en avoit, dès ce tems-là, un si grand nombre de gâtés, que dans les assemblées qu'ils faisoient chaque mois, & qu'on leur a interdites depuis, les Patrons de la nouveauté l'emportoient toujours, & au rapport d'un Ecrivain du Parti, (*b*) *c'étoit inutilement que quelques-uns de ceux qui étoient purs Molinistes, inspirés ou gouvernés par les bons Peres, faisoient rage pour l'emporter.*

Dans une de ces assemblées du 4. Septembre 1656. on jugea qu'il falloit profiter de l'impression que les *Provinciales* faisoient sur les esprits, pour sonner le tocsin

(*b*) *Recueil de piéces pour servir à l'Histoire de P. R. pag.* 281.

Digitized by Google

dans tout le Royaume, & animer tous les Curés de France contre les ennemis de la Secte. C'eſt ce que la portion gâtée des Curés de Paris éxécuta huit jours après, par une lettre circulaire qui avoit pour titre : *Avis de Meſſieurs les Curés de Paris à Meſſieurs les Curés des autres Dioceſes de France, ſur le ſujet des mauvaiſes maximes de quelques nouveaux Caſuiſtes.* Cette démarche hardie, qui ſentoit ſi fort la Cabale, n'eut pas, à beaucoup près, l'effet qu'on s'en étoit promis. L'aſſemblée du Clergé de cette année la regarda comme l'effet d'un eſprit de *ligue* & de *brigue* ce ſont ces expreſſions : elle obligea les Srs. Rouſſe & Dupuy Syndics des Curés, de comparoître, pour rendre compte de leur conduite, qu'ils juſtifiérent de leur mieux.

Malgré cette petite diſgrace, les Curés Janſéniſtes ne lâcherent pas priſe : elle ne ſervit qu'à les animer davantage : ils vouloient abſolument, de la part des Evêques, une cenſure de ce qu'ils appelloient *la mauvaiſe morale du tems.* Un faiſeur de *Recueil pour ſervir à l'Hiſtoire de P. R.* nous apprend comment les choſes ſe paſſerent. (*c*) » On ſçait, dit-il, que le zèle des » Curés de France s'enflamma contre les

(*c*) Ibid. *pag.* 280.

Digitized by Google

» mauvais Casuistes lors de la publication » des Lettres Provinciales, qu'ils recon- » nurent pour être exactes dans leurs ci- » tations ; & que les Jésuites remuérent » Ciel & terre pour défendre leurs *ma-* » *ximes abominables* : mais ce qu'on ignore » peut-être, c'est que les Curés de Paris, » qui avoient alors coûtume de s'assem- » bler tous les mois pour les affaires de » leurs Paroisses, penserent des premiers » à demander la condamnation de la mo- » rale relâchée. »

Dans ces circonstances, (*d*) un Jésuite nommé Pirot, par un zèle peu sage pour sa Compagnie qu'il voyoit si maltraitée, donna au public, sans nom d'Auteur, & contre le gré de ses Supérieurs, une *Apologie* des Casuistes que Pascal avoit attaqués dans ses Lettres : rien ne pouvoit paroître plus à contre-tems. La Sorbonne trouva dans cet ouvrage trois propositions que l'Auteur entreprenoit de justifier, & qu'elle jugea dignes de censure : les yeux des Curés Jansénistes furent beaucoup plus perçans ; ils y en trouverent un bien plus grand nombre : ils demandérent, avec une nouvelle chaleur, la condamnation de ce Livre : ils voulurent s'adresser au Parlement pour cela : mais par ordre du

(*d*) *Voyez les Mém. Chron. ann.* 1659.

Digitized by Google

Roi ils furent obligés de recourir aux Vicaires Généraux du Cardinal de Retz. L'embarras n'étoit pas de demander à cris redoublés la condamnation de ce qu'ils appelloient *la mauvaise morale* : une certaine bienſéance éxigeoit que des Curés ſi zélés, ſi clair-voyans, détruiſiſſent cette morale par de bons & ſolides écrits : cela n'étoit pas ſi aiſé que de crier contre: ces Meſſieurs en pénétrérent toute la difficulté : ils ſe regarderent, & aucun ne ſe ſentit les reins aſſez forts pour ſe charger de la commiſſion.

Les plus petites reſſources ſont quelquefois bien précieuſes. Parmi ces Curés ſe trouvoit l'Abbé Mazure Curé de ſaint Paul, dont la plume ne s'étoit juſqu'alors fait connoître que par une multitude d'approbations de Livres du Parti ſignés de lui: du reſte c'étoit un homme qui ne manquoit aucune occaſion de ſe ſignaler par les petites querelles qu'il faiſoit en toute rencontre aux Jéſuites ſes voiſins : il s'étoit ſur-tout fait un nom dans le Parti, pour avoir fait taire le Père de Lingendes, en faiſant ſonner toutes les cloches & chanter tous ſes Prêtres, tandis que ce Père prêchoit : en falloit-il plus pour être un Héros de Port-Royal ? ce fut donc ſur un homme d'un mérite de cette eſpèce,

Digitized by Google

qu'on jetta les yeux, pour combattre, par des écrits, le nouveau monstre : on lui proposa de le faire, & il se laissa persuader.

L'Historien de P R. que j'ai déja cité, nous apprend comment on applanit au Sr. Mazure toutes les difficultés de l'entreprise : (*e*) » Cependant, dit-il, comme »il falloit nommer quelqu'un de leur »Corps, pour écrire contre (la morale »relâchée,) & que personne ne paroiſ»soit disposé à se charger de cette com»mission, M. Fortin, (Curé de St. Chris»tophe) ami de M. Pascal, & qui étoit »un homme fort zélé, persuada à M. »Mazure Curé de St. Paul, d'accepter »cet emploi, & lui promit de faire com»poser ces écrits par des personnes très»habiles : il s'adressa à M. Arnaud, à M. »Nicole & à M. Pascal, qui sont Au»teurs des écrits qui ont paru sous le nom »des Curés de Paris, qui, après les avoir »lûs & examinés avec soin dans leurs as»semblées, les signoient. » Les Curés Catholiques qui s'y trouvoient avoient beau réclamer, *c'étoit inutilement.*

Ce sont ces huits écrits qui furent répandus dans le public immédiatement après les *Provinciales*, sous les noms & avec les

(*e*) *Récuëil, &c. pag.* 281.

Digitized by Google

signatures de huit Curés de Paris : le but de ces écrits est, sous prétexte de poursuivre la condamnation de *l'Apologie des Casuistes*, de décrier les ennemis de la Secte, & sur-tout les Jésuites, par des injures que n'inspira jamais le vrai zéle, par exemple : (*f*) *Nous voyons*, disent-ils dans un de ces écrits, *la plus puissante Compagnie & la plus nombreuse de l'Eglise, acharnée à soutenir les plus horribles maximes qui ayent jamais fait gémir l'Eglise.* On peut juger du reste par cet échantillon & par le caractère des véritables Auteurs de ces libelles.

Port-Royal réüssit à faire condamner le Livre du Pere Pirot : plusieurs Prélats le censurerent, Rome le condamna : les Jésuites ne dirent pas qu'il étoit mal condamné, qu'on ne l'avoit pas examiné, que le Pape s'étoit laissé prévenir, qu'il s'agissoit d'un fait sur lequel ni le Pape ni les Evêques ne pouvoient prononcer, parce que l'Eglise n'est pas infaillible dans la discussion des faits & l'intelligence des textes, &c. Ils se soumirent & désavouérent simplement le Livre de leur Confrére, sans que depuis on ait vû de leur part paroître un mot pour le défendre. Les

(*f*) *Réponse des Curés de Paris pour soutenir le Factum, &c. pag.* 6.

Digitized by Google

Jansénistes eurent donc en même tems & un triomphe complet, & un bel exemple de soumission à imiter : ils ne l'imitèrent pas alors, & ne l'ont pas encore imité depuis.

VI.

Les Jésuites avoient affaire à gens qui ne vouloient rien moins que la paix : il falloit, selon le projet, les décrier de façon qu'ils ne pussent jamais s'en relever. On poussa donc vers ce même tems le fanatisme, à leur égard, à un point dont l'esprit d'hérésie est seul capable. Dans Paris & aux environs, quelques faux zélés contrefaisant le Prophète Jérémie par leurs lamentations sur la ruine & la désolation de l'Ordre des Jésuites, & sur la corruption qu'ils causoient dans l'Eglise : (g) *Ah, mes frères*, crioient-ils de côté & d'autres dans les ruës, *prions Dieu pour l'Eglise ! pauvre Eglise ! en quel état est-ce que les Jésuites l'ont reduite, & que ne doit-on pas craindre du crédit qu'ils y ont, & de la dépravation de leur doctrine !.... Grand dommage !* disoient quelques Missionaires dans une Province qui n'est pas bien éloignée de Paris, *grand dommage, que cet Ordre se*

(g) *Réponse à la prétendue lettre de l'Evêque d'Angélopolis, par le Père Annat.*

Digitized by Google

ſoit ainſi corrompu ! qui l'eût jamais deviné? &c. C'eſt ainſi qu'on eſſayoit de décrier ces Pères auprès du petit peuple.

(*h*) La Cabale ne jugea pas moins important d'inſpirer aux enfans la même averſion pour ces Pères : ce fut la fonction des Religieuſes de P. R des Champs. Elles élevoient dans leur Monaſtère une jeuneſſe très-nombreuſe. la Maîtreſſe des Penſionnaires avoit inſtruit ſes jeunes éléves des matiéres conteſtées dans l'Egliſe, & faiſoit tomber tout l'odieux de ces conteſtations ſur les ſeuls Jéſuites. Par là, elle réüſſit à leur inſpirer une terrible averſion pour ces Pères : pour l'entretenir & la fortifier, elle ſçut ſe proportioner au goût de cette jeuneſſe : elle leur fit naître la penſée de faire deux poupées, d'en habiller une en Jéſuite, l'autre en Capucin Ces jeunes Demoiſelles apportoient leurs poupées, ainſi habillées, aux Religieuſes pour leurs récréations. Après pluſieurs queſtions doctrinales entre l'une & l'autre poupée, une Religieuſe, qui préſidoit à la diſpute, concluoit & condamnoit toujours le Jéſuite : alors toutes les Religieuſes & les Penſionnaires battoient des mains en ſigne de victoire, ſe levoient

(*h*) *Voyez la ſeconde Réponſe à l'Apologie de P. R. pag.* 27.

Digitized by Google

en tumulte, & toutes triomphantes emportoient le Jésuite poupée dans le Jardin où il y avoit un étang, l'y plongeoient plusieurs fois, & enfin l'y noyoient : éclats de rire, voiles volans, guimpes en désordre, tout respiroit la joie la plus complette. Ainsi se divertissoient (*i*) *les ames les plus saintes qui fussent peut-être alors dans l'Eglise.*

Mrs. Arnaud & Nicole, l'un dans l'Apologie de P.R. l'autre dans *les Imaginaires*, ont avoué ce ridicule divertissement en disant que ce n'étoit que l'image d'Escobar, quoiqu'en effet ce fût une poupée en Jésuite qu'on précipitoit dans l'étang, comme l'ont certifié des filles qui, étant Pensionaires à P.R. avoient été présentes à ce spectacle : du reste, image ou poupée, la différence n'est pas grande.

Auprès des gens de lettres, on continua à décréditer les Jésuites en publiant coup sur coup de nouveaux Livres, où ils étoient toujours représentés comme la Société la plus pernicieuse à l'Eglise. Ces Livres sont en si grand nombre, que, comme Bayle l'a remarqué, (*k*) *ils formeroient seuls une nombreuse Bibliothéque*: nous ne parlerons plus que de deux de

(*i*) *Mémoires de Fontaine*, *Tom.* 1. *pag.* 400.
[*k*] *Au mot* Loyola.

Digitized by Google

cette nature : il ont trop de raport l'un avec l'autre pour les séparer.

VII.

UN des premiers soins des Calvinistes, après leur révolte contre l'Eglise, fut de décréditer les Catholiques, en leur attribuant la plus détestable de toutes les morales : ils publiérent pour cela *la Théologie morale des Papistes*. Cette idée a plu aux Jansénistes : en 1667. lorsque les *Provinciales* commençoient à n'être plus si à la mode, ils mirent au jour un gros volume intitulé, *la Morale des Jésuites*, &c. *par un Docteur de Sorbonne*. Ils ont dit depuis que ce Docteur étoit le Sieur Pérault : ce volume, dont on a fait plusieurs éditions, a toujours paru sans approbation; ce n'a pas été faute de trouver des Approbateurs; mais c'est qu'il n'étoit pas à propos, dit l'Editeur, (*l*) *d'exposer des Approbateurs au ressentiment d'une Compagnie, qui a pour maxime, qu'elle peut en conscience tuer ceux qu'elle prétend nuire à sa reputation.* Quand cette Compagnie se réglera sur cette maxime, elle aura bien à faire, puisqu'il n'y a jamais eu, comme dit Bayle, (*m*) *aucune Communauté qui ait*

[*l*] *Dans l'Avertissement vers la fin.*
[*m*] *Au mot* Loyola

Digitized by Google

eu tant d'ennemis que les Jésuites en ont eus, & en ont encore.

Le but de l'ouvrage du Sr. Pérault est de montrer par une prodigieuse collection de textes, que les Jésuites profanent & font profaner tous les Sacremens, surtout ceux de Pénitence & d'Eucharistie, qu'ils détruisent toutes les vertus, autorisent tous les vices & tous les crimes; en un mot, que leur morale est si damnable, & leur maniére de diriger les conscience si mauvaise, qu'ils ne sont capables que de perdre tous ceux qui s'adressent à eux.

Ce Livre, qui tend si directement à l'éxécution du projet de B. F. parut à la multitude très-propre à ennuyer. Les Docteurs de Sorbonne qui l'éxaminérent par ordre de M. l'Archevêque de Paris, y trouvérent quelque chose de plus: leur avis unanime fut qu'il étoit tout pétri d'injures & d'impostures, de calomnies, de falsifications, d'ignorances grossiéres, de propositions fausses, scandaleuses & hérétiques. Le Parlement, après cet avis doctrinal, le condamna à être lacéré & brûlé par la main du bourreau.

Un succès si peu digne de l'immense travail de l'Auteur, ne découragea pas les Jansénistes. Deux ans après, à cet ou-

Digitized by Google

vrage flétri & tombé presqu'en naissant, on en substitua un autre, où le dessein de *décréditer* les ennemis de la Secte, selon le projet de B. F. est si clairement développé, qu'il saute aux yeux. C'est *la Morale pratique des Jésuites* : quand cet ouvrage parut, les Jansénistes en cachérent l'Auteur avec soin, de peur qu'il ne fût traité selon la rigueur des loix : la mort l'ayant mis depuis long-tems à l'abri de la justice humaine, ils ne craignent plus de le faire connoître, & disent que l'Auteur des deux premiers volumes, c'est (*n*) *M. de Pontchateau* Solitaire de P. R. pendant sa vie, (*o*) *sous le nom, l'habit & la figure d'un Jardinier*, dont il faisoit les fonctions *dans la Ferme des Granges*; & (*p*) Saint à miracles après sa mort : ils ajoutent que le Docteur Arnaud (*q*) a donné les six autres volumes sur les mémoires de M. de Pontchateau.

La morale pratique n'est que le complément de l'ouvrage du Docteur Pérault dont nous venons de parler. (*r*) *Ce pieux*

[*n*] *Voyez le Recueïl pour servir à l'Hist. de P.R. pag.* 438.
[*o*] Ibid *pag* 439.
[*p*] *Mém. de du Fossé, pag.* 395.
[*q*] *Recueïl pour servir, &c. pag.* 448.
[*r*] *Pref. du premier Tome de la mor. prat.*

Digitized by Google

& ſçavant docteur de Sorbonne, dit M. de Pont-chateau, *avoit eu deſſein* (par ſon Livre intitulé *la Morale des Jéſuites*) *d'inſpirer à tout le monde, & aux Jéſuites mêmes, de l'horreur pour leur déteſtable morale.* L'Auteur de la *morale pratique* veut donc perfectionner ce charitable deſſein, & rendre complet l'ouvrage de Pérault, en montrant, comme il le dit, par (*s*) *Pluſieurs hiſtoires arrivés dans toutes les parties du monde*, que la conduite pratique des Jéſuites, eſt par tout l'Univers conforme à leur théorie, c'eſt-à-dire, auſſi *déteſtable* que leur morale. C'eſt ce qu'il déclare dès la premiére page de ſa Préface en ces termes: « Mais on peut dire que ce qu'il » y a de plus effroyable dans la conduite »de ces Pères, eſt de voir qu'ils ſuivent »dans la pratique toutes ces maximes »corrompuës, & qu'ils ne permettent »rien aux autres contre la loi de Dieu & »les principes de l'Evangile, qu'ils ne »faſſent eux-mêmes pour ſatisfaire leur »propre convoitiſe, ou pour l'aggran»diſſement de leur Société. » C'eſt ainſi que daus l'éxécution du projet de *décréditer* les ennemis de la Secte, chacun ſe prête la main, l'un achevant ce que l'autre n'a que commmencé.

[*s*] *Titre du premier Tome.*

Digitized by Google

On ne peut guères appliquer plus juſtement qu'à ce libelle ce que dit Bayle de cette foule de Livres injurieux qu'on publie tous les jours ſur le compte des Jéſuites. (*t*) « Il eſt certain, dit-il, que »leurs ennemis leur feroient beaucoup »plus de mal, s'ils meſuroient mieux »les coups qu'ils leur portent : car, dès »qu'on entaſſe pêle-mêle les accuſations »bien fondées avec celles qui ne le ſont »pas, on favoriſe l'accuſé : il faut être »bien aveugle pour ne prévoir pas que »pluſieurs libelles, qui paroiſſent tous »les jours contre la Société, lui fourni»ront de bonnes armes : ſi elle payoit »les Auteurs pour publier telles hiſtoi»res, on pourroit dire qu'elle employe»roit bien ſon argent. . . . (*u*) Il eſt cer»tain, dit-il encore, qu'on ne ſçauroit »rendre un meilleur ſervice aux Jéſui»tes, & en général à tout Parti que l'on »entreprend de diffamer, qu'en publiant »des calomnies qui ſe réfutent très-faci»lement. »

L'Auteur de *la Morale pratique* a donné à plein dans le ridicule que Bayle reproche à ceux qui *ont entrepris de diffamer* les Jéſuites : il a entaſſé pêle-mêle toutes ſortes d'hiſtoires, les unes enchériſſant en

(*t*) *Au mot* Loyola. (*u*) *Au mot* Bellarmin.

Digitized by Google

extravagance sur les autres : pour s'en convaincre pleinement, qu'on ouvre seulement chacun des huit volumes, on verra si des gens sensés peuvent y donner quelque créance. Il fait les Jésuites *Pescheurs de perles* à Cochin, *Voituriers*, *Banquiers*, *Marchands* à Cartagéne, aux Indes, *Faux-monnoyeurs* à Malaga, *Juifs* à Gênes, *Idolâtres* à la Chine, *Hérétiques* & *Persécuteurs des autres Religieux* dans le Japon, *Généraux d'armées*, & même *Rois* dans le Paraguay, *Négocians* dans tout l'Univers, *Banqueroutiers* dans plusieurs endroits ; enfin gens par-tout si *TOTALEMENT INTERESSÉS*, qu'ils n'ont d'autre Religion que l'intérêt à qui ils sacrifient tout. Cet Auteur *pouvoit-il rendre aux Jésuites un meilleur service* ? Et si leur Société l'avoit payé pour publier de telles histoires, ne pourroit-on pas dire qu'elle auroit *bien employé son argent* ? Ces histoires sont si ridicules, si démenties par tant de gens qui ont les yeux sur eux, qu'elles équivalent à une bonne Apologie.

Mais pourquoi cet Auteur déchire-t'il si cruellement cette Société ? Chacun pense que cela s'annonce de soi-même, & que c'est évidemment une suite du projet fait de décrier les ennemis de la Secte : oh ! point du tout : c'est uniquement *par*

Digitized by Google

charité; l'Auteur en prend Dieu à témoin (*x*) » Ce n'eſt point, dit-il, dans le deſ» ſein de les décrier & de leur nuire: l'on » prend Dieu à témoin que l'on n'y a été » pouſſé que par la charité que l'on a » pour eux, & par la douleur ſincère que » l'on a de les voir dans de ſi malheureux » engagemens: on gémit de ce qu'ils ſont » la cauſe de la perte de tant d'ames qu'ils » ſéduiſent & qu'ils entraînent avec eux » dans le précipice. » Saint Paul n'a pas connu ce dix-ſeptiéme caractère de la charité.

Le Procureur Général du Parlement de Paris ne fut touché ni de cette tendreſſe de charité, ni de ces gémiſſemens: le 10. de Septembre 1669. il porta une Sentence contre *la Morale pratique*, dont voici la teneur: » Sur ce qui nous a été » repréſenté par le Procureur du Roi, » qu'il eſt averti que depuis quelques » jours certaines perſonnes, mal affec» tionnées à la Compagnie des Jéſuites, » ſemoient en cette Ville un certain li« belle ſcandaleux, intitulé *Morale pra» tique*, prétendu imprimé à Cologne, » chez Gervinus Quintel en 1669. par » lequel, & par les fauſſetés dont il ſe » trouve rempli, par le ramas qui a été

[*a*] *Tom.* 1. *Préf. pag.* 2.

» malicieu-

»malicieuſement fait d'une infinité de »mémoires inventés à plaiſir, & de piéces ſuppoſées, il eſt aiſé de juger, »auſſi-bien que par les termes d'aigreur & les mots injurieux dont l'Auteur s'eſt »ſervi, qu'il a eu DESSEIN DE DÉCRIER la »Société & la conduite des Jéſuites.» En conſéquence la Sentence porte que ledit Livre ſera lacéré & brûlé par la main du bourreau, ce qui fut éxécuté en Gréve trois jours après.

La morale des Jéſuites par Pérault, *la morale pratique*, auſſi-bien que *les Provinciales*, ſont les ſources d'où eſt ſortie cette multitude de libelles contre les Jéſuites: ces libelles ſont répandus juſques ſous les halles: d'ailleurs, les honnêtes gens ne ſouffrent qu'avec peine des extraits de pareils ouvrages, qui ne ſont propres qu'à deshonorer l'humanité; nous n'en citerons donc pas davantage pour démontrer l'éxécution du projet fait à B. F. de *décréditer les Directeurs & Conducteurs des conſciences*. Ce ſeroit démontrer qu'il fait jour à midi. Laiſſons donc dans la pouſſiére une infinité d'autres libelles qui répétent tous les mêmes choſes, & qui n'euſſent jamais vû le jour, ſi le déteſtable projet de B. F. n'eut jamais éxiſté.

Digitized by Google

VIII.

JE ne ferai pas plus d'uſage d'une infinité d'hiſtoires inventées ſur le compte des Jéſuites ; elles vont au même but que ces libelles, & on n'y a pas même gardé les vraies ſemblances : telles ſont celles d'Ambroiſe Guis, que les Janſéniſtes ont ſuppoſé mort à Breſt entre les mains des Jéſuites, qu'ils ont accuſés de lui avoir volé pluſieurs millions. Ces Pères étoient encore alors dans l'uſage de ne pas mépriſer tout-à-fait les calomnies, du moins les plus groſſiéres, qu'on débitoit contre eux : ils montrérent par des témoignages contre leſquels il ne fut pas poſſible de s'inſcrire en faux, que ledit Ambroiſe Guis étoit mort à l'Hôpital d'Alicante.

Celle du vol de trois cens mille florins fait par les Jéſuites de Bruxelles : (car ces Meſſieurs aiment ſur-tout à les accuſer de vols, rien ne revenant mieux au projet de montrer qu'ils ſont *totalement intéreſſés.*) La fauſſeté de celle-ci a été manifeſtée, & par l'Arrêt du Conſeil Souverain de Brabant, & par le déſaveu le plus autentique qu'en a fait enſuite un des principaux Acteurs, au moment d'aller paroître devant Dieu. Il en eſt de même des au-

Digitized by Google

tres hiſtoires, dont ils amuſent de tems en tems le public, & qui ne ſont toutes que des rapſodies de ce qu'ont fait & dit avant eux les Calviniſtes contre les premiers Jéſuites.

L'hiſtoire même du P. Girard, qui a fait tant de fracas dans toute l'Europe & au-delà, qu'eſt-ce autre choſe, qu'une imitation de ce qu'ont fait les Calviniſtes au commencement du dernier ſiécle, pour *décréditer* les Jéſuites de ce tems-là, comme les Janſéniſtes *décréditent* ceux de ce tems-ci? On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici ce fait éclairci.

Un Jéſuite brûlé pour ſes crimes, eſt un ample triomphe pour l'héréſie: les Calviniſtes s'en étoient donné un: les Janſéniſtes ont auſſi voulu avoir le leur: tout le monde a ſçu comment ils s'y étoient pris: mais peu de perſonnes connoiſſent le beau modéle qu'ils ont copié, & qu'ils n'ont fait que perfectionner: Le voici.

Au mois d'Août de l'an 1601. les Miniſtres Calviniſtes tinrent une aſſemblée à Grenoble: il s'agiſſoit de prendre des meſures efficaces, pour n'être plus expoſé à la confuſion qu'un grand nombre d'entre eux avoient eſſuiée, (y) *pour s'être*

(y) *Tout ce qui ſuit eſt tiré d'un Livre intitulé:* Les contredits au libelle diffamatoire, intitulé

Digitized by Google

hazardés d'entrer en dispute avec les Jésuites, & cela *au grand scandal du Consistoire* : Ce sont les paroles d'un Auteur du tems, qui voyant que les Jésuites mépriſoient la calomnie, dont les Calviniſtes les avoient chargés, & que je vais raporter, crût devoir y répondre, *pour l'honneur de l'Egliſe & l'affection qu'il portoit à la Compagnie des Jésuites* : il va lui-même nous raconter comment tout s'eſt paſſé de la part des Calviniſtes.

Il étoit alors queſtion de rappeller les Jéſuites en France : le Calviniſme craignoit plus cet événement que la perte de pluſieurs batailles : les Miniſtres aſſemblés à Grénoble conviennent donc, dit notre Auteur, (z) » que ſi les Jéſuites »étoient rappellés, comme l'on bruit, la »cauſe ne reçût jamais tant d'échec à »Moncontour, Jarnac & St. Denis ; que »de néceſſité néceſſitante, il falloit ſe »jetter à la traverſe, trouver quelqu'in»vention, la fureter ſous terre, n'en fut»il point : qu'il étoit aſſez loiſible de

Hiſtoire notable du Père Henry, Jéſuite, brûlé à Anvers le 12. Avril 1601. par François Séguſie. *Imprimé à Roüen en 1602. Voyez auſſi la Remontr. & Requête des Jéſuites au Roi Henry IV. ſur le même ſujet en 1603.*

[z] *Les contredits au libelle, &c. pag. 22. & ſuivants.*

Digitized by Google

»mentir, calomnier, faire & contre-»faire, dire & dédire en telles occasions »fondamentales de l'Eglise : que dès-à-»présent un beau moyen se présentoit »à leurs yeux, à sçavoir, de faire cou-»rir sous main-force papiers volans, les »chargeant ores d'une chose ores d'une »autre, & que cela fût drû & menu »comme grêle, pour avoir plus d'effet »& rendre la chose plus croyable. . . . »sur quoi, d'une commune voix, fût »arrêté qu'il seroit ainsi fait, confessant »tous ingénuëment & sans contradic-»tion, que où il falloit perdre les Jé-»suites, ou que les Jésuites perdroient »leur Religion. » Ce n'est pas d'aujour-d'hui, comme l'on voit, que les Hérétique *confessent* la même chose.

Le moyen plût extrêmement à toute l'assemblée : avant de se séparer, on mit la main à l'œuvre : les papiers volans chargés *ores d'une chose, ores d'une autre*, se répandirent de toute part. On frabriqua & on fit imprimer le premier à Grenoble même, au sortir de l'assemblée : il avoit pour titre : *Histoire notable du Père Henry, Jésuite & Sodomiste, brûlé à Anvers le* 12. *Avril* 1601. Par une ruse, dont les Jansénistes ont sçu profiter dès le berceau, (*a*)

[*a*] *Jansénius suggère le même artifice à St, Cy-*

Digitized by Google

le titre portoit fauſſement que cette hiſtoire étoit *tourné de Flamand en Francois*. Le libelle commençoit par ces mots : *Père Henry, natif d'Anvers, fils de Jean Mangot fourbiſſeur*, &c. Les Jéſuites ſe virent donc en un inſtant diffamés par toute la France, tandis qu'à Anvers même ils joüiſſoient de la réputation la plus entiére.

La fourberie Calvinienne parvint aux oreilles de Guillaume de Bergis, Evêque d'Anvers : ce Prélat, par un témoignage des plus honorables aux Jéſuites, en fit retomber la confuſion ſur les hérétiques, qui en étoient les auteurs, gens *accoûtumés* comme il dit, *à promouvoir leur évangile par telles feintes*. Le Magiſtrat d'Anvers en fit autant, en atteſtant que *de mémoire d'homme* il ne s'eſt fait à Anvers *punition d'un crime ſi abominable*, qu'il n'y a jamais eû de Jéſuïte à Anvers du nom de *Henry Mangot*, & qu'entre les Bourgeois d'Anvers il n'y en a jamais eû du nom de *Jean Mangot, même du métier des fourbiſſeurs* (*b*).

Pour rendre la fable plus complette, le Miniſtre, auteur du libelle, feint que

ran dans ſa Lettre 76éme. pour publier un de ſes ouvrages contre les Jeſuites.

[*b*] *Les atteſt. de l'Evêque & des Magiſtrats d'Anvers ſe trouvent à la fin de la Remontrance des Jéſuites au Roi : elles ſont datées de* 1601.

Digitized by Google

ſon prétendu Jéſuite a voulu mourir en bon Calviniſte, ce qui lui donne une ſi grande eſpérance du ſalut du criminel, qu'il termine ſon *hiſtoire notable* en aſſûrant qu'il croit *fermement que Dieu lui a fait grace & miſéricorde* : prérogative admirable des héréſies anciennes & nouvelles ! Les plus grands crimes n'empêchent pas ceux qui en font profeſſion d'être du nombre des élûs.

Voilà le modéle qu'ont ſuivi les Janſéniſtes dans l'hiſtoire de P. Girard, il eſt vrai qu'ils n'ont pû réüſſir à le faire condamner aux flammes : mais en ont-ils moins hardiment publié dans les pays éloignés qu'il avoit été brûlé pour ſes crimes ; & cela avant même que l'Arrêt, par lequel l'élite du Parlement de Provence l'abſolvoit, fût porté? Je ne ſçache pas à la vérité que dans aucun écrit, ils l'aient fait mourir en bon Janſéniſte : mais en cela, ces Novateurs n'ont pas voulu le céder aux Calviniſtes, tant ils ſont en tout leurs fidéles copiſtes.

A peine donc l'innocence du P. Girard étoit-elle reconnuë, que pour ſe donner un Jéſuite mort Janſéniſte & appellant, ils jettérent les yeux ſur le Pere Chamillard, qui demeuroit pour lors à Paris, & ce fût de Paris même qu'ils répandirent

Digitized by Google

dans tout le Royaume & dans les Etats voisins, que ce Pere étoit mort Appellant & Réappellant ; qu'il s'étoit livré un grand combat entre les Jésuites attachés à la Constitution *Unigenitus*, & ceux que ces Novateurs feignoient être contraires à ce saint Décret, sur le lieu de la sépulture de leur Confrère : que les premiers appuyés du Lieutenant de Police, l'avoient emporté sur les seconds, & avoient enterré le mort dans le jardin. Un Gazettier du Parti en Hollande, Moine Apostat, publia qu'on l'avoit mis dans la cave. Un Jésuite mort appellant & réappellant ne pouvoit manquer d'être un grand saint : on fit donc l'Apothéose du P. Chamillard, on le mit dans le Ciel côte à côte du Diacre de St. Médard : on publia comme faits certains & indubitables les miracles du nouveau saint : dans quelques Communautés Religieuses on lui adressa des Neuvaines. La suave odeur qui s'exhaloit continuellement par le soupirail de la cave où on l'avoit mis, avoit, disoit-on, la vertu de guérir toutes sortes de maladies du corps & de l'ame. Pendant qu'on amusoit le public par ces sots contes, le Pere Chamillard étoit à Paris, plein de vie & de santé, exerçant tous les jours publiquement les fonctions propres
Digitized by Google

de son état. Lui-même il détrompa tout le Royaume sur sa prétenduë mort, par une Lettre du 25. Février 1732. Les personnes sensées mirent l'appel de ce Pere, sa mort, sa sépulture dans le jardin, ou à la cave, le combat & ses miracles, au rang des autres impostures par où le Parti tâche depuis si long-tems, selon son projet, de *décréditer* ses adversaires: pour les Jansénistes, ils continuérent à inventer de nouvelles fables, & à publier contre les Jésuites des papiers chargés *ores d'une cho'e, ores d'une autre*, comme l'ont fait les Calvinistes contre les premiers Jésuites.

IX.

QUelle ample matiére ne fourniroient pas encore à la démonstration du projet de B. F les *Nouvelles Ecclésiastiques*? Y a-t'il une page dans ces scandaleuses Gazettes, à moins qu'elle ne soit employée à la canonization de quelqu'Appellant, qui ne soit remplie des plus malignes satyres contre les Souverains Pontifes, les Evêques, les Ecclésiastiques & les Religieux, de quelqu'Ordre qu'ils soient, s'ils sont Catholiques. Ce ténébreux Auteur, qui a de bonnes raisons de haïr la lumiére, n'épargnant pas les Puissances les plus respectables, comment

Digitized by Google

épargneroit-il des particuliers ? Ses productions périodiques sont donc une preuve toujours subsistante du projet fait à B. F. de *décréditer* tous ceux qui pourroient apporter quelqu'obstacle au progrès de la nouvelle Secte, & une démonstration de l'éxécution continuelle de ce projet. On ne peut donc disconvenir que j'aurois beau jeu, si je voulois en faire usage : mais non, je l'abandonne : je ne me suis servi jusqu'à présent que des ouvrages de gens estimés & respectés dans le Parti : c'est la méthode que je veux garder jusqu'à la fin : or, que pense-t'on du Gazettier dans le Parti ? On peut en juger par un des portraits que font de ce personnage les Jansénistes eux-mêmes.

(*c*) » C'est, dit un des plus considéra-»bles d'entre eux, c'est un imprudent, »qui reçoit des Mémoires de toutes »mains, & les imprime sans discerne-»ment. C'est un Historien partial.... »qui fait infidélement & avec mépris les »extraits des Livres de ses adversaires, »& qui.... comble de loüanges insipi-»des les ouvrages de ses partisans. C'est »un ingrat, qui commet malicieusement »les personnes à qui l'on a de singuliéres

[*c*] *Lettre de M.... (Petit-pied) à M.....* en 1735.

Digitized by Google

»obligations. C'eſt un indocile, qui n'a »aucun égard aux ſages corrections que »lui ont faites & lui font journellement »les plus célébres Théologiens. C'eſt un »rebelle, qui, après la juſte ſévérité du »Miniſtère public, a marqué encore un »plus vif acharnement. L'eſprit de ver»tige s'eſt ſaiſi de lui avec tant de vio»lence, qu'il a deshonoré dans ſes feuilles »juſqu'à M. l'Evêque de Sénez. C'eſt un »furieux, qui attaque toutes les Puiſſan»ces Eccléſiaſtiques & Séculiéres, tous »les Corps & tous les particuliers, Ab»bés, Evêques, Archevêques, Cardi»naux, Papes, Ordres Religieux, Mi»niſtres, Princes, Rois, rien n'eſt épar»gné par ce phrénétique : le fiel coule »de ſa plume ; le noir ſang qui boût dans »ſes veines ſe répand dans tout l'univers »ſur les perſonnes de tout état, de tout »ſéxe, de toutes conditions .... en un »mot, c'eſt un enragé .... ſes feuilles »ſcandaleuſes tombent dans un diſcrédit »univerſel, elles font horreur à tous les »gens de bien .... c'eſt un fripon. » Après un tel portrait, conviendroit-il que je fiſſe uſage contre les Janſéniſtes des écrits d'un homme à qui ces Novateurs croyent rendre juſtice, en le traitant d'*imprudent*, de *furieux*, de *phrénétique*,

Digitized by Google

d'enragé, de *fripon* ? Passons donc à quelque chose de mieux.

X.

L'Autorité des Jansénistes, réfugiés en Hollande, est sans doute d'un tout autre poids que celle d'un Gazettier, du caractère de celui du Parti : c'est dans ce pays de liberté que ce qu'il y a de plus respectable dans le Parti a été chercher un azile à sa foi : c'est de-là que tant de grands Hommes travaillent à soutenir cette foi dans les pays où elle est *persécutée*, & à la faire passer dans les contrées où elle n'est pas encore connuë : c'est de-là qu'on travaille, sans rien craindre, à lever les obstacles qui s'opposent à la publication du nouvel Evangile : c'est-là, enfin, que l'Eglise Janénienne est dans tout son lustre : elle y sera bien-tôt aussi florissante que celle des Protestans. Ce sont donc ces grands Hommes chargés de la sollicitude de cette nouvelle Eglise, qui vont donner le dernier coup de pinceau au portrait que les Jansénistes nous ont tracé jusqu'à présent de leurs adversaires, & sur-tout des Jésuites : ils vont nous donner au juste & avec précision l'idée qu'ils veulent que tout le monde en conserve. Ce dernier trait, pour être

Digitized by Google

préſenté dans tout ſon jour, demande un précis de quelques projets des Janſenistes.

Il y a environ quarante ans que ces Novateurs conçurent le vaſte projet de gagner tout l'univers au Janſénisme : il n'étoit queſtion, pour réüſſir ſûrement, que de mettre bien au fait de la bonté de leur cauſe Mrs. les Plénipotentiaires du Congrès de Soiſſons : ils dreſſérent d'amples Mémoires, qui furent effectivement préſentés au Congrés par les Oratoriens de cette Ville. Pour dreſſer ces Mémoires on jetta les yeux ſur le *Neſtor*, *l'Uliſſe*, le *Varron* du Parti, ſur un *Chef du Peuple de Dieu* en France, c'eſt-à-dire, ſur M. Petit-pied : ce ſont-là les titres que lui donnent les Janſéniſtes de Hollande (*d*) dans la Lettre où ils lui tracent le cannevas des Mémoires en queſtion.

Ce qui anime le zéle de cette nouvelle eſpèce d'Apôtres à ne pas différer la conquête de l'univers, ils le diſent dans cette Lettre : c'eſt la grande faute qu'ils ont faite, de n'avoir travaillé juſqu'à préſent à établir leurs dogmes qu'en France, d'avoir *totalement négligé les intérêts des au-*

[*d*] *Cinquiéme Mém. ſur les projets des Janſ. voyez depuis la pag.* 12. *juſqu'à la pag.* 17. *les piéces originales de ces Mém. ſont dans la Bibl. du Roi.*

Digitized by Google

tres Egliſes: en quoi ils conviennent qu'ils ont été *badauds en fait de Religion*, de s'être bornés à un *ſi petit cercle d'objets* : ils confeſſent ingénuëment que les têmoignages que toutes les Egliſes étrangéres ont donnés de leur ſoumiſſion à la Bulle *Unigénitus*, & dont ils avoüent qu'ils ſont *accablés*, ſont une punition de leur négligence, & *une conduite juſte de la part de Dieu.*

» De tout cela, continuë l'Auteur de »la Lettre au Sr. Petit-pied, j'en recueille, »Monſieur, d'inſtantes priéres pour vous »engager à travailler inceſſamment au »ſecond Mémoire. Il n'y a que vous qui »ſoyez capable de le tourner comme il »faut, d'y joindre la ſolidité avec l'inſi»nuation : c'eſt une matiére importante, »vaſte & très-intéreſſante : mais il faut »la reſſerrer, ſans l'étrangler, profiter des »diſpoſitions des hommes qui ſont déja »aſſez choqués de l'ambition des Jéſui»tes, leur faire voir (à Mrs. les Plénipo»tentiaires) qu'il y a là un abîme, dont ils »ne connoiſſent que la ſuperficie. »

Ce Mémoire Apoſtolique, une fois bien dreſſé, quel effet s'en promettent les Janſéniſtes ? On n'oſeroit le dire, qu'en ſe ſervant de leurs propres termes : Il ne faut que ce Mémoire « pour voir toute »l'Allemagne, toute la Pologne, la Tof-

Digitized by Google

»cane, la Sicile, la Savoye, la Sardai-»gne, la République de Génes, l'Iſle de »Corſe, l'Eſpagne, le Portugal, le Pa-»raguai, le Pérou, le Méxique, Appel-»lans de la Bulle *Unigenitus*, pour les »voir zélés contre les erreurs & les relâ-»chemens des Jéſuites, & peut-être mê-»me voir les Jéſuites convertis. » Fût-il jamais Mémoire plus important! Il aſſûre la converſion de l'un & de l'autre monde au Janſéniſme, & donne même quelqu'eſpérance de celles des Jéſuites.

Mais par où viendra-t'on à bout d'opérer une ſi étonnante merveille? Dans le *projet d'un ſecond Mémoire pour Mrs. les Plenipotentiaires au Congrès de Soiſſons*, écrit de la même main que le premier, on ne ſuggère différens moyens: je ne parlerai ici que du premier, le ſeul qui ait raport à la matiére que je traite actuellement: ce premier moyen de convertir tout l'univers, conſiſte uniquement à modérer la puiſſance des Jéſuites, & à arrêter les progrès de la Conſtitution.

(*e*) » Il eſt certain, dit l'Auteur du »projet, que Mrs. les Plénipotentiaires »ont été rendus attentifs à l'affaire de la »Conſtitution, & aux troubles qui en »ſont les ſuites en France: tous ſont bien

(*e*) *Septiéme Mém. ſur les projets, &c. p.* 2.

»aiſes d'en ſçavoir des nouvelles : plu-
»ſieurs s'y intéreſſent & liſent avec plaiſir
»les ouvrages qui tombent ſous leurs
»mains, & qui peuvent les en inſtruire.
»Le premier Mémoire manuſcrit trou-
»vant les eſprits ainſi diſpoſés, fera ſans
»doute un effet conſidérable : c'eſt ce qui
»fait penſer qu'il ſeroit important d'en
»dreſſer un autre, qui eût pour objet les
»Jeſuites, mais ſans en ſéparer la Conſti-
»tution : il ſeroit bon de donner à ce
»Mémoire une unité d'objet, auquel tout
»ſeroit raporté : cet objet eſt la grandeur
»de la puiſſance des Jéſuites, portée au
»point qu'elle devient à charge aux Prin-
»ces mêmes. Les Jéſuites ſont puiſſans
» depuis leur origine : ils n'ont ceſſés de
» travailler à augmenter leur puiſſance :
»ils n'y travaillent pas aujourd'hui avec
»moins d'ardeur, ni moins efficacement,
»ils ſe ſervent de toutes ſortes de moyens,
»il ne leur importe : » Ne prenons pas garde à ce que ces derniéres paroles ont de trop dur, elles ſont de ſtyle : contentons-nous, de bien pénétrer le ſens des ſuivantes

(*f*) » La Conſtitution eſt aujourd'hui
»le moyen le plus important, le plus
»étendu, le plus efficace, & qui réünit

[*f*] Ibid. *pag.* 3.

Digitized by Google

»en lui-même tous les autres, qu'ils met-»tent en œuvre : ils accréditent la Consti-»tution, & par la Constitution, ils s'ac-»créditent eux mêmes : la Constitution »est leur ouvrage : si elle est bonne, ils »sont bons, leur doctrine est bonne, ils »sont la lumiére de l'Eglise, tout le »monde doit aller à leur Ecole. »

Voilà donc, enfin, le dernier trait de pinceau mis par les Jansénistes à l'horrible portrait des Jésuites, auquel ils travaillent tous depuis plus de cent ans. Non, ce n'est plus par ce que dit *la morale pratique*, ni par ce que disent *les Provinciales*, & une infinité d'autres libelles, qu'il faut juger des Jésuites & de leur doctrine : ces Livres ne les dépeignent pas bien, & n'expriment pas comme il faut l'horreur de leurs maximes, ils ne font qu'effleurer la matiére, par où donc peut-on les connoître eux & leur doctrine? C'est par la Constitution *Unigenitus* : leur doctrine est la même que celle de cette fameuse Bulle : *Si la constitution est bonne, ils sont bons, leur doctrine est bonne, ils sont la lumière de l'Eglise, tout le monde doit aller à leur Ecole* : au contraire, si la Constitution est mauvaise, ils sont mauvais, leur doctrine est mauvaise, ils sont les ténébres de l'Eglise, tout le monde doit déserter leurs Ecoles.

Digitized by Google

Or, selon les Jansénistes, qu'est-ce que la Constitution ? Disons-le en passant, en attendant que nous en parlions plus expressément : c'est un *infame Décret*, dont la doctrine est aussi abominable que celle des Payens : qu'est-ce donc que les Jésuites ? Ce sont des gens aussi *infames* que la Constitution, dont ils enseignent la doctrine, toute payenne qu'elle est, sans vouloir se corriger : c'est ce qu'on a prétendu prouver dans le bel ouvrage que les Jansénistes ont donné au public, sous ce titre qui est tout ce que j'ai besoin d'en citer: *Parallele de la doctrine des Payens avec celle des Jésuites & de la Constitution.*

Qu'est-ce encore que la Constitution ? Recevons-en la définition de la bouche de M. de Montpellier : quoi de plus respectable dans le Parti ! c'est un (g) *scandale* si grand, *que, de quelque côté qu'on le considére, il paroit le plus grand que Dieu ait permis. . . . On ne voit rien dans l'espace de dix-sept cens ans à quoi on puisse la comparer.* Les Jésuites, de pair avec la Bulle, sont donc le plus grand scandale que Dieu ait permis dans l'Eglise ; cela est sans réplique, sans doute.

Quoi donc ! falloit-il s'épuiser, depuis plus de cent ans, en injures contre cette

(g) *Inst. Past. sur les Miracles, &c. p.* 1.

Digitized by Google

Société, pour y mettre enfin le comble de la maniére la plus honorable qu'elle eût pû ſouhaiter? Ne ſe croira-t'elle pas bien dédommagée par ce dernier trait, & du paſſé, depuis la naiſſance du Janſéniſme, & même de tout l'avenir, juſqu'à la totale extinction de cette héréſie? Les Jéſuites & tous ceux qu'on déſigne par ce nom, peuvent donc ceſſer de ſe défendre; leur cauſe, de l'aveu des Janſéniſtes, eſt la même que celle de l'Egliſe univerſelle, cette ſainte Egliſe les défend en ſe défendant elle-même: en écraſant ſes ennemis, elle écraſe les leurs.

TROISIÉME QUESTION.

De tout ce que les Janſéniſtes ont dit & fait pour décréditer les Directeurs & Conducteurs des conſciences, quelle concluſion pratique en ont-ils tirée?

CEs Novateurs, pour ne s'écarter en rien du projet que leurs Pères ont fait à B. F. après avoir dépeint *les Directeurs & Conducteurs des conſciences*, comme gens *totalement intéreſſés*, gens d'une doctrine abominable, gens qui ne ſont propres qu'à conduire les ames à la damnation éternelle, qu'ont-ils dû conclure? Cela s'annonce de ſoi-même: ils ont dû

Digitized by Google

dire qu'il ne falloit plus se servir nulle part de leur ministère; qu'il ne falloit plus souffrir qu'ils fussent employés en aucune façon au salut des ames ; que, quelque grand que fût le nombre de ces mauvais Directeurs, il n'y avoit aucun inconvénient à en user de la sorte ; qu'il falloit s'en tenir au petit nombre de *Saints Directeurs*, auquel l'Eglise étoit réduite. La perfection de l'éxécution du projet demandoit que les Jansénistes s'efforçassent d'amener Nosseigneurs les Evêques à réduire cette conclusion en pratique ; montrons qu'ils n'ont rien négligé pour cela.

Après la publication de la Constitution *Unigenitus*, & la solemnelle acceptation qui en fut faite par presque tous le Evêques du Monde, les Jansénistes redoublerent leurs efforts pour sauver les débris d'un Parti écrasé. Les libelles se multiplièrent à l'infini : je ne parlerai que d'un seul, qui fut fait pour l'instruction des Evêques qui ont des Jésuites dans leurs Diocèses ; (il ne faut pas perdre de vûë l'étenduë de la signification que ces Novateurs donnent au nom de *Jésuite* :) cet ouvrage important a pour titre : *Lettres d'un Théologien à un Evêque, sur cette question importante : S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher & pour confesser.*

Digitized by Google

Quoique ces lettres soient principalement faites pour les Evêques, l'Auteur espère bien qu'elles seront utiles à trois sortes de personnes (h) *Les premieres personnes*, qu'il a, dit-il, *en vûe, sont les Evêques qui ont des Jésuites dans leurs Dioceses, & qui leur ont confié jusqu'ici le ministere de la parole & le pouvoir de remettre les péchés* (i) *Le second genre de personnes auquelles* il souhaiteroit *que ces lettres pussent être utiles, sont les Fidéles qui sont entre les mains des Jésuites, & qui s'abandonnent à leur conduite.... sur la parole des Evêques qui les approuvent.* L'Auteur tremble pour ces personnes-là, à ce qu'il dit.

(k) *Enfin les Jésuites eux-mêmes sont la troisieme sorte de personnes.... dont l'état le touche sensiblement :* il offre les *vœux les plus ardens à Dieu pour obtenir la réforme & le changement de ce vaste Corps :* il faut à la vérité pour cela un miracle du premier ordre : mais il ne désespére pas de l'obtenir de Dieu. (l) *Dieu*, dit-il, *ne répand-il pas ses lumiéres & ses graces sur qui il lui plait? Ne peut-il pas tirer des Ministres éclairés & zélés pour son Eglise du sein des ténébres, &*

[h] *Lettres, &c. imprimées en 1716. pag.* 154.
[i] Ibid *pag.* 156. [k] Ibid. *pag* 158.
[l] Ibid. *pag.* 159.

Digitized by Google

du fonds même de la Société ? *Ne peut-il pas faire naître des pierres mêmes, des Enfans d'Abraham* ? Et par conséquent il peut, absolument parlant, convertir un Jésuite.

Ce zélateur de la conversion des Jésuites ignore apparemment, ou bien a oublié la fameuse révélation qu'à euë Dom Thierry, dans sa prison de Vincennes, sur le compte de ces Pères : il faut la lui apprendre une bonne fois, & à tous ceux de son espèce qui voudroient s'aviser de concevoir la même espérance que lui sur la conversion des Jésuites : voici en quels termes ce Moine réfugié en rend compte à M. Petit-pied.

(*m*) » Oüi, lui écrit-il, en matiére » d'impostures, le démon n'a pas l'ame » plus noire que les Jésuites, sur-tout » quand il s'agit de cacher leurs crimes, » ou de perdre ceux qu'ils regardent » comme leurs ennemis : c'est le Seigneur » qui m'ordonne de parler de la sorte : il » m'est témoin que je le fais sans passion, » sans motif de vengeance, & par un » pur esprit de Religion, (& conséquem- » ment par charité.) J'ai prié Dieu pour » eux & pour leur conversion avec un

(*m*) *Lett. du 20. Oct. 1712. dans le 2. Mém. sur les projets des Jansénistes*

Digitized by Google

»zéle & une assiduité qui n'est pas con»cevable pendant les trois premiéres »années de ma prison ; & jusqu'à ce que »le Seigneur m'ayant fait connoître qu'il »leur avoit endurci le cœur, comme à »d'autres Pharaons, & qu'il les avoit »abandonnés à un sens réprouvé, il me »défendit de continuer mes priéres pour »eux : depuis ce tems-là, je conjure sans »cesse le Seigneur, & sur-tout en célé»brant les saints Mystères, d'en délivrer »l'Eglise. »

Après une telle révélation & une défense si positive de la part de Dieu, de prier pour les Jésuites, n'est-ce pas une insigne folie à un Janséniste d'espérer de voir un jour ces nouveaux *Pharaons* s'amollir & prendre le parti de *la vérité*? On me pardonnera cette petite digression. Revenons à nos lettres aux Evêques.

D'une espèce de sommaire de la doctrine des Jésuites, tiré des sources dont nous avons parlé, l'Auteur conclut en bonne forme, qu'on doit ôter toute approbation à tous Jésuites. (*n*) » Oüi, »Monseigneur, dit-il, puisque toute la »Société des Jésuites est si opiniâtrément »attachée à une morale très-corrom-

(*n*) Ibid. *pag.* 82.

Digitized by Google

»puë, puiſque ce Corps entier n'a déféré juſqu'ici ni aux avis des Théologiens, ni aux cenſures des Paſteurs.... »je crois que vous êtes obligé de refuſer »des pouvoirs à tous les Jéſuites.» Le reproche de ne pas déférer *aux cenſures des Paſteurs* a, ſans doute, bonne grâce dans une bouche Janſénienne !

Un très-grand nombre de Prélats pourroient appercevoir quelques inconvéniens à tenir la conduite qu'on leur preſcrit ici : l'Auteur le prévoit ; & pour y obvier, il met quelques objections dans la bouche d'un de ces Evêques. (*o*) » Nous voyons, »lui fait-il dire, des Jéſuites, 1°. qui »nous édifient par la ſainteté de leurs mœurs. 2. Il y en a qui annoncent en »chaire une morale très-pure & très-»exacte. 3°. Quelques-uns, dans les con-»verſations particuliéres, ne font point »difficulté de ſe déclarer contre la mo-»rale relâchée. 4°. On en trouve dont »les pénitens vivent ſi exactement, qu'on »a lieu de juger qu'ils ſont conduits par »de bons principes : pourquoi refuſe-»rions-nous des pouvoirs à des Jéſuites »de ce caractère ? »

Je ne ſçai ſi le donneur d'avis a apperçû

(*o*) Ibid. *pag.* 99.

l'embarras

l'embarras où il se jettoit par de telles objections : quoi qu'il en soit, il ne disconvient point de tout cela, & tâche de se tirer d'embarras en faisant un peu l'agréable. (*p*) *Vous me trouverez sans doute bien difficile*, dit-il ; *car je crois que toutes ces conditions ne sont pas encore suffisantes pour approuver un Jésuite.* Que veut-il de plus dans ce Jésuite ? Apparemment une petite dôse de Jansénisme.

Nouvelle objection, qu'on suppose faite par le même Prélat : (*q*) » Vous dites, »Monseigneur, que l'on trouve plusieurs »Confesseurs séculiers & réguliers, qui »suivent les mêmes maximes que les Jé»suites, & qui pratiquent le même re»lâchement dans le Tribunal de la Pé»nitence : que si l'on veut agir consé»quemment, & n'avoir pas deux poids & »deux mesures, il faudra refuser des pou»voirs à tous ces Confesseurs, aussi-bien »qu'aux Jésuites : qu'un si grand retran»chement causera infailliblement un »scandale affreux & un soulévement gé»néral : l'on verra le Clergé séculier se »plaindre hautement ; les Réguliers cau»seront encore plus de trouble. Le peu»ple attaché à tant de Confesseurs révo-

(*p*) Ibid. (*q*) Ibid. *pag.* 131.

Digitized by Google

»quées perdra confiance & tout reſpect »pour l'Evêque. Mais, ce qui eſt encore plus à craindre, une grande partie des »Fidéles, demeurant ſans guide & ſans conducteur, ne ſçachant plus à qui s'a»dreſſer, & n'y ayant plus en effet un »nombre de Confeſſeurs ſuffiſant, ils »s'accoûtumeront à ne plus approcher »des Sacremens : par-là les pratiques de »piété s'aboliront peu à peu, & à la fin l'on verra l'eſprit de Religion s'étein»dre abſolument dans les cœurs. »

Pouvoit-on mieux décrire par avance les maux que le Janſéniſme a cauſés dans les Diocèſes où il s'eſt enraciné, & où le nombre des Confeſſeurs, quelque petit qu'il ſoit, eſt encore trop grand pour ceux qui veulent fréquenter les Sacremens ? Les Janſéniſtes ne regarderont jamais cela comme un vrai inconvénient : c'eſt le but où ils tendent : auſſi notre faiſeur de lettres répond à ſon Prélat ſuppoſé, qu'il (r) *s'effraye ſans raiſon, qu'il craint des inconvéniens imaginaires*, qui deviennent un prétexte pour ne pas réformer des déſordres très-réels. Il détruit ce prétexte de ſon mieux, & enfin manifeſte le point où il en veut venir, qui eſt

[r] Ibid. *pag.* 131.

Digitized by Google

de rendre inutiles tous les Directeurs opposés à sa Secte. (*s*) » Mais après tout, »dit-il, quand on réduiroit un peu ce »grand nombre de Confesseurs, que l'on »en auroit moins pour les avoir plus »exacts & plus édifians, seroit-ce un »grand mal pour l'Eglise ? » On devine aisément ce que c'est dans la bouche d'un Janséniste qu'un Confesseur *exact & édifiant*.

Après ce trait lâché contre tous les Directeurs, soit séculiers, soit réguliers, ennemis du Jansénisme, l'Auteur revient encore aux Jésuites; & pour engager tous les Evêques à ne se servir en rien du Ministère de ces Pères, il leur propose de prendre part à la gloire de ceux qui se déclarent contre eux. [*t*] *Cette terrible Société*, leur dit-il, *est devenuë si odieuse, que ce sera désormais un titre d'honneur devant les hommes, de se déclarer contre elle.* Après avoir osé proposer à des Evêques un honneur que les Hérétiques seuls ambitionnent, il les prend par la conscience, & leur fait un crime de permettre aux Jésuites de prêcher ou de confesser. (*u*). Lorsque que vous approuvez les Jésuites, leur »

[*u*] Ibid. *pag.* 135. [*t*] Ibid. *pag.* 149.
[*n*] Ibid. *pag.* 153.

Digitized by Google

»dit-il, pour prêcher & pour confeſſer »dans votre Diocèſe, vous atteſtez à vos »peuples que vous les reconnoiſſez pour »de dignes Miniſtres de la parole de »Dieu, & pour de bons Confeſſeurs : »vous déclarez à ceux dont Dieu vous a »chargé, qu'ils peuvent s'abandonner à »ces Pères avec confiance, & les choiſir »pour guides dans l'affaire de leur ſalut : »vous devenez le garant de ces Miniſ»tres qui travaillent ſous votre autorité : »eh ! ne craignez-vous pas de vous ren»dre reſponſable devant Dieu de tant »de mauvaiſes maximes qu'ils débitent, »de tant de conſeils contraires à la loi de »Dieu qu'ils inſpirent, des abſolutions »précipitées qu'ils accordent contre tou»tes les régles, & des Communions ſa»criléges qu'ils autoriſent ? » Tout Evêque qui ſe ſert d'eux dans le ſaint Miniſtère, ſe charge donc d'un grand crime devant Dieu : aucun ne doit donc s'en ſervir.

Jamais conſéquence fut-elle mieux tirée ? Raprochons-la des principes, pour en mieux pénétrer toute la juſteſſe. On ſe propoſe à B. F. de détuire la Religion de J. C. on prévoit que *les Directeurs & Conducteurs des conſciences* ſeront un grand

Digitized by Google

obſtacle à la ſéduction des peuples : que faire ? Il faut, dit-on, les *décréditer*, les faire tomber dans le mépris, à quelque prix que ce ſoit ; comme ont fait les Calviniſtes en pareilles circonſtances ; & ſurtout il faut les repréſenter comme gens *totalement intéreſſés*. Par-là on accoûtumera inſenſiblement les ſimples brebis à regarder avec horreur ceux qui pourroient les défendre contre les loups. Voilà le projet.

Comment l'a-t'on éxécuté ? Un de l'aſſemblée, des plus notables par ſon caractère, met la main à l'œuvre : il compoſe & répand par-tout un ouvrage qui n'a d'autre fin que de montrer que l'intérêt ſeul anime généralement tous les Miniſtres de J. C. dans tout ce qu'ils entreprennent pour le ſalut des ames.

Ce coup d'eſſai a ſon ſuccès : mais les Chefs de la Cabale jugent, en habiles gens, qu'il ſera plus avantageux d'attaquer leurs adverſaires en détail : on ſe borne donc aux Réguliers. Quelques Evêques gagnés au Parti, leur font la guerre à outrance : les uns les attaquent ſur leurs priviléges ; pluſieurs autres les traduiſent aux yeux de leurs Diocéſains comme gens dont la doctrine eſt abominable, &

Digitized by Google

comme incapables d'autres choſes que de conduire les ames à la damnation éternelle.

Nouveau ſuccès de cette nouvelle tentative : bon nombre de Miniſtres de J. C. n'ayant pas le courage de faire face à l'ennemi, mettent les armes bas, d'autres, attirés peut-être par la commodité de la prétenduë morale ſévère, ſe rangent du côté des Réformateurs. Ces hommes vaincus ne doivent plus être *décréditez*, par la Cabale : au contraire, l'intérêt du Parti, qu'ils peuvent ſi bien ſervir, demande qu'on leur donne la plus grande vogue : on fait donc enſorte que le peuple les connoiſſe, & ne ſe méprenne pas en appliquant mal à propos, aux Directeurs nouvellement conquis, les ſatyres qu'on eſt réſolu de continuer à débiter contre ceux qui tiennent ferme pour l'Egliſe.

Quel biais prendra-t'on pour cela ? C'eſt de n'attaquer plus les Directeurs Catholiques que ſous un nom fixe, qui ne puiſſe comprendre que ceux-là, & qui les comprenne tous. Le Parti n'a point d'ennemis que ſon Chef lui ait plus expréſſément recommandés de combattre que les Jéſuites : en déſignant donc tous les ennemis de la Secte par le nom de *Jé-*

Digitized by Google

ſuite, les plus rudes coups tomberont infailliblement ſur leur Société : raiſon valable pour leur faire cet honneur. Dès lors on commence à donner le nom de *Jéſuite* à quiconque fait une profeſſion ouverte de tenir pour les intérêts de l'Egliſe de J. C. contre le Janſéniſme.

Les Livres de toute eſpèce, propres à les jetter dans le mépris, ſe multiplient à l'infini : il n'y a point de ſi petit talent qui ne veuille enfanter le ſien : pendant un tems, on n'entend parler que de *Théologie morale des Jéſuites* ; *Morale des Jéſuites* ; *Théologie morale des Jéſuites & des nouveaux Caſuiſtes* ; *Morale pratique des Jéſuites* ; *Lettres à un Provincial ſur la morale & la politique des Jéſuites*. Le Public aime la variété : après que les Novateurs ont fait, à leur façon, des collections des erreurs qu'ils attribuent aux Jéſuites, les *dénonciations* de la doctrine des Jéſuites ſe mettent à la mode : on n'entend plus parler que de dénonciation : *Dénonciation de la nouvelle Héréſie des Jéſuites ſur le péché philoſophique* ; *ſeconde*, *troiſiéme*, *quatriéme*, *cinquiéme dénonciation de la même Héréſie des Jéſuites* ; (*x*) dix-ſept autres dénonciations de la doctrine des Jéſuites ; *Lettre*

(*x*) *Sous le nom de l'Egliſe de Liége.*

Digitized by Google

par laquelle on dénonce à M. de Tournay la pernicieuſe doctrine des Jéſuites : le Prélat n'écoute-t'il pas le Dénonciateur ? Auſſi-tôt. *Seconde Lettre à M. de Tournay*, pour dénoncer une ſeconde fois la même pernicieuſe doctrine.

Les Prélats mépriſant toutes ces dénonciations, ou plûtôt ces clameurs d'une Cabale en fureur, on attribuë ce profond ſilence des premiers Paſteurs à l'adreſſe des Jéſuites : on publie auſſi-tôt (*y*) *les artifices des Jéſuites pour ſoutenir leurs Nouveautés* : & une infinité d'autres, qui flétris pour la plupart de la maniére la plus ignominieuſe & de tous côtés, de tous côtés auſſi renaiſſent tous les jours de leurs cendres.

Ce que les Livres ont ébauché on le perfectionne par les Hiſtoires les plus ſcandaleuſes en toutes ſortes de genres, qu'on met ſur le compte de ceux qu'on a entrepris de *décréditer*. La fauſſeté de l'une eſt-elle miſe en évidence, on en ſuppoſe une autre arrivée dans une autre Province, & la ſéduction des peuples s'avance inſenſiblement.

Enfin, après que le Janſéniſme a travaillé pendant près d'un ſiécle, par tous les moyens poſſibles, à indiſpoſer les eſ-

(*y*) Artes Jeſuiticæ, *&c.*

Digitized by Google

prits des peuples contre les Directeurs Catholiques, il juge que tout eſt aſſez préparé pour leur porter le dernier coup, qui ſeul peut les mettre hors d'état d'arrêter le progrès de leurs erreurs : il tâche de perſuader aux Evêques qu'ils ne peuvent, ſans crime, confier la conduite des ames à des gens d'une doctrine ſi déteſtable : voilà la conſéquence où on vouloit en venir.

Pouvoit-on, encore une fois, en tirer une conſéquence plus juſte ? Les Janſéniſtes après cela, peuvent-ils ſe reprocher quelque choſe dans la maniére dont ils ont employé le troiſiéme moyen propoſé à B. F. pour l'établiſſement du Déiſme ſur les ruines de l'Evangile ? S'il reſte encore dans l'Egliſe des Miniſtres véritablement zélés pour le ſalut des ames, & dont la réputation ſoit ſans tache, eſt-ce la faute de ces Novateurs ? Ne peuvent-ils pas ſe rendre la juſtice de dire qu'ils ont fait tous leurs efforts pour qu'il n'en reſtât aucun, qu'ils en ont conſidérablement diminué le nombre en France, & que par-là ils ont entraîné un grand nombre de Fidéles dans la ſéduction ? Et voilà comment s'éxécute le projet de B. F. ſous les yeux de toute la France, ſans preſque qu'on paroiſſe s'en défier.

Digitized by Google

Reſte à voir, dans la ſixiéme & derniére Partie de cet Ouvrage, le Janſéniſme faire les plus violens efforts pour conduire l'éxécution de ce projet à ſa derniére perfection, en travaillant à bouleverſer toute la diſcipline de l'Egliſe, & à anéantir ſon autorité.

Digitized by Google

LA RÉALITÉ
DU PROJET
DE BOURG-FONTAINE,
DÉMONTRÉE PAR L'ÉXÉCUTION.

SIXIE'ME PARTIE.

RIEN n'a été épargné de la part des Janſéniſtes pour réuſſir dans le projet que leurs pères ont formé à B. F. Pour la perfection de ce déteſtable projet, ils n'ont plus qu'un pas à faire. On étoit convenu, dans l'aſſemblée, qu'on enſeigneroit ſur la Grace, ſur la Liberté, ſur la mort de J. C. ſur la Poſſibilité des commandemens de Dieu, une doctrine qui méneroit droit au Déiſme; cela s'eſt exécuté : les Chefs du Janſéniſme aſſemblés étoient trop pénétrans, pour ne pas prévoir que l'Egliſe anathématiſeroit une ſi pernicieuſe doctrine, comme en effet elle l'a anathématiſée : ils l'ont prévû; & qu'ont-ils fait ? Anéantir l'autorité de l'Egliſe, c'étoit l'unique moyen de rendre inutiles ſes anathêmes :

Digitized by Google

moyen chimérique, pour quiconque croit en J. C. & en ſes promeſſes : il n'a pas paru tel à ceux qui ſe ſont trouvés à l'aſſemblée de B. F. ils ſe ſont flattés de pouvoir réuſſir ; & voici le précis de la maniére dont ils ont jugé qu'il falloit s'y prendre.

» On prévit auſſi qu'il ne falloit point » laiſſer le Chef de l'Egliſe ſans l'attaquer ; car comme c'eſt à lui que l'on a » recours dans les points & controverſes » de la Foi, pour y prononcer en qualité » de Souverain, & fondé dans l'infaillibilité qui lui eſt aſſurée par l'entremiſe » & aſſiſtance du St. Eſprit : il fut réſolu, » dans cette aſſemblée, que l'on taavailleroit contre l'Etat Monarchique de l'Egliſe ; & que pour le détruire, l'on » s'efforceroit d'établir l'Ariſtocratique, » afin qu'il fût facile d'abattre enſuite toute » la Puiſſance de l'Egliſe : & quant à l'infaillibilité du Pape, il paſſa que l'on » écriroit contre icelle, & que ne la pouvant décrier tout-à-fait, on la reſtreindroit aux ſeules aſſemblées des Conciles, afin d'être toujours en état, lorſque » notre Saint Père le Pape auroit prononcé quelqu'anathême contre leurs » Nouveautés, de s'écrier & d'en appeller à un Concile, auquel toutefois ils

Digitized by Google

» ne croiroient pas davantage qu'au Pa»pe & à l'Evangile. »

Ce n'eſt donc plus du Clergé inférieur qu'il eſt ici queſtion ; ce n'eſt plus à attaquer quelques priviléges des Réguliers que le Janſéniſme va s'amuſer : ce n'eſt plus un Corps particulier, comme la Société des Jéſuites, que la Cabale va tâcher de décréditer : elle porte ſes vûës plus haut : c'eſt directement à l'Egliſe même de J. C. & à ſes premiers Paſteurs que le Janſéniſme en veut. Nous allons voir les idées du gouvernement de l'Egliſe toutes renverſées, l'autorité du Vicaire de J. C. foulée aux pieds, celle des Evêques comptée pour rien, les ſimples Prêtres mis de niveau avec les Evêques & le Pape, l'infaillibité que J. C. à promiſe à l'Egliſe enſeignante transférée à l'Egliſe enſeignée, & par-là réduite à rien: enfin la Cabale *s'écrier* contre les anathêmes qui foudroient ſes Nouveautés, *en appeller à un Concile*, ſe préparer des fauxfuyans pour éluder les déciſions de ce Concile, & s'autoriſer par-là *à n'y pas plus croire qu'au Pape & à l'Evangile*. C'eſt-ce que nous allons développer dans cinq queſtions.

Digitized by Google

PREMIERE QUESTION.

Qui eſt celui qui a été chargé à Bourg-Fontaine de travailler le premier à abattre la Puiſſance de l'Egliſe.

LE choix de celui qui devoit commencer à développer cet horrible plan contre l'Egliſe, ne fut pas plus embarraſſant que le choix de ceux qui devoient commencer à mettre en œuvre les moyens précédens. Parmi les Déïſtes aſſemblés à B. F. il y avoit un Laïc, zélé partiſan d'Edmond Richer, qui avoit déja écrit contre l'Egliſe dans le goût de ce Novateur : il ne fut queſtion que de multiplier les éditions d'un de ſes ouvrages, ce qui s'éxécuta, ſans perdre de tems, l'année même que ſe tint l'aſſemblée.

Ce Déïſte ſe trouve déſigné le dernier des ſix dans le récit de l'aſſemblée par les lettres initiales de ſon nom, (S. V.) Le Docteur Arnaud, dans ſa ſeconde lettre à un Duc & Pair, parlant de ces Déïſtes, dit : (*a*) *Pour le dernier S. V. on ne ſçait qui il eſt.* Quand ce Docteur a écrit ſon huitiéme tome de *la Morale pratique des Jéſuites*, n'y mettant point ſon nom,

(*a*) *Pag.* 113.

Digitized by Google

il n'a pas craint de paroître plus instruit : après avoir raporté les termes du récit de l'assemblée où il est dit qu'*il fut résolu que l'on travailleroit contre l'Etat Monarchique de l'Eglise* &c. le Sieur Arnaud ajoute : (*b*) *C'est ce qui donne lieu de croire que par ces deux lettres S. V. il a voulu désigner Simon Vigor, Conseiller du grand Conseil, qui a écrit divers Livres vers ce tems-là, pour soutenir ce que l'on croit sur ces matiéres* (du gouvernement de l'Eglise) *dans les Cours souveraines de France.*

Bayle parle sur ce même fait plus franchement que le Sr. Arnaud, & dit : (*c*) »Par de certaines circonstances, dont le »récit de l'assemblée de B. F. est accom»pagné, & par le caractère de certains »Livres, qu'on fait entendre n'avoir été »publiés qu'en éxécution des engage»mens de B. F. tout le monde a crû que »les Lettres.... du sixiéme nom dési»gnoient Simon Vigor, Conseiller au »grand Conseil. » C'est donc Simon Vigor qui est Chef du Janséniſme dans le point dont il est ici question : il faut le faire connoître autant que cela se peut.

Simon Vigor nous donne lui-même une idée de ses sentimens en fait de Religion, dès la Préface du Livre dont nous parle-

(*b*) *Pag.* 432. (*c*) *Au mot* Ant. Arnaud.

Digitized by Google

ront ci-après : *(d) Qui pourra* dit-il, *me blâmer d'avoir découvert l'abus des Censures contre le Livre de Richer, & l'impertinence de quelques Docteurs & Ecrivains,* (qui ont combatu ce Livre) *auſquels ſi l'ont n'eût répondu & vivement réſiſté, la poſtérité eût penſé que* (la doctrine de ces Docteurs & Ecrivains) *eût été doctrine paſſée en France en tire de Doctrine Catholique.* Vigor a donc fait une profeſſion ouverte du Richériſme : c'eſt là ſa Religion.

Dans la même Préface, Vigor peint ſon caractère par la maniére dont il traite un Aumônier du Roi, *(e)* qui lui avoit remis ſes erreurs ſous les yeux : il emploie en maître le ſtyle dont M. Arnaud a démontré géométriquement qu'on pouvoit ſe ſervir en *certaines rencontres* : les termes de *brutal*, d'*impertinent*, de *petit broüillon*, d'*ignorant* d'*imbécille* d'*impoſteur*, de *calomniateur*, & autres ſemblables qu'il emploie à l'égard de cet Aumônier, démontrent que ce ſtyle n'eſt pas nouveau dans la Secte. Voilà tout ce que je puis dire de ce perſonnages : ſon Livre, qui nous dira le reſte ſeroit apparement auſſi peu connu que lui, ſi les Janſéniſtes ne l'avoient ruſſuſcité par la belle édition in-4°.

[*d*] *Pag.* 13. *édition de* 1621.
[*e*] *Théophraſte Bouju.*

Digitized by Google

qu'ils en ont fait faire, immédiatement après l'assemblée du Clergé de 1682. C'est de ce Livre dont nous avons présentement à parler.

Pour la parfaite éxécution du projet qu'on avoit fait de renverser toute Religion révélée, on se proposa à B. F. trois objets. Le premier est de détruire la forme de gouvernement établie par J. C. dans son Eglise : *il fut résolu qu'on travailleroit contre l'état Monarchique de l'Eglise, & que pour le detruire, l'on s'efforceroit d'établir l'Aristocratique* : Le second est de combattre l'infaillibilité du Pape, pour pouvoir sous ce prétexte éluder les plus solemnelles décisions du saint Siége : *Quand à l'infaillibilité du Pape, il passa que l'on écriroit contre icelle, & que ne la pouvant détruire tout-à fait, on la restreindroit aux seules assemblées des Conciles* : Le troisiéme est de préparer aux éxécuteurs du projet, qui dans la suite appelleront au futur Concile, des prétextes de rejetter les décisions de ce Concile : *Quand notre saint Pere le Pape aura prononcé quelqu'Anathême contre leurs Nouveautés, on s'écriera & on en appellera à un Concile, auquel toutefois on ne croira pas davantage qu'au Pape & à l'Evangile.*

Les Jansénistes ont parfaitement rempli ces trois objets : pour en avoir la dé-

Digitized by Google

monſtration, commençons par le Livre de Vigor, qui dans le point dont il s'agit, eſt l'ouvrage fondamental de la Secte.

ARTICLE PREMIER.

Vigor travaille à détruire le gouvernement Monarchique de l'Egliſe, & à établir l'Ariſtocratique.

I.

LE Livre de Vigor a pour titre : *Quatre Livres de l'état & gouvernement de l'Egliſe*, 1°. *De la Monarchie Eccléſiaſtique.* 2°. *De l'Infaillibilité.* 3°. *De la Diſcipline Eccléſiaſtique.* 4°. *Des Conciles. Par Me. Simon Vigor, Conſeiller au grand Conſeil.* Cet ouvrage eſt plein de cette érudition qu'on trouve, à peu de frais, dans la plûpart des Livres des Proteſtans contre le ſouverain Pontife & l'Egliſe. L'Auteur a ſur-tout fait un uſage familier des Inſtitutions de Calvin. C'eſt dans de pareilles ſources que ce Laïc a puiſé ſes connoiſſances en matiéres Eccléſiaſtiques. Il ne dit rien méthodiquement, rien de précis, il tranche & taille, avec aſſûrance, dans certaines matiéres, où les vrais Théologiens ſe croient obligés d'uſer de beaucoup de circonſpection : à la façon des Novateurs, il prête aiſément à ſes adver-

Digitized by Google

faires ce qu'ils ne disent pas, & paroît dans certains endroits contredire ce qu'il a avancé dans d'autres. Je n'ai garde de le suivre dans tous ses égaremens : mon but n'est pas de réfuter un pareil ouvrage que le tems a enseveli dans les ténébres : ce sera bien assez d'en tirer succinctement ce qui est nécessaire à la démonstration que j'ai entreprise.

Dès la premiére page, Vigor, après avoir pris très à propos la précaution de se dire Catholique, suppose subtilement que le gouvernement de l'Eglise, de sa nature est Aristocratique, & que si quelques écrivains le disent Monarchique, c'est par un faux prétexte de Religion. Voici comment il s'exprime : » La grace »que je reçois de Dieu d'être Catholi»que, & l'honneur que j'ai d'être Fran»çois & Officier du Roi m'ont obligé par »ci-devant de découvrir l'abus de plu»sieurs Ecrivains de ce siécle, qui sous »un faux prétexte de Religion, veulent »changer le gouvernement Aristocrati»que de l'Eglise : » C'est donc pour réprimer cet *abus*, que ce Laïc, oubliant son état, va faire le Théologien.

Pour mieux faire sentir la conformité de ses principes avec ceux des Hérétiques, exposons en peu ce que les Hérétiques &

Digitized by Google

les Catholiques penſent ſur la forme de gouvernement, ſous laquelle J. C. a voulu que les hommes gouvernaſſent ſon Egliſe.

On diſtingue trois ſortes de gouvernemens : la Monarchie, état où la ſouveraine Puiſſance appartient à un ſeul Chef. L'Ariſtocratie, état où la ſouveraine Puiſſance eſt entre les mains des Nobles. La Démocratie, état où la même Puiſſance eſt entre les mains du Peuple. Ces trois ſortes de gouvernemens ſimples ſont quelquefois mêlées, en ſorte que la Monarchie eſt tempérée d'Ariſtocratie, & même de Démocratie.

Le gouvernement Monarchique paroît le plus parfait, en ce que c'eſt celui qui approche le plus de la façon dont Dieu gouverne l'Univers. Mais comme il eſt impoſſible, à raiſon de la foibleſſe humaine, qu'un ſeul homme veille par lui-même au bon ordre dans tout un vaſte état, tout Monarque eſt néceſſairement obligé de confier une partie de ſon autorité à différentes perſonnes, pour gouverner les différentes Provinces : le bonheur des peuples l'éxige ainſi.

Ces perſonnes peuvent être prépoſées à ces différens gouvernemens en deux maniéres : ſi c'eſt avec une autorité en tout dépendante du Monarque, en ſorte

Digitized by Google

qu'il puiſſe la limiter, ou même la leur ôter, ſelon ſon bon plaiſir, cete forme de gouvernement eſt, en fait de gouvernement humain, la plus pure Monarchie. Si les perſonnes qui gouvernent ſous le Monarque, lui ſont tellement ſubordonnées, que cependant elles ne tiennent pas de lui toute leur autorité, mais qu'il y en ait une partie néceſſairement attachée à leur place, indépendamment de la volonté du Monarque, cette forme de gouvernement eſt une Monarchie tempérée d'Ariſtocratie.

Les Hérétiques s'accordent tous en un point, qui eſt de ne vouloir, en aucune façon, admettre que le gouvernement de l'Egliſe ſoit Monarchique: quel eſt-il donc, ſelon eux? C'eſt ſur quoi ils ne s'accordent nullement. Les uns, comme Illyricus chef des Centuriateurs de Magdebours, attribuent la ſouveraine Puiſſance dans l'Egliſe, d'abord anx peuples, & en ſocond lieu à l'aſſemblée des Anciens. Les autres, comme calvin, prétendent que la ſouveraine Puiſſance appartient à l'aſſemblée des Anciens, ayant l'Evêque à leur tête, & attribuë peu de choſe aux peuples. Les Arminiens, comme Curcellæus, veulent que le gouvernement de l'Egliſe ſoit ſimplement Démo-

Digitized by Google

cratique. D'autres enfin, comme Brentius, donnent la souveraine Puissance aux Principaux de l'Etat, mais Laïcs, à l'exclusion des Evêques.

Les Catholiques, au contraire, disent tous unanimement, que J. C. avant de quitter la terre, a donné la plénitude de Puissance à St. Pierre, pour tenir sa place sur la terre, & gouverner l'Eglise universelle, d'abord par lui-même, ensuite par ses successeurs selon les loix que ce souverain Législateur avoit établies : (*f*) » Il »faut donc, selon la Foi Catholique, »reconnoître dans le souverain Pontife »une primauté d'honneur & de juridic»tion tout ensemble, comme elle a été »reconnuë dès les premiers tems de l'E»glise : cette juridiction n'est pas de pur »droit Ecclésiastique, elle est de droit »divin & d'institution de J. C. juridic»tion qui fait que les Décrets des souve»rains Pontifes regardent toutes & cha»cune des Eglises. » Voilà donc, selon ces belles paroles de Nosseigneurs les Evêques de France, voilà un Monarque visible, non-seulement *dans l'Eglise*, mais, comme le remarquent les mêmes Prélats, un Monarque (*g*) *de l'Eglise*, établi par J. C. même.

(*f*) *Let. des Card. Arch. & Ev. sur la Consult. des Avocats en* 1728. *p.* 34. (*g*) Ibid. *p.* 35.

Digitized by Google

Ce Monarque pourra-t'il, par lui-même, avoir toute la vigilance néceſſaire ſur l'Egliſe, comme J. C. l'avoit étant ſur la terre ? Il eſt évident que non : mais J. C. en Légiſlateur plein de ſageſſe a eu ſoin d'y pourvoir. Il a voulu que ce Monarque viſible de l'Egliſe univerſelle fût néceſſairement déchargé d'une partie du fardeau : le bien de la Monarchie le demandoit ainſi : pour cela il a voulu qu'il ne fût pas le Maître de ſe diſpenſer de donner des Succeſſurs aux Apôtres : il a voulu que ces Succeſſeurs gouvernaſſent chacun une portion de l'Egliſe, non pas comme Vicaires du ſouverain Pontife amovibles, ſelon ſon bon plaiſir, & dépendans de lui en tout, mais comme vrais Princes de l'Egliſe, & Paſteurs de ames, établis par l'ordre de J. C. même, avec une puiſſance attachée néceſſairement à la place qu'ils occupent ; mais puiſſance à laquelle (*b*) *J. C. lui-même, par ſon inſtitution a preſcrit des bornes .... puiſſance qu'il a ſubordonnée au Siége de Pierre, où il a placé la plénitude du pouvoir Apoſtolique.*

Les Evêques ſont donc néceſſairement Princes de l'Egliſe, Paſteurs des ames, mais ſubordonnés au ſouverain Paſteur

(*b*) Ibid. *pag.* 36.

Digitized by Google

visible : (*i*) » & chaque Evêque met au »rang de ses devoirs les plus essentiels, »de respecter le Pape comme son Supé»rieur, de lui jurer obéissance, d'avoir »recours en tant d'occasions à son autori»té, & de lui être soumis selon l'ordre »Canonique. »

Ce souverain Pasteur, visible, (*k* 1) *seul Pasteur des Brebis & des Pasteurs*, s'appelle *le Pape*, pour marquer qu'il est le Père commun, non-seulement de tous les simples Fidéles, mais encore le Père des Pères, (*k* 2) *Papa, hoc est, Pater Patrum, appellatur* : St. Augustin l'appelle encore le Chef de tous les membres de l'Eglise, *vertex membrorum omnium Ecclesiæ*, le Pere du peuple Chrétien, *Pater Christianæ plebis*, la Pierre que les portes de l'Enfer ne peuvent surmonter, *Petra quam non vincunt superbæ Inferorum portæ*, la Colomne de tout : *Firmamentum omnium*, le Pasteur du troupeau du Seigneur, *Pastor gregis Dominici* : titres qui ne conviennent qu'à un Monarque DONT TOUT LE GOUVERNEMENT DOIT ESTRE PLEIN DE BONTÉ ET DE CHARITÉ.

En cette qualité, c'est à lui de confer-

(*c*) Ibid. *pag.* 34.
(*k* 1) Ibid. *pag.* 35. *cité d'après St. Bern.*
[*k* 2] *Card. Stan. Hosii opera. fol.* 87.

ver

Digitized by Google

ver l'unité dans toute l'Eglise entre tous ceux qui ont part à son gouvernement : c'est à lui principalement de travailler à étendre les limites de l'Eglise, en envoyant des Ouvriers Evangéliques à la conquête du Monde entier, l'Eglise Catholique ne devant avoir d'autres bornes, sur la terre, que celles du Monde : c'est à lui de donner des Evêques aux Eglises qui ont perdu les leurs : c'est à lui d'instituer de nouveaux Evêchés dans les pays nouvellement conquis à J. C. ou ailleurs : en un mot, à lui seul appartient la sollicitude de toutes les Eglises : toutes fonctions de vrai Monarque. Le gouvernement de l'Eglise est donc Monarchique, selon tous les Catholiques, mais tempéré d'Aristocratie.

Les Jansénistes ont le même intérêt que les autres Hérétiques, de ne pas admettre cette forme de gouvernement dans l'Eglise : la puissance du Monarque, contre laquelle toutes les Héréſies, depuis dix-sept siécles, ont échoüé, seroit trop redoutable à leurs Nouveautés : c'est donc pour abattre cette Puissance de l'Eglise, qu'il fut résolu à B. F. de renverser la forme de gouvernement établie par J. C.

Pour attaquer une chose si bien cimentée, si universellement reçuë dans l'Eglise Catholique, que pouvoient dire ces No-

Digitized by Google

vateurs, qui n'eût été cent fois rebatu par les ennemis de l'Eglise ? Ç'a donc été une nécessité pour eux de copier ici les Hérétiques, comme par-tout ailleurs : nécessité bien humiliante, de se mettre à la suite, l'un d'un hérétique, l'autre d'un autre, d'avancer les mêmes principes qu'eux, de les appuyer des mêmes raisons, pour aller au même but, qui est de détruire ce que J. C. a établi : c'est de quoi nous ne tarderons pas à voir la preuve. Revenons aux efforts qu'à fait Vigor pour établir l'Aristocratie dans l'Eglise.

II.

POurquoi les Conciles sont-ils aujourd'hui si rares ? Un Catholique Romain, guidé par la vérité, la justice & le respect, regarderoit comme un crime de penser seulement à en attribuer la cause à une mauvaise politique du Pere commun des Fidéles. Vigor n'est pas si délicat : il ne ménage rien, & raméne tout à son but, qui est de bouleverser toute forme de gouvernement dans l'Eglise, sous prétexte d'y rétablir l'Aristocratie pure ; (*l*) »Aujourd'hui, dit-il, pour empêcher la »célébration des Conciles, l'on nous re»présente quelques difficultés ; ..., mais,

(*l*) *Pag.* 452.

Digitized by Google

»en un mot, la seule Cour de Rome est »cause de tous ces désordres ; .... car »prévoyant que si les Evêques s'assem»bloient souvent en Concile, le gouver»nement Aristocratique petit à petit se »rétabliroit, & que l'Eglise (c'est-à-dire, »l'assemblée des Fidéles, car Vigor ne »suppose pas d'autre définition de l'E»glise) viendroit finalement à reconnoî»tre le juste pouvoir qu'elle tient immé»diatement de Dieu, & que la Monar»chie absoluë & infaillible s'évanoüiroit ; »elle fomente & entretient fort soigneu»sement les divisions & partialités entre »les Princes Chrétiens, lesquels étant »bien unis, la tenuë & éxécution des »Conciles seroit très facile, comme an»ciennement, auparavant que cette Mo»narchie eût pris pied. »

Insinuer, comme vient de le faire Vigor, que le gouvernement établi par J. C. dans l'Eglise est renversé, qu'il a besoin d'être rétabli : supposer que l'Eglise ne connoît plus le pouvoir qu'elle a reçu de Dieu : accuser la Cour de Rome d'avoir usurpé ce pouvoir : prêter à cette Cour les manœuvres les plus indignes, dans la vûë de maintenir ce pouvoir : un tel langage sortit-il jamais d'une bouche Catholique ? C'est cependant celui auquel

Digitized by Google

on accoûtume les peuples depuis cent trente ans.

III.

POur établir ſolidement l'Ariſtocratie dans l'Egliſe, il faut néceſſairement mettre une égalité parfaite entre St. Pierre & les autres Apôtres : Calvin n'a point trouvé d'autre moyen, ni Vigor non plus : (*m*) » Les Apôtres, dit-il, ont été ap»pellés également à l'Apoſtolat, ils »ſont également Fondemens & Archi»tectes de l'Egliſe .... pareillement ils »ont égale puiſſance aux Clefs : » donc l'Egliſe ſe gouverne également par le Pape & les Evêques, ſans qu'il y ait entre eux aucune différence. Nous aurions pû nous épargner la peine de tirer cette conſéquence, il ne falloit que laiſſer parler Vigor : (*n*) » On ne trouve point, dit»il, que St. Pierre ait jamais rien entre»pris d'autorité privée, ni comme ayant »un commandement ſouverain ſur toute »l'Egliſe : au contraire, tout étoit rapor»té en commun, pour en être ordonné »par la communauté des Apôtres .... »d'où il s'enſuit néceſſairement que la »Clef de juriſdiction leur a été donnée »également auſſi-bien que celle d'Or-

(*m*) *Pag.* 72. (*n*) Ibid.

Digitized by Google

»dre. » St. Pierre & ſes Succeſſeurs n'ont donc rien de plus que les autres Apôtres & les Evêques qui leur ſuccédent. Pour dire tout cela, il n'en a coûté à Vigor que de copier Calvin, dont voici les paroles : (*o*) *Percurre quidquid extat, nihil aliud reperies quàm (Petrum) fuiſſe unum ex numero duodecim, parem reliquis & ſocium, non Dominum : refert quidem ad Concilium ſi quid faciendum eſt, & quid factu opus ſit admonet .... ubi ſtatuerunt, ſequitur & obtemperat.* Je ne vois pas qu'avec de tels principes il reſte rien à déſirer pour l'établiſſement d'une Ariſtocratie complette dans l'Egliſe.

IV.

NOus avons vû ailleurs que Calvin donnoit quelque choſe au peuple dans le gouvernement de l'Egliſe : remarquons en paſſant que Vigor le fait auſſi. Par tout ce que ce Novateur vient de dire, on pourroit croire que le Pape a ſa part dans la propriété de la Puiſſance, du moins comme un autre Evêque : point du tout : cette propriété de Puiſſance n'appartient ni au Pape ni aux Evêques, ils n'y ont part que comme ſimples Fidéles, à l'aſſemblée deſquels elle appar-

(*o*) *Inſt. L. 4. C. 6. n°. 7.*

Digitized by Google

tient : le Pape n'eſt que le Miniſtre de cette Aſſemblée, il n'a donc qu'une puiſſance Miniſtérielle : tout le monde ſçait que les Janſéniſtes le prétendent ainſi ; & c'eſt Vigor, qui le premier, chez eux, a poſé le fondement de cette erreur : (*p*) *J. C.* dit-il, *a donné immédiatement les Clefs & la juriſdiction à l'Egliſe*, c'eſt-à-dire, à l'Aſſemblée des Fidéles, ſelon ſon unique définition de l'Egliſe : Calvin avoit dit avant lui (*q*) *Clavium poteſtatem Dominus Fidelium ſocietati contulit* : le Pape n'eſt donc que le Miniſtre de cette Société : cette Société a donc juriſdiction ſur le Pape comme ſur tout autre Fidéle : cette conſéquence n'effraie point Vigor : (*r*) *or*, ajoute-t'il, *cette juriſdiction s'étend ſur la perſonne du Pape auſſi bien que ſur les autres Chrétiens.* Dans ce nouveau plan de Hiérarchie, la Brebis pourra donc juger ſon Paſteur, & le Paſteur ſera tenu d'écouter la Brebis & de lui obéïr ? Oüi : Vigor le décide : (*s*) » quand le Pape eſt mauvais »Œconome de la maiſon de Dieu, qu'il »a perdu ſa faveur, faute de faire ſon »devoir, il peut être déféré à l'Egliſe, »(ou à l'Aſſemblée des Fidéles, ſelon »Vigor, c'eſt une même choſe) & s'il ne

[*p*] *Pag.* 484. [*q*] *Inſt. L.* 4. *C.* 1. *n°.* 22.
(*r*) *Vigor.*, Ibid. [*s*] *Pag.* 405.

Digitized by Google

»lui obéït, il doit être tenu pour Ethni»que & Publicain. »

V.

ON s'imagineroit difficilement que Vigor pût ajouter quelque chose à ce renversement de l'ordre établi par J. C. dans son Eglise : il y va mettre la derniére main pour ce qui regarde le Pape. Selon lui, le Pape est si peu de chose dans l'Eglise, qu'il ne tient qu'à l'Empereur de le déposer & d'en mettre un autre à sa place ; il en a incontestablement le pouvoir, c'est sur un fait que ce Novateur appuye ce droit : (*t*) » Justinien, dit-il, priva Syl»vérius du Papat.... & institua en sa »place Vigilius.... le pouvoir légitime »de Justinien, tant pour la privation de »Sylvérius que l'établissement de Vigi»lius, ne peut être révoqué en doute : » on seroit tenté de croire ce fait véritable à l'air d'assûrance de celui qui l'avance : quand il le seroit, que concluroit-il pour le droit ? Rien ; & il est faux dans toutes ses parties : le Pape St. Sylvère est mort Pape, en éxil : il y avoit été envoyé d'abord par l'ordre de l'Impératrice Théodora : Justinien le fit revenir : il y fut renvoyé par les intrigues de l'Antipape Vigilius

(*t*) *Pag.* 337.

Digitized by Google

auprès de Bélisaire : c'est ce qu'en raporte (*u*) Baronius d'après trois Auteurs contemporains. (*x*) M. Dupin lui-même ne s'éloigne point en cela de Baronius, & dit que Justinien n'avoit point eu de part à cette négociation, & attribuë à la calomnie la trahison imputée à ce St. Pape, qui servit de prétexte à son éxil. Vigor ne nous disant pas d'où il a tiré ce fait, nous pouvons croire qu'il parle, à son ordinaire, d'après quelqu'Hérétique.

En voilà bien assez sur les tentatives qu'a faites Simon Vigor, pour *rétablir*, comme il dit, *le gouvernement Aristocratique dans l'Eglise*; c'est-à-dire, pour y renverser tout ordre, toute puissance, toute subordination. Passons à l'infaillibilité du Pape, contre laquelle on étoit convenu à B. F. qu'on écriroit, & qui fait aussi le second objet du Livre de Vigor.

ARTICLE SECOND.

Vigor écrit contre l'infaillibilité du Pape.

LEs Jansénistes aiment à faire prendre le change au public : c'est une adresse qui leur réussit de tems en tems. N'essayeront-ils pas de le donner ici ? Ne

[*u*] *Anno xti 537. & seq.*
[*x*] *Nouvelle Bibl. T. 6.* Le Pape Sylvère.

Digitized by Google

diront-ils pas que celui qui prétend les démaſquer eſt un *Ultramontain*, qui veut enſeigner l'infaillibilité du Pape, au mépris de la défenſe qu'en a faite le Clergé de France ? Ils le rebattront aux oreilles de tout le monde : leur Gazettier criera plus haut que perſonne : l'occaſion eſt trop importante pour qu'il y manque : mais à quoi ſerviront ces clameurs ? Elles détourneront les Fidéles de l'attention qu'ils pourroient faire aux horreurs du projet dont on démontre l'éxécution, & ces Novateurs auront par-là tout ce qu'ils prétendent.

Je déclare donc par avance, que mon intention n'eſt de parler ni pour ni contre le ſentiment de l'infaillibilité du Pape ; faire l'un ou l'autre, ce ſeroit m'écarter de mon objet ; les Patriarches du Janſéniſme ont jugé qu'il étoit d'une extrême importance, pour la réuſſite de leur projet, d'écrire contre l'infaillibilité du Pape : pour démontrer fidélement la realité de ce projet par ſon éxécution, je dois faire voir qu'ils ont écrit contre ce ſentiment : c'eſt tout ce que je me propoſe.

Les Déïſtes aſſemblés à B. F. ont eu plus d'une raiſon de s'appliquer fortement à rendre odieux le ſentiment dont il s'agit. Premiérement : eu égard au tems de leur

Digitized by Google

assemblée, cela étoit nécessaire à leur dessein. Ces Déïstes devoient voir avec un extrême chagrin que ce sentiment, si propre à retarder les progrès de leurs Nouveautés, s'enseignoit alors en France comme par tout ailleurs : ils ont donc jugé ne pouvoir commencer trop tôt à le combattre : ils s'y sont pris l'année même de l'assemblée, qui a été comme le berceau du Jansénisme : malgré cela, plus de trente ans après, ce sentiment étoit encore si commun, que les Députés des Jansénistes, revenant de Rome, n'osérent paroître en avoir un autre, en présence d'un Ministre Protestant : c'est d'après Leydocker, Auteur de la vie de Jansénius, que je vais rapporter cette anecdote.

(y) Ces Députés étant arrivés à Zurich en 1653. quelques mois après la condamnation des cinq propositions par Innocent X. furent reçus avec toutes sortes de démonstrations d'amitié par le célébre Henry Hottinger, Ministre à Zurich. Pendant le souper ce Ministre les mit sur le malheureux succès de leur députation : dans le cours de la conversation, il leur fit une objection qui ne laissa pas de les embarrasser : vous ne doutez pas, leur dit-il, que les propositions que vous avez

(y) *Vita Jans. pag.* 659.

Digitized by Google

soutenuës à Rome, & qui ont été condamnées, ne soient très-orthodoxes ? Comment, après cela, osez-vous soutenir l'infaillibilité du Pape dans ses jugemens ? L'Abbé de Val-Croissant, qui étoit l'Oracle de la troupe, répondit que c'étoit une erreur de fait de la part du Pape : une erreur de fait ! reprit le Ministre : quoi ! le souverain Pontife, Juge infallible des disputes qui s'élévent dans la Religion, agit avec tant de précipitation dans une chose de cette importance ? Certes je ne voudrois jamais, en matiére de foi, recevoir comme un jugement irréfragable le jugement d'un petit homme si téméraire. Ici, ajoute le Ministre, ces Messieurs montrérent assez par leur contenance qu'ils ne sçavoient plus que dire : aujourd'hui ils se tireroient beaucoup plus aisément d'embarras. Ce sentiment étoit donc alors bien enraciné dans l'esprit des Catholiques, puisqu'on auroit rougi d'en soutenir un autre : le progrès de la Secte naissante demandoit donc qu'on l'attaquât vivement & sans perdre de tems.

La seconde raison qu'ont euë les Défistes de B. F. de statuer qu'on écriroit contre l'infaillibilité du Pape, regarde l'avenir & est d'une toute autre importance que la premiére. L'infaillibilité étoit plus que

Digitized by Google

ſuffiſamment ôtée au Pape par l'établiſſement de l'Ariſtocratie dans l'Egliſe : d'ailleurs, ce ſentiment ne s'enſeigne plus en France depuis ſoixante & treize ans, & cependant les Janſéniſtes continuent à le rendre toujours plus odieux : ils ont donc un intérêt caché de continuer à le combattre, quoique dans leurs principes ce ſoit une vraie chimère : quel eſt-il cet intérêt ? C'eſt, ſous prétexte de combatre l'infaillibilité du Pape d'anéantir celle de l'Egliſe même, & d'éluder ſes plus autentiques déciſions : nous rendrons cela palpable en tems & lieu par les propres ouvrages de ces Novateurs, & par leur conduite : voyons ſeulement ici quelques-uns des coups que Vigor lui a portés.

Ce Novateur, pour ôter directement l'infaillibilité au Pape, ne ſe met pas à la ſuite de Calvin à ſon ordinaire : ce que cet Héréſiarque a dit dans ſes Inſtitutions pour la détruire, ne va qu'à taxer un ſeul Pape d'avoir erré, & ſe réduit à ce ſimple raiſonnement : Jean XXII. a erré : donc il n'eſt pas Pape, ou le Pape n'eſt pas infaillible. Un ſeul Pape hérétique, ce n'étoit pas aſſez pour Vigor ; il a mieux aimé prendre une de ces longues énumérations de Papes hérétiques, qui font ordinairement le bel endroit des Livres des

Digitized by Google

Protestans, & qui avant le Jansénisme, ne se trouvoient guères que là : il en nomme environ 25. qui, (z) *comme Papes*, à ce qu'il prétend, c'est-à-dire, parlant, *ex Cathedra*, & enseignant l'Eglise, *sont tombés en grandes & insignes erreurs.* Le premier qu'il met dans sa liste *a présenté de l'encens aux Idoles*: un autre *a permis aux Payens de rétablir les sacrifices des Idoles*: celui-ci étoit *Arien* (Vigor n'épargne pas les termes les plus durs) celui-là *Nestorien*, un autre *Monothélite*: un grand nombre ont été condamnés *comme Hérétiques*: parmi ceux qu'il nomme, se trouvent les noms de quelques Anti-papes : ils servent à faire nombre. Après cette énumération aussi injuste que scandaleuse de la part d'un homme qui se dit Catholique, il tire très aisément sa conclusion dans le goût des Déistes de B. F. (a) » Entre »tant d'exemples, dit-il, d'insignes er»reurs commises par les Papes comme »Papes je ne puis comprendre comme »il se peut faire qu'on ose dire, sans rou»gir que le Pape est infaillible, princi»palement en Europe, où la lumiére »d'érudition & doctrine est si grande, & »les déportemens des Papes si notoi»res. » Le peu que je viens de raporter

[z] *Pag.* 149. *& suiv.* [a] *Pag.* 155.

Digitized by Google

du Livre de Vigor contre l'infaillibilité du Pape, donne, ce me semble, une idée suffisante de son éxactitude à suivre le plan tracé à B. F. contre le Chef de l'Eglise.

ARTICLE TROISIÉME.

Vigor dispose les esprits à regarder toutes sortes d'appels au futur Concile, comme très-légitimes, & ménage des faux-fuyans pour éluder les décisions de ce Concile.

S'Assembler pour travailler systématiquement à renverser toute Religion révélée ; avancer pour cela des Nouveautés rélatives à ce système, pousser la prévoyance jusqu'à convenir que quand le souverain Pontife aura prononcé quelqu'Anathême contre ces Nouveautés, on appellera au futur Concile : être disposé à ne pas plus croire à ce Concile qu'au Pape & à l'Evangile, dont on a projetté la destruction ; c'est ce qu'ont fait les Novateurs de B. F. c'est la disposition où ils ont été. Pour mettre la dernière main à leur système, & le faire réussir, s'il étoit possible, ils ont dû prendre deux précautions par raport à l'Appel projetté : la première est, d'établir des principes assez séduisans pour faire croire aux simples

Digitized by Google

qu'on peut toujours appeller des décisions du St. Siége au futur Concile : sans cette prémiére précaution, il étoit à craindre que quand ils appelleroient, les Peuples ne les regardassent comme des Schismatiques, & n'évitassent ces nouveaux Apôtres comme des Séducteurs : la seconde est, de se ménager des moyens plausibles d'éluder les décisions de ce futur Concile, afin de continuer librement à renverser la Religion, après ce Concile, comme ils y travailloient auparavant.

Luther, en appellant de la Bulle de Léon X. & ensuite les Luthériens en ont usé ainsi. Luther tâcha de rendre son Appel plausible, en disant que le Pape pouvoit errer, & que le Concile lui étoit supérieur : les Luthériens condamnés par le Concile de Trente, ne manquérent par de raisons pour rejetter ce Concile ; ils demandérent qu'on en tînt un autre, en promettant sous huit conditions de se soumettre à ses décisions : mais quelles conditions ? Nous en parlerons ailleurs : elles sont telles, qu'ils sont bien sûrs que jamais l'Eglise ne les leur accordera : quelque Concile donc qu'on tienne, ils se croiront toujours autorisés à crier contre, & à en mépriser les décisions.

Les Jansénistes les ont imités : mais en

Digitized by Google

perfectionnant ce que ceux-là n'avoient qu'ébauché : ils ont dreſſé de nos jours le plan d'un Concile à leur mode, tel qu'il ne s'en tiendra jamais : nous aurons lieu d'en parler : mais pour ne pas effaroucher les eſprits, quand le tems d'éxécuter l'Appel projetté ſera venu; pour ne pas ſe rendre odieux aux peuples, quand, après le Concile qui les auroit condamnés, on les verroit ſe moquer des déciſions de ce Concile, & n'y pas plus croire qu'au Pape & à l'Evangile ; qu'ont-ils fait ? Ce en quoi Luther & après lui les Luthériens ont manqué : pendant plus de 8-. ans avant d'appeller, ils ſe ſont appliqué à accoûtumer les eſprits à regarder l'Appel comme très-légitime : pendant plus un ſiécle avant de dreſſer leur plan de Concile, ils ont combattu ce qui leur déplaiſoit dans la maniére dont les Conciles ſe tiennent dans l'Egliſe : ils n'ont rien négligé pour accoûtumer les peuples à croire que ces ſaintes Aſſemblées doivent ſe tenir ſelon les idées qu'ils en ſuggérent : même fourberie, comme l'on voit, de part & d'autre, mais miſe en uſage par les Janſéniſtes d'une maniére à en eſpérer plus de ſuccès.

Digitized by Google

I.

C'Eſt encore Vigor qui a donné, en ceci, le ton aux Janſéniſtes, qui leur a appris à uſer de cette double précaution: voici comment il s'y eſt pris. D'abord, pour accoûtumer les eſprits à enviſager comme très-légitime tout appel au Concile, il a fait deux ouvrages pour établir ces deux principes, ſçavoir, que le Pape peut errer, & que le Concile eſt ſupérieur au Pape: par-là, il en impoſe aux ſimples, & leur repréſente comme inconteſtable le droit d'appeller au Concile de tout ce qui ſera émané du St. Siége.

Mais outre le Tribunal du ſouverain Pontife & celui de l'Egliſe aſſemblée en Concile, il y en a un troiſiéme toujours ſubſiſtant; c'eſt celui de la plûpart des premiers Paſteurs unis à leur Chef, jugeant comme lui ſur un même point de doctrine, ſans être en Concile: ſi ce Tribunal, c'eſt-à-dire, l'Egliſe diſperſée, fait entendre ſa voix, pourra-t'on en ce cas en appeller au futur Concile? Il eſt aiſé de voir quel intérêt avoient les Janſéniſtes à préparer les peuples de loin à croire qu'oüi: prévoyance admirable des Déïſtes de B. F. Vigor les y diſpoſe: il avance comme un principe certain, que les ma-

Digitized by Google

tiéres de la foi ne doivent se décider qu'en Concile. (*b*) » Quant aux Décrets de la »foi, dit-il, la déciſion & réſolution en »appartient à l'Egliſe aſſemblée en Con»cile, ainſi que la pratique des huit pre»miers Conciles nous l'apprend ; & ne »voit-on point qu'en ce tems-là les Papes »ſe ſoient jamais attribué l'autorité de »juger des affaires de la foi qu'en Conci»le ? » Voilà en deux mots bien de l'ignorance ou de la mauvaiſe foi. Si la lecture des ouvrages de St. Auguſtin avoit été auſſi familiére à Vigor que celle des Livres des Héréques, *il y auroit vû* tout le contraire de ce qu'il avance. * » Etoit»il donc néceſſaire, dit ce ſaint Docteur, »d'aſſembler un Concile pour condam»ner une doctrine manifeſtement perni»cieuſe ? Comme s'il n'y avoit jamais eu »d'héréſie condamnée ſans avoir convoqué un Concile : au contraire, on en »trouve fort peu pour la condamnation »deſquelles on ait été obligé d'en venir »là. » Si donc les Evêques unis au Pape condamnent le Janſéniſme autrement que dans un Concile, on pourra très-légitimement, ſelon Vigor, appeller du jugement du Pape & des Evêques diſperſés, au futur Concile.

[*b*] *Page* 353. * *L.* 4. *contre duas Ep. Pel. c. ult.*

Digitized by Google

Une difficulté peut très-naturellement ſe préſenter à tous Fidéles un peu inſtruits: c'eſt que depuis dix-ſept cens ans les Hérétiques ſeuls ont fourni des éxemples d'Appels en matiére de foi, du St. Siége au futur Concile: que penſera-t'on des Novateurs de B. F. ou des Janſéniſtes leurs ſucceſſeurs, ſi on vient à ſçavoir qu'ils n'imitent en cela que les autres Hérétiques? Ne ſera-t'on pas tenté de les mettre ſur la même ligne que ceux qu'ils copient? Vigor les a mis là-deſſus de ſon mieux à l'abri de tout reproche: il l'a fait d'une maniére ſi heureuſe, que depuis elle a ſouvent été miſe en uſage. Il n'a eu garde de dire un ſeul mot de l'Appel des Pélagiens, de celui de Luther & de quelqu'autre ſemblable; c'eût été tout gâter: il prend un autre biais: ſans diſtinguer entre un Appel d'un jugement Dogmatique, tel que celui de Luther, qui n'eſt jamais permis, & des Apels qui peuvent ſe faire pour des droits & autres matiéres temporelles, il eſſaye de jetter de la pouſſiére aux yeux: il entaſſe & fait ſonner bien haut un prodigieux nombre d'Appels de la ſeconde eſpèce, interjettés du Pape au Concile: il éléve en même tems, autant qu'il peut, le Concile au-deſſus du Pape, il conclut de tout ſon fatras d'é-

Digitized by Google

rudition déplacée, que (c) » telles Ap-»pellations du Pape au futur Concile, »ont été pratiquées par toutes les Na-»tions de la Chrétienté : ce qui montre » que cette doctrine de la supériorité du »Concile par-dessus le Pape est univer-»selle. »

Pouvoit-on s'y prendre plus adroitement pour tromper les Fidéles, & les disposer à croire qu'on peut appeller comme Luther sans être Hérétique comme lui ? Reste à voir par quels faux-fuyans on pourra, comme les Luthériens, éluder, en cas de besoin, les décisions du Concile auquel on aura appellé, sans passer dans l'esprit des peuples pour Hérétiques comme eux.

II.

EN cas que l'Eglise s'assemble jamais en Concile pour condamner une derniére fois les Nouveautés de B. F. ou le Jansénisme, Vigor ménage cinq faux-fuyans aux exécuteurs du projet fait dans cette assemblée, qui doivent dans la suite des tems, appeller des décisions du St. Siége au futur Concile.

Le premier faux-fuyant leur est ménagé par les principes que Vigor établit sur

(c) *Pag.* 412.

Digitized by Google

le droit de convoquer les Conciles œcuméniques ; car il ne s'agit ici que de ceux-là. Vigor a eu ſes raiſons pour parler de ces ſortes de Conciles, ſans en donner la définition : il eſt néceſſaire d'y ſuppléer, & même de la chercher dans la plus vénérable antiquité.

Un Concile œcuménique, c'eſt, dit le Pape Gélaſe, (*d*) *Un Concile qui, ſelon l'Ecriture, la Tradition des Peres & les Regles Eccléſiaſtiques, a été aſſemblé pour maintenir la Foi & la Communion Catholique, qui a été reçu de toute l'Egliſe, & ſur-tout approuvé par le Pape.* Un Concile œcuménique, c'eſt, ſelon le ſecond Concile de Nicée, un Concile (*e*) *que le Pontife de Rome a convoqué par lettres circulaires, où il a préſidé, ſoit par lui, ſoit par ſes Légats, & qui a été avoüé des Patriarches d'Orient.*

C'eſt donc au Pape de convoquer les Conciles, ou à tout autre de ſon conſentement, ou au moins, ſi la convocation s'eſt faite autrement, il faut que le Pape

[*d*] *In Ep. ad Epiſc. Dardaniæ.*

[*b*] Quomodo magnum & univerſale Concilium, quod .... non habuit adjutorem illius temporis Romanorum Papam, vel eos qui circa ipſum ſunt Sacerdotes, neque etiam per Vicarios ejus, neque per encyclicam Epiſtolam, ut Synodorum mos eſt; ſed nec conſentientes ſibi Patriarchas Orientis? *Actions* 5*d.*

Digitized by Google

la ratifie, ſans quoi ce ne ſera pas un vrai Concile. Calvin enſeigne que l'Empereur ſeul avoit anciennement ce pouvoir : (*f*) *Univerſale Concilium ſolus imperator indicere poterat.* Vigor reprend ici Calvin pour guide. (*g*) « Il n'y a rien, dit-il de plus certain, que les Empereurs les ont indits »en la primitive Egliſe, & aſſemblés »d'autorité Impériale, & il n'y a jamais »eu Pape ni Eccléſiaſtique, qui, du »tems des huit premiers Conciles, ait ré»voqué en doute ce pouvoir aux Empe»reurs. » Si ce Laïc étoit plus au fait des matiéres qu'il oſe traiter, il auroit ſçû ce que dit le ſecond Concile de Nicée, qui eſt le ſeptiéme œcuménique ; Il auroit ſçû que dans le Concile de Chalcédoine, qui eſt le quatriéme, la premiére raiſon de la condamnation de Dioſcore, fut d'avoir oſé convoquer un Concile ſans l'autorité du ſaint Siége, (*h*) *ce qui ne s'eſt jamais fait juſqu'à préſent*, eſt-il dit dans le Concile, *ce qu'il n'eſt pas permis de faire.*

Mais Vigor ne ſçait que ce que lui apprend Calvin : cette Héréſiarque lui a dit que dans la primitive Egliſe, l'Empereur ſeul pouvoit convoquer les Conciles : ce bel oracle lui ſuffit pour dire : (*i*) *Tous les*

(*f*) *Inſt. L. 4. C. 7. n°. 8.* (*g*) *Pag. 426.*
(*h*) *Actione primâ.* (*i*) *Pag. 433.*

Digitized by Google

Pères ont reconnu que l'empereur avoit pouvoir, de droit divin, de ce faire. Il s'autorise de tous les Pères, sans en citer un seul : on est maintenant fait à cet usage reçu parmi les Jansénistes ; & dans le cas présent, Vigor eût été bien embarassé, voulant citer les Pères, de les citer autrement. Mais de quel poids seront dans l'Eglise des Conciles assemblés par la seule autorité de l'Empereur ? Du même poids que les Conciles les plus légitimes : car (*k*) « les Synodes assemblés par l'Empe»reur ne laissent pas pour cela d'être »aussi bien faits au nom de J. C. que s'ils »avoient été assemblés par le Pape : », c'est encore Vigor qui l'assûre. Ces dernières paroles peuvent faire penser qu'il reconnoît que le Pape a droit de les assembler aussi bien que l'Empereur, en quoi il s'éloigneroit un peu de Calvin : mais point du tout ; il a expliqué sa pensée en disant un peu auparavant qu'attribuer ce droit au Pape, c'est (*l*) *établir de nouvelles maximes en faveur de la Cour de Rome.* Tout le droit donc qu'il accorde aux Papes, c'est de pouvoir supplier l'Empereur d'assembler des Conciles : s'ils font plus ils usurpent un droit que les Papes de la primitive Eglise n'avoient garde de

[*k*] *Pag.* 435. (*l*) *Pag.* 426.

Digitized by Google

s'attribuer: il faut entendre ſes propres paroles pour croire de tels excès. (*m*) « Tant »s'en faut, dit-il, que les Papes d'alors »s'attribuaſſent le pouvoir le convoquer »les Conciles, qu'ils tenoient lieu de »ſupplians envers les Empereurs, afin »qu'il leur plût indire le Concile. »

Raprochons à préſent ces principes du projet de B. F. Les Patriarches du Janſéniſme y ont ſtatué que quand le Pape *auroit prononcé quelqu'anathème contre leurs nouveautés, on s'écrieroit & on en appelleroit à un Concile*: mais ce Concile ſera infailliblement convoqué par le Pape, parce qu'ainſi l'exige le ſecond Concile de Nicée, & que d'ailleurs *il n'eſt pas permis* d'en tenir autrement, ſelon le Concile de Chalcédoine: que feront donc les Janſéniſtes qui auront appellés? Ils diront alors de ce Concile, ce que St. Cyrian diſoit par mépris de celui de Trente: *c'eſt un Concile du Pape*: leur en faudra-t'il plus pour *s'écrier* contre le Concile, & *n'y pas croire davantage qu'au Pape & à l'Evangile*?

SECOND FAUX-FUYANT. Pour qu'un Concile ſoit vraiment œcuménique, il faut, ſelon la définition du Pape Gélaſe I. qu'il ſoit *ſur-tout approuvé par le Pape*: aucun Concile n'eſt reçu comme tel par

(*m*) *Pag* 427.

toute

Digitized by Google

toute l'Eglise sans cette approbation. Pour attaquer la nécessité de cette approbation, Vigor parle toujours d'après son oracle : au défaut de bonnes raisons, il a recours à de fades plaisanteries, qui tiennent de l'impiété, & c'est de Calvin qu'il les emprunte : comme quand il dit, (*n*) » si »nous raportions les résolutions des cho»ses qui ont été concertées au Concile à »la future & incertaine confirmation du »Pape, il faudroit aussi référer l'assûran»ce de la présence de J. C. & l'inspiration »du S. Esprit à cette future confirma»tion ; comme si l'inspiration du St. Es»prit étoit en la puissance du Pape, pour »inspirer toutes & quantes fois il lui plai»ra ; chose trop ridicule : » voilà Vigor & voici Calvin : (*o*) *Sic alligare locum & Christum & Spiritum sanctum & Ecclesiam, ut quicumque illic præsideat, etiamsi sit diabolus Christi tamen Vicarius & caput Ecclesiæ censeatur.... à sensu communi alienum esse dico.*

Mettons encore ces principes vis-à-vis de la convention faite à B. F. Le Concile qui condamnera les Jansénistes appellans, s'il se tient dans les régles, sera infailliblement confirmé par le Pape : le beau prétexte à ces Novateurs ; pour dire que le

[*n*] *Pag.* 471. [*o*] *Inst. L.* 4. *C.* 7. *n°.* 29.

Digitized by Google

Pape eſt Juge dans ſa cauſe, & pour ſe moquer des déciſions d'un tel Concile ! *Ils n'y croiront donc pas davantage qu'au Pape & à l'Evangile.*

TROISIEME FAUX-FUYANT. Tous les Catholiques penſent unanimement, avec le ſecond Concile de Nicée, qu'il appartient au ſouverain Pontife ſeul de préſider aux Conciles généraux par lui-même ou par ſes Légats. Les Centuriateurs de Magdebourg & Calvin diſent que c'eſt à l'Empereur par lui-même ou par ſes Ambaſſadeurs : Vigor panche vers ce dernier ſentiment, mais il ne le ſoutient pas nettement ; il ſe contente d'avancer, pour principe, que ce n'eſt pas au Pape à y préſider, ni par lui-même, ni par ſes Légats. Ce Novateur s'avance juſqu'à dire : (p) *Il ne ſe lit pas que le Pape ait préſidé en perſonne à aucun Concile œcuménique* : en quoi il fait voir qu'il n'a guères lû, puiſqu'il y en a au moins ſix auſquels les Papes ont préſidé en perſonnes. Une bévûë ſi groſſiére ſeroit peut-être pardonnable à un Laïc qui ne voudroit pas ſe mêler d'écrire.

Mais pourquoi les Papes ne ſe ſont-ils jamais trouvés à aucun Concile, comme Vigor le ſuppoſe fauſſement ? Tous les ennemis de l'Egliſe ſouſcriront à la raiſon

[p] *Page* 454.

Digitized by Google

qu'il en apporte : (*q*) » depuis , dit-il , »que l'ambition s'eſt emparée du St. Sié»ge , la vraie cauſe a été de peur que »leurs prétentions.... ne fuſſent con»damnées en leur préſence , aimant »mieux les diſputer par leurs Légats , »afin qu'ils euſſent moyen de les dé»battre encore une autrefois : » c'eſt donc une prétention chimérique , dans le Pape , de vouloir avoir droit de préſider aux Conciles généraux en perſonne : ce n'en ſera donc pas une moins chimérique de vouloir y préſider par ſes Légats:voici ce que Vigor dit là-deſſus au même endroit : » Quand le Pape envoyoit ſes Lé»gats aux Conciles , ce n'étoit pas pour »y préſider , mais pour donner ſa voix & »ſon conſentement aux délibérations qui »s'y faiſoient , comme Vicaires du Pape: »auſſi ne ſe lit-il point que les Légats du »pape aient jamais préſidé les autres Pa»triarches , ſinon qu'en celui de Chalcé»doine , qui fut un cas particulier.... »& quand ils ont prétendu cette Préſi»dence , ils en ont été déboutés. »

Il eſt déſagréable d'avoir affaire à un homme qui fait par-tout profeſſion de ne ſçavoir que ce qu'il a lû dans les Livres des Hérétiques : *Il ne ſe lit point que les Lé-*

(*q*) *Pag.* 455.

Digitized by Google

gats du Pape aient jamais présidé les autres Patriarches ! non, cela ne se lit point dans Luther, dans Calvin, dans Brentius, dans les Centuriateurs de Magdebourg, qui tous ont pû apprendre à Vigor à disputer ce droit au Pape : mais cherchons le vrai dans des sources plus pures ; & pour apprendre une bonne fois aux Fidéles à se défier toujours de ce que les Novateurs leur débitent avec les plus de hardiesse, parcourons avec le grand Cardinal Hosius, Président du Concile de Trente, les monumens qui nous restent de la plus respectable Antiquité, rien de plus décisif, dans le cas présent, que la réponse qu'il fait à Orechovius Schismatique de Russie, qui avoit avancé précisément la même fausseté que Vigor : voici la substance de cette réponse : (r) » Je »souhaiterois, lui dit-il, que vous eussiez »nommé seulement un Concile général, »où il fût certain que les Légats du Pape »n'ont signé qu'après les Patriarches : »j'ai lû tout ce qui a été imprimé là-dessus, »je n'ai rien trouvé de semblable à ce que »vous avancez, j'ai même trouvé tout le »contraire. »

Hosius entre ensuite dans quelque dé-

(r) *Vide Stanislaï Hosii opera : in responsione ad Epist. Stanislaï Orechovii Roxolani, fol.* 371.

Digitized by Google

tail, avec son Schismatique Russien, & lui montre que dans le premier Concile, qui est celui de Nicée, *il se lit* que les trois Légats, Osius Evêque de Cordoüe, Vitus & Vincentius, qui n'étoient que simples Prêtres, ont souscrit les premiers, avant les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, présens au Concile: ils ont donc présidé les autres Patriarches.

Dans le second, qui est le premier de Constantinople, Hosius convient qu'à la vérité on ne trouve pas qu'il y ait eu des Légats du Pape; mais par le témoignage de Théodoret, il fait voir que les Pères de ce Concile ne s'étoient assemblés à Constantinople, que par ordre du Pape, avec qui ils protestent qu'ils ne font qu'un même Corps.

Pour ce qui est du troisiéme, qui est celui d'Ephèse, il n'en reste qu'un très-petit fragment, ou il ne se trouve aucune souscription d'Evêques: mais Evagrius Auteur Grec, assûre que Cyrille d'Alexandrie y présida au nom du Pape Célestin: le même fait se prouve par les actes du Concile de Chalcédoine, où on a transcrit une grande partie des actes du Concile d'Ephèse: on y trouve les souscriptions des Pères de ce Concile, à la tête desquelles est celle de Cyrille d'Alexandrie

Digitized by Google

tenant la place du très-ſaint & très-heureux Archevêque de l'Egliſe Romaine Céleſtin : Evagrius ajoute que dans l'acte de dépoſition de Neſtorius, les Pères uſérent des paroles ſuivantes, qu'Hoſius n'a pas crû devoir omettre : *Quod neceſſitate tam Canonum quàm Epiſtolæ Cæleſtini Pontificis coacti, frequenter illacrymantes, ad hanc tam duram ſententiam proceſſerint* : quel reſpect de tout un Concile pour une ſimple lettre du ſouverain Pontife ! eſt-il étonnant que ſes Légats y aient la préſéance ?

Vigor n'ayant pû diſconvenir que dans le Concile de Chalcédoine les Légats du Pape, ſçavoir, Paſchaſius, Lucentius & Boniface, qui n'étoient que ſimples Prêtres, *préſiderent les autres Patriarches*, nous n'en dirons rien, ce ſera bien aſſez de remarquer, avec Hoſius, que ce fût ce Concile qui donna au ſouverain Pontife Léon le nom de Patriarche Univerſel, que le Patriarche de Conſtantinople vouloit s'arroger.

Dans le cinquiéme, qui eſt le ſecond de Conſtantinople, on ne trouve pas qu'il y ait eu de Légats du Pape; la raiſon qu'en apporte Hoſius avec des preuves, c'eſt que le Pape Agapet s'eſt vraiſemblablement trouvé en perſonne, à la premiére action de ce Concile, étant venu à Conſtantino-

Digitized by Google

ple pour dépoſer Anthime Eutichien qui en étoit Patriarche, & mettre à ſa place Ménas, qu'il avoit lui-même ordonné, & qui préſida après la mort du Pape au Concile, où tout ſe paſſa ſelon les intentions d'Agapet, & conformément à ce qu'il avoit commencé.

Dans le ſixiéme, qui fût le troiſiéme de Conſtantinople, *il ſe lit* que Théodore & George Prêtres, & Jean qui n'étoit que Diacre, *tenant la place d'Agathon très-ſaint & univerſel Pape de Rome*, ont ſouſcrit les premiers, & après eux les quatre Patriarches.

Dans le ſeptiéme, qui eſt le ſecond de Nicée, dès la premiére action, on aſſûre la préſéance à Pierre Archiprêtre, & à un autre Pierre Moine Vicaire du Siége Apoſtolique, occupé alors par Adrien ſecond: viennent après eux les Patriarches: & le Pape Nicolas écrivant à l'Empereur Michel, dit: *Secundò in Nicea collecta Synodo Apoſtolica noſtra ſedes præſedit.*

Dans le huitiéme, qui eſt le quatriéme de Conſtantinople, dont Hoſius aſſûre avoir trouvé un exemplaire manuſcrit dans ſon Egliſe de Varmie, ont préſidé Donat & Etienne Evêques, tenant la place du ſouverain Pontife Adrien: voici en quelle forme ils ont ſouſcrit: *Ego Dona-*

Digitized by Google

tus Dei gratiâ Episcopus sanctæ Ostiensis Ecclesiæ, locum obtinens Domini mei Adriani summi Pontificis & universalis Papæ, omnia quæ superiùs leguntur huic sanctæ & universali Synodo præsidens, atque ad voluntatem eximii Præsulis promulgavi & manu propria subscripsi: après leurs souscriptions, suivent celles d'Ignace Patriarche de Constantinople, de Joseph Vicaire du Patriarche d'Alexandrie. de Thomas Patriarche d'Antioche, & d'Hélie Patriarche de Jérusalem.

Enfin, Hosius assure avoir vû un Livre, écrit de la main même du Pape Vigile, où se trouve la profession de foi de Ménas Patriarche de Constantinople : dans cette profession Ménas parle de 4. Conciles œcuméniques, & ajoûte : *In quibus juxta tempora sua Prædecessores Sanctitatis vestræ Beatissimi Papæ senioris Romæ ipsis Synodis præsederunt.*

Il se lit donc que les Légats du Pape ont présidé les autres Patriarches : on le lit quand on va aux vraies sources, aux sources Catholiques, & qu'un esprit de Cabale n'engage pas à n'être que l'écho des Hérétiques & des Schismatiques, & à débiter leurs fausletés avec assûrance.

Le souverain Pontife présidera donc très-certainement, par lui-même ou par ses Légats, au premier Concile œcumé-

Digitized by Google

nique : il le fera sans aucun droit, selon Vigor : je laisse à penser quelle soumission les Jansénistes appellans auront pour les décisions de ce Concile, & *s'ils y croiront davantage qu'au Pape & à l'Evangile.*

QUATRIÉME FAUX-FUYANT. Les Catholiques n'ont qu'un sentiment sur ceux (*s*) *qui ont séance & voix délibérative aux Conciles* : les Evêques seuls y ont voix délibérative, de droit divin : les Cardinaux, les Abbés, les Généraux d'Ordres y ont aussi voix délibérative, mais par privilége & usage : les autres, qui y sont appellés comme Docteurs, pour éclaircir les matiéres, n'ont que voix consultative.

Les Hérétiques veulent là-dessus deux choses, c'est à eux à les concilier, s'ils le peuvent. 1°. Que tout le monde, même les Laïcs aient voix délibérative au Concile. 2°. Que le Concile ne soit composé que d'élus : ces prétentions ont servi aux Luthériens pour éluder les décisions du Concile de Trente. Vigor va ici presqu'aussi loin que les autres Hérétiques, mais par dégrés. D'abord, selon lui, (*t*) *les Curés, de droit divin, doivent être appellés aux Conciles*; il fait ensuite un pas en avant, & dit, que (*u*) » la pratique de l'Eglise

(*s*) *Pag.* 483. *Titre du Ch.* 10.
[*t*] *Pag.* 483. [*u*] *Pag.* 484.

Digitized by Google

» de tous les tems observée nous enseï-
» gne clairement que les Prêtres étoient
» appellés aux Conciles œcuméniques,
» & non-seulement les Prêtres, mais aussi
» les Diacres y avoient voix délibéra-
» tive. » Ce pas fait avec une hardiesse que je ne qualifierai pas du nom qu'elle mérite, il en fait un troisiéme en faveur des Laïcs : il n'ose parler si ouvertement pour eux, il se contente de dire avec les Protestans, & en corrompant comme eux le texte de l'Ecriture, (*x*) » au Concile
» de Jérusalem célébré par les Apôtres,
» non-seulement les Sénieurs, mais aussi
» toute l'Eglise fut appellée. »

La belle ouverture qu'auront, en tems & lieu, les Jansénistes appellans pour mépriser l'autorité du futur Concile ! quel droit n'auront-ils pas de se plaindre qu'on n'y aura pas appellé les Diacres ni les Prêtres, pas même les Curés à qui cela est dû *de droit divin* ? Comment se résoudre à croire à un tel Concile *davantage qu'au Pape & à l'Evangile* ?

CINQUIÉME FAUX-FUYANT. Quand les Hérétiques ont voulu cacher aux yeux du public leur opiniâtreté à résister aux Conciles qui les ont condamnés, ils ont soutenu qu'il n'y avoit pas eu de liberté

(*x*) Ibid.

Digitized by Google

dans ces Conciles : ce faux-fuyant, tout uſé qu'il eſt, a plû à Vigor : il a voulu que les deſcendans des Déiſtes de B. F. en puſſent dire autant quand le futur Concile les auroit condamnés. Finiſſons ce qui le regarde, en développant de quelle maniére il prétend accoûtumer les Fidéles à entendre ſans étonnement un diſcours ſi injurieux à l'Egliſe.

Il eſt ſans doute fort à craindre pour les Janſéniſtes, que l'Egliſe ne ſe conduiſe dans le futur Concile, comme elle a fait dans les derniers Généraux, & ſurtout dans celui de Trente : leurs Chefs, dès les premiers commencemens de la Secte, l'ont appréhendé : ils ont donc crû devoir parler de ce ſaint Concile de la maniére la plus ſcandaleuſe : on ſçait comment en parloit St. Cyran : Vigor ne s'éloigne en rien de l'eſprit de cet Abbé : (*y*) Les Conciles modernes, dit-il, ſe » manient tout d'une autre façon que les » anciens : car en ceux-ci on opinoit li- » brement, & diſoit-on ce qui étoit ſug- » géré par le St. Eſprit ; & à ceux de » maintenant, on n'ordonne rien que pre- » miérement il n'ait été communiqué au » Pape, comme ſi le St. Eſprit étoit atta- » ché à ſa perſonne.... choſe qui s'eſt

(*y*) *Pag.* 342.

Digitized by Google

» pratiquée au Concile de Trente, com-
» me chacun ſçait . . . : or, ces déſordres
» n'arrivoient point quand les Empereurs
» étoient Modérateurs des Conciles. »

La différence eſſentielle entre les Conciles anciens & les modernes eſt donc que dans les anciens *on opinoit librement*, ce qui ne ſe fait pas dans les modernes : dans les anciens, *on diſoit ce qui étoit ſuggéré par le St. Eſprit* : dans les modernes, on dit ce que le Pape, qui n'eſt pas infaillible, ſuggére. Les peuples imbus de telles maximes, auront-ils grande peine à croire qu'on peut très-ſagement ne pas écouter les déciſions de tels Conciles ? Si donc il arrive jamais qu'un Concile condamne une derniére fois les Janſéniſtes, ſera-t'on étonné de les voir mépriſer les déciſions de ce Concile auſſi hautement qu'ils ont mépriſé celles de l'Egliſe diſperſée ? Sera-t'on étonné qu'ils *n'y croient pas davantage qu'au Pape & à l'Evangile* ?

III.

LA maniére dont Simon Vigor vient d'ébaucher le ſyſtême de B. F. contre l'Egliſe, a ſervi, ſur-tout dans ces derniers tems, de régle de conduite aux Janſéniſtes : ils n'ont fait qu'enchérir ſur lui : il ne ſera donc pas inutile d'en mettre ici

Digitized by Google

le précis ſous les yeux avant d'aller plus loin.

L'objet de cette partie du projet de B. F. eſt *d'abattre toute la Puiſſance de l'Egliſe :* ce qui rend cette Puiſſance plus redoutable à l'héréſie, c'eſt l'infaillibilité de l'Egliſe dans ſes déciſions : c'eſt donc ſur-tout à cette infaillibilité qu'on en veut : on n'oſe pas la nier tout-à-fait, ce ſeroit aller trop vîte & ſe rendre ſuſpect : pour la détruire, en faiſant ſemblant de la reconnoître, on prend un détour : on ne veut plus de Chef ſouverain de l'Egliſe, mais une égalité parfaite entre le Pape & les Evêques, & enſuite entre les Evêques & les ſimples Prêtres : que devient par-là l'infaillibilité de l'Egliſe ? Il eſt évident qu'elle n'eſt plus attachée à la perſonne du Pape, ou bien il faudra dire auſſi que chaque Evêque eſt infaillible, & même chaque Prêtre. Se trouvera-t'elle dans le Corps des Paſteurs unis à leur Chefs ? Le ſyſtême de B. F. l'en bannit, en preſcrivant qu'on appellera des déciſions du St. Siége, non au Tribunal toujours ſubſiſtant de l'Egliſe diſperſée, mais au Concile : il l'en bannit encore, en ôtant aux Paſteurs le droit de juger de la Foi hors de ce même Concile. Reſte donc, que cette infaillibilité ſe trouve uniquement dans

Digitized by Google

les Conciles : *ne pouvant la décrier tout-à-fait, on la reſtreint* effectivement *aux ſeules aſſemblées des Conciles*, comme on en étoit convenu à B. F.

Mais de quels Conciles ? Des Conciles que le Pape ne convoquera pas, que le Pape ne confirmera pas, où le Pape ne préſidera pas, des Conciles, où tous les Curés, tous les Prêtres, tous les Diacres, & même les peuples ſeront appellés ; des Conciles où il y aura une liberté d'opiner toute autre qu'au Concile de Trente, & où on écoutera les inſpirations du St. Eſprit tout autrement que dans ce Concile : c'eſt-à-dire, que l'infaillibilité, que J. C. a promiſe à ſon Egliſe, ne ſe trouve que dans un Tribunal chimérique. Tel eſt encore une fois l'horrible ſyſtême du Janſéniſme contre l'Egliſe ; ſyſtême conçu à B. F. ébauché par un des Déïſtes de l'aſſemblée ; ſyſtême que le Docteur Arnaud a eu la témérité d'attribuer aux Cours ſouveraines de France, en diſant que la doctrine de Vigor ſur l'Egliſe eſt, (z) *ce que l'on croit ſur ces matiéres dans les Cours ſouveraines de France* ; ſyſtême enfin ſi cher au Parti, ſi univerſellement adopté par les Chefs du Janſéniſme, qu'ils ont oſé le faire dédier à M. le Tellier, Chan-

[z] *Morale prat. tom. 8. pag. 432.*

celier de France, en lui préſentant la nouvelle & magnifique édition in-4°. du Livre de Vigor, qu'ils ont fait faire en 1693.

SECONDE QUESTION.

Quels efforts ont faits les Janſéniſtes pour abattre la Puiſſance de l'Egliſe, depuis Simon Vigor juſqu'au tems du P. Queſnel ?

LEs Déïſtes de B. F. laiſſerent au Livre de Vigor un tems convenable pour produire, ſur les eſprits des peuples, l'effet qu'ils s'en promettoient: après quoi l'Abbé de St. Cyran revint à la charge, & occupa le public par ſon *Petrus Aurelius*: ouvrage qui alloit au même but que celui de Vigor, mais par une route toute différente & beaucoup plus cachée. Sous prétexte de défendre la Hiérarchie, il anéantiſſoit l'Epiſcopat & le Sacerdoce: j'en ai parlé en ſon lieu, auſſi-bien que de la protection que ce Livre avoit trouvée dans une partie du Clergé; protection dont les Janſéniſtes tâchent encore aujourd'hui de ſe prévaloir, mais aſſez inutilement.

Depuis ces deux ouvrages juſqu'au tems du P. Queſnel, reſtaurateur du Janſéniſme écraſé, les Janſéniſtes condamnés

Digitized by Google

différentes fois, & poursuivis dans tous leurs détours, ont à la vérité montré la plus indomptable opiniâtreté à l'égard de l'Eglise ; mais occupés à empêcher l'impression que pouvoient faire sur l'esprit des peuples tant de condamnations réitérées, ils n'ont pas pû aisément attaquer l'Eglise aussi systématiquement qu'ils l'ont fait depuis, comme nous le montrerons bien-tôt. On les a donc vûs essayer de troubler l'Eglise, en hazardant l'Hérésie des deux Chefs, qui n'en font qu'un ; former leurs Partisans à l'usage de la frivole distinction du fait & du droit, contre les Anathêmes de l'Eglise ; enseigner le mépris de l'autorité Epiſcopale, par celui qu'ils ont fait du Formulaire dressé par les Evêques contre leurs Nouveautés ; enfin, fouler au pied l'autorité du souverain Pontife, en mépriſant le Formulaire d'Alexandre VII. Quatre articles qui vont faire l'objet de cette seconde Question.

ARTICLE PREMIER.

De l'Hérésie des deux Chefs.

LE vacarme que *Petrus Aurelius* avoit occasionné n'étoit pas fini, que de Barcos, le cher neveu de St. Cyran, se mit sur la scéne, pour y faire du bruit,

Digitized by Google

s'il ne pouvoit y rien faire de plus : il attaqua l'autorité du souverain Pontife d'une maniére qui tendoit à faire de l'Eglise une vraie Anarchie, & à mettre une égalité entiére entre tous les Apôtres, & par conséquent, entre le Pape & les Evêques. Rien ne sembloit plus conforme aux conventions de B. F. mais soit que de Barcos ne fût pas du secret de cette Assemblée, soit qu'on ne l'eût chargé que de faire une fausse attaque, pour faire diversion ; la maniére dont il s'y prit causa quelque trouble dans l'Eglise, sans avancer autrement l'éxécution du projet : je n'en dirai donc qu'un mot.

Vigor en travaillant contre la souveraineté du Pape, a jetté dans son Livre une semence de l'Héréſie des deux Chefs : il y avance que les peres ont admis (*a*) *l'égalité de St. Pierre avec St. Paul.* De Barcos qui n'étoit pas fait pour inventer de nouvelles Héréſies, saisit celle-ci, & la fit inſérer, * on ne voit pas trop à quel

(*a*) *Vigor, pag.* 60.

* *Martin Steyaert, Docteur & Prof. de Louvain, assûre que M. Arnaud lui a avoué que de Barcos avoit inſeré cette propoſition dans le Livre de la Fréq. Comm. pour voir comment elle seroit reçûë du public : &c. Voici les paroles de cet Auteur.* Rogatus à me Arnaldus cur ille [*de Barcos*) id facere voluiſſet, quòd deinde non mediocrem

propos, dans la Préface du Livre *de la Fréquente Communion* : elle s'y trouve en ces termes : (*b*) *L'on voit dans les deux Chefs de l'Eglise, qui n'en font qu'un*, (St. Pierre & St. Paul) *le modéle de la pénitence.* Cette Héréſie juſqu'alors ne s'étoit montrée que d'une maniére très-timide : M. de Raconis Evêque de Lavaur la combatit vivement, & de Barcos la défendit par pluſieurs Livres, dont la taille fait une bonne partie du mérite.

Ce ſera bien aſſez de parler du premier qu'il fit paroître en 1645. il a pour titre : *De l'autorité de St. Pierre & de St. Paul, qui réſide dans le Succeſſeur de ces deux Apôtres* : M. l'Evêque de Lavaur y eſt traité en homme qui a oſé attaquer un Livre de Sectaire : (*c*) c'eſt un homme qui deshonore ſa dignité, qui agit par paſſion, qui eſt animé d'un eſprit qu'on n'oſe nommer : on le juge digne, en qualité de calomniateur, d'être privé de la Communion juſqu'à la mort, peine beaucoup trop légère, dans les principes du Parti.

creaſſet libro invidiam ? Reſpondit, factum eſſe ut tentaretur quo pacto publicum eam rem acciperet, utque occaſio foret ſcriptis prolixioribus eandem ſtabiliendi. *Vide Mart. Sreyaert. annot. in prop. à S. P. damn. ad calcem libri.*

[*q*] *pag.* 27. *édit.* 5.

[*c*] *Voyez la page* 68. *& ſuiv.*

Digitized by Google

De Barcos prétend que (*d*) » St. Pierre » & St. Paul avoient chacun la plénitude » de Puiſſance ſpirituelle, en ſorte qu'ils » ne dépendoient pas l'un de l'autre, & » pouvoient agir ſéparément comme » Chefs de l'Egliſe ; & néanmoins ils ne » faiſoient qu'un même Chef : » un trait d'érudition fort plaiſamment appliqué ſert de preuve à ce paradoxe : [*e*] « Il ſe » rencontre, dit-il, un raport merveilleux » entre la fondation de la Ville de Rome » & la fondation de l'Egliſe de Rome : » puiſque la Ville de Rome a été fondée » par deux frères jumeaux & par deux » Rois, qui poſſédoient également ce » Royaume ; comme l'Egliſe de Rome » a été fondée par deux Chefs & par deux » Apôtres, qui étoient tous deux Evê- » ques de cette même Ville. » Quelle obligation la poſtérité n'aura-t'elle pas au *ſçavant de Barcos*, car c'eſt un nom que lui donnent les Janſéniſtes, d'avoir conſacré ſes veilles à redreſſer l'Egliſe ? Il lui apprend qu'elle a eu ſix Papes du nom de *Paul*, elle qui juſqu'à préſent n'en a mis que cinq de ce nom dans ſes ſacrés Dyptiques ; d'avoir, du même trait de plume, ſuppléé à l'ignorance de la plus reſpectable antiquité, qui bien loin de compter

[*d*] *Pag.* 60. [*e*] *Pag.* 33. & 34.

Digitized by Google

Rémus parmi les Rois de Rome, * l'avoit toujours crû mort & massacré par son frere, avant que les murs de Rome fussent hors de terre.

Cette idée bizarre de deux Chefs de l'Eglise qui n'en font qu'un, est si fort du goût de de Barcos, & l'attaquer, lui paroît une chose *si odieuse*, qu'il ne voit presque que les Jésuites assez ennemis de la vérité pour l'avoir fait. [*f*] » Si les Jésuites, dit-il, & leurs Partisans ont sçû ce » qu'ils faisoient en parlant avec tant d'aigreur, & condamnant avec tant de » hardiesse ceux qui tiennent que St. Pierre & St. Paul ont été deux Chefs de » l'Eglise, & qu'ils n'étoient néanmoins » qu'un même Chef, il faut qu'ils aient » eu dessein de ruiner la tradition de tous » les siécles & l'autorité de tous les Papes, sur lesquels cette verité est si puissamment fondée, qu'on peut dire d'elle » comme de l'Eglise, que toutes les puissances du monde ne la sçauroient renverser. »

Rome est bien incommode quand il s'agit de l'établissement de quelque nouvelle *vérité* Janénienne: elle vient d'abord à la traverse. Cette *vérité* si *puissan-*

* *Voyez Tite-Live, Décad.* 1. *L.* 1. *art.* 7.
[*f*] *Pag.* 68.

Digitized by Google

ment fondée sur la tradition *de tous les siécles*, sur l'autorité *de tous les Papes*, que *toutes les puissances du monde* ne peuvent pas plus renverser que l'Eglise, Rome l'a proscrite sans aucun égard, presque dès sa naissance. Innocent X. (*g*) l'a anathématisée & déclarée une vraie héréſie : le même souverain Pontife a condamné tous les Livres où cette *vérité* se trouve, ou se trouveroit dans la suite, sans même excepter le Livre de *la fréquente Communion*. Quel ménagement voudroit-on que les Jansénistes eussent pour Rome qui ménage si peu leurs vérités ?

Depuis de Barcos, les Jansénistes n'ont parlé de l'héréſie des deux Chefs qu'autant qu'il falloit, pour montrer qu'ils avoient peine à l'abandonner. Quand le Père Quesnel fut arrêté à Bruxelles, on trouva, parmi ses papiers, un manuscrit d'environ 400. pages *in-folio*, intitulé : (*h*) *les Dogmes, la Discipline & la Morale de l'Eglise* : la parfaite égalité de St. Paul avec St. Pierre s'y trouve fréquemment enseignée : par exemple, il dit en parlant de St. Paul : « Sa mission l'établit avec »St. Pierre Chef, Evêque & Docteur de »la Capitale du Monde & de l'Eglise,

(*g*) *Décret du 24. Févr. 1647.*
(*h*) Causa Quesneliana, *art. 29. pag. 487.*

Digitized by Google

»& l'aſſocie à St. Pierre dans tous ſes »droits & dans toutes ſes prérogatives. » Vouloit-il reſſuſciter cette héréſie foudroyée en faiſant imprimer ce manuſcrit ? Le Reſpect pour Rome ne l'en eût certainement pas empêché un inſtant : témoin ce qu'il écrivoit au Docteur Arnaud, en le chargeant de faire imprimer quelqu'ouvrage pareil, (*i*) *Vous ſerez le maître de l'impreſſion & des conditions.... Je ſçai bien que cela ne ſera pas agréable à Rome: mais il eſt bon de leur montrer les dents.* Rô. me doit donc déſormais s'attendre que, quand elle condamnera ces ſortes de vérités, tout bon Janſéniſte *lui montrera les dents.*

On trouve encore la même héréſie hazardée de côté & d'autre dans quelques Livres favoris du Parti comme dans le Tourneux, qui dit que St. Evariſte fut (*k*) *le quatriéme Pape après St. Pierre & St. Paul.* Du reſte on ne peut pas dire que le Janſéniſme ait fait de grands efforts pour *abattre la puiſſance de l'Egliſe* par ce moyen-là. Revenons donc à celui qu'ils ont conſtamment employé depuis leur naiſſance, qui eſt d'attaquer cette même

(*i*) Ibid. *art.* 13. *pag.* 340.
(*k*) *Année Chr.* 26 *Octob.*

Digitized by Google

puiſſance par voie de fait, en lui réſiſtant dans toutes les occaſions.

ARTICLE SECOND.

De la fameuſe diſtinction du fait & du droit.

ROme ayant parlé contre l'héréſie de Janſénius en 1653. par la bouche d'Innocent X. la cauſe eût été finie & l'erreur auſſi, ſi on eût eu affaire à gens qui en euſſent ſouhaité la fin. Se ſoumettre purement & ſimplement à la Bulle qui proſcrivoit les cinq propoſitions, rien n'étoit plus convenable à des enfans dociles à la voix d'une Mère qui ne peut les tromper. Les Chefs de la Secte en étoient bien éloignés. J'ai déja fait remarquer qu'au lieu de ſe ſoumettre, ils penſérent alors à appeller au futur Concile, croyant que le tems en étoit venu. Le Docteur Arnaud, en ce tems-là Chef du Parti, leur fit voir qu'ils n'y entendoient rien : il leur fournit le moyen de réſerver l'appel pour un beſoin plus preſſant, & cependant, d'éluder efficacement la déciſion de l'Égliſe.

Ce rare ſubterfuge, digne de la bonne foi de celui qui le ſuggéra, étoit tout ſimple. Les Partiſans de Janſénius avoient ſoutenu juſqu'alors que les cinq propoſi-

Digitized by Google

tions ſont cinq vérites contenuës dans le Livre de Janſénius : le Docteur Arnaud leur apprit à s'accommoder aux tems : il régla que dorénavant on diroit : les cinq propoſitions ſont cinq héréſies, bien & dûment condamnées ; mais elles ne ſont pas contenuës dans le Livre de Janſénius ; elles ont été forgées à plaiſir, ou du moins l'Egliſe ne les a pas condamnées dans le ſens de l'Evêque d'Ypres : *on ne nous tira jamais de-là*, ajouta le Docteur. C'eſt ce qui s'appella depuis, dans le langage de la Secte, *diſtinguer le droit du fait*.

Pour ôter cet échapatoire à l'héréſie, Aléxandre VII. dans une Bulle confirmative de celle d'innocent X. déclara que (*l*) « les cinq propoſitions ont été »tirées du Livre du même Cornélius Jan»ſénius Evêque d'Ypres, intitulé *Auguſ»tinus*, & qu'elles ont été condamnées »dans le ſens auquel cet Auteur les a »expliquées. » Rien n'étoit plus clair que cette déclaration ; rien ne fut plus infructueux. La diſtinction du fait & du droit vint fort à propos pour ſervir de maſque à la révolte, & d'armes, pour ôter, s'il étoit poſſible, à l'Egliſe ſon infaillibilité dans un point de la derniére importance.

(*l*) *du 16. Octob. 1656.* ad Sacram.

Ces

Digitized by Google

Ces Novateurs preſſés par la Bulle du ſaint Pere, de ſe ſoumettre, ou de ſe faire connoître, que firent-ils ? Ils convinrent, ou firent ſemblant de convenir que quand l'Egliſe prononce que des propoſitions ſont hérétiques, elle eſt infaillible : c'eſt-à-dire, ſelon leur nouveau langage, qu'elle eſt infaillible quand elle prononce ſur le droit : mais quand l'Egliſe prononce ſur le fait, comme ils diſent, ou pour s'exprimer plus nettement, quand elle décide que telle doctrine eſt contenuë dans un Livre : oh ! pour lors, dirent-ils, elle n'eſt pas infaillible, elle peut ſe tromper, & elle ſe trompe effectivement dans le cas préſent, en attribuant la doctrine des cinq propoſitions au Livre de Janſénius. (*m*) *On dit poſitivement*,) c'eſt Queſnel qui décide du fond de la Hollande ſur le fait de Janſénius) *on dit poſitivement que les Papes Innocent X. & Alexandre VII. ſe ſont trompés.* Ainſi prétendoient-ils les uns & les autres voiler aux yeux du peuple leur invincible opiniâtreté & leurs mauvais deſſeins contre l'Egliſe.

Le voile étoit aiſé à lever : en effet, ôter l'infaillibilité à l'Egliſe en ce point, c'étoit accuſer J. C. lui-même de n'avoir

(*m*) Cauſa Queſn. *pag.* 196.

Digitized by Google

pas suffisamment pourvû à la conservation de la Foi des Fidéles : car si l'Eglise n'est pas infaillible, quand elle décide que telle doctrine est contenuë dans le Livre de Jansénius, l'est-elle davantage, si elle décide que telle doctrine est contenuë dans les Livres de Calvin, de Luther, ou de tout autre Hérétique ? Il est évident que non : l'Eglise n'a donc nul droit d'interdire aux Fidéles la lecture des Livres de Luther, de Calvin, &c. Si elle le fait, elle exerce une puissance qu'elle n'a pas reçuë de J. C. Les Fidéles peuvent donc, sans manquer de soumission à leur Mere, continuer à les lire, & cette Mere, pleine de tendresse, aura la douleur de voir ses enfans s'empoisonner sous ses yeux, dans son propre sein, sans être autorisée à leur dire avec certitude : vous vous empoisonnez, vous donnez la mort à vos ames par de telles lectures. Avec cela seroit-il vrai de dire que J. C. auroit suffisamment pourvû à la conservation de la Foi dans son Eglise ?

Le fait de Jansénius, ou l'attribution de la doctrine des cinq propositions à son Livre, de même que le fait de tout autre Hérétique, intéresse donc la foi & le salut des ames : il leur est d'une extrême importance de sçavoir si ces Livres doi-

Digitized by Google

vent être détestés ou non : J. C. est donc obligé, en conséquence de ses promesses, d'assister son Eglise, quand elle juge à propos de décider que telle doctrine hérétique est contenuë dans le Livre de Jansénius, telle autre dans le Livre de tel autre Hérétique, comme il l'assiste quand elle prononce sur l'héréticité de ces mêmes doctrines : J. C. a donc dû donner l'infaillibilité à l'Eglise dans les faits de cette nature, qu'on appelle *dogmatiques*, comme dans le droit : de-là tout Catholique conclura qu'il l'a donc effectivement donnée.

Le Docteur Arnaud lui-même soutient cette doctrine, quand l'intérêt de sa Secte éxige qu'il la soutienne ; il décide alors nettement que c'est être hérétique de refuser à l'Eglise cette infaillibilité. Ce Docteur voulant donner toute l'autorité possible aux ouvrages de St. Augustin, par la raison que tout le monde sçait, dit : (*n*) » On ne peut croire sans héréſie, »qu'il peut y avoir dans les Livres de St. »Augustin des erreurs & des propoſi»tions qui méritent d'être censurées ; & »c'est condamner, non pas St. Augus»tin, mais le Siége Apostolique & toute »l'Eglise, qui l'a déclaré exempt même

(*n*) *Considération sur l'entrépriſe de M. Cornet.*

Digitized by Google

»du ſoupçon d'avoir erré. » Appliquons une déciſion ſi préciſe au fait de Janſénius : on ne peut donc non plus croire, ſans héréſie, que le Livre de l'Auguſtin d'Ypres eſt exempt d'erreurs : penſer autrement, c'eſt condamner le Siége Apoſtolique & toute l'Egliſe, qui a déclaré qu'il en renferme : ou bien il faudra dire que l'Egliſe eſt infaillible quand elle prononce en faveur des ouvrages de St. Auguſtin, & qu'elle perd ſon infaillibilité dès qu'elle oſe toucher au Livre de Janſénius.

Les Chefs des nouveaux Sectaires ne firent que des réponſes vagues & captieuſes à tout ce qu'on put leur dire ; il ne fut plus poſſible de douter qu'ils ne fuſſent beaucoup plus ſéducteurs que ſéduits : la ſuite en convainquit plus que jamais. Ils continuérent à ſe cacher, ſans déférer en aucune ſorte aux ordres de l'Egliſe. L'héréſie du ſilence reſpectueux ſe mit à la mode : elle conſiſtoit à ſoutenir que quand l'Egliſe décide ſur un fait tel que celui de Janſénius, il faut reſpecter ſa déciſion extérieurement, mais qu'on ne lui doit aucune ſoumiſſion intérieure. A ne faire attention qu'aux termes dont les Janſéniſtes uſoient pour accréditer cette nouvelle héréſie, on auroit pû croire qu'ils conſervoient encore, pour l'Egliſe, un reſte de

Digitized by Google

reſpect : la pratique démentoit chez eux toutes les paroles : jamais ſilence reſpectueux ne fut ſi mal gardé que par ceux qui le prônoient avec tant d'affectation.

ARTICLE TROISIÉME.

Mépris que font les Janſéniſtes du Formulaire des Evêques.

LEs Evêques de France ne purent voir ſans amertume le peu d'effet de la Bulle d'Alexandre VII. & que les Novateurs éludaſſent par de nouveaux détours la ſoumiſſion dûë à une Bulle reçuë du Corps Epiſcopal. Un Formulaire, tel que les conjonctures le demandoient, leur parut un moyen propre à obvier à tant de maux : ils le dreſſérent, dans le deſſein de le faire ſigner par tous les Eccléſiaſtiques de leurs Diocèſes : en voici la teneur.

Je me ſoumets ſincérement à la Conſtitution du Pape Innocent X. du 31. Mai 1653. ſelon ſon véritable ſens, qui a été déterminé par la Conſtitution de N. S. P. le Pape Alexandre VII. du 16. Octobre 1656. & je reconnois que je ſuis obligé en conſcience d'obéir à ces Conſtitutions ; & je condamne de cœur & de bouche la doctrine des cinq propoſitions de Cornélius Janſénius contenuës dans ſon Livre intitulé

Digitized by Google

AUGUSTINUS, que ces deux Papes & les Evêques ont condamnées, laquelle doctrine n'eſt point celle de St. Auguſtin, que Janſénius a mal expliquée, contre le vrai ſens de ce ſaint Docteur.

Le Roi appuya ce Formulaire d'un Edit qui obligeoit à le ſigner : l'autorité des Evêques, appuyée de celle du Roi, fut traitée comme celle du ſouverain Pontife, avec le dernier mépris. A la vérité les Chefs du Janſéniſme furent quelque tems ſans trop ſçavoir comment ſe tirer d'un embarras qu'ils nous dépeignent eux-mêmes comme extrême. (*o*) *J'avouë que je frémis encore*, dit un d'entre eux, *lorſque je me repréſente en quels déchiremens étoit M. Singlin au ſujet des ſignatures que l'on éxigeoit en* 1662. & 1663. Il ajoute que le Formulaire des Evêques étoit *un piége malin & artificieux.... tendu à l'Egliſe*; que *les ſiécles ſuivans auront peut-être peine à croire ces extravagances, qui toutes ſeules font voir bien ſenſiblement la fureur avec laquelle on ſe déclaroit contre les amis de la vérité.*

L'Hiſtorien du Janſéniſme (*p*) convient que le Docteur Arnaud, tout brave qu'il étoit, eut ſes *déchiremens* comme les au-

(*o*) *Mémoires de Fontaine, Tom. 2. pag. 283.*
(*p*) *Voyez Tom. 2. pag. 339.*

Digitized by Google

tres : l'esprit de révolte va-t'il jamais sans cela ? Il fallut enfin se déterminer à quelque chose. Les Jansénistes ont toujours été dans l'usage de relever ou de rabaisser l'autorité Episcopale, selon leur besoin : ce fut là leur ressource : ils crièrent contre le Formulaire des Evêques, & soutinrent que l'autorité Episcopale, quoiqu'appuyée de celle du Roi, & agissant de concert avec celle du Chef de l'Eglise, ne s'étendoit pas jusqu'à donner droit aux Evêques d'exiger cette signature. Les Déïstes de B. F. en personnes auroient-ils mieux décidé ?

ARTICLE QUATRIÉME.

Formulaire d'Alexandre VII. mépriſé par les Janſéniſtes comme celui des Evêques.

LEs Prélats du Royaume ne perdirent pas encore toute espérance de réduire ces mutins. Le Roi, à la sollicitation de ces mêmes Prélats, demanda au Pape, (q) *qu'il lui plût d'ordonner la signature d'un Formulaire.* Le Pape accorda ce qu'on lui demandoit ; sa Constitution parut avec un Formulaire conçû en ces termes.

Je soussigné me soumets à la Constitution

(q) *Déclaration du Roi du 15. Fév. 1665.*

Digitized by Google

Apoſtolique d'Innocent X. ſouverain Pontife, donnée le 31. jour de Mai 1653. & à celle d'Alexandre VII. ſon ſucceſſeur, donnée le 16. Octobre 1656. & rejette & condamne ſincérement les cinq propoſitions tirées du Livre de Cornélius Janſenius, intitulé AUGUSTINUS, dans le propre ſens du même Auteur, comme le Siége Apoſtolique les a condamnées par les mêmes Conſtitutions; je le jure ainſi. Ainſi Dieu me ſoit en aide & ces ſaints Evangiles.

Le Pape dépeignoit le Janſéniſme dans ſa Bulle tel que nous l'avons vû juſqu'à préſent : il dit que cette héréſie, après avoir été preſqu'opprimée par Innocent X. » ne laiſſoit pas, comme un ſerpent »dont on a écraſé la tête, de faire en»core de nouveaux efforts, & de paroî»tre ſe vouloir ſauver par ſes détours or»dinaires. » Il enjoignoit à tous les Archevêques & Evêques, à tous les Eccléſiaſtiques tant réguliers que ſéculiers, même aux Religieuſes, &c. de ſouſcrire ce Formulaire dans l'eſpace de trois mois après la publication de la Bulle. Le Roi plein de zéle pour l'extinction totale de cette malheureuſe héréſie, qui déſoloit ſon Royaume, ſe tranſporta en perſonne au Parlement : il y fit enregiſtrer ſa Déclaration, qui ordonnoit la publication

Digitized by Google

de la Bulle & la souscription pure & simple du Formulaire.

Ce dernier coup déconcerta les Jansénistes, les fit connoître mieux que jamais, & ne les réduisit pas. Pour se tirer d'embarras, ils usérent d'un expédient auquel on ne se seroit jamais attendu : tout connus qu'ils étoient par leur résistance à l'Eglise, ils s'aviserent de vouloir persuader au public que l'héresie poursuivie si vivement par les deux Puissances, sous le nom de Jansénisme, étoit une *héresie imaginaire*, qui ne subsistoit que dans les *cervelles blessées*, *un phantôme*, *un masque pour faire peur aux petits enfans*, *un monstre fait à plaisir pour le combattre*, une *chimère*, un *monstre épouvantable que la Bulle foudroye terriblement*, mais qui n'est qu'*imaginaire*.

Cette défaite, si injurieuse aux personnes armées contre le Jansénisme, ne dupa que ceux qui voulurent bien être dupés : les gens sages ne virent jamais mieux que ce *monstre* n'étoit ni fanatique ni chimérique, comme Arnaud, Quesnel, Nicole, M. Godeau Evêque de Vence, M. de Choiseul Evêque de Tournai, & le Père Gerberon auroient voulu le faire croire. Toutes les ruses & les fourberies que l'esprit d'erreur peut suggérer ne s'emploient pas pour protéger un monstre chiméri-

Digitized by Google

que, & elles furent miſes en œuvre pour protéger celui-ci : témoin la façon dont les quatre Evêques trompérent Clément IX. un monſtre chimérique qui n'eſt que *pour faire peur aux petits enfans*, comme parle M. de Tournai dans la lettre à Innocent XI. ne charge perſonne d'injures : celui ci vomit contre le Pape & les Evêques, par mille bouches différentes, toutes les horreurs qu'il avoit autrefois vomies par celles des Luthers & des Calvins : les Héros du Parti ſe mirent tous en armes pour ſa défenſe.

Dans les dangers preſſans tout homme eſt ſoldat ; juſqu'à des Avocats quittérent le bureau pour s'ériger en Théologiens, *s'écrier* contre le Formulaire, & combatre en cette qualité pour ce *monſtre* qui en étoit écraſé. Un de ces Avocats fut l'oracle pour qui les Janſéniſtes eurent toute la ſoumiſſion qu'ils refuſoient à l'Egliſe : cet Avocat décida d'une manière raiſonnée, (*r*) » que ceux qui n'étoient pas »convaincus, par la lecture attentive de »l'Auguſtin de Janſénius, que les cinq »propoſitions étoient de lui, ne pou»voient, ſans un menſonge honteux & »ſans un parjure ſacrilége, ſigner pure-

[*r*] *Hiſt. du Janſ.* 3. *pag.* 96.

Digitized by Google

»ment & ſimplement le Formulaire où »ce fait eſt contenu. »

Les Janſéniſtes réglérent leur foi ſur cette déciſion, & ſe crurent bien autoriſés par-là à débiter les maximes les plus ſcandaleuſes contre l'uſage que faiſoit l'Egliſe de ſa puiſſance dans l'affaire préſente : ils diſoient, au raport de leur Hiſtorien : (*s*) » que c'étoit par une pure »uſurpation & contre toute juſtice, que »les Evêques ſe donnoient l'autorité d'o»bliger tout le monde de ſigner & de ju»rer ſur leur parole un fait dont on ne don»noit aucune preuve, & dont on n'avoit »nulle connoiſſance : qu'éxiger & com»mander une telle ſignature & un tel ju»rement, c'étoit commander & éxiger »des menſonges, des faux ſermens & des »parjures : que c'étoit une nouvelle hé»réſie & une impiété que d'éxiger que » l'on crût, par une ſoumiſſion & un ac»quieſcement de Foi divine, des faits »que Dieu n'avoit point révélés : qu'on » ne pouvoit ſigner le Formulaire, ſans »injurier & calomnier un Evêque (Jan»ſénius) qui a défendu généreuſement »la Foi de l'Egliſe : & qu'enfin c'étoit »faire un cruel & horrible abus de la puiſſance que Dieu a donnée aux Evê-

[*s*] *Tom.* 3. *pag.* 103

Digitized by Google

»ques, que de s'en ſervir pour contrain-»dre, par des cenſures Eccléſiaſtiques, » de faire cette ſignature. »

C'eſt ainſi que les Janſéniſtes gardoient en France le ſilence reſpectueux : en Hollande, on *s'écrioit* contre le Formulaire avec une toute autre liberté. De toute la colonie Janſénienne partie de France pour fonder ou ſoutenir l'Egliſe d'Utrecht, je ne ferai mention que du ſeul Dom Thierry de Viaixnes Moine Bénédictin, aſſez connu pour n'avoir pas beſoin d'être défini. Voici en quels termes il écrit d'Amſterdam au Chapitre général des Bénédictins de la Congrégation de St. Vanne, aſſemblé à St. Mihiel en Lorraine : (*t*) » Je »le prononce donc hardiment, & j'oſe »même dire de la part de Dieu, que » ſur-tout depuis les Bulles *Vineam Domini* »& *Unigenitus*, c'eſt abjurer la Foi Ca»tholique, & embraſſer le Moliniſme, »ou plûtôt le Pélagianiſme, que de ſi»gner le Formulaire purement & ſim»plement, ſans qu'on puiſſe apporter la »moindre excuſe plauſible pour excuſer »cette abjuration de la Foi.»

Qu'un Janſéniſte devient franc, & ſincère tout d'un coup, quand, pour pro-

[t] *Troiſiéme Mémoire ſur les projets des Janſ. pag.* 14.

Digitized by Google

feſſer ſa foi librement, il a eu le courage de quitter tout, juſqu'à ſon Monaſtère, s'il eſt Moine, pour ſe mettre ſous la protection de MM. les Etats Généraux! Là, on laiſſe au frétin Janſéniſte les diſtinctions de fait & de droit, & autres puérilités pareilles, on va à ſon but ſans biaiſer. Dom Thierry a ſçû profiter de cet avantage dans toute ſon étenduë: (*u*) «Si par »le plus grand malheur du monde, dit-il »dans la même lettre, la Bulle *Unigeni-*»*tus* & le Formulaire d'Aléxandre VII. »étoient jamais reçûs, ou plûtôt, ne fuſ»ſent pas toujours abhorrés dans la Con»grégation, ce Corps alors grangréné, »ſeroit bientôt abandonné de Dieu.... »nos Monaſtères.... deviendroient des »lacs corrompus, qui ne donneroient »plus que de la fange & de la pourriture. (*x*) » Si la Congrégation, dit encore ce »Moine fugitif, en abandonnant ſa foi, »reçoit la Bulle *Unigenitus*, & fait ſigner »le maudit Formulaire, que, par ordre »de mon Dieu, je nommerai juſqu'au »dernier ſoupir LA CÉDULE DU DIABLE, »tous ſes membres ſeront bientôt cor»rompus. »C'en eſt trop: épargnons au Lecteur Catholique les autres blaſphêmes dont ce Fanatique a farci le reſte de ſa

(*u*) Ibid. *p.* 4. [*x*] Ibid. *p.* 5.

Digitized by Google

lettre ; rappellons-nous encore ici la convention faite à B. F. il eſt important de ne la jamais perdre de vûë.

On ſtatua à B. F. qu'on travailleroit à *abattre la puiſſance de l'Egliſe* : qu'ont fait les Janſéniſtes dans l'affaire du Formulaire ? Ils ont ſoufflé le feu de la rebellion de tous côtés contre la puiſſance de l'Egliſe, par leurs diſcours, leurs libelles & leurs exemples : ils ont traité le Formulaire de *piége malin* tendu à l'Egliſe : ils ont crié ſur les toits, qu'obéïr au Pape & aux Evêques, c'eſt-à-dire, à l'Egliſe, en le ſignant, c'étoit ſe prêter au *menſonge* & à un *menſonge honteux*, faire un *faux ſerment*, un *parjure* & un *parjure ſacrilége*, tomber dans *l'héréſie*, dans *l'impiété* ; ils on dit qu'obéïr à l'Egliſe en ſignant le Formulaire, c'étoit *une abjuration de la Foi Catholique*, & une *abjuration inexcuſable*, c'étoit embraſſer le *Moliniſme*, (un Janſeniſte ne voit point de crime plus affreux) ou bien le *Pélagianiſme*, en un mot, que c'étoit ſigner *la cédule du diable*.

Eh ! où en ſommes-nous ? Quoi ! le Pape & les Evêques, ou l'Egliſe de J. C. enſeignante eſt aujourd'hui capable de tendre des piéges malins & artificieux à ſes propres enfans, d'éxiger d'eux des menſonges, de faux ſermens, des par-

Digitized by Google

jures sacriléges ? Cette Eglise fait tomber les Fidéles dans l'héréſie ; elle leur fait abjurer la foi ; elle exige qu'ils ſignent, ſous peine d'être retranchés de ſon Corps, une formule de foi qui ne mérite que d'être abhorrée, une formule que Dieu même ordonne d'appeller (faut-il donc le dire encore une fois) d'appeller *la cédule du diable?* Ah ! cette Egliſe autrefois infaillible, autrefois l'Epouſe de J. C. ne mérite donc plus d'être écoutée : ſes anathêmes ne ſont plus à craindre : elle n'a plus d'autorité : J. C. l'a abandonnée : St. Cyran n'a donc pas blaſphémé, quand il a dit que ce n'étoit plus qu'une *adultère* & une *proſtituée* : ſi donc cette Egliſe veut encore éxercer ſur nous ſon ancienne puiſſance, c'eſt par *uſurpation*, c'eſt *contre toute juſtice*, c'eſt par un *cruel & horrible abus* : cette puiſſance ne lui appartient plus. Des principes blaſphématoires tels que les Janſéniſtes viennent d'en avancer, eſt-il étonnant qu'on tire ſi naturellement des conſéquences qui ſont de purs blaſphêmes ?

Voilà l'héréſie Janſénienne ſur l'Egliſe preſque dans toute ſa laideur : voilà une partie des principes de B. F. réunis aux conſéquences pratiques : & voilà auſſi l'abîme où ſe précipitent les Novateurs de nos jours, & où ils entraînent ceux qui les écoutent.

Digitized by Google

Je n'ai rien prêté aux Janſéniſtes dans tout ce que je viens de raporter : j'ai indiqué mes ſources, on peut les conſulter ; je n'ai été que le copiſte d'une très-petite partie de ce que leurs plus grands hommes on dit & publié dans une infinité de volumes. Il eſt donc évident que les Héros, les Oracles, les *Saints* du Janſéniſme, qui ont ſi indignement blaſphémé contre l'Egliſe, ont prétendu *abattre* ſa puiſſance, ſelon le projet de B. F. les Chefs de la Secte n'en conviendront jamais, il ne faut pas s'y attendre : mais les Catholiques ſeront, ce me ſemble, convaincus de la réalité de l'horrible projet que je démontre ; ils ſeront confirmés dans leur Foi, dans leur attachement à l'Egliſe de J. C. & dans l'horreur qu'ils ont déja pour une Secte qui perſécute ſi viſiblement cette Egliſe : c'eſt ce que j'ai prétendu juſqu'à préſent.

Il faut quelque choſe de plus fort pour faire ouvrir les yeux à quantité d'ames que leur propre orgueïl aveugle, que l'extérieur affecté & les diſcours ſéduiſans de leurs mauvais guides détournent de la ſoumiſſion duë à l'Egliſe. Dans l'eſpérance d'y réüſſir, achevons la démonſtration du projet de B. F. c'eſt ſur-tout dans les trois ſuivantes & derniéres queſtions que

Digitized by Google

le projet d'*abattre la puiſſance de l'Egliſe* va paroître éxécuté avec beaucoup plus de méthode que juſqu'à préſent, & de la maniére la plus conforme au plan tracé dans l'aſſemblée.

TROISIÉME QUESTION.

Quels efforts ont fait les Janſéniſtes pour abattre la puiſſance de l'Egliſe, depuis le tems du P. Queſnel juſqu'à préſent ?

LE Janſéniſme terraſſé par le Formulaire d'Aléxandre VII. ſes Sectateurs ſe trouvérent dans l'embarras le plus extrême : ne pas ſigner, avoit ſes dangers ; ſans compter le riſque qu'on couroit pour les Bénéfices dont on étoit pourvû, ou pour ceux qu'on eſpéroit, c'étoit ſe donner hautement pour rebelle, ſe faire connoître, & dèſlors même tout perdre. Signer, & en ſignant faire un faux ſerment, un parjure ſacrilége, quelle dure extrémité pour des gens dont la délicate probité ne peut ſouffrir (tout le monde le ſçait) l'ombre même d'une équivoque ou d'une légére reſtriction mentale ?

Ce fut cependant à ce dernier parti que le gros de la Secte ſe réſolut : on jugea que dans cette occaſion, il falloit plutôt

Digitized by Google

paſſer ſur un parjure que d'abandonner lâchement les intérêts de la *verité* : ce fut le ſentiment des *honnêtes gens* parmi les Théologiens Janſéniſtes : (*y*) » Ces Théo- » logiens, dit le Sr. Foüilloux, que M. » Arnaud appelle les honnêtes gens, vou- » loient qu'on fût obligé de ſouſcrire, » mais non pas de croire les faits propoſés » par l'Egliſe, regardant comme ſoumis » & comme ſincères ceux qui ſignoient » ainſi, QUOIQU'ILS SIGNASSENT » SANS CROIRE. » La conduite des Janſéniſtes répondit parfaitement à la déci- ſion de ces Théologiens ſi *honnêtes gens*, & au rapport du même écrivain, [*z*] *le plus grand nombre ne fit aucune difficulté de ſigner, quelque créance qu'il eût ſur le fait.* Le P. Gerberon nous aſſûre, avec la mê- me franchiſe, qu' [*a*] » on ne vit que » ſignatures, ſe trouvant très peu d'Ec- » cléſiaſtiques qui refuſaſſent de ſigner le » Formulaire, quoiqu'il y en eût très-peu » qui fuſſent perſuadés que les cinq pro- » poſitions étoient de Janſénius ; » que d'*honnêtes gens* ! jamais les Martyrs de l'E- gliſe Romaine n'ont montré un tel amour pour la vérité : cette nouvelle maniére de

(*y*) *Hiſt. du cas de Conſ. tom. 1. pag. 9.*
(*z*) Ibid. *pag. 6.*
(*a*) *Hiſt. du Janſ. Tom. 3. pag. 96.*

Digitized by Google

la défendre étoit, sans doute, reservée aux *saints* Confesseurs Jansénistes.

Quelques-uns cependant parmi eux, d'une conscience moins à l'épreuve du parjure, pour se tirer de ce mauvais pas, avoient recours à la frivole distinction du fait & du droit, & signoient avec restriction : d'autres, ou plus sincères, ou plus mutins, ou qui n'avoient rien à perdre, ne signoient rien. Une si prodigieuse variété de conduite dans les éxécuteurs d'un projet très-systématique, alloit causer de grandes divisions entre eux, & il étoit à craindre que perdant de vûë le projet de détruire la puissance de l'Eglise, ils ne se détruisissent eux-mêmes.

ARTICLE PREMIER.

Le P. Quesnel se fait le Restaurateur du Jansénisme terrassé par le Formulaire.

DAns des conjonctures si fâcheuses, il falloit au Jansénisme un Restaurateur, qui le fît revivre sous une autre forme, & réunit tous ses Défenseurs à un seul & unique objet. Ce Restaurateur, ce fut le P. Quesnel. Cet Oratorien commença dans ce tems de trouble à composer, avec beaucoup d'artifice, des réflexions morales sur le nouveau Testament :

Digitized by Google

il employa 22. ans à mettre ſon ouvrage dans la forme la plus convenable à ſon deſſein, qui étoit de relever un jour le Janſéniſme du décri où Rome & le Clergé de France l'avoient jetté : deſſein pour lequel ſeul il ſemble avoir vécu : c'eſt de quoi il a été convaincu dans le procès qui lui fut fait à Malines ſur les papiers qu'on lui avoit ſaiſis.

Les Janſéniſtes, pour maintenir un reſte de crédit au Livre du Pere Queſnel, diſent encore aujourd'hui qu'il a été pendant un grand nombre d'années entre les mains des Fidéles avec édification, & ſans qu'on y trouvât rien à redire : quand cela ſeroit ; l'Egliſe a proſcrit ce Méchant Livre : il ne peut donc plus être aux Fidéles qu'un ſujet de ſcandale : en ſecond lieu, ce langage eſt un pur artifice de leur part : la preuve chronologique que j'en vais donner ne m'écartera pas de mon objet.

Dès que le Livre des *Réfléxions morales* parut pour la premiére fois dans ſa perfection, c'eſt-à-dire, en 1693. il cauſa d'étranges ſoupçons de nouveauté à ceux qui étoient en état d'en pénétrer l'artifice. En 1694. le Docteur Fromageau (*b*) l'examina & y trouva près de 200. propo-

(*u*) *Voyez l'Hiſt. de la Conſt. Tom.* 1. *pag.* 68. *& ſuiv.*

Digitized by Google

ſitions cenſurables : il fit part au Public de ſes remarques. En 1695. M. de Noailles ne laiſſa pas de l'approuver avec l'éloge le plus complet : éloge qui équivaut bien à une Cenſure, vû les diſpoſitions où étoit alors ce Prélat. Les Janſéniſtes ſouhaitant ardemment que M. Boſſuet en fît autant : ils le priérent de l'éxaminer, dans l'eſpérance que ſon amitié pour M. de Noailles l'engageroit à être favorable au Livre. M. de Meaux l'éxamina effectivement en 1698. comme on l'en avoit prié, & déclara que ce Livre contenoit le pur Janſéniſme, & que pour en faire quelque choſe de tolérable, il falloit le réformer tout entier. M. l'Archevêque de Beſançon & M. de Nevers le condamnérent en 1707. En 1708. Clément XI. le condamna par un Bref, où il dit que ce Livre contient des notes & des obſervations, qui ſous ombre de piété tendent artificieuſement à abolir la piété même. (*c*) *Notas inſuper & obſervationes continet habentes quidem ſpeciem pietatis, ſed ad virtutem ejus abnegandam ſubdolè deducentes.* Ce Bref en défend la lecture, le débit & l'impreſſion, ſous peine d'excommunication encouruë par le ſeul fait, & enjoint d'en jetter tous les exemplaires au feu ſans différer. La der-

[*c*] *Bref* Univerſi *du* 13. *Juillet.*

Digitized by Google

niére clauſe de ce Bref parut contraire aux uſages du Royaume, & empêcha qu'il n'y fût reçu.

On ne tarda pas à reconnoître que l'exécution de ce Bref eût été bien ſalutaire à la France. Les excès où ſe portérent les Janſéniſtes, ſous prétexte de défendre ce Livre, allerent ſi loin, qu'enfin Louis le Grand ſe détermina à demander au Pape la condamnation de ce pernicieux ouvrage, par une Bulle ſollemnelle. Le Pape établit une Congrégation particulière pour prendre connoiſſance de cetre affaire: il ordonna des priéres extraordinaires; il prit, de concert avec la France, toutes les précautions imaginables pour éviter, dans la Bulle qu'on lui demandoit, tout ce qui auroit pû paroître donner atteinte aux uſages du Royaume. Enfin, le 8. Septembre 1713. le Pape porta contre le Livre des *Réfléxions morales* la Conſtitution qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius.*

Par cette Bulle, le ſouverain Pontife condamne nommément cent & une Propoſitions tirées du Livre de Queſnel, & dit entre autres qualifications, qu'elles renouvellent *diverſes héréſies*, PRINCIPALEMENT *celles qui ſont contenuës dans les fameuſes propoſitions de Janſénius*: le Livre

Digitized by Google

de Quesnel étoit donc fait *principalement* pour ressusciter le Jansénisme : cela est évident par le jugement qu'en a porté le St. Père, & toute l'Eglise après lui. Ce n'est pas tout : Quesnel en travaillant à ressusciter le Jansénisme, a attaqué l'Eglise selon le plan tracé à B. F. *(d)* » Par »les 101. propositions extraites de son »Livre, il conste, remarque M. de Sis»téron, que le plan de l'Auteur, dans la »conduite de son ouvrage, avoit été d'at»taquer l'Eglise dans ses Dogmes, dans »sa Morale & dans sa Discipline : le »Dogme est renversé par le renouvel»lement des héréfies de Wiclef, de Jean »Hus, de Luther, de Calvin, de Baïus »& de Jansénius. La Morale y étoit dé»truite par des principes outrés, qui sous »ombre de réforme conduisoient au re»lâchement : la Discipline y étoit chan»gée par des maximes fausses & sédi»tieuses, qui inspiroient le mépris de »l'autorité : l'Eglise même n'étoit plus »connoissable, elle n'étoit plus visible »dans les portraits qu'il en faisoit. »

Il conste donc aussi, par la simple collection des 101. propositions, que Quesnel a porté à l'Eglise les coups qu'on s'étoit proposé à B. F. de lui porter. Est-il sur-

[*d*] *Hist. de la Const. Tom. 1. pag. 129.*

Digitized by Google

prenant, apres cela que ce monſtreux ouvrage, unique reſſource du parti, ait été ſi cher aux Janſéniſtes ? Examinons les fruits qu'ils en ont tirés.

ARTICLE SECOND.

Les Janſéniſtes attaquent la viſibilité de l'Egliſe de J. C.

C'Eſt à l'occaſion du Livre de Queſnel, & en faiſant uſage de ſes principes que les Janſéniſtes ont mis la derniére main à l'éxécution du projet de B. F. contre l'Egliſe: ils l'ont attaquée & déchirée généralement dans toutes ſes parties : je n'avance rien de trop : ces Novateurs vont le prouver eux-mêmes d'une maniére malheureuſement trop compléte, & bien affligeante pour les vrais enfans de l'Egliſe : ils ne reconnoîtront plus leur Mère au portrait défiguré qu'ils en vont voir tracé par ces nouveaux Reformateurs.

Entre plus de mille différens Livres ou libelles que le Parti a enfantés contre la Religion, depuis que les *Réfléxions morales* ont commencé à paroître, je ne ferai uſage que de cinq ou ſix des plus eſtimés dans le Parti ; j'abandonne tout l'avantage que je pourrois tirer des autres: ainſi chacun

Digitized by Google

cun pourra, ſans un grand travail, ſe convaincre par ſoi-même de la réalité des horreurs tirées de ces ouvrages, & que je vais mettre ſous les yeux du Lecteur, en lui préſentant l'état où les Janſéniſtes ſe ſont efforcés de réduire l'Egliſe de J. C.

Le projet de B. F. étant auſſi réel que je l'ai fait voir juſqu'à préſent, il eſt évident que les Janſéniſtes, qui continuent à l'éxécuter, ne veulent aucune ſorte d'Egliſe : il eſt évident qu'ils tendent au même but que leurs peres, au pur Déïſme. Cependant pour cacher leur abominable deſſein, ſe maſquer eux-mêmes, & parvenir plus ſûrement à leur but, il faut bien qu'ils paroiſſent conſerver encore une ombre de l'Egliſe que JESUS-CHRIST a établie. Il fut réglé à B. F. qu'on n'entreprendroit rien qu'avec cette précaution. Montrons par un détail éxact qu'ils ne conſervent rien de plus.

Qu'eſt-ce que l'Egliſe de J. C. ſelon les Catholiques ? c'eſt l'aſſemblée de ceux qui ſont unis entre eux par la profeſſion de la même Foi, qui participent aux mêmes Sacremens, ſous la conduite des Paſteurs établis par J. C. & ſur-tout de notre St. Pere le Pape Vicaire de J. C. ſur la terre. Cette ſainte Egliſe doit être viſible à tout l'univers, afin que tout l'univers

Digitized by Google

puiſſe venir y chercher le ſalut éternel, qu'on ne trouve que dans ſon ſein. Cette Egliſe, toute ſainte qu'elle eſt, comprend les Juſtes & les Pécheurs : ſi les Pécheurs en étoient exclus, les Juſtes n'étant connus que de Dieu ſeul, elle ne ſeroit pas viſible. Cette Egliſe a un Chef que tout le monde peut connoître ; elle a des Evêques de tous côtés qui en gouvernent chacun une portion ; elle a des Sacremens qui s'adminiſtrent par-tout. Jamais donc ſociété ne fut plus viſible que l'Egliſe de J. C. elle eſt au moins auſſi aiſée à connoître que le Royaume du monde le plus floriſſant.

Qu'eſt-ce au contraire que l'Egliſe de J. C. ſelon les Janſéniſtes ? Et où eſt-elle ? Ils la défigurent à un tel point, qu'on ne ſçait plus ni ce que c'eſt, ni où elle eſt. Le nom *d'Egliſe*, communément dans leurs bouches, ne ſignifie rien autre choſe que *le peuple Chrétien*, & pour l'ordinaire ils le reſtreignent aux ſeuls élûs. Juſqu'à préſent ils paroiſſent encore admettre un Pape & des Evêques dans l'Egliſe, mais ce ne ſont que des Miniſtres ou *Chefs miniſtériels* commis par le peuple, ou par ce qu'ils appellent *Egliſe* : c'eſt le peuple qui a toute la puiſſance des Clefs, il la communique au Pape & aux Evêques, comme il le juge à propos ; & même ils diſent,

Digitized by Google

que (*e*) » ſi l'Egliſe (ou le peuple) pou-»voit par elle-même mettre en uſage le »pouvoir des Clefs qu'elle a reçu de »J. C. il n'auroit point été néceſſaire »qu'elle eût des Miniſtres pour cette im-»portante fonction. » Le Pape & les Evêques ſont donc encore réputés être de quelque néceſſité à l'Egliſe de J. C. par les Janſéniſtes ; mais ils ne les regardent plus comme lui étant eſſentiels: auſſi, en bons Dialecticiens, ne les font-ils pas entrer dans les différentes définitions qu'ils donnent de l'Egliſe.

Après celle qu'a donnée St. Cyran, & que j'ai raportée ailleurs, la définition la plus autentique que les Janſéniſtes ont donnée de l'Egliſe, c'eſt celle de Queſnel : c'eſt auſſi la plus généralement adoptée dans la Secte. Tenons-nous-en à celle-ci, gour montrer l'inviſibilité de l'Egliſe dans les principes des Janſéniſtes. (*f*) » Qu'eſt-»ce que l'Egliſe, dit Queſnel, ſinon l'aſ-»ſemblée des enfans de Dieu, demeu-»rant dans ſon ſein, adoptés en J. C. »ſubſiſtant en ſa perſonne, rachetés de »ſon ſang, vivant de ſon eſprit, agiſſant »par ſa grace, & attendant la paix du

[*e*] *Renverſement des lib. de l'Eg. Gal. par la Conſt.* Unig. *Tom.* 1. *pag.* 342.
[*f*] *Prop.* 73.

Digitized by Google

»siécle à venir : » laissons là le miel de ces paroles, pour ne faire attention qu'à ce qui manque à cette notion de l'Eglise. Y est-il question d'un Chef visible, d'Evêques, de Sacremens ? Quesnel réduisant l'étenduë de l'Eglise à ceux qui *vivent de l'Esprit de J. C.* les Pécheurs n'en vivant pas, ils ne sont donc pas de l'Eglise ; & comme les hommes ne sçavent pas ceux qui sont justes & ceux qui sont pécheurs, ils ne voient donc pas l'Eglise, ils ne sçavent donc pas où elle est ? A quelles marques pourront-ils dorénavant la connoître ? Quesnel va nous le dire, & nous n'en serons pas plus sçavans : (*g*) » Marques »& propriétés de l'Eglise Chrétienne : »elle est.... Catholique, comprenant »tous les Anges du Ciel & tous les Elûs, »& les Justes de la terre & de tous les »siécles. » L'Eglise de J. C. n'est donc plus visible qu'à Dieu, qui seul connoît *les Anges du Ciel, les Justes & les Elûs* de la terre. Calvin en a dit tout autant, (*h*) *solius Dei oculis conspicuam Ecclesiam credere necesse est* : Les Jansénistes nous donnent donc sous les paroles les plus onctueuses, l'Eglise invisible de Calvin pour vraie Eglise de J. C.

(*g*) *Prop.* 72. [*h*] *Inst. L.* 4. *C.* 1. *n°.* 7.

Digitized by Google

ARTICLE TROISIÉME.

Les Janſéniſtes ne reconnoiſſent plus Rome pour le premier Siége de l'Egliſe, mais Utrecht.

L'Egliſe de J. C. a un Centre d'unité, c'eſt Rome : cette Egliſe eſt comme la Mere-Egliſe de toutes les autres, qui doivent néceſſairement lui être unies de communion : c'eſt le premier Siége de l'Egliſe de J. C. Les Janſéniſtes ne l'entendent pas ainſi. J'ai dit ailleurs que Queſnel veut que ceux de ſa Secte, bien loin de reſpecter Rome, *lui montrent les dents* : ce Novateur ne manque aucune occaſion de leur en donner l'éxemple, & il a la conſolation de trouver en ce point des Diſciples d'une docilité parfaite. C'eſt toujours avec les plus horribles couleurs que Rome ſe trouve dépeinte dans leurs ouvrages. Rome eſt un lieu, où, dit Queſnel, (*i*) » on n'a aucune conſidération »de la vertu & de la piété. (*k*) La Cour »de Rome, diſent ſes Diſciples, à pro»prement parler, c'eſt cet aſſemblage de

(*i*) Cauſa Queſn. *pag.* 350.

(*k*) *Renverſement, &c. Tom.* 2. *pag.* 517. & 519. *On trouve le même portrait dans le quatriéme gémiſſement ſur la Conſt. L'un n'a fait que copier l'autre.*

Digitized by Google

»perſonnes charnelles qui ſont attentives »à relever la grandeur & la puiſſance »ſpirituelle & temporelle des Papes, afin »d'y trouver eux-mêmes de quoi ſe rele»ver & s'enrichir. C'eſt une foule de Cour»tiſans & d'eſclaves, qui font en quel»que ſorte du Pape une Idole.... La deſ»truction de cette Cour ſeroit la déli»vrance de toute l'Egliſe. »

A s'en tenir à une Prophétie de M. de Montpellier, Rome n'eſt plus Chrétienne : cette Prophétie ſe trouve dans la *réplique* de ce Prélat à un des Prélats, &c. En voici les termes : (*l*) » Rome, dites»vous, Monſeigneur, dans la ſituation »des affaires préſentes de l'Egliſe, pren»dra plûtôt le parti du ſchiſme, que de »ſe rétracter.... Ne diſons point que Ro»me ne ſe rétractera pas ; mais diſons »plûtôt que, puiſque la Conſtitution »ébranle tous les principes de la Reli»gion, Rome ſe rétractera, autrement »elle ceſſeroit d'être Chrétienne. » Rome ne s'eſt pas encore rétractée ſur la Conſtitution : quatre Papes au contraire l'ont confirmée : *Rome n'eſt donc plus Chrétienne.*

Enfin Rome, cette Ville ſi reſpectable aux Catholiques, c'eſt maintenant *la ſu-*

[*l*] *Pag.* 7. & 8.

Digitized by Google

perbe Babylone. Les Livres ne ſuffiſoient pas pour répandre par-tout une impiété de cette nature ; les Janſéniſtes ont eu recours aux gravures : ils ſe ſont repréſentés eux-mêmes, dans une eſtampe, combattans contre Rome ; & en preuve de la victoire qu'ils s'attribuent ſur cette Ville infortunée, ils ont mis cette légende au-deſſus des Combattans : *elle eſt tombée la ſuperbe Babylone.* C'eſt un Ange qui la tient d'une main, & en fait part à tout l'Univers au ſon de la trompette : & comme s'ils euſſent eu peur que Genéve ne s'appropriât la gloire de l'invention, ils ont pris la ſage précaution de mettre les noms de chacun des Généraux de leur Armée : ce ſont Janſénius, Arnaud, paſcal & Quoſnel.

Rome ainſi dégradée ne peut donc plus être le Siége principal de l'Egliſe de J. C. Par la Conſtitution *Unigenitus* elle a mérité d'être dépoüillée de cette prérogative : toutes les Egliſes du Monde Catholique, en acceptant cette Conſtitution, ſe ſont renduës indignes de tenir ſa place : qu'ont fait les Janſéniſtes ? Ils ont transféré ce Siége en Hollande : c'eſt maintenant Utrecht qui repréſente toute l'Egliſe ; c'eſt d'Utrecht que les Janſéniſtes ambitionnent la communion ; c'eſt

Digitized by Google

avec Utrecht qu'ils veulent conſerver l'unité. Les démarches qu'ils font en France, pour s'unir de communion à cette Egliſe ſchiſmatique, n'ont rien de ſecret: elles ſont un des titres de la Canonization du Diacre de St. Médard: voici ce qu'en dit l'Auteur de ſa vie: (*m*) » En » 1726. M. de Pâris ſigna auſſi une let» tre que pluſieurs Eccléſiaſtiques écri» voient en commun à M. l'Archevêque » d'Utrecht, pour lui donner des mar» ques de leur reſpect & de la commu» nion qu'ils vouloient avoir avec lui. »

L'année ſuivante, les Janſéniſtes de Nantes, en corps, ont écrit, pour la même choſe, à leur nouveau Pape l'Archevêque d'Utrecht. On a la copie de leur lettre, de la main même de l'Auteur: elle eſt dépoſée dans la Bibliothéque du Roi: en voici un extrait: [*n*] » Je » ne fais point d'excuſes à Votre Gran» deur de ce que, lui étant inconnu, je » prens la liberté de lui écrire, pour lui » demander part à ſa communion, & lui » donner un témoignage réciproque de » celle que je ſouhaite de conſerver toute » ma vie avec elle & avec ſon illuſtre

(*m*) *Pag.* 132. *édit. de* 1733.
(*n*) *Quatriéme Mém. ſur les projets des Janſ. pag.* 7.

Digitized by Google

» Chapitre, COMME REPRÉSENTANT » TOUTE L'EGLISE : c'eſt un devoir à un » Miniſtre de J. C. de concourir à la con- » ſervation de l'unité de la Foi, de s'u- » nir étroitement avec ceux qu'on en voit » injuſtement retrancher. *

L'Auteur finit ſa lettre en ſe mettant aux pieds de l'Archevêque ſchiſmatique, & lui demande ſa bénédiction. Après lui une troupe de Janſéniſtes, Docteurs, Curés, Prêtres, Moines, Oratoriens, &c. joignent leurs ſignatures à la ſienne, & adoptent ſa lettre en ces termes : *Nous ſouſſignés, adoptons la préſente lettre, & nous y conformons entiérement.*

Utrecht eſt donc aujourd'hui le premier Siége de l'Egliſe de J. C. l'Egliſe qui repréſente toute l'Egliſe : c'eſt avec Utrecht qu'il faut conſerver l'unité, & rompre avec Rome devenuë une *ſuperbe Babylone*; & par-deſſus tout, la conduite des Hollandois par rapport à Rome doit ſervir de modéle : les Janſéniſtes vont encore le dire : [o] » La conduite des Hollandois » eſt très-ſage & très-prudente ; ils vont » leur chemin, en ne ſe mettant guères » en peine de Rome : ſi on ſe conduiſoit

* *Les Archevêques d'Utrecht ont été excommuniés par trois Papes.*

[o] Cauſa Queſnelliana, *page* 153.

Digitized by Google

» comme eux, Rome ſeroit plus ſage, » & ne nous débiteroit pas tant de pau- » vretés. » Après de pareilles indignités, j'avouë que la patience échapperoit aiſément : ne la perdons pas, nous en avons encore bien d'autres à ſoutenir.

ARTICLE QUATRIÉME.

Les Janſéniſtes changent le gouvernement de l'Egliſe en pure Ariſtocratie.

LA définition de l'Egliſe de J. C. changée dans des points eſſentiels, le premier Siége de cette Egliſe transféré en Hollande, le Janſéniſme devoit encore changer la forme du gouvernement de cette même Egliſe, ſans quoi il manqueroit quelque choſe à l'éxécution du projet de B. F. ne craignons rien, tout s'éxécutera à la lettre. Ces Novateurs ne veulent plus que le gouvernement de l'Egliſe ſoit Monarchique tempéré d'Ariſtocratie ; ils le font purement Ariſtocratique, ou même Ariſto-Démocratique, quoiqu'ils n'aient pas encore oſé dire qu'il ſoit tel. Pour continuer à donner du crédit à cette nouveauté & à bien d'autres, ils ont donné au public un ouvrage qui a pour titre, *l'Eſprit de Gerſon* ; je le citerai ſouvent : il eſt donc à propos de faire

Digitized by Google

connoître comment l'Auteur Janſéniſte de cet ouvrage en impoſe au public par un titre ſi trompeur : pour cela donnons le véritable eſprit de ce Docteur ſur la matiére dont il eſt ici queſtion : voici comment il s'exprime ſur la forme du gouvernement de l'Egliſe.

» (*p*) C'eſt dit-il, J. C. lui-même qui » a établi la dignité du Pape, auquel il a » attribué une Primauté MONARCHIQUE » & Royale dans la Hiérarchie Eccléſiaſtique ; & l'unité de l'Egliſe eſt fondée ſur l'unité de ce Chef ſouverain : » quiconque oſe attaquer ou diminuer » cette dignité, ou l'égaler à aucun Ordre de l'Egliſe, s'il perſiſte dans ce ſentiment, il eſt hérétique, ſchiſmatique, » impie & ſacrilége ; & il renouvelle une » héréſie déja pluſieurs fois condamnée » dès la naiſſance de l'Egliſe, & juſqu'à » préſent, tant par l'inſtitution divine de » la Primauté de St. Pierre ſur les autres » Apôtres, que par la tradition de toute » l'Egliſe, contenuë dans ſes écrits ſacrés » & dans les Conciles généraux. » Ainſi parle Gerſon ſur la dignité *Monarchique & Royale* du *Chef ſouverain* de l'Egliſe : c'eſt donc là le vrai *eſprit de Gerſon* : voici

(*p*) *Gerſon cité par les Evêq. de Fr. dans leur lettre ſur la Conſult. des Avocats en* 1728. *pag.* 33.

Digitized by Google

cependant comment les Janſéniſtes le font penſer. (*q*) L'état de l'Egliſe & ſon gouvernement, tout n'eſt qu'une PURE ET VÉRITABLE ARISTOCRATIE, ſous la conduite du Chef miniſtériel que J. C. à établi pour entretenir & pour marquer l'unité de l'Egliſe. L'Auteur de *l'eſprit de Gerſon* fortifie ce ſentiment d'un raiſonnement que Gerſon n'auroit aſſûrement jamais fait. (*r*) » Dieu, dit-il, à mis les »Evêques pour gouverner l'Egliſe : donc »les Evêques tiennent leur puiſſance, im»médiatement de Dieu : donc le gou»vernement de l'Egliſe eſt Ariſtocrati»que : voilà, ajoute-t'il, comme il faut »raiſonner juſte. « Si ce raiſonnement, qui doit s'entendre de la pure Ariſtocratie, ne quadre pas tout-à-fait avec les régles de la Logique, au moins quadre-t'il parfaitement avec le projet de changer la forme du gouvernemont de l'Egliſe.

ARTICLE CINQUIÉME.

Les Janſéniſtes anéantiſſent l'autorité du Pape.

JESUS-CHRIST, ſelon les Catholiques, a établi ſur la terre un Vicaire qui eſt

(*q*) *Eſprit de Gerſon*, *page* 51.
(*r*) Ibid. *page* 125.

Digitized by Google

Chef visible de l'Eglise universelle : il lui a donné la plénitude de Puissance : tous les Fidéles, sans exception, se croient obligés d'avoir, & ont effectivement pour ce Chef le respect dû à un homme qui représente immédiatement la personne de J. C. même sur la terre : ils sont dociles à sa voix comme à celle du premier Pasteur du Troupeau du Seigneur : *quiconque ose attaquer ou diminuer cette dignité, ou l'égaler à aucun Ordre de l'Eglise, s'il persiste dans ce sentiment, il est hérétique, schismatique, impie & sacrilége.* L'autorité de Gerson, quand il parle de la sorte, n'est plus rien pour les Jansénistes : ils renversent tout ce bel ordre établi par J. C. dans son Eglise. Suivons-les pas à pas.

I.

Ils dépoüillent le souverain Pontife de sa qualité de Chef visible de l'Eglise universelle.

LEs Jansénistes ne veulent reconnoître le souverain Pontife que pour *Chef dans l'Eglise* : ils n'ont là-dessus qu'une voix. Vigor a commencé à leur donner le ton il y a 134. ans. (*s*) *Le Pape*, dit-il, *est plûtôt un Chef en l'Eglise que Chef de l'Eglise.* En conséquence ces Novateurs

(*s*) *Page* 110.

Digitized by Google

conviennent que le Pape a autorité *dans toute l'Eglise*, mais non pas sur toute l'Eglise. (*t*) » Il y a, disent-ils, bien de la »différence entre cette expression : le Pape a autorité dans toute l'Eglise, & »cette autre : le Pape a autorité sur toute »l'Eglise. La première de ces expressions »est légitime ; pour la seconde.... elle »contient une erreur manifeste, Gerson »diroit même une héréſie. Cette expres»sion qui rendroit le Pape supérieur de »l'Eglise, & qui, en l'élevant au-dessus »d'elle, attaqueroit l'autorité des autres »Evêques, ne peut sortir que de la bou»che d'un Ultramontain, ou d'un flatteur »outré de la Cour de Rome. »

Les Cardinaux, Archevêques & Evêques assemblés par ordre du Roi pour donner leur avis sur la Consultation des Avocats, étoient donc tous des *Ultramontains*, des *flateurs outrés de la Cour de Rome*, quand ils disoient que (*u*) *chaque Evêque met au rang de ses devoirs les plus essentiels de respecter le Pape comme son supérieur, de lui jurer obéissance, &c.* C'est reconnoître que le Pape a en cette qualité autorité sur toute l'Eglise. Sont-ils moins *Ultramontains*, lorsque condamnant cette ex-

[*t*] *Vérité renduë sensible, &c. T.* 1. *pag.* 135.
[*u*] *Lettre des Card. &c. page* 34.

Digitized by Google

preſſion des Avocats, *le Pape Chef viſible dans l'Egliſe*, ils en font voir le poiſon, & diſent : [*x*] *Par ce titre le Pape ſe trouve confondu avec chaque Evêque, qui étant Chef viſible de ſon Egliſe particuliére, pourroit être auſſi appellé Chef viſible de l'Egliſe.* Réflexion qui apprend aux Novateurs que des Evêques Catholiques ne leur ſçauront jamais que très-mauvais gré, quand ils releveront mal à propos l'autorité Epiſcopale aux dépens de celle dn ſouverain Pontife.

II.

Ils reſtreignent la plénitude de puiſſance que J. C. a donnée au Pape.

NOs novateurs ne ſe contentent pas d'ôter au Pape l'étenduë de ſa puiſſance, en ne lui donnant autorité que *dans l'Egliſe* ; ils en reſtreignent encore la plénitude qu'il a reçuë de J. C. M. de Meaux, cité & adopté par les Prélats dont je viens de parler, explique *dignement*, diſent ces Prélats, ce qui regarde la plénitude de puiſſance donnée au ſaint Siége de Pierre. [*y*] » La puiſſance, dit-il, » donnée à pluſieurs [par J. C. aux Apô» tres] porte ſa reſtriction dans ſon par-

(*x*) Ibid. *page* 35.
[*y*] Ibid. *page* 36.

Digitized by Google

» tage, au lieu que la puiſſance donnée » à un ſeul, [à St. Pierre] & ſur tout & » ſans exception, emporte la plénitude, » & n'ayant à ſe partager avec aucun » autre, elle n'a de bornes que celles que » donne la régle. » Les Janſéniſtes rejettent abſolument cette doctrine : ſelon eux, la puiſſance des Papes n'eſt fondée que ſur la crédulité des peuples : voici comment un de leurs Poëtes a rendu en vers ce dogme impie.

[z] » Les Papes ne ſont pas ce qu'un vain
» peuple penſe ;
» Et leur crédulité fait toute leur puiſ-
» ſance. »

Ainſi expriment-ils les ſentimens de M. de Montpellier mourant. En proſe comme en vers, cette plénitude de puiſſance eſt imaginaire ou *prétendue* : c'eſt ainſi que l'appelle l'Auteur de *l'Eſprit de Gerſon*: (*a*) *Voyons donc*, dit-il, *quelles ſont les bornes légitimes de cette prétendue plénitude de puiſſance.*

A les en croire, le Chef de l'Egliſe n'eſt qu'un honnête Miniſtre commis par le peuple, qui lui donne tel dégré d'au-

[z] *Parodie ſur la mort de M. de Montp. de la derniére ſcéne de Mitridate, &c. adreſſée à M. l'Evêque de **** [*a*] *Page* 42.

Digitized by Google

torité qu'il juge à propos, la lui ôte quand il le veut, & lui prescrit toujours les régles de sa conduite. (*b*) » J. C. disent-ils, »ayant une fois nommé le premier Pas»teur ministériel, il a donné à son Trou»peau l'autorité de choisir ses Succes»seurs, & d'en examiner les capacités; »de sorte que ce Pasteur ministériel re»cevant tout son pouvoir du Troupeau »qui l'élit, comme en ayant de Dieu l'au»torité, ce même Troupeau a reçu non»seulement l'autorité & le droit de pres»crire à son Pasteur, par des Canons »inviolables, les régles de sa conduite, »mais même de lui ôter ce pouvoir. »

Enfin ces Novateurs aiment mieux faire la guerre au bon sens, ou plûtôt à J. C. même, que de cesser de la faire au souverain Pontife. J. C. a prétendu que le Pasteur conduiroit le Troupeau : les Jansénistes prétendent que le Troupeau doit conduire le Pasteur; le partage du Troupeau, dans l'intention de J. C. c'est la soumission au Pasteur : ils changent dont l'ordre naturel, & réglent que (*c*) *c'est le Pape qui doit être soumis à l'Eglise, & non pas l'Eglise qui doit être soumise au Pape.* L'Eglise, le Troupeau, le Peuple Chrétien, les Elûs, tous

[*b*] Ibid. *page.* 77.
[*c*] *Vérité renduë sensible, &c. T.* 1. *p.* 135.

Digitized by Google

ces termes chez eux signifient la même chose : on ne doit pas perdre cela de vûë.

III.

Ils traitent les Papes comme les Hérétiques les ont traités avant eux.

LEs Catholiques regardent comme un devoir essentiel de Religion, d'avoir pour la personne sacrée du Vicaire de J. C. le plus profond respect. Les horreurs qui se présentent ici à mes yeux, me font redouter de traiter cette matiére : touchons-la rapidement. Les Jansénistes n'échappent aucune occasion de traiter le Pape avec le dernier mépris : (*d*) *le révérend Pere Patrice*, *sa Révérence*, *M. Olibrio*, ce sont quelques-uns des noms qu'ils donnent entre eux à différens Papes. Clement XI. sur-tout a été dans ces derniers tems le principal objet de leur fureur : c'est un homme qui auroit dû être déféré au Concile : (*e*) » L'honneur & la sûreté »de l'Eglise vouloient qu'on dénonçât le »Pape Clément XI. au Concile œcuméni»que, & qu'on l'y poursuivît dans les for»mes : jamais Pape ne l'a si bien mérité, & »peut-être, si on eût pris ce parti, Rome

(*d*) Causa Quesnelliana, *page* 320.
[*e*] *Témoignage de la vérité*, *pag.* 273.

Digitized by Google

» eût-elle été beaucoup moins fiére.» C'eſt un homme qui cherche à tromper les peuples, & qui a une ame non pas de Paſteur, mais de Tigre : ces inſolentes paroles ne ſe reſſentent pas de l'onction des *Réfléxions morales* ; elle ſortent cependant de la même bouche. (*f*) *On regarde*, dit Queſnel, *le Bref du Pape au Roi*, (au ſujet du fameux cas de conſcience) *comme indigne d'un Succeſſeur de St. Pierre, & qui ne convient guères aux larmes de Clément, avec leſquelles il veut tromper les peuples.... Ce Bref témoigne plus une ame de Tigre, que d'un Paſteur, qui doit paître ſes brebis par amour.*

C'eſt rendre gloire à Dieu de dire Anathême à ce grand Pape.

[*g*] « Cent fois vous direz Anathême
» Tant à la Bulle qu'à l'Auteur :
» A Clément Prévaricateur
» Anathême donc, Anathême. »

* L'Epitaphe qu'ils ont faite de ce même Pape ne peut que faire frémir le Lec-

[*f*] Cauſa Queſnelliana, *pag.* 144.
[*g*] *Enluminures du jeu de la Conſtitution.*
* *Elle a été faite à Grénoble vers l'an* 1721. *dans une aſſemblée compoſée du Sieur Duteil Curé de St. Louis, du Père Aillot de l'Oratoire, du Père d'Albepierre Minime, de pluſieurs Jacobins, &c.*

Digitized by Google

teur, s'il a tant soit peu de Religion : voici ce monument de leur fureur.

Hìc jacet Pontifex Maximus,
A vermibus terræ consumendus in tumulo,
A vermibus Ecclesiæ jam consumptus in throno.
Hìc jacet Antiquitatis venerandæ depredator barbarus,
Profanæ Novitatis protector indefessus.
Hìc jacet Thomisticæ doctrinæ deshonorator,
Pravitatis Molinisticæ religiosus suffultor.
Hìc jacet sacrarum Ecclesiæ libertatum adversator assiduus,
Pravorum Curiæ Romanæ privilegiorum reparator obfirmatus.
Hìc jacet hæreticitatis imaginariæ hostis infensissimus,
Realis ac veræ defensor acerrimus.
Hìc jacet Episcoporum Magistratulus, Jesuitarum Pater,
Ecclesiæ universali sTyrannus.
Hìc jacet Esaü. Evincat Jacob. Goliath hìc jacet. Triumphet David.
Hìc tandem jacet Clemens Undecimus,
Dixissem meliùs, Clemens inclementissimus.
O Viator, transi, si sis Episcopus! ne te conterat;
Si simplex Fidelis, ne te corrumpat;
Si sis Jesuita, sta, ste, hìc jace:

Digitized by Google

Utinam & in æternum jaceas, totaque tecum Societas.

On ne croiroit jamais l'esprit humain capable d'inventer rien au-delà de ces horreurs, si l'héréſie n'avoit fourni l'expérience du contraire. Les Janſéniſtes ne s'en ſont pas tenus là : ils ont été à l'emprunt chez les Luthériens, pour mieux exprimer l'eſprit qui les anime contre le ſouverain Pontife. Luther dans ſa plus grande fureur fit mettre à la tête de ſon Livre *contre le Pontificat Romain établi par Satan*, une Eſtampe qui repréſente le Pape traîné aux enfers par les diables. L'imagination a paru belle aux Janſéniſtes, & propre à ſoutenir leur cauſe : il ont fait la même choſe d'une maniére un peu moins groſſiére.

On voit ſur une de leurs Eſtampes, que j'ai actuellement ſous les yeux, le Pape Clément XI. porté aux Enfers, non par les diables, mais par les Cardinaux Albani, Paulucci, Fabtoni & Tolomei : on le fait paſſer entre deux hayes de Jéſuites : les démons dans les flammes témoignent leur empreſſement à le recevoir : au-deſſus de l'Enfer, dans le Ciel eſt Queſnel avec un miroir ardent : il fait fondre la cire des aîles d'Icare, qui fait la culbute aux

Digitized by Google

Enfers avec la Bulle *Unigenitus* qu'il tient à la main: au bas de l'eſtampe on lit cette inſcription: *Sort de la Conſtitution Unigenitus.* Si les Chefs du Janſéniſme ne rougiſſent pas deces impiétés & de tant d'autres que j'omets, peut-être que ceux qu'ils ſéduiſent en rougiront d'une maniére ſalutaire : c'eſt uniquement cette eſpérance qui me ſoutient dans la deſcription de ces horreurs. Continuons donc, & eſpérons que Dieu voudra bien bénir un travail ſi ingrat.

IV.

Ils apprennent aux peuples à refuſer toute obéiſſance au Pape.

CE que nous avons vû juſqu'à préſent de la part des Janſéniſtes, contre la dignité, l'autorité du Pape, & le reſpect qui lui eſt dû, ne ſont que des préparatifs pour établir plus ſûrement le point qui leur tient le plus au cœur. Tandis que les peuples obéiront au Vicaire. de J. C. la Secte ne fera aucun progrès. On l'a prévû à B. F. Il faut donc arracher aux Fidéles cet eſprit d'obéiſſance, qui ſeul peut les garantir des piéges qu'on tend à leur foi : comment ces Novateurs procédent-ils en ce point capital de leur projet ? Examinons-le.

Digitized by Google

Un Principe reçu chez eux & d'une pratique journaliére, c'eſt que *l'obéiſſance*, *la ſoumiſſion* au Pape, ſont de grands termes propres à ébloüir les ſimples : il n'eſt rien de tel que de les entendre eux-mêmes. (*h*) « Les peuples ne doivent pas, »diſent-ils, ſe laiſſer ébloüir par les grands »termes d'obéiſſance & de ſoumiſſion au »Pape, dont on ſe ſert pour engager les »ſimples dans l'erreur, & pour les attacher, par une conduite aveugle, à une »Conſtitution dont ils ne connoiſſent pas »aſſez le mal. » Après ce début, ils viennent au détail, & diſpenſent les peuples de l'obéiſſance au Chef de l'Egliſe dans tous les cas imaginables.

1°. Ils ne veulent pas qu'on obéiſſe au Pape conſidéré perſonnellement comme Pape : pourquoi ? Ce n'eſt pas ſeulement parce que (*i*) *le Pape comme Pape n'eſt point perſonnellement infaillible* ; ils en apportent une raiſon beaucoup plus ſpécieuſe. (*k*) *Sur quel fondement*, demande un de leurs Auteurs qui a écrit en forme de Catéchiſme en faveur du peuple, *ſur quel fondement pourroit-on rejetter les ordres*

(*h*) *Vérité renduë ſenſible à tout le monde*, &c. *Tome* 2. *page* 240

[*i*] *Eſprit de Gerſon*, *page* 235.

[*k*] *Vérité renduë ſenſible*, *Tome* 2. *page* 147.

Digitized by Google

ou la doctrine du Pape & de ſes Supérieurs ? Réponſe. C'eſt qu'il faut obéir à Dieu plûtôt qu'aux hommes, dans quelqu'élévation qu'ils ſoient. La maxime de J. C. *qui vos audit, me audit*, celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous obéït m'obéït, n'eſt donc pas reçue dans la nouvelle Secte : & effectivement aujourd'hui il n'y a pas une femmelette Janſéniſte qui n'autoriſe ſa révolte contre l'Egliſe, de ce ſot raiſonnement, il faut obéir à Dieu plûtôt qu'aux hommes : je fais donc ſagement de réſiſter au Pape, & à mes autres Supérieurs qui m'ordonnent, ſous peine d'excommunication, de recevoir la Bulle *Unigenitus*.

2°. Ces Novateurs ne veulent pas qu'on obéiſſe au Pape quand il parle à la tête du Corps, c'eſt-à-dire, du plus grand nombre des Paſteurs diſperſés. Ils appuient ce refus d'obéiſſance ſur deux raiſons : la premiére eſt que (*l*) *l'infaillibilité a été donnée à l'Egliſe ſeule légitimement aſſemblée au nom de J. C.* Une grande partie de la Secte tient ce langage : le reſte en parlant autrement va au même but : les autres diſent donc qu'un jugement du Pape peut être infaillible hors d'un Concile ; mais il faut pour cela, entre autres conditions

(*l*) *Eſprit de Gerſon, page* 235.

qu'il

Digitized by Google

qu'il ſoit (*m*) *accepté & ſouſcrit expreſſément de tous les Evêques du monde.* M. de Montpellier a donné du poids à cette derniére déciſion en ſoutenant dans ſa lettre au Roi, que (*n*) » la plus grande auto»rité viſible à laquelle il faut ſe ſoumet»tre, eſt l'autorité du Corps entier des »Paſteurs, & non pas toujours celle d'u»ne portion plus conſidérable, qui aura »le Pape à ſa tête. » On peut donc choiſir entre ces deux principes, qui ne diſpenſent guères moins efficacement l'un que l'autre de l'obéïſſance actuelle dûë au Pape uni aux Paſteurs : en attendant *l'aſſemblée légitime* de l'Egliſe, ou la *ſignature expreſſe* de tous les Evêques du monde, libre à chacun de croire ce qu'il voudra.

La ſeconde raiſon que fourniſſent les Janſéniſtes, pour ſe diſpenſer d'obéïr dans le même cas, mérite une attention particuliére, & revient plus directement que la précédente au projet de B. F. Elle eſt une conſéquence de l'abus que font ces Novateurs du ſentiment contraire à l'infaillibilité du Pape. Il eſt de foi que le Pape eſt infaillible, quand il décide avec le

[*m*] *Vérit. rend. ſenſ. Tome 2. page 36.*
[*n*] *Lettre au Roi du 31. Décembre 1729. au uj et de la Legende de Grégoire VII. page 12.*

Digitized by Google

Corps des Paſteurs, ſoit diſperſés, ſoit aſſemblés en Concile : ſans cela il n'y auroit pas de Tribunal infaillible toujours ſubſiſtant dans l'Egliſe : que le Pape ſoit perſonnellement infaillible ou non, ce ſont des opinions d'école qui n'influent en rien ſur l'infaillibilité du Corps de l'Egliſe enſeignante unie à ſon Chef.

J'ai fait remarquer ailleurs qu'on étoit convenu à B. F. d'écrire vivement contre l'infaillibilité du Pape ; que l'intérêt principal qu'avoient les Janſéniſtes d'en uſer de la ſorte, c'étoit de ſe mettre à portée de combattre, ſous ce prétexte, l'infaillibilité de l'Egliſe elle-même : c'eſt ici que ce deſſein caché va ſe développer.

Pourquoi les Janſéniſtes ne veulent-ils pas qu'on obéïſſe au Pape, décidant conjointement avec un nombre d'Evêques, même avec le plus grand ? C'eſt qu'obéïr en pareil cas, par éxemple, ſe ſoumettre à la Conſtitution, c'eſt reconnoître l'infaillibilité du Pape : (*o*) » Il eſt viſible, »diſent-ils, que nous ne pouvons nous »ſoumettre à cette défenſe (d'enſeigner »les 101. propoſitions) ſans reconnoître »l'infaillibilité, qui eſt l'unique titre que »le Pape ait pour nous la faire : » & M. de Montpellier ajoute, que ſi on ne réſiſ-

(*o*) *Renverſement des lib. &c. Tom. 1. p. 137.*

Digitized by Google

toit pas à cette (p) *Bulle, qui n'eſt pas ſelon la vérité de l'Evangile, ... on en ſeroit réduit .... à recevoir aveuglement toutes les déciſions de la Cour de Rome, & à lui accorder dans la pratique l'infaillibilité qu'elle s'attribuë.* Mais les Evêques l'ont acceptée cette Bulle, ne doit-on pas dès-lors obëïr & l'accepter après eux? Tout Catholique en convient: les Janſéniſtes diſent fortement que non: voici leur raiſon: c'eſt que tous ces Evêques, ſoit étrangers, ſoit François, n'acceptent que parce qu'ils ſont perſuadés de l'infaillibilité du Pape: d'où ces Novateurs concluent nettement qu'il ne faut faire aucun cas de leurs acceptations. Ecoutons-les eux-mêmes, d'abord ſur les Evêques étrangers, enſuite ſur les Evêques François.

Il eſt donc queſtion pour ces Novateurs d'annuller en premier lieu le ſuffrage accablant des Evêques d'Italie, d'Allemagne, d'Eſpagne, de Portugal, de Pologne, de Hongrie, des Pays-Bas, &c. qui tous ont jugé que la Conſtitution devoit être reçûe, & l'ont reçûë effectivement: que faire pour cela? Rien de plus facile: en ſoutenant que le Pape eſt faillible, il ſuffit de dire d'un air aiſé avec les

(o) *Lettr. au Roi du mois de Janvier 1721. pag. 6.*

Digitized by Google

Janſéniſtes, (*q*) » pour nous, nous nous »contentons de dire que l'acceptation »des Evêques étrangers a été faite ſur le »principe de l'infaillibilité du Pape, & »ſans éxamen:» donc il faut compter leurs ſuffrages pour rien: aucune démonſtration n'eſt plus propre à ruiner ſans reſſource toutes les conſéquences qu'on tire de ces acceptations: Meſſieurs les 50. Avocats en ſont garans: (*r*) » toutes les »preuves, diſent-ils, que l'on raporte de »l'acceptation de quelques Prélats étran»gers, en petit nombre, & dans une »forme très-ſuſpecte, fourniſſent la dé»monſtration d'une vérité qui ruine ſans »reſſource toutes les conſéquences que »l'on veut tirer de ces acceptations, en »ce que l'on y reconnoît avec évidence »que l'acceptation de la plûpart de ces »Prélats eſt uniquement fondée ſur l'opi»nion de l'infaillibilité du Pape.» Ne prenons pas garde à cette expreſſion des Avocats, *en petit nombre*, pour exprimer généralement tous les Evêques qui ne ſont pas de France; c'eſt une Figure qu'il faut ſouvent paſſer aux ennemis déclarés de l'équivoque. Paſſons-leur de même

(*q*) *Renverſement, &c. Tom. 1. pag. 137.*
(*r*) *Conſultation, &c. ſur le Concile d'Embrun, pag. 24.*

Digitized by Google

cette autre expreſſion, *dans une forme très-ſuſpecte* : ces Meſſieurs ſont-ils obligés de ſçavoir juger de la légitimité d'un acte en matiére purement ſpirituelle ? Ne faiſons attention qu'à un point, qui eſt, que voilà le ſuffrage de tous les Evêques non François réduit au néant, parce que, dit-on, ils ſoutiennent tous l'infaillibilité du Pape, & jugent ſur ce principe.

Les Evêques de France ne ſeront-ils pas bien à l'abri de ce reproche ? Pas plus que les autres. Pour annuller l'acceptation qu'ils ont faite de la Conſtitution, on l'attribuë à l'intime perſuaſion où ils ſont, que le Pape eſt infaillible ; d'où on conclut, qu'il ne faut faire aucun cas de leur acceptation. Ecoutons l'Auteur du *renverſement des libertés de l'Egliſe Gallicane par la Conſtitution*, autrement le Sieur le Gros, & Meſſieurs les 50. le premier nous met au fait de ce qui regarde l'acceptation des Prélats de l'aſſemblée de 1714. (*s*) *Si le Pape*, dit-il, *n'eſt pas infaillible chez eux dans la ſpéculation, il l'eſt dans la pratique* : quel cas faire, après cela, de leur acceptation ? Les Avocats vont nous donner là-deſſus leur avis avec une rare pénétration : en parlant de tous les Evêques de France acceptans, ils diſent, (*t*)

[*s*] *Tom. 2, pag.* 20. (*t*) *Conſult. pag.* 28.

Digitized by Google

»par l'appréhenſion dont les Evêques »acceptans ont été ſaiſis d'aller au-delà »de la cenſure du St. Siége, ils nous dé»couvrent, malgré eux, le principe ſe»cret de leur acceptation, qui ne peut »être autre que la perſuaſion de l'infailli»bilité du Pape.... MAIS ON NE DOIT »FAIRE AUCUN CAS D'UNE SEMBLA»BLE ACCEPTATION.»

Rien de plus clair : tous les Evêques : tant étrangers que François, à un très-petit nombre près, décident, conjointement avec le Pape, contre les *Réflexions morales* de Queſnel : *on ne doit faire aucun cas* de leur déciſion, diſent les Janſéniſtes, parce qu'ils ſont *perſuadés de l'infaillibilité du Pape.* Avec ce principe on éludera toujours à coup ſûr toute déciſion de l'Egliſe diſperſée, quelqu'unie qu'elle ſoit à ſon Chef. Il eſt donc évident que les Janſéniſtes veulent anéantir l'infaillibilité de toute l'Egliſe en paroiſſant ne combattre que celle du Pape, & apprendre aux peuples à mépriſer toutes ſes déciſions : c'eſt préciſément ce qui fut réglé à B. F.

3°. S'il arrivoit qu'une Bulle du Pape fût reçuë, par toute l'Egliſe, ſi légitimement, que les Janſéniſtes eux-mêmes fuſſent forcés de reconnoître qu'elle eſt reçûë dans toutes les régles, & canoni-

Digitized by Google

quement, ne ſeroit-elle pas alors régle de foi, & ne ſeroit-on pas obligé d'obéïr au Pape & d'accepter ſa Conſtitution avec toute l'Egliſe ? Voilà, ce me ſemble, le cas où il eſt le plus difficile de refuſer l'obéïſſance dûë au ſouverain Pontife. Les Janſéniſtes ne trouvent rien de difficile en ce genre : il font eux-mêmes cette ſuppoſition dans les termes ſuivans, & y répondent comme je vais le dire. (*u*) » Demande Si la Conſtitution étoit acceptée » légitimement DE TOUTE L'EGLISE, » ne feroit-elle pas régle de foi ? Réponſe. » NON. Quand même toute l'Egliſe la » recevroit canoniquement, ce qui eſt » impoſſible, puiſque cette piéce eſt ab» ſolument contraire à la ſaine doctrine. » Je laiſſe au Lecteur à qualifier cette déciſion du nom qu'elle mérite, & à en tirer les conſéquences.

4°. Il pourroit ſe trouver parmi les Proſélytes du Janſéniſme des ames timorées, qui, faute d'être aſſez aguerries, ou par un reſte d'éducation chrétienne, ne goûteroient pas des maximes ſi cruës contre l'obéïſſance dûë au Paſteur univerſel du Troupeau de J. C. Les Janſéniſtes prévoient tout, & ſçavent ſe faire tout à tous pour pervertir tous les Fidéles, s'ils le pouvoient. En faveur de ces ames, qui de-

(*u*) *Vérité renduë, &c. Tom. 2. pag.* 113.

Digitized by Google

mandent du ménagement, ils changent de langage, & leur apprennent à désobéïr au Pape & aux Evêques par obéïssance à J. C. & à l'Eglise, (car chez eux le Pape & les Evêques sont chose très-différente de l'Eglise; on ne peut trop s'en souvenir) *le témoignage de la vérité*, que le Parti appelle un Livre tout d'or, est l'école où le Jansénisme donne des leçons de cette nouvelle espèce d'obéïssance : on y dit, que (*x*) » refuser d'accepter la Constitution »n'est donc plus indocilité, mais sou»mission à la voix de l'Eglise, & ce refus »est une suite nécessaire de l'ordre que »J. C. nous a donné de lui obéïr, sans »exception. » Façon bien singuliére d'éxécuter les commandemens de J. C. Si ces Novateurs éxécutent les autres de la même façon, quelle idée doit-on avoir de leur religion & de leurs mœurs ? Tranchons ici sur de si monstrueuses maximes, dont le détail ne finiroit pas.

V.

Ils accoûtument les Fidéles à regarder l'Appel au futur Concile en matiére de Foi, comme légitime & même comme néceſſaire.

L'Infaillibilité étant uniquement promise aux Conciles Généraux, au dire des Jansénistes, on peut donc, en

(*x*) *Pag.* 319.

Digitized by Google

matiére de foi, appeller au futur Concile des déciſions du St. Siége, même acceptées des Evêques ? Cette conſéquence, toute ſchiſmatique qu'elle eſt, n'effraie point ces Novateurs : elle détruit l'infaillibilité de l'Egliſe diſperſée, c'eſt ce qu'ils prétendent. Ils l'ont inculquée dans une infinité de volumes, & l'ont enfin réduite en pratique, ainſi qu'il avoit été réglé à B. F. nous le dirons bientôt : il ſuffit ici d'expoſer comment ils prétendent accoûtumer les eſprits à voir, ſans émotion, cet Appel, dont on ne trouve d'exemple que chez les Hérétiques. Pour en venir-là, il ne leur en coûte que de tirer les conſéquences des principes qu'ils viennent d'établir. Ecoutons là-deſſus les Auteurs auſquels je me ſuis borné.

L'Auteur de *l'Eſprit de Gerſon*: (*y*) » Les » Papes, qui comme j'ai dit, ſe ſont fait » un point capital d'abolir les Conciles, » parce que c'eſt le ſeul Tribunal ſupé- » rieur à leur autorité ; & dans la réſolu- » tion de n'en jamais aſſembler qu'ils n'y » ſoient forcés, afin d'ôter tout prétexte » de le demander, ont eû la témérité » de déclarer nulles les appellations au fu- » tur Concile, & cela ſur une raiſon de » la derniére impertinence. »

(*y*) *Pag.* 247.

Digitized by Google

Le Sr. le Gros, Auteur du *renverſement des libertés de l'Egliſe Gallicane par la Conſtitution* : (z) *Il eſt certain qu'il n'y a que les Conciles Généraux qui ſoient infaillibles, & que l'on peut toujours appeller en matiére de Foi, du Jugement d'un Concile national*, (& par la même raiſon, du Jugement de l'Egliſe diſperſée) *à un Concile général : cela s'eſt pratiqué de toute antiquité. . . . il n'y a pas lieu de douter que quand il s'agit de doctrine, cet Appel ne ſoit ſuſpenſif.*

Meſſieurs les 50. je les raproche ordinairement de l'Auteur précédent, parce qu'il eſt leur guide en matiéres Théologiques ; ils le copient fort ſouvent mot à mot : [a] » La tenuë d'un Concile œcuménique eſt le ſeul expédient qui puiſſe » donner à l'Egliſe une paix réelle & véritable ; & par conſéquent, on ne peut » conteſter la canonicité de l'Appel au futur Concile général. »

L'Auteur de *la vérité, renduë ſenſible à tout le monde, contre les défenſeurs de la Conſtitution Unigenitus* : [b] » Demande. Peut-on quelquefois appeller du Pape au » Concile général ? Rép. Oüi : c'eſt un » droit inconteſtable, qui a été de tout » tems en uſage dans l'Egliſe, & que la »

(z) *Tom.* 1. *p.* 469. (a) *Conſult. p.* 23.
(b) *Tom.* 2. *p.* 157.

Digitized by Google

» France en particulier regarde comme
» l'un des points de ſes libertés. (*c*) De-
» mande. Quel eſt le fondement de ces
» Appels ? Rép. Ils ſont fondés, 1°. ſur
» ce que l'Egliſe univerſelle & le Concile
» qui la repréſente eſt au-deſſus du Pa-
» pe.... 2°. Sur ce que les Papes peuvent
» tomber dans l'erreur, & y ſont effecti-
» vement tombés quelquefois. Dem.
» Mais quoiqu'on puiſſe quelquefois ap-
» peller du Pape au Concile, du moins
» on ne peut le faire en matiére de Foi ?
» Rép. Les principes que nous venons de
» poſer n'établiſſent pas moins le droit
» d'appeller en matiére de Foi, que pour
» toute autre cauſe : au contraire, ſi on
» peut appeller au Concile pour des cho-
» ſes qui ne regardent que la diſcipline,
» à combien plus forte raiſon ne peut-on
» pas le faire lorſque la Foi eſt en danger ?
» (*d*) Demande. Mais il n'y a jamais eu
» que des Hérétiques qui aient appellé
» des Conſtitutions dogmatiques des Pa-
» pes : il n'y a que les Pélagiens, Jean
» Hus & Luther qui aient oſé le faire ?
» Rép. Quand il n'y auroit effectivement
» que des Hérétiques qui euſſent appellé
» en matiére de Foi, ſeroit-ce une ſuite
» qu'il ne peut y avoir que des Hérétiques

[*c*] Ibid. *pag.* 160. [*d*] Ibid. *pag.* 164.

Digitized by Google

» qui le faſſent ? Il ſeroit du dernier ridi-
» cule d'en tirer une telle conſéquence....
» (*e*) que ſi on continuë de condamner
» l'Appel, aimera-t'on mieux qu'au lieu
» d'appeller, on diſe tout d'un coup ana-
» thême à Clément XI. »

Le beau trait de modération, d'appeller au Concile comme Luther, pour ne pas être obligé d'anathématiſer *tout d'un coup* le Vicaire de J. C. ! Les vrais enfans de l'Egliſe trouvent aiſément le milieu entre deux extrêmités ſi criminelles.

Après que ce Sectaire a propoſé une ſi inſolente alternative, il entreprend ſérieuſement, & ſans pudeur, la juſtification de l'Appel de Luther, & pour infirmer, s'il le pouvoit, le paralléle qu'on a fait de l'Appel des 4. Evêques avec celui de Luther, il conclut ainſi ſa prétenduë juſtification : (*f*) » Cela ſuffit pour faire voir la
» mauvaiſe foi & l'injuſtice, ou au moins
» l'ignorance de cet Auteur outré, qui,
» pour décrier l'Appel des 4. Evêques,
» en avoit fait un paralléle & une compa-
» raiſon odieuſe avec celui de Luther. »
Triſte & honteuſe ſituation des Janſéniſtes, qui ne peuvent juſtifier leur Appel ſchiſmatique, qu'en ſe rendant les Apologiſtes d'un Luther !

(*e*) Ibid. *pag.* 166. (*f*) Ibid. *pag.* 173.

Digitized by Google

Enfin, ce qui acheve de rendre l'appel néceſſaire, & ce qui doit déterminer tous les Fidéles à réſiſter courageuſement au Pape & aux Evêques par un bon Appel au futur Concile: c'eſt afin [*g*]» d'oppoſer » un bouclier aux armes ſpirituelles que » notre St. Père le Pape pourroit em» ployer par ſurpriſe, pour faire recevoir » cette Conſtitution, d'arrêter toutes ſes » pourſuites, & les rendre inutiles: » A ces mots *d'armes* & de *bouclier*, on reconnoît ſans doute le langage & la bravoure du *TURENNE de l'Egliſe* Janſénienne, & on ne s'y trompe pas: c'eſt M. de Montpellier lui-même qui vient de parler, lui qui par ſa dextérité à manier le *bouclier* contre les *armes ſpirituelles* de l'Egliſe, a mérité le glorieux ſurnom de [*h*] *Turenne de l'Egliſe*: eſt-ce de Turenne encore Calviniſte, ou de Turenne devenu bon Catholique? Les amis du Prélat ne s'expliquent pas là-deſſus.

[*g*] *Mandement d'appel de M. de Montpellier, pag.* 50.

[*h*] *Nouveaux Dialogues des Morts en* 1739. *Préface, pag.* 2.

Digitized by Google

IV.

Ils apprennent aux Fidéles à mépriſer toute excommunication.

CEs armes & ce bouclier me font penſer qu'avant de finir ce qui regarde la conduite des Janſéniſtes à l'égard du Pape, il faut dire en deux mots, ce qu'ils enſeignent aux peuples ſur les excommunications portées par le ſouverain Pontife, afin que leur mépris pour le Pape & pour tout ce qui vient de Rome, paroiſſe dans toute ſon étenduë.

Ces Novateurs, dès leur naiſſance, ont fait hautement profeſſion de mépriſer toutes excommunications : on peut ſe rapeller à cette occaſion le peu d'égard qu'ils ont eu pour les différentes Bulles qui ont anathématiſé leurs erreurs. Pendant longtems ils n'ont inſpiré ce mépris aux peuples que par leur exemple, ou avec de grandes précautions : mais depuis, ſurtout, que leur nouvelle Egliſe a eu un *Turenne* qui leur a appris à manier le bouclier contre les foudres de l'Egliſe, devenus guerriers, ils ſe ſont tous faits au bruit, & la crainte de l'excommunication n'eſt plus regardée chez eux que comme une terreur panique.

Digitized by Google

C'eſt ſur-tout le P. Queſnel qui a appris aux Janſéniſtes à la mépriſer par principes; mais principes tirés de Calvin, & pouſſés un peu plus loin que ce Réformateur n'avoit fait. Quand cet Héréſiarque ſe propoſa de * *détruire le régne de l'Antechriſt*, comme il dit, il dépoüilla le Pape du droit de pouvoir excommunier de ſa propre autorité, & prétendit que l'excommunication devoit être portée dans *l'aſſemblée des anciens*. Chaque Réformateur a le droit de régler tout, dans ſa réforme, comme il le juge à propos: Queſnel régle donc que le pouvoir d'excommunier appartiendra à l'Egliſe, c'eſt-à-dire, au peuple, & laiſſe ſeulement l'éxercice de ce pouvoir aux premiers Paſteurs; encore n'eſt-ce qu'à condition qu'ils ne pourront l'éxercer que ** du *conſentement au moins préſumé de tout le corps*. Parlà ce Novateur ſe met adroitement à couvert, lui & toute ſa Secte de toute excommunication, ſoit du Pape, ſoit des Evêques: en effet les Janſéniſtes ſe diſant partie, & la partie la plus ſaine du corps de l'Egliſe,

* *Vide Inſt. L. 4. C. 11. n°. 5. & 6.*

** *C'eſt l'Egliſe qui en a l'autorité (de l'excommunication) pour l'éxercer par les premiers Paſteurs, du conſentement au moins préſumé de tout le Corps, Propoſ. 90.*

Digitized by Google

donneront-ils leur *consentement* à une excommunication qui tombe sur eux ? Ils diront qu'elle est *injuste*, & comme telle, se feront un point d'honneur de la *souffrir en paix*, comme autant * *d'imitateurs de St. Paul*, que Quesnel suppose frauduleusement, & sans aucun fondement, avoir été excommunié, & avoir mépriſé l'excommunication comme il veut que ses disciples la mépriſent.

En conséquence de ces principes, voici comment on forme les peuples à cette nouvelle révolte dans les instructions familiéres qu'on leur met en main. * * « Demande. L'excommunication portée par »Clément XI. contre ceux qui ne reçoivent pas la Constitution *Unigenitus*, est-»elle beaucoup à craindre ? Rép. Point »du tout. Dem. Pourquoi cela ? Rép. »1°. C'est que cette excommunication »est manifestement injuste.... 3°. C'est »que l'Appel interjetté contre la Consti-»tution a lié les mains au Pape.... 4°. C'est »que cette excommunication a été por-»tée contre toutes les régles qu'il auroit

* *C'est imiter St. Paul que de souffrir en paix l'excommunication & l'anathême injuste, plûtôt que de trahir la vérité, loin de s'élever contre l'autorité, ou de rompre l'unité. Propos. 92.*

* * *Vérité renduë sensible, Tom. 2. pag. 205.*

Digitized by Google

»fallu ſuivre en cela.... (*i*) Il eſt conſtant »qu'elle n'eſt point portée par l'Egliſe, »mais par un Miniſtre qui ne ſe conforme »point à ſon eſprit.... (*k*) Demande. Les »excommunications portées par quel»ques Evêques contre les appellans, »ſont-elles plus à craindre que celle du »Pape ? Rép. Non.... Et la prétenduë »déſobéïſſance qu'ils veulent punir d'une »maniére ſi terrible, eſt un crime chimé»rique. » Bouclier merveilleux, qui met tout Héréſiarque & tout Hérétique, qui ſçait s'en ſervir, à l'abri de tous les anathêmes de l'Egliſe.

Les Avocats vont au même but par un chemin un peu différent : (*l*) » La Fran»ce, diſent-ils, ne reconnoît point d'ex»communication encouruë par le ſeul »fait.... la menace (que fait le Pape) »de l'excommunication eſt une clauſe »de ſtyle, comme elle commence à le »devenir dans les Mandemens des Evê»ques de France. »

Jettons maintenant un coup d'œil ſur les entrepriſes que les Janſéniſtes ont faites contre la puiſſance de l'Egliſe juſqu'à

[*i*] *Pag.* 214. [*k*] Ibid. *pag.* 213.

(*l*) *Conſultation du premier Septembre* 1739. *au ſujet du Mandement de M. l'Archev. de Sens, pag.* 8.

Digitized by Google

préſent. Quel prodigieux renverſement ! l'Egliſe de J. C devenuë inviſible ; ſon premier Siége transféréde Rome àUtrécht ; ſa forme de gouvernement changée ; la dignité du Pape avilie ; ſa puiſſance dépendante du caprice du peuple, dont il n'eſt plus que le Miniſtre ; ſa perſonne ſacrée traitée de la maniére la plus outrageante ; l'obéiſſance qu'on lui doit proſcrire ; l'appel au Concile des déciſions dogmatiques du Pape, uni aux Evêques, autoriſé ; l'excommunication la plus ſolemnelle comptée pour rien. Un des canons de l'aſſemblée de B. F. porte que pour réüſſirà *abattre toute la puiſſance del'Egliſe, il ne faut pas laiſſer le Chef de l'Egliſe ſansl'attaquer.* Chacun peut juger ſi les Janſéniſtes ont laiſſé quelque choſe à déſirer dans l'éxécution de ce point de leur projet.

ARTICLE SIXIÉME.

Les Janſéniſtes dégradent l'Epiſcopat.

LEs Evêques auſſi-bien que le Pape ſont établis par J. C. même pour gouverner l'Egliſe & y maintenir la pureté de la doctrine, & ce bel ordre qui y régne depuis plusde dix-ſept cens ans : la dégradation de l'Epiſcopat fait donc né-

Digitized by Google

neceſſairemeut partie du projet de B. F. auſſi-bien que celle du ſouverain Pontife: auſſi les Janſéniſtes n'ont-ils pas plus négligé l'une que l'autre.

Dans lé gouvernement de l'Egliſe la puiſſance des Evêques *porte ſa reſtriction*, J. C. l'a reſtreinte de telle ſorte, qu'ils tiennent le milieu entre le Pape, qu'ils ſe font un devoir de reconnoître pour Supérieur, & les ſimples Prêtres, qui leur ſont inférieurs. Oſer égaler les Evêques au Vicaire de J. C. c'eſt être *Hérétique, Schiſmatique, impie & ſacrilége*, diſent les Prélats de l'aſſemblée de 1728. après Gerſon: oſer égaler les ſimples Prêtres aux Evêques, autre extremité auſſi criminelle: c'eſt l'héréſie d'Aërius au quatriéme ſiécle, & celle de Luther & de Calvin au ſeiziéme. Les éxécuteurs du projet de B. F. donnent tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de ces deux extrémités: cela dépend des circonſtances où ils parlent. Suivons-les dans ces variations. 1°. Ou bien ces Novateurs parlent de la dignité & de l'autorité Epiſcopale ſans aucun raport avec le Pape ni avec les ſimples Prêtres. 2°. Ou bien ils en parlent par comparaiſon avec le Pape 3°. Ou enfin ils traitent cette matiére par comparaiſon avec les ſimples Prêtres: c'eſt ſelon ces

Digitized by Google

trois circonſtances qu'ils varient leur langage.

I.

DAns le premier cas rien ne les gêne, auſſi ne ménagent-ils rien. 1°. Ils diſent avec Calvin que l'Epiſcopat n'eſt point d'inſtitution divine, mais qu'il a une origine toute humaine. Ecoutons là-deſſus le Sieur Travers. Dans ſon gros volume intitulé, *les pouvoirs legitimes du premier & du ſecond Ordre dans l'adminiſtration des Sacremens & le gouvernement de l'Egliſe* : Il oſe avancer que (*m*) » l'on peut dire de »l'Epiſcopat ce que l'on aſſûre du Car»dinalat Romain, aujourd'hui ſi ſurémi»nent à l'Epiſcopat, qu'ils ſont des digni»tés qui doivent, l'un toute ſa Grandeur, »& l'autre tout ſon Eminentiſſime à l'inſ»titution poſitive, & qu'ils ne conſervent, »l'un ſa Supérioté ſur les Prêtres, avec »des fonctions qui ne lui ſont pas com»munes avec les Prêtres, & l'autre ſon »dégré éminentiſſime ſur les Evêques, »avec des prérogatives auxſquelles ceux»ci ne participent point, que parce que »l'Egliſe qui a réglé les rangs, qui fait »les Supérieurs, & qui a réſervé aux Evê»ques les plus éclatantes fonctions du

(*m*) *Pag.* 586.

Digitized by Google

»Sacerdoce, a également inſtitué les »Cardinaux, & les a fait ſuréminens à »tous les Prélats du premier & du ſecond »Ordre des Prêtres.» L'Epiſcopat, ſelon les Janſéniſtes, n'eſt donc rien de plus qu'une dignité que l'Egliſe a créée: les Evêques ſont les premiers dans l'Egliſe, parce que l'Egliſe l'a voulu ainſi: quand elle voudra, ils ſeront les derniers: l'Auteur que je viens de citer inſinuë un peu plus bas que cela pourra bien arriver un jour.

2°. Les Catholiques ont toujours regardé les Evêques comme les Paſteurs univerſels & immédiats de leurs Diocèſes: les Janſéniſtes les dépoüillent de cette qualité: ce titre eſt, ſelon eux un titre plein d'arrogance & d'impiété. (*n*) »Le »titre de ſeuls vrais Paſteurs, ou de Paſ»teurs univerſels de leur Diocèſe, que »quelques Evêques penſent à s'attribuer, contre la diſpoſition des Canons, eſt »un titre fort arrogant & plein d'impié»té: car ils entendent par ce mot *univer»ſel*, qu'eux ſeuls ſont Paſteurs, à l'ex»cluſion des autres Paſteurs, & que les »autres Paſteurs dépendent d'eux, & ti»rent d'eux leur juriſdiction, qui eſt »une arrogance.»

[*n*] Ibid *pag.* 598.

Digitized by Google

3°. Les Catholiques ont toujours crû que les Evêques ſont de vrais Princes de l'Egliſe, qui peuvent, dans leurs Diocèſes, faire des loix qui obligent en conſcience, juger en matiéres Eccléſiaſtiques, & punir comme les autres Juges & cela de leur propre autorité, ſans le conſentement de leurs Diocèſains, ou le conſeil de leur Clergé. Les Janſéniſtes ont un intérêt perſonnel à dépoüiller les Evêques de ce pouvoir : ils les réduiſent ſur le pied de Magiſtrats : (o) » A parler »éxactement, diſent Mrs. les 50. J. C. »ſeul eſt Roi & Monarque de l'Egliſe : »les Paſteurs, *en matiére de doctrine*, reſ»ſemblent bien plus à des Magiſtrats in»terprètes & protecteurs des loix formées »par l'autorité ſouveraine de J. C. qu'à »des Princes qui puiſſent, à leur gré, »abroger les anciennes loix, & en établir »de nouvelles. » Au reſte ces paroles, *en matiére de doctrine*, ſont miſes ici par artifice, & dans l'endroit de la Conſultation cité, il n'eſt nullement queſtion de doctrine ; & ſi Mrs. les Avocats euſſent ſuivi leur guide, le Sr. le Gros, avec leur fidélité ordinaire, ils les auroient ſupprimées, & auroient dit ſimplement avec lui : (p) » JESUS-CHRIST ſeul eſt Roi &

[o] *Conſult. pag.* 18. (p] *Renverſ. &c. Tom.* 2. *pag.* 488.

Digitized by Google

»Monarque de l'Eglise. . . . les Pasteurs »ressemblent bien plus à des Juges, qui, »assemblés en Parlement, décident selon »les loix & font des réglemens, mais »pour faire observer les loix, qu'à des »Princes qui peuvent à leur gré abroger »les anciennes, & en établir de nou»velles.»

4°. Un Evêque dans l'Eglise Catholique est juge de la foi & de la doctrine: sa voix, s'ils est uni de sentiment avec le souverain Pontife, est, pour ses oüailles, la voix de l'Eglise, & leur tient lieu de régle. Les Jansénistes n'avanceroient guères l'éxécution de leur projet en laissant subsister cette vérité : aussi la combattent-ils de toutes leurs forces. Un Evêque, selon eux, n'est que le *simple Témoin* de la foi de son Eglise, ou, si l'on veut, un *Député* chargé de dire qu'on croit telle & telle chose dans son Eglise (*q*)» Il est donc im»possible, disent-ils, que les Evêques, dans »leurs jugemens puissent avoir d'autre droit que le droit de répréſentation, & »la déclaration juridique du témoigna»ge toujours subsistant ; simples témoins »de la foi de leurs Eglises, ils n'ont d'au»torité qu'autant qu'ils parlent en leurs »noms.... Tout Evêque, Député né de

[*q*] *Tém. de la vér. pag. 92. & suiv.*

Digitized by Google

»ſon Egliſe pour rendre témoignage en »ſon nom, doit pouvoir dire comme lui, »(J. C.) qu'il ne dit préciſément que ce qu'il a entendu, & ſon jugement n'eſt »juſte qu'autant qu'il peut ajouter & dire »encore avec vérité, qu'il ſuit dans ſes »déciſions, non ſes préjugés ou ſes opinions particuliéres, mais le jugement »de celle qui l'envoie.» *Celle qui l'envoie*, c'eſt-à-dire, ſa propre Egliſe, eſt donc ſa régle, & lui-même n'eſt pas la régle de ſon Egliſe: le peuple ne doit pas écouter l'Evêque: au contraire, l'Evêque doit écouter le peuple: en un mot la voix du peuple eſt ſupérieure à celle de l'Evêque: voici comment le diſent & le prouvent ces Novateurs: [r]) » Le témoignage public »du Corps de l'Egliſe (c'eſt-à-dire, des »peuples, eſt la loi ſouveraine du ju»gement des Evêques, comme elle l'eſt »en effet de notre créance.... Qu'on y »prenne garde, leur voix (des Evêques) »n'eſt pas la régle de la voix de l'Egli»ſe; mais la voix de l'Egliſe (ou des »peuples) doit être la régle de la leur: »preuve inſenſible, que qui dit la voix de »l'Egliſe (ou des peuples) dit quelque »choſe de ſupérieur à la voix même des »Paſteurs.» C'eſt par ces ſcandaleuſes

[r] Ibid. *page 86.*

nouveautés

Digitized by Google

nouveautés que *le témoignage de la vérité* a mérité dans la Secte la dénomination honorable de *Livre tout d'or.*

5°. J'ai dit ailleurs que les Janséniſtes ne reconnoiſſent d'infaillibilité que dans l'Egliſe aſſemblée en Concile, conſéquemment à un Canon de B. F. qui l'a ainſi réglé. C'eſt ici le lieu d'expliquer comment ils l'entendent & de montrer que par-là, loin de préjudicier en rien au projet de renverſer toute la puiſſance de l'Egliſe, ils avancent au contraire le renverſement de celle des Evêques. Si donc les Evêques ſont aſſemblés en Concile, les Janséniſtes diſent qu'alors ils ſont infaillibles dans leurs déciſions, mais ce n'eſt pas ſans dépendance du jugement du peuple : perſonne ne peut nous donner mieux qu'eux l'intelligence de ce paradoxe : c'eſt encore *du témoignage de la vérité* que nous en tirerons l'explication.

(*s*) *De deux Conciles*, dit l'Auteur, *que je ſuppoſe également nombreux, mais dont l'un ſe prête au menſonge, & l'autre eſt un Concile où la vérité décide, qu'eſt-ce qui juge entre deux ? La liberté, me direz-vous : je l'accorde, . . . Mais pour éviter toute diſcuſſion ſur le plus ou le moins de liberté qu'il peut y avoir eu dans un Concile, & trancher*

[*s*] *Pag.* 95. & 96.

les questions interminables sur le plus ou le moins d'attention qu'on peut y avoir apporté à suivre exactement les formes, que faut-il faire ? Un Catholique n'est nullement embarrassé de ces prétenduës *questions interminables* : qu'il sçache dans lequel de ces deux Conciles les Evêques ont été unis au Pape dans leurs décisions, le voilà décidé : sans autre *discussion*, & sans crainte de se tromper, il se soumet : les promesses de J. C. font sa sûreté. Les Jansénistes veulent un autre assûrance : c'est dans le témoignage public, ou le cri du peuple, qu'il la faut chercher. (*t*) *Appellez*, continuë l'Auteur du *témoignage*, *appellez du tout à la notoriété du témoignage public, jugez de la définition du Concile par l'impression qu'elle fera sur l'Eglise.* Les décisions du Concile le plus libre, & où *la vérité décide*, ne sont donc pas infaillibles aussitôt qu'elles sont faites ; leur infaillibilité demeure suspenduë jusqu'à ce que le peuple les jugeant conformes à la vérité, les approuve comme telles ; que si, par une supposition qui n'a rien de chimérique, une partie du peuple juge d'une façon, & l'autre d'une autre, comment se décidera-t'on alors ? C'est ce qui n'est pas encore déterminé. A quelle extravangance

[*t*] Ibid.

Digitized by Google

ne conduit pas l'esprit d'erreur ! & voilà où ces prétendus Zélateurs de la Hiérarchie réduisent la dignité & l'autorité Epiſcopale, quands ils ne parlent que des Evêques seuls.

II.

S'Il est question, pour ces Novateurs, de parler des Evêques par comparaiſon avec le Pape, leurs intérêts changeans, leur langage change auſſi : ils relévent alors la puiſſance des Evêques avec excès ; ils avancent des queſtions propres à commettre le Pape avec les Evêques : adreſſe d'Hérétiques, qui n'a pas échapé aux lumiéres des Prélats de l'aſſemblée de 1728. (*u*) « On ne relevera point, diſent-ils, les traits offenſans & injurieux, qui ſe trouvent ſemés dans la Conſultation, contre le » Pape & le ſaint Siége, non plus que » les queſtions que les Avocats mettent » en avant pour commettre le ſouverain » Pontife avec les Evêques. »

Dans une matiére ſi délicate, la ſageſſe de ces Prélats me ſervira de guide, & de toutes ces queſtions odieuſes, je ne toucherai que la ſeule qu'ils ont crû devoir relever, & qui revient parfaitement

[*u*] *Lettre, &c. ſur la Conſult. pag.* 33.

Digitized by Google

à la matiére préſente. Ces Prélats reprochent aux Avocats, que (*x*) *ſous prétexte de relever l'autorité des Evêques & leur dignité, ils ſemblent établir une eſpèce d'égalité entre le Pape & chaque Evêque.* C'eſt en effet le deſſein de toute la Secte, dont les Avocats ne ſont que les échos : ne voulant point de Monarque ſouverain dans l'Egliſe, il faut néceſſairement que ces Novateurs mettent les Evêques de niveau avec le Pape : ils y travaillent tous avec le plus parfait concert : écoutons l'Auteur de *l'eſprit de Gerſon.*

(*y*) » L'une, (des qualités du Pape) »dit-il, qui eſt la plus ſublime & la plus »éminente, eſt celle de premier Vicaire »de J. C. Succeſſeur de St. Pierre & Chef » de l'Egliſe : je dis premier Vicaire, par»ce que tous les autres Evêques ne ſont »pas moins les Vicaires du Sauveur que »le Pape, qui n'a que la primauté entre »ſes égaux .... Tous les Apôtres furent »donc également conſtitués de Dieu les »Vicaires de J. C. & cette qualité leur »étoit commune avec St. Pierre, quoi»que St. Pierre, par la prérogative de ſa »primauté, ſoit aujourd'hui vulgaire»ment nommé, ainſi que ſes Succeſſeurs, »le Vicaire de J. C. » Cette qualité de

[*x*] Ibid. *pag.* 35. (*y*). *Pag.* 4.

Digitized by Google

Vicaire de J. C. *la plus ſublime, la plus éminente* qualité du Pape, la voici donc réduite à un nom qui convient également aux Evêques comme au Pape : & ſi le Pape la conſerve encore, à qui en eſt-il redevable? A l'uſage du *vulgaire* : c'eſt là tout ce qui conſtituë *ſa primauté entre ſes égaux.*

Il y a donc dans l'Egliſe, à parler éxactement, il y a autant de Papes que d'Evêques, & une Egliſe particuliére, par éxemple, l'Egliſe d'Utrecht, ayant ſon Evêque, ou, ſi l'on veut, ſon Pape, des Prêtres, &c. ſera un Egliſe parfaite ſans aucun raport de ſubordination au Pape de Rome : conſéquence trop favorable au projet de B. F. pour n'être pas adoptée par les Janſéniſtes : en voici la déciſion en termes formels : (z) « Une Egliſe par-»ticuliére eſt parfaite, quand elle eſt »compoſée d'un Evêque, de Prêtres, de »Diacres & de Fidéles : de ces Egliſes »particuliéres, il s'en fait une qui eſt »Catholique & univerſelle ; & comme »de tous les troupeaux, il ne ſe fait »qu'un ſeul troupeau, tous les Paſteurs »ſont auſſi comme un ſeul Paſteur. Le »Pape a certainement la Primauté ; mais »tous les Evêques ſont premiers Paſ-

(z) *Renverſement*, *Tom.* 1. *pag.* 330.

Digitized by Google

»teurs : ils peuvent dans leurs Diocèſes »ce que le Pape peut dans le ſien, hors »les cas où leur pouvoir eſt reſtreint par »l'Egliſe qui en régle l'Exercice, com»me elle régle l'éxercice que le Pape mê»me doit faire du ſien. »

Si donc l'Egliſe de Rome eſt parfaite, parce qu'elle a le Pape à ſa tête, chaque Diocèſe, dès qu'il a à ſa tête ſon Evêque, a le même avantage : ſi le Pape a la primauté, chaque Evêque l'a auſſi : ce que le Pape peut dans ſon Diocèſe, chaque Evêque le peut dans le ſien ; & ſi l'Egliſe ou le peuple a reſtreint le pouvoir des Evêques *ſes Miniſtres*, elle a auſſi reſtreint celui du Pape ſon *Chef miniſtériel*. Peut-on une égalité plus complète ? Ce paralléle a paru à Mrs. les 50. ſi bien circonſtancié, ſi juſte, que leur tribunal l'a adopté, en tranſcrivant mot à mot & en s'appropriant les paroles du Sieur le Gros, telles que je viens de les raporter. (*a*)

De cette doctrine il réſulte que les Janſéniſtes s'acheminent peu à peu vers la *liberté Evangéliqne* des Calviniſtes : ils ne prétendent rien de moins que de ſecoüer, comme eux, *la domination tyrannique* du Pape de Rome que de ſe tirer comme

(*a*) *Voyez la Conſult. ſur le Concile d'Embrun, pag. 19. édit. in 4°.*

Digitized by Google

Luther & les Luthériens, *de la captivité de Babylone*: ne donnent-ils pas un peu à entendre qu'ils en veulent venir-là, quand ils disent: [*b*] » Il seroit à désirer qu'on » profitât du premier refus qu'on feroit à » Rome de donner des Bulles pour n'en » plus demander? .... Les Evêques en se- » roient *BIEN PLUS LIBRES* & plus » en état de maintenir *NOS LIBER-* « *TE'S.* » Eh, où en seroit l'Eglise de France, si Dieu ne l'avoit abondamment pourvûë de Prélats ennemis de toutes Nouveautés, & trop éclairés pour ne pas appercevoir le piége qu'on leur dresse en les leur débitant!

III.

QUelque beau semblant que fassent les Jansénistes, quand ils relévent l'autorité des Princes de l'Eglise aux dépens de celle de son Monarque visible, ils ne peuvent cependant s'empêcher de faire connoître qu'ils ne veulent pas plus des Evêques que du Pape: ce sont des Supérieurs, & l'esprit d'héréſie est ennemi de toute subordination.

Pour anéantir la puissance du Pape, ils ont mis les Evêques de niveau avec

(*b*) *Renversement*, *Tom. 2. pag. 542.*

Digitized by Google

le Pape ; ils les ont rendus absolument indépendans de lui, afin de rendre les Evêques *plus libres*. Ensuite pour anéantir la grande puissance qu'ils font semblant de reconnoître dans les Evêques, ils usent du même artifice ; ils mettent les simples Prêtres dans un parfait niveau avec les Evêques ; ils les rendent indépendans des Evêques ; sans doute aussi pour rendre les simples Prêtres *plus libres*. Dévelopons ce dernier artifice, après que nous aurons posé, sur la supériorité des Evêques à l'égard des simples Prêtres, quelques principes catholiques, rélatifs à ce que nous avons à dire sur cette matiére.

Il est de foi que les Evêques sont supérieurs aux Prêtres, que les Prêtres n'ont ni le pouvoir de confirmer, ni celui de conférer les Ordres sacrés, comme l'ont les Evêques. Le saint Concile de Trente dit anathême à quiconque osera avancer le contraire : (*c*) *Si quis dixerit Episcopos non esse Presbyteris superiores, vel non habere potestatem confirmandi & ordinandi, vel eam quam habent, illis esse cum Presbyteris communem.... anathema sit.*

Il est certain que, comme dit le P. Tho-

(*c*) *Sess. 23. Can. 7.*

Digitized by Google

maſſin, [d] » l'Evêque ſeul eſt le Paſteur » primitif de tout ſon Diocèſe ; c'eſt à lui » ſeul à donner des Paſteurs & des Di- » recteurs ſubalternes à toutes les diver- » ſes parties de ſon troupeau. » Telle eſt la régle du Concile de Trente.

Il eſt certain encore que les Evêques ſeuls ſont les Miniſtres ordinaires du Sacrement de Confirmation : les Conciles de Florence & de Trente l'ont ainſi défini. Un ſimple Prêtre cependant, ſelon beaucoup de Théologiens, peut devenir le Miniſtre extraordinaire de ce Sacrement, par conceſſion du ſouverain Pontife. Il n'en eſt pas de même de l'ordination des Prêtres : le pouvoir de les ordonner eſt ſi propre des Evêques, qu'eux ſeuls le peuvent faire validement : je ne ſçache aucun Théologien Catholique qui ait enſeigné le contraire, & jamais [ceci mérite d'être bien remarqué] jamais il n'y a eu d'éxemple dans l'Egliſe, depuis les Apôtres juſqu'à nous, de Prêtres ordonnés par d'autres ſimples Prêtres, dont l'ordination ait été réputée, je ne dis pas ſeulement licite, mais valide : d'où l'on infére que les Evêques ont, de droit divin, cette ſupériorité au-deſſus des Prê-

[d] *De la diſcip. de l'Egliſe, Tom. 1. pag. 512. édit. de 1725.*

Digitized by Google

tres, de pouvoir donner à l'Eglise des Pères par la collation du Sacerdoce, tandis que les simples Prêtres ne peuvent donner à l'Eglise que des enfans en conférant le saint Baptême. C'étoit l'argument par où St. Epiphane confondoit le premier Hérétique qui a osé égaler les Prêtres aux Evêques, l'impie Aërius (*e*) *Episcoporum Ordo ad gignendos Patres præcipuè pertinet : hujus enim est Patrum in Ecclesia propagatio. Alter* [Ordo Presbyterorum] *cùm Patres non possit, Filios Ecclesiæ regenerationis lotione producit ; non tamen Patres aut Magistros ; quinam verò fieri potest ut is Presbyterum constituat, ad quem creandum, manuum imponendarum jus nullum habeat* ? Ces principes supposés, revenons à nos Novateurs.

Pour peu que des Prêtres manquent de l'esprit de leur état, rien n'est plus flatteur pour eux, & plus propre à en attacher un grand nombre à l'erreur, sur-tout parmi ceux qui ont charge d'ames, que le haut rang où les Jansénistes les placent dans l'Eglise réformée à leur mode : est-ce pour toujours, & ne les dégraderont-ils pas à leur tour, en les mettant au niveau, ou même au-dessous des Laïcs ? Nous donnerons bien-tôt là-dessus quel-

[*e*] Hæresi, 75. n°. 4.

Digitized by Google

que choſe de plus que des conjectures.

Tout ce que les Janſéniſtes ôtent au Pape & aux Evêques, ils le rendent, par compenſation, à l'Egliſe, en éxaltant, comme ils le font, les ſimples Prêtres. Ils ne laiſſent aux Evêques par-deſſus les Prêtres que le nom d'Evêque, encore eſt-ce en diſant que [*f*] » les Prê» tres ont ceſſé d'être apppellés *Evêques*, » quoique ce nom convienne autant aux » Prêtres qui ont charge d'ames, que ce» lui de *Prêtre* convient aux Evêques. » Il ne paroît pas cependant qu'ils aient envie de le leur rendre jamais : eſt-ce par modeſtie ? Non : c'eſt parce que ce nom, que St. Paul a crû pouvoir donner à J. C. même, n'a rien de bien reſpectable. [*g*] » Il y a long-tems, diſent-ils, que l'on » ne donne plus le nom d'Evêque aux » Curés, & ils n'ont pas perdu beaucoup » en cela, ce nom n'a rien de bien reſ» pectable dans l'antiquité ſainte & pro» fane. » Les Evêques gardent donc le nom d'*Evêque*, comme le Pape le nom de *Pape*. La perfection de l'éxécution du projet de B. F. demandoit qu'on ne leur laiſsât rien au-delà qui ne leur fût commun avec les autres Prêtres : ſera-ce trop

[*f*] *Les pouvoirs légitimes*, *&c. pag.* 584.
[*g*] Ibid. *pag.* 538.

Digitized by Google

m'avancer, ſi je dis que c'eſt ce que les Janſéniſtes éxécutent à la lettre ? Quelques-unes de leurs ſcandaleuſes maximes ſur cette matiére ſuffiront pour en juger.

Maximes des Janſéniſtes ſur l'égalité des Prêtres avec les Evêques.

PREMIERE MAXIME. La Conſécration ſacerdotale communique aux Prêtres le pouvoir de faire tout ce que peuvent faire les Evêques, & les Prêtres ont autrefois uſé de toute l'étenduë de ce pouvoir. C'eſt par la plume du Sieur Travers que les Janſéniſtes inſtruiſent les peuples de cette nouvelle prérogative du Sacerdoce. [*h*] » Les Evêques, dit-il, n'ont » aucune fonction qu'on puiſſe aſſurer leur » être propre, de droit divin, que les Prê» tres n'aient faite autrefois de même » droit, ou par puiſſance d'Ordre. » Le fondement ſur lequel le Sieur Travers appuie cette grande puiſſance, c'eſt que les Evêques & les Curés ſont les ſucceſſeurs les uns des Apôtres, les autres des 72. Diſciples, & J. C. n'a point mis de diſférence entre les pouvoirs qu'il a donnés aux Apôtres, & ceux qu'il a donnés aux Diſciples. [*i*] » J. C. dit il, ne paroît pas

[*h*] Ibid *p.* 566. [*i*] Ibid. *p* 299. *& ſuiv.*

Digitized by Google

»leur avoir donné (aux Disciples) des »pouvoirs différens & de moindres fonc»tions. » Et plus bas il assûre, sans plus marquer de doute ni de timidité, que (*k*) »les Prêtres .... ont reçu de Dieu & du »St. Esprit les mêmes pouvoirs que Ti»mothée & Tite, & les autres Evêques. »

SECONDE MAXIME. Si aujourd'hui les Evêques ont quelque supériorité sur les Prêtres, ce ne peut être de droit divin, comme le pensent les Catholiques; cette supériorité n'est fondée que sur de nouvelles loix. (*l*) » Aujourd'hui, dit »Travers, que par de nouvelles loix le »premier Ordre des Prêtres est supérieur »au second, avec des fonctions qui ne »lui sont plus communes avec le second »Ordre, c'est un motif à plusieurs Evê»ques de s'enorgueillir, & de mépriser »les Prêtres. »

TROISIEME MAXIME. Malgré cette différence que ces *nouvelles loix* mettent entre les Evêques & les Prêtres, ceux-ci ne laissent pas d'être Pasteurs de l'Eglise & Vicaires de J. C. comme le Pape & les Evêques : ils tiennent comme eux la place de J. C. sont les dépositaires de sa doctrine, & doivent concourir avec eux à la

(*k*) Ibid. *pag.* 584. & 585.
(*l*) Ibid. *pag.* 587.

Digitized by Google

conſervation du dépôt de la Foi. Voici comment s'exprime là-deſſus *La vérité renduë ſenſible* (*m*) » Non-ſeulement les »Prêtres ſont les ſucceſſeurs des 72. Diſ»ciples, & les Paſteurs de l'Egliſe; mais »ils ſont même les Vicaires de J. C.... »Or, comment pourroit-on dire que »ceux qui tiennent la place de J. C. »même, & qui ſont les dépoſitaires de »ſa Doctrine, ne doivent avoir aucune »part dans les déciſions de l'Egliſe? Com»ment pourroit-on refuſer de recevoir »leurs témoignages & leurs ſuffrages? »

QUATRIEME MAXIME. En conſéquence de cette égalité fonciére des Prêtres avec les Evêques, il n'eſt pas poſſible, ſans injuſtice, de leur refuſer d'être Juges de la Doctrine dans les Conciles avec les Evêques: je me trompe: les Evêques ne ſont plus Juges: diſons donc, de rendre témoignage avec eux, & d'avoir voix délibérative dans le même ſens que l'ont les Evêques. Les Janſéniſtes le prétendent bien ainſi; & pour confirmer les Prêtres dans ce droit, ils en ſont quittes pour avancer hardiment, & contre toute vérité, que ç'a toujours été la coûtume de l'Egliſe de faire aſſeoir les Prêtres avec les Evêques dans les Conciles. (*n*) » On

[*m*] *T. 2. p. 80. & ſuiv.* [*n*] Ibid. *p. 83.*

Digitized by Google

»ne trouvera guères de Conciles, même »généraux, disent-ils, où les Prêtres »n'aient été appellés, & la coûtume a »même toujours été que les Prêtres fus»sent assis dans ces assemblées avec les »Evêques.... (*o*) Si on vouloit appro»fondir cette question, on seroit en état »de montrer par des preuves autentiques »que les Pasteurs du second Ordre ont »voix décisive dans ces Jugemens, com»me ils l'ont euë dans le célébre Concile »des Apôtres, & comme on la leur a assû»rée dans les Conciles généraux de Pise, »de Constance & de Basle.... (*p*) Pour»quoi donc les Prêtres ne rendoient-ils »pas témoignage à la foi de l'Eglise, & »quelle différence peut-il y avoir sur cela, »entre eux & les Evêques, si ce n'est »que les premiers n'ont peut-être pas la »même puissance de prononcer que les »derniers, quoiqu'ils doivent tous con»courir à la conservation du dépôt de la »foi, & que ceux-ci ne doivent rien dé»cider sans l'avis & le conseil des au»tres. »

CINQUIEME MAXIME. Si dans les Conciles les Evêques *ne doivent rien décider sans l'avis & le conseil des Prêtres*, à bien plus forte raison, dans le gouver-

(*o*) Ibid. *pag.* 92. (*p*) Ibid. *pag.* 89.

Digitized by Google

nement de leurs Diocèſes, ſont-ils obligés de les conſulter. Voici ce qu'en dit le Catéchiſme Janſénien, ou *la vérité rendue ſenſible à tout le monde* : (*q*) » Demande. »Pourquoi faut-il que les Evêques con»ſultent leur Clergé dans la déciſion des »matières de Foi ? Rép. C'eſt que les »Prêtres & les Docteurs ne ſont pas »moins inſtruits, & que même aſſez ſou»vent ils connoiſſent mieux la Foi de »leur Egliſe que les Evêques. » Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement par prudence, par bienſéance, & *gracieuſement*, qu'un Evêque doit conſulter les Prêtres de ſon Diocèſe ; l'obligation eſt ſi ſtricte, que, ſelon le même Catéchiſme, (*r*) » le jugement »d'un Evêque qui ne conſulte point & »qui fait tout de ſon chef, ne ſera point »revêtu de l'autorité Epiſcopale. » Moyen admirable, ſans doute, de s'autoriſer à mépriſer impunément la condamnation que les Evêques pourroient faire des erreurs de la nouvelle Secte ! Moyen d'éluder l'obligation qu'ils impoſent par leurs Mandemens de ſe ſoumettre aux Bulles des ſouverains Pontifes ! Des Prêtres, des Curés rebelles diront : on ne m'a pas conſulté pour ce Mandement, il n'eſt point *revêtu de l'autorité Epiſcopale* ; je ne ſuis

(*q*) *Tom. 2. pag.* 87. [*r*] *Ibid. pag.* 94.

Digitized by Google

obligé ni de l'accepter ni de le publier : raiſonnement ſi naturel, que je le fais ſur les principes des Janſéniſtes, ſans penſer qu'ils l'ont fait avant moi : revenons donc, & continuons à laiſſer parler leurs Auteurs les plus accrédités.

SIXIEME MAXIME. L'Evêque n'eſt pas ſeulement obligé de conſulter les Prêtres de ſon Diocèſe, il eſt encore tenu de ſuivre les avis qu'on lui donne : ſans cette docilité, ce qu'il fait eſt de nulle autorité, en quelque matiére de Religion que ce ſoit. Le Sr. Travers va le dire avec l'indécence ordinaire aux Janſéniſtes, quand ils parlent de ceux qu'ils veulent faire mépriſer : (*s*) » Les Curés, dit cet »Ecrivain, ne ſont point obligés d'ac»cepter & de publier les Mandemens de »leurs Evêques, qui regardent la Foi, »la Morale & la Diſcipline, lorſqu'ils »les donnent ſans prendre & ſuivre l'avis »du Clergé, & les Evêques qui ſont »humbles & éclairés ne le trouvent pas »mauvais. » Aucun Evêque Catholique ne ſe croira obligé de prendre, & encore moins de ſuivre l'avis de ſon Clergé Janſéniſte, & tous trouveront fort mauvais qu'on n'accepte pas & qu'on ne publie pas leurs Mandemens : donc il n'y

(*s*) *Pouvoirs légit. pag.* 637.

Digitized by Google

aura aucun Evêque Catholique *humble & éclairé*. De cette obligation que les Janſéniſtes impoſent aux Evêques de *prendre* & de *ſuivre* l'avis de leur Clergé, il réſulte qu'un Evêque dans le gouvernement de ſon Diocèſe n'eſt bon qu'à mettre ſon nom ſur un Mandement dicté par ſon Clergé.

Que reſte-t'il après cela à l'Evêque par-deſſus le ſimple Prêtre ? Dira-t'on que du moins dans la diſpenſation du Sacrement de Pénitence, il a une ſuréminence de pouvoir qui le rend ſupérieur aux Prêtres ? Dira-t'on que ſeul il peut, d'une puiſſance ordinaire, adminiſtrer le Sacrement de Confirmation, que lui ſeul a, de droit divin, le pouvoir incommunicable de donner des Prêtres à l'Egliſe ? Des Catholiques le diront ; mais les Janſéniſtes, en cela comme en tout le reſte, ſuivent leur ſyſtême de la maniére la plus éxacte : ce point mérite quelque diſcuſſion ; ſoutenons donc leurs horribles nouveautés juſqu'au bout.

Pour ce qui regarde la diſpenſation des Sacremens, & premiérement celui de Pénitence, un Evêque eſt aſſez inutile dans un Diocèſe : eſt-ce préciſément parce que les Novateurs de nos jours abrogent ce Sacrement ? Non, il n'eſt pas ici queſtion

Digitized by Google

de cela; mais c'eſt que tout Prêtre, & ſurtout tout Curé, a aſſez de pouvoir pour adminiſter ce Sacrement indépendamment de l'Evêque Qu'eſt-ce donc qu'un Curé dans l'Egliſe Janſénienne ? Il y a cent vingt ans que St. Cyran ſe contentoit de faire des Curés, autant de petits Evêques dans leurs Paroiſſes : [*t*] *Parochus in Parœcia ab Epiſcopo conſtituitur quaſi minor quidam Epiſcopus.* Le Janſéniſme étoit alors encore trop jeune pour oſer en faire quelque choſe de plus. Aujourd'hui que la Secte a aſſez de force pour dire hardiment preſque tout ce qu'elle penſe qu'eſt-ce qu'un Curé, ſelon les Janſéniſtes ? C'eſt un Vicaire de J. C. dans ſa Paroiſſe, comme l'Evêque l'eſt dans ſon Diocèſe, & le Pape dans toute l'Egliſe. Ecoutons l'Auteur de la * *Conſultation ſur la juriſdiction & approbation néceſſaire pour confeſſer.* [*u*] » Le Curé, dit ce grave »Auteur, autrement le Sieur Travers, »le Curé eſt le propre Prêtre, le Paſteur »ſpécial & particulier, qui a une juriſ»diction ou une puiſſance de gouverne-

[*t*] *Petrus Aurelius. pag.* 226.

* *Ce Livre ayant été flétri par la Faculté de Th. de Paris en* 1735. *neuf ans après, Travers l'a rendu au public ſous le titre de* Pouvoirs légitimes, &c. *qui, quant au fonds, eſt la même choſe que le premier.*

[*u*] *Page* 110.

Digitized by Google

»ment immédiate, & la plus prochaine »sur le peuple qui lui eſt ſoumis, laquelle »le rend Vicaire de J. C. dans ſa Pa»roiſſe, comme l'Evêque l'eſt dans ſon »Diocèſe, & le Pape l'eſt dans toute »l'Egliſe. »

N'eſt-il pas évident après cela, qu'un Evêque ne peut faire ni faire faire par d'autres aucune fonction dans une Paroiſſe de ſon Diocèſe, ſans la permiſſion du Curé? Le même Auteur eſt étonné qu'on oſe ſoutenir le contraire : [x] »Comment, dit-il, peut-on ſoutenir.... »que les Evêques.... ſont en droit de »mettre des Confeſſeurs dans les Pa»roiſſes independamment des Curés, & »d'y faire par eux-mêmes, ou d'y faire »faire toutes les fonctions par d'autres »Prêtres. »

Il n'eſt pas moins évident que des Paroiſſiens, d'une Paroiſſe Janſéniſte, ayant le bonheur d'avoir le *Vicaire de J. C.* pour Curé, ne peuvent, ſans la permiſſion de ce Curé, ſe confeſſer ni à leur Evêque ni au Pape de Rome : les Janſéniſtes le penſent, & n'oſent encore le dire crûment : il ſe contentent donc d'attribuer fauſſement une telle abſurdité à la Faculté de

[x] *Pouvoir légit. pag.* 386. *Voyez auſſi la* Conſultation, *pag.* 109.

Digitized by Google

Théologie de Paris: voici en quels termes ils lui en imposent. [y] » La Faculté de »Théologie de Paris * l'enseignoit dans »le treizieme siécle. . . . qu'il n'étoit pas »permis de se confesser, même au Pape »ou à l'Evêque, à leurs Pénitenciers ou »à ceux qu'ils commettoient, sans le »consentement du Curé. Les Théolo»giens & les Casuistes d'aujourd'hui »abandonnent communément ces senti»mens; mais ils ne sont pas décriés jus»qu'au point qu'ils doivent passer pour »des erreurs.

Les Fidéles ne peuvent donc pas se confesser à leurs Evêques ou au Pape, indépendamment de l'autorité de leurs Curés. Si les Jansénistes ne le disent pas nettement, ils montrent qu'ils sont bien tentés de le dire. Au contraire, un Curé peut confesser par-tout où bon lui semblera, sans aucune permission de l'Evêque, & même malgré lui, pouvû qu'il ait la permission du Curé de l'endroit où il confesse. La nouvelle reforme l'y autorise dans les termes suivans: [z] » Les

[y] *Consult. &c. pag.* 127.

* *En* 1735. *la Faculté de Th. de Paris a censuré cette Prop. comme fausse, & comme lui étant faussement attribuée par le Sr. Travers.*

[z] Ibid. *pag.* 37.

Digitized by Google

»Curés n'ont point besoin de l'Approba-»tion expresse ou tacite de l'Evêque, »pour entendre les Confessions des au-„tres Paroissiens, & les absoudre, il leur „suffit d'avoir le consentement du Curé »de ceux qui s'adressent à eux.... [a] „L'Evêque peut défendre à un Curé de „confesser les Paroissiens des autres, „sans la permission de leur Curé; mais „il ne peut pas, s'il les confesse avec la „permission de leur Curé. „

Ce n'est pas tout. La nouvelle réforme donne à ses Curés le droit d'approuver tels Prêtres qu'ils jugeront à propos pour confesser dans leur Paroisses, & cela malgré les Evêques: voici la loi: [b] „ Les „Curés qui ont la juridiction ordinaire „dans leurs Paroisses & sur leurs Paroisi-„siens.... leur peuvent donner des Con-„fesseurs point approuvés de l'Evêque, „quand les Evêques refusent injustement „d'en approuver, ou n'en approuvent „que de mauvais. „ On entend aisément qui sont les *mauvais* Confesseurs dans le langage Janséniен: que si, dans le même langage, l'Evêque interdit un *bon* Confesseur, le Curé, nonobstant cet interdit, a droit de l'employer à entendre les Confessions dans sa Paroisse: la décision n'a

[a] Ibid. *pag.* 35. [b] Ibid. *pag.* 23.

Digitized by Google

rien d'équivoque: la voici : [*c*] » On eſt... „bien fondé à ſoutenir que par le refus „injuſte de l'Evêque d'approuver, le droit „revient au Curé, qui rétabli alors dans „ſon droit, peut l'éxercer en faveur de la „ perſonne injuſtement refuſée: » Le fondement ſolide de ce privilége, c'eſt que [*d*]„ le droit d'approuver les Confeſſeurs „n'eſt point dévolu aux Evêques, à l'exclusion des Curés, par aucune loi de „l'Egliſe. „ On ne doit pas être ſurpris que la loi du Concile de Trente ne ſoit pas réputée chez ces Novateurs pour une loi de l'Egliſe : on en ſçait la raiſon.

Enfin, pour renverſer par un ſeul trait tout le bon ordre établi dans l'Egliſe, & toute ſubordination des Prêtres à l'égard des Evêques dans le point dont il s'agit, ces Novateurs donnent à tous les Prêtres des ſujets ſur qui ils peuvent éxercer le pouvoir de lier & de délier, qu'ils ont reçu dans leur Ordination : [*e*] „ Tous „les Prêtres donc, diſent-ils, les Paſteurs „& ceux qui ne le ſont pas, ſont unis „dans le pouvoir de lier & de délier, & „par l'inſtitution de J. C. tous ont des „ſujets ; ces ſujets ſont le Monde Chrétien.... [*f*] Les loix de la Juriſdiction

[*c*] Ibid. *pag.* 21. [*d*] Ibid. *pag.* 85.
[*e*] Ibid. *pag.* 24. [*f*] Ibid. *pag.* 37.

Digitized by Google

»& de l'Approbation ſont des loix de »pure police. „ Si donc un Evêque juge à propos, pour le bien de ſes ouailles, de défendre à un Prêtre d'entendre les Confeſſions, ce Prêtre pourra le faire malgré ſon Evêque. Cela ſuit naturellement des principes que nous venons de raporter; & afin qu'on nen doute pas, Travers va le dire avec les expreſſions les plus indécentes: [g] „ Ainſi un Evêque peu inſ„truit, donne lieu de ſe moquer de lui „quand il défend dans ſes Ordonnances, „ſous peine de nullité de Sacrement, à quelques Prêtres de les adminiſtrer, „puiſqu'ils ont leur force indépendam„ment de lui, & malgré toutes ſes dé„fenſes, quand celui qui ſe préſente au „Sacrement de Pénitence n'y met point „d'obſtacle par les mauvaiſes diſpoſitions „qu'il y apporte. „ Toute l'utilité d'un Evêque en ce qui regarde le Sacrement de Pénitence, ſe trouve donc encore réduite à rien.

Un Evêque eſt-il plus utile pour adminiſtrer le Sacrement de Confirmation? Un peu plus, mais ce n'eſt que par un uſage qui vraiſemblablement ne durera guères; car les Janſéniſtes donnent libéralement aux ſimples Prêtres le pouvoir

[g] *Les pouvoirs légit pag.* 140.

ordinaire

Digitized by Google

ordinaire d'administrer ce Sacrement, & ils souhaitent qu'on les rétablisse dans l'usage d'exercer ce pouvoir. (*h*) » Il est »inconteſtable, dit un des derniers Lé»gislateurs de cette Eglise, que les Prê»tres ont donné la Confirmation : ils »continuent encore dans l'Eglise d'O»rient de confirmer, & il seroit bon, »peut-être, qu'ils le fissent dans l'Eglise »Latine, dans la négligence affreuse »de beaucoup d'Evêques d'administrer »ce Sacrement. » *Il seroit bon* : quand des gens aussi entreprenans que le sont tous Novateurs parlent de la sorte, ils sont bien prêts à franchir le pas qui les arrête.

On pourroit encore regarder un Evêque comme nécessaire à la tête d'un Diocèse, à raison du pouvoir d'ordonner des Prêtres, pouvoir si essentiellement dévolu à l'Ordre Epiſcopal, qu'on n'oseroit presque s'imaginer que les Jansénistes fussent assez téméraires, pour tenter, du moins de sitôt, de le transférer aux simples Prêtres : tarderont-ils encore beaucoup ? Je n'en voudrois pas répondre : voici pourquoi. Quand ces Novateurs veulent établir quelque chose, qui par sa nouveauté choqueroit infailliblement l'esprit des peuples, ils s'y prennent de loin ; ils disposent

[*h*] Ibid. *pag.* 569.

Digitized by Google

les esprits à leurs nouveautés, en donnant à entrevoir que ce sont des pratiques de la primitive Eglise : or depuis quelque tems ils se sont hazardés à dire, que (*i*) *l'on ne peut guères douter que la consécration des Prêtres n'ait été commune autrefois aux Prêtres avec les Evêques.* Ce n'est jusques-là qu'une chose douteuse & hazardée en tremblant : un peu plus bas l'écrivain de la Secte lève tout doute, & suppose comme une chose certaine que les simples Prêtres ont conféré les Ordres sacrés pendant plus de quatre cens ans : (*k*) » L'usage, dit-il, »& la possession où les Prêtres furent »d'abord d'ordonner conjointement avec »les Evêques, ou *SE'PARE'MENT*, ne »passa guères le quatrième siècle. » Cet *usage*, qui d'abord n'étoit rappellé que comme douteux, est donc maintenant bien certain : une *possession* de plus de quatre siécles n'est pas équivoque.

Il faudroit cependant quelques exemples de Prêtres ordonnés par de simples Prêtres, pour préparer plus sûrement les voies au rétablissement de cet *usage*. Rien n'embarrasse le Collecteur des *pouvoirs légitimes* : au défaut d'exemples réels, il en fabrique, & dit que (*l*) » St. Timothée

[*i*] Ibid. (K) *Pouvoirs légitimes*, &c. p. 570.
(*l*) Ibid. *pag.* 578.

Digitized by Google

»ne paroît pas avoir été ordonné autre»ment que St. Paul & St. Barnabé, par »le ministère des Prêtres.» Le pouvoir de conférer les saints Ordres appartient donc inconteſtablement aux Prêtres Jansénistes : ils ont pour eux la pratique de la primitive Eglise : on peut donc, pour tout, se passer d'Evêques dans l'Eglise de J. C.

Ce haut dégré d'honneur où les Jansénistes placent leurs Prêtres, & sur-tout les Curés, éxige sans contredit que les Fidéles aient pour eux le plus profond respect. Ces Novateurs, dans leur Catéchisme, se plaignent bien amérement des Catholiques qui ne les respectent pas autant que leur élévation le demanderoit : ils fixent ensuite les bornes du respect dû à un Curé appellant : c'est dans les *régles de conduite* pour les simples Fidéles, qui se trouvent à la fin de *la vérité rendue sensible* : nous finirons cet article en raportant une régle si intéressante. (*m*) » Ces faux »zélés, dit l'Auteur parlant des Catho»liques, ces faux zélés, qui s'imaginent »être les seuls qui conservent le respect »qui est dû au saint Pere, croient-ils aussi »que le Pape soit le seul d'entre les Pas»teurs de l'Eglise qu'on doive respecter? Le Seigneur n'a-t'il pas dit aux 72. Dis-

[*m*] *Tom. 2. pag.* 161.

Digitized by Google

»ciples, & par conſéquent aux Prêtres »mêmes & aux Evêques auſſi bien qu'au »Pape : celui qui vous écoute m'écou»te, &c. Pourquoi donc ces gens outrés »ne reſpectent-ils pas leur propre Evê»que & leur propre Paſteur lorſqu'ils ont »appellé ? Ils ne ſont pas moins obligés »de conſerver le reſpect & l'attachement »pour leurs Paſteurs immédiats, que »nous le ſommes à l'égard du ſaint »Pere : *QU'ILS AIENT DONC AU »MOINS POUR EUX AUTANT DE »MÉNAGEMENT QUE NOUS EN »AVONS POUR LE PAPE.* » Les Curés Janſéniſtes étant avec les Evêques dans une égalité auſſi complète que nous venons de le voir, & les Evêques étant égaux au Pape, demander qu'on reſpecte les Evêques & les Curés appellans, *au moins autant* que les Janſéniſtes reſpectent le Pape, tout le monde conviendra que la demande eſt très-modérée.

ARTICLE SEPTIÉME.

Les Janſéniſtes transférent aux ſimples Fidéles l'autorité de l'Egliſe enſeignante.

POur avoir une idée juſte de l'entiére réforme de l'Egliſe, ſelon le projet de B. F. ce n'eſt pas aſſez de ſçavoir avec

Digitized by Google

quel mépris ces Réformateurs traitent le Pape ; à quel point ils relévent ou rabaiſſent la puiſſance Epiſcopale, & juſqu'où ils éxaltent les ſimples Prêtres : le perſonnage qu'ils font faire aux ſimples Fidéles eſt ſi grand, & entre ſi naturellement dans l'éxécution du projet de tout renverſer dans l'Egliſe, que nous ne pouvons nous diſpenſer d'en toucher quelque choſe. Nous parlerons d'abord des fonctions ſpirituelles, & de l'autorité qu'ils donnent au corps des Fidéles en général, au préjudice des Paſteurs établis par J. C. enſuite des fonctions particuliéres qu'ils donnent à certains membres de ce corps.

I.

Autorité & fonctions ſpirituelles des ſimples Fidéles dans l'Egliſe, ſelon la réforme des Janſéniſtes

LE Pape & les Evêques, dans cette nouvelle réforme, n'étant que des *Chefs miniſtériels*, l'un *dans l'Egliſe*, les autres dans leurs Diocèſes, il s'enſuit que l'autorité qu'ils exercent réſide dans ceux qui la leur donnent, & dont ils ſont les Miniſtres : or, qui eſt-ce qui leur donne cette autorité ? C'eſt le peuple ; c'eſt donc

Digitized by Google

le peuple qui eſt proprement l'Egliſe, ſelon ces Réformateurs, & les Paſteurs ne ſont que les Miniſtres de l'Egliſe ou du peuple. De cette fauſſe notion que les Janſéniſtes donnent de l'Egliſe, vient l'oppoſition ſi fréquente dans leurs ouvrages, de l'Egliſe avec les Paſteurs, comme quand ils diſent : (n) *La propriété des Clefs appartient à l'Egliſe, le miniſtère aux Paſteurs*; il eſt évident que cela ne peut ſignifier autre choſe, ſinon que l'Egliſe qui eſt le peuple a reçu de J. C. la puiſſance des Clefs, & que les Paſteurs ſont des Miniſtres du peuple, chargés par le peuple même d'éxercer cette puiſſance. Dans le Dictionnaire Janſéniſte, le mot *Egliſe* ſignifie donc l'*aſſemblée des Fidéles*, rien de plus, & on ne diſtingue pas chez eux, comme chez les Catholiques l'*Egliſe enſeignante*, qui ſont les Paſteurs, d'avec l'*Egliſe enſeignée*, qui ſont les ſimples Fidéles : c'eſt ce qu'on ne doit jamais perdre de vûë, ſi on veut connoître tout le venin de leur doctrine, quand ils parlent de l'Egliſe.

Les Prérogatives de l'aſſemblée des Fidéles ſont au moins auſſi conſidérables & en auſſi grand nombre chez les Janſéniſtes que chez les Calviniſtes, & le peuple

(n) *Renverſ. Tom. 1. pag. 319.*

Digitized by Google

n'a pas moins d'obligation aux uns qu'aux autres : nous n'en indiquerons que cinq des plus importantes, & dont ils ont plus de ſoin d'inſtruire les peuples : c'en ſera bien aſſez pour faire comprendre juſqu'à quel point ils défigurent en ceci l'Egliſe de JESUS-CHRIST.

PREMIERE PREROGATIVE de l'aſſemblée des Fidéles ſelon les Janſéniſtes.

L'aſſemblée des Fidéles a toute l'autorité que J. C. a donnée à ſon Egliſe. Le Pape & les Evêques ne ſont que les Miniſtres de cette aſſemblée. L'Auteur de *l'Eſprit de Gerſon* va nous apprendre ſur cela ce qu'on ſoutient dans ſa Secte. (*o*) »Nous ſoutenons, dit-il, avec Gerſon, »ou plûtôt avec toute la Sorbonne, que »les Clefs ont été données à l'Egliſe, »dont le Pape n'eſt que le Chef miniſ»tériel ; qu'ainſi c'eſt à l'Egliſe que ces »Clefs appartiennent directement & eſ»ſentiellement, mais miniſtériellement »à St. Pierre & à ſes Succeſſeurs. »

SECONDE PREROGATIVE. L'aſſemblée des Fidéles eſt Juge de la doctrine ; c'eſt elle qui décide, qui admet dans ſa Communion, qui excommunie :

[*o*] *Pag.* 58.

Digitized by Google

le Pape & les Evêques ne ſont en cela, comme dans tout le reſte, que les éxécuteurs des intentions du peuple. (*p*) » C'eſt »l'Egliſe univerſelle, dit l'Auteur du *ren»verſement*, &c. priſe pour le Corps en»tier, qui eſt la Mere des Fidéles & l'E»pouſe de J. C. C'eſt auſſi l'Egliſe, priſe »en ce ſens & de cette maniére, qui en»ſeigne, qui juge, qui décide, qui ad»met dans ſa Communion, & qui en re»tranche, quoiqu'elle faſſe tout cela par »les Paſteurs. » Le concert contre l'Egliſe, entre ces écrivains, peut-il être plus parfait ?

TROISIEME PREROGATIVE. Toute excommunication d'Evêques, de Papes, ou même de Conciles œcuméniques, eſt comme non avenuë, & de nul effet, ſi le peuple n'y attache pas le ſceau de ſon approbation : c'eſt un article de foi dans l'Egliſe Janſénienne ; on en devine aiſément la raiſon. (*q*) » Il n'y a »pas à douter, aſſûre le Collecteur des »*pouvoirs légitimes*, ... que les cenſures »des Evêques, portées malgré le Clergé »& le peuple, n'ont point leur effet.... »(*r*) L'excommunication eſt un juge»ment ; il doit être nul, lorſque le Cler-

[*p*] *Tom.* 1. *pag.* 353. [*q*] *Pag.* 721.
[*r*] Ibid. *pag.* 722.

Digitized by Google

»gé . . . . réclame : il sera *PLUS NUL* »encore si le peuple se joint au Clergé »pour réclamer. (*s*) Les excommunica»tions des Conciles œcuméniques . . . . »n'obligent point . . . . lorsque le Public „ne les a pas acceptées. „

Avec ces principes de révolte, rien de plus aisé que de fortifier contre la crainte de l'excommunication, les peuples qu'on veut séduire. Un des plus grands Héros du Parti, M. de Montpellier, s'en est habilement servi pour cela à l'occasion que je vais dire. M. l'Evêque de Carcassonne ayant déclaré excommuniés *ipso facto* tous ceux qui lisent ou gardent la Consultation des Avocats sur le Concile d'Embrun M. de Montpellier appréhenda que cette déclaration n'ouvrît les yeux à ses propres Diocésains ; & ne leur fît appercevoir qu'ils encouroient la même peine en lisant ce libelle si injurieux à la Constitution, & dès là même proscrit par l'Eglise avant sa naissance. Pour les rassurer, le Prélat fait un ample lettre, soi disant Pastorale ; où il se donne pour le protecteur de la plûpart des Livres condamnés, enfantés par le Parti, & veut qu'à son exemple ses oüailles se rient de l'excommunication qu'encourent ceux

(*s*) Ibid. *page* 713.

Digitized by Google

qui les lisent. (*t*) « Cependant, leur »dit-il, à entendre M. l'Evêque de Car»cassonne, vous êtes tous excommuniés, »ou dignes de l'excommunication : vous »n'en croyez rien, mes très-chers frères, »& vous avez raison. » C'est ainsi que dans la nouvelle réforme on prêche aux peuples l'obéissance & le respect pour les censures de l'Eglise.

QUATRIEME PREROGATIVE. Les Evêques, qui d'ailleurs sont si strictement obligés de consulter les Prêtres de leurs Diocèses, & de suivre leurs avis, sont aussi obligés par devoir de prendre l'avis du peuple, quelque mérite qu'ils aient personnellement : la loi s'exprime dans les termes suivans : (*u*) « Quand un »Evêque auroit lui seul plus de lumiéres »que tous ceux qui l'environnent, il est »de son devoir d'agir de concert avec »son Clergé, & d'écouter même ceux »du peuple qui sont en état d'en repré»senter les justes désirs. »

CINQUIEME PREROGATIVE. Les Pape & les Evêques n'étant que des Chefs ministériels *dans l'Eglise*, ou d'honnêtes Commis du Peuple, le Clergé inférieur & le peuple doivent être continuellement

[*t*] *Lett. Past. du 30. Déc. 1728. pag. 61.*
[*u*] *Renversement, &c. Tom. 2. pag. 482.*

Digitized by Google

en garde contre l'abus que ces premiers Pasteurs pourroient faire de l'autorité que le peuple leur a confiée : c'est dans le style le plus pathétique que le défenseur de nos libertés exhorte les peuples à user de ce droit, ou plutôt à remplir ce devoir. (*x*) « Les facultés, dit-il, les Uni»versités, les Chapitres, les Corps & »Communautés, les Particuliers mêmes, »tous devroient se réunir pour l'intérêt »commun, & il faudroit témoigner cette »vigueur non-seulement contre les en»trepriſes de la Cour de Rome, mais »contre tout ce qui introduit ou auto»riſé, dans le gouvernement Eccléſiaſ»tique, ce pouvoir arbitraire ſi oppoſé »à l'eſprit de J. C. & à la liberté des »Egliſes. »

Telles sont les principaux droits de l'assemblée des Fidéles contre les premiers Pasteurs. Voici quelques-unes des fonctions particuliéres dont il plaît aux Jansénistes de dépouiller le Pape, les Evêques & les Prêtres, pour en décorer différens membres du corps des Fidéles.

(*x*) Ibid. *pag.* 526.

Digitized by Google

II.

Fonctions particuliéres de différens membres du corps de l'Eglise chez les Jansénistes.

1°. *Fonctions spirituelles des femmes.*

LEs Hérétiques, dans tous les tems, ont régardé comme un coup de Parti de s'attacher les femmes : l'Histoire Eccléſiaſtique ne nous apprend que trop de quel ſecours elles leur ont été pour la propagation de leurs erreurs. Les Novateurs de nos jours n'ont pas été moins attentifs que les autres à mettre en œuure ce moyen pour l'éxécution de leur projet: & il faut convenir que, dans ce qu'ils font pour s'attacher les femmes, aucun Hérétique n'a été auſſi loin qu'eux. Que font-ils donc pour cela ? J'ai horreur de le dire & je me garderois bien d'en parler, ſi eux-mêmes n'avoient révélé ce myſtère d'iniquité: ils les initient dans les fonctions ſacerdotales : oüi, chez les Janſéniſtes les femmes montent à l'Autel, & diſent la meſſe en habits ſacerdotaux. Dieu a permis que les Janſéniſtes eux-mêmes dévoilaſſent au Public ces horreurs, qui ſans cela ne ſeroient pas croya-

Digitized by Google

bles : c'eſt la Niéce du célébre Abbé Duguet, Madame Mol, bonne Janſéniſte, qui en parle en ces termes dans ſon *Journal des Convulſions.*

[*y*] « Il y a long-tems que la Danconi »eſt fameuſe par la maniére dont elle »célèbre les ſaints Myſtères : maniére ſi »admirable, diſoit il y a quelque tems »un Prêtre célèbre Prédicateur.... qu'on »ne peut ſe laſſer d'admirer la Dignité »& la Majeſté avec laquelle elle célèbre »cette fonction, » Le partage des Prêtres, c'eſt de ſervir la Meſſe de ces nouvelles Prêtreſſes. (*z*) « J'ai ſçû d'une per»ſonne digne de foi, continuë Madame »Mol, que des Prêtres, & des plus au»toriſés, aſſiſtent à la célébration des »ſaints Myſtères par la Danconi, lui ré»pondent comme ſes Miniſtres, & qu'au »*Memento* ils lui recommandent ceux »qu'ils jugent à propos ; & cette perſon»ne fut un jour témoin qu'à cet endroit »de la Liturgie, un Prêtre lui dit : *Ora* »*pro Jacobo tuo*, en parlant d'un jeune »homme qui étoit préſent, & qu'on avoit »adreſſé à cette fille pour prendre ſoin »de ſa conſcience. » Au reſte, qu'on n'aille pas s'imaginer que ce n'eſt là que le fanatiſme de quelques têtes brûlées :

[*y*] *Page* 12. [*z*] Ibid. *pag.* 13.

Digitized by Google

les Chefs du Parti ont connoissance de ces sacriléges profanations & les approuvent. Madame Mol étoit assûrement bien au fait de ce qui se passoit dans sa Secte : en parlant de la sœur d'un Bonnetier, chez qui en a voulu crucifier un convulsionnaire le jour du Vendredi saint, elle dit de cette fille : (*a*) « Elle a des Convul-»sions, & dit tous les jours la Messe, ce »qui en a bien autorisé d'autres à la dire, »puisque celle-ci le fait avec l'approba-»tion des Docteurs du Parti. »

Voilà donc des Prêtresses introduites dans l'Eglise par les Jansénistes, Prêtresses qui disent la Messe, qui dirigent. On sçait, à n'en pouvoir douter, qu'il y a de ces Prêtresses dans plusieurs Villes du Royaume : quand leur nombre sera assez grand pour pouvoir fournir aux fonctions du Ministère, toute la puissance donnée aux Prêtres & Curés, au détriment de l'Episcopat, pourra aisément passer à ces Prêtresses en conservant cependant aux Prêtres & Curés de la Secte le droit de *répondre* à leur Messe *comme leurs Ministres*, ou bien on se passera totalement de Prêtres dans la nouvelle Eglise, comme on s'y passe déja d'Evêques.

[*a*] Ibid. *pag.* 39.

Digitized by Google

2°. *Fonctions ſpirituelles des Princes temporels.*

Un des grands actes d'autorité qui ſe faſſe dans le gouvernement de l'Egliſe, c'eſt la Convocation des Conciles généraux. Nos Novateurs dépoüillent abſolument le Pape du droit de les convoquer, pour en revêtir les Princes temporels ſeuls. (*b*) » Il eſt aiſé, diſent-ils, de concevoir, »par la ſeule lumiére du bons ſens, que »le droit de convoquer les Conciles ne »doit pas appartenir au Pape. A qui donc le bon ſens réformé par les Janſéniſtes adjuge-t'il ce droit ? Le voici : (*c*) »Suivant la raiſon & la pratique de l'E»gliſe, ce n'eſt pas au Pape, mais aux »Princes temporels à convoquer les Con»ciles. » Nous avons vû que Vigor n'avoit pas oſé ſuivre Calvin juſques-là : les Sectaires deviennent plus hardis à meſure que leur Secte acquiert des forces ; & on ſeroit tenté de leur demander s'ils ſe croient déja Anglicans.

3°. *Fonctions ſpirituelles des Parlemens.*

Voici encore un de ces traits où l'eſprit d'héréſie ſe peint au naturel. Tout Chré-

[*b*] *Eſprit de Gerſon, page* 165.
[*c*] Ibid. *Titre du Chap.* 19.

Digitized by Google

tien un peu instruit de sa Religion, sçait que les Apôtres après l'ascension de J. C. s'étant retirés dans le cénacle pour y vaquer à l'oraison, dix jours après, le Saint Esprit descendit sur eux en forme de langues de feu. Ce divin Esprit devoit diriger l'Eglise enseignante jusqu'à la fin des siécles, suivant les promesses de J. C. Les Jansénistes rangent les choses autrement : l'esprit d'orgueil, selon eux, s'est emparé des premiers Pasteurs : le Saint Esprit les a donc abandonnés pour éclairer, eh qui ? les Parlemens. Ils ont osé représenter, en estampe, celui de Paris assemblé, portant un arrêt favorable à la Secte, & le Saint Esprit descendant en forme de langues de feu sur chacun de ceux qui se trouvent dans l'assemblée ; on voit cette légende au bas de l'estampe : *L'ORGUEIL ECCLE'SIASTIQUE CONFONDU PAR LE PARLEMENT.* La nouvelle Secte érige donc les Parlemens en Tribunaux dont les arrêts sur la Religion sont dictés par le Saint Esprit, & sont régle de Foi : les autres fonctions spirituelles qu'elle leur attribuë, peuvent-elles après cela avoir quelque chose qui surprenne ? Voici les principales.

1°. (*d*) » Les Parlemens sont en droit

(*d*) *Instr. sam. sur la Const. pag.* 76. & 77.

Digitized by Google

»d'agir contre tous ceux qui reçoivent »purement & ſimplement la Conſtitu»tion, comme le Pape éxige qu'elle ſoit »reçûë.

2°. » Ils ſont en droit d'agir contre tous »ceux qui troublent l'Egliſe & l'Etat au »ſujet d'une Conſtitution, qu'ils ont dé»claré dans pluſieurs Arrêts.... n'être »point reçûë dans le Royaume, & par »conſéquent n'être point régle de Foi.

3°. » Ils ſont en droit & dans l'obliga»tion de ſoutenir l'Appel comme une »voie légitime & Canonique.

4°. » Les Parlemens ſont en droit & »dans la néceſſité d'appeller eux-mêmes »au Concile. Premiérement, pour em»pêcher le Schiſme que la Conſtitution »eſt prête à introduire en France.... »Secondement, pour conſerver les Ma»ximes & les Droits du Royaume anéan»tis par la Conſtitution.... Troiſiéme»ment, pour ſe mettre eux-mêmes à »couvert des cenſures du Pape, qui dé»clare excommuniés tous ceux qui ne »reçoivent pas ſa Bulle purement & ſim»plement, c'eſt-à-dire, dans le ſens na»turel qu'elle préſente d'abord à l'eſprit, »& qui eſt celui que les Parlemens ont »rejetté. »

5°. Les Parlemens doivent veiller ſur

Digitized by Google

les Evêques, & prendre garde qu'ils n'altérent le dépôt de la Foi en altérant les vérités de notre sainte Religion : ceci est un *principe* dans la nouvelle réforme : le conservateur de nos libertés va nous l'expliquer. (*e*) » Il faut ici, dit-il, expli»quer en peu de mots un principe qui »n'est pas assez connu : si un Evêque »abuse de son autorité, pour attaquer »des vérités constantes généralement re»connuës, & qui appartiennent à la Foi, »un Parlement ne doit pas hésiter à s'y »opposer. »

6°. Les Parlemens doivent tenir en bride la Cour de Rome, & protéger les Prêtres contre les Evêques qui voudroient les réduire à la soumission dûë à l'Eglise. Le tribunal de Mrs. les 50. leur assûre ce droit. (*f*) » Ce n'est pas seulement con»tre les entreprises de la Cour de Rome, »disent les Avocats, que le Ministère »public a élevé sa voix, & que les Parle»mens ont déployé leur autorité. Quand »quelques Evêques de France, par un »zéle outré pour la Bulle *Unigenitus*, ont »voulu se faire de cette Bulle un titre »pour tourmenter les Ministres du se»cond Ordre, les Parlemens se sont atta-

(*e*) *Tom. 2. pag. 545.*
(*f*) *Consult. sur le Concile d'Embrun pag. 32.*

Digitized by Google

»chés à réprimer ces entrepriſes. Ses »Arrêts ſont entre les mains de tout le »monde. Mais, il y en a un ſinguliérement qui mérite d'autant plus d'attention, que l'on peut dire qu'il canoniſe »l'Appel au futur Concile de la maniére »la plus expreſſe : c'eſt celui du 7. Juin »1719. que le Parlement de Paris a rendu contre différens avis, Lettres & »Mandemens de M. l'Evêque de Soiſſons. » Telle eſt la diſcipline de la nouvelle Egliſe ſur les Parlemens.

4°. *Fonctions ſpirituelles des Avocats.*

De tous les différens Membres de l'aſſemblée des Fidéles, à qui les Janſéniſtes transférent des fonctions ſpirituelles, aucun ne fait un ſi brillant perſonnage que les Avocats qui ſe livrent au Parti. Ils ſont aujourd'hui la force, la régle, les oracles, la derniére reſſource du Janſéniſme : ils compoſent un tribunal qui déçide de tout en matiéres ſpirituelles ; & tandis que le Janſéniſme aura des Avocats, il n'aura pas beſoin d'autres Docteurs. Dès le tems du Formulaire, un Avocat décida qu'on ne pouvoit le ſigner ſans un *menſonge honteux* : déciſion qui ſervit de régle aux Janſéniſtes, non pour ne pas ſigner, mais pour le faire, comme nous l'avons vû,

Digitized by Google

ſçachant bien qu'ils mentoient honteuſement en ſignant.

Le Concile d'Embrun eſt la ſeconde époque mémorable de la néceſſité des Avocats dans l'Egliſe, quant au ſpirituel, & le commencent de leur éxaltation. Le Parti renforcé de cinquante Avocats dont les noms ſe trouvent au bas de la Conſultation, a triomphé comme de la plus éclatante victoire (*g*) » La Conſultation eſt ſignée par cinquante des plus »célèbres, s'écrie M. de Montpellier, & »elle ſe répand dans le Royaume avec »un applaudiſſement général ! Qui a pû »produire un ſi grand témoignage, ſi»non la force victorieuſe de la vérité ? » Qu'un tel éloge eſt flatteur dans une lettre au Roi, & de la part d'un Prélat, pour lors, Chef de la nouvelle Egliſe !

Les Avocats y ont été ſi ſenſibles, que, depuis ce tems-là, pluſieurs ont paru renoncer à la Juriſprudence pour être en état de fournir plus aiſément aux Conſultations Théologiques. Un ſeul mot déſavantageux au Parti, de la part du Pape ou d'un Evêque., a ſuffi pour leur faire enfanter une Conſultation contre le Pape ou contre cet Evêque. Par éxemple. Le

[*g*] *Lett. de M. de Monpt. au Roi, du 29 Juin 1728. pag.* 40.

Digitized by Google

Pape, dans la Bulle de Canonization de St. Vincent de Paul, traite de *Novateurs* ceux qui prônent les faux miracles du Diacre de St. Médard : quelques Curés de Paris, qui étoient dans le cas, ſe prétendent perſonnellement outragés par la qualification de *Novateurs* qu'ils s'approprient : que font-ils ? Ils ont recours aux Avocats contre le Pape : auſſi-tôt émane de ce tribunal une (*h*) *Conſultation de Meſſieurs les Avocats du Parlement de Paris, au ſujet de la Bulle qui a pour titre Canonizatio Beati Vincentii à Paulo* : Là, on donne gain de cauſe aux Curés contre le ſouverain Pontife : la Bulle de Canonization, & les plus belles actions du Saint canonizé, ſont traitées à peu près comme elles le ſeroient à Genéve.

A Bayeux ; les Miniſtres de l'Egliſe refuſent les Sacremens à un moribond, rebelle aux déciſions de l'Egliſe : le Juge Laïc ordonne de les adminiſtrer : M. l'Évêque de Bayeux réclame contre cette entrepriſe du Juge Laïc ſur la juriſdiction Eccléſiaſtique : la Cabale s'adreſſe aux protecteurs qu'elle s'eſt donnée, pour qu'ils aient à condamner M. de Bayeux : nouvelle (*i*) *Conſultation de Meſſieurs les Avo-*

(*h*) *Du* 16. *Janvier* 1738.
[*i*] *Du* 5. *Juin* 1739.

Digitized by Google

cats du Parlement de Paris, sur les pouvoirs des Juges séculiers de connoître des faits de Schisme, & de réprimer les attentats des Ecclésiastiques qui le fomentent par le refus des Sacremens : La conduite de M. de Bayeux est blâmée ; il est taxé d'être fauteur du Schisme, on prononce que [k] » ce refus » [des Sacremens] a eu pour principe le » Schisme, dont malheureusement des » premiers Pasteurs ne s'annoncent que » trop publiquement les Zélateurs. »

M. l'Archevêque de Sens ordonne, sous peine de suspense, d'enseigner son nouveau Catéchisme, & défend l'usage des anciens sous la même peine : des Curés rebelles à l'Eglise ne plient pas aisément sous l'autorité de leurs Evêques : ceux de Sens lévent les mains vers les Avocats : sur le champ ils sont exaucés : (*l*) *Consultation de Messieurs les Avocats du Parlement de Paris, au sujet du Mandement de M. l'Archevêque de Sens, qui ordonne, sous peine de suspense, d'enseigner le nouveau Catéchisme que ce Prélat a donné à son Diocèse* : Les Avocats examinent avec soin le fonds du Catéchisme, ils en censurent un bon nombre de propositions, sur-tout celles où il est question d'instruire les peuples de l'obéissance dûë au Pape & aux

(k) *Pag.* 5. [*l*] *Du* 1. *Septembre* 1739.

Digitized by Google

Evêques ; on les qualifie de (*m*) *contraires aux loix de l'Eglise* : & enfin le tribunal prononce en faveur des Curés, & les maintient dans la poſſeſſion de déſobéïr à leur Archevêque.

On diroit que les Avocats ſe reproduiſent pour courir au ſecours de la petite Egliſe, par-tout où elle eſt affligée : aucun Evêque Catholique ne peut faire un pas ſans en trouver une troupe en ſon chemin : nous n'en donnerons plus qu'un exemple. Un Curé de Montpellier, apparemment *n'avoit pas été conſulté* par M. de Charency ſon Evêque, ſur un Mandement qui ordonnoit la ſignature du Formulaire : il refuſe opiniâtrement de publier ce Mandement, on lui fait ſon procès à l'Officialité : mais que peut un Evêque avec ſon Officialité contre les Avocats ? Ce Curé réclame leur protection : ſans délai part du nouveau tribunal Eccléſiaſtique une (*n*) *Conſultation de Meſſieurs les Avocats du Parlement de Paris, au ſujet de la procédure faite contre M. Villebrun Curé de Ste. Anne de Montpellier, & du Mandement de M. de Montpellier concernant la ſignature du Formulaire d'Alexandre VII.* Les Docteurs conſultans y déci-

(*m*) *Pag.* 7. & 8.
(*n*) Du 29. *May* 1739.

Digitized by Google

dent, que [o] » la distinction du fait & » du droit a des fondemens immuables » & inébranlables dans la raison & dans » la Religion : » Ils trouvent fort étrange (p) » que M. l'Evêque de Montpellier » traite d'erreur dans la Foi la distinction » du fait & du droit dans la signature du » Formulaire, qu'il ose insinuer contre » une notoriété inconteſtable que l'Eglise » s'est expliquée sur la question du fait ; » qu'il représente ceux qui soutiennent » cette distinction comme anathématisés » par l'Eglise, ce qu'il est bien éloigné, » ajoûtent-ils, de pouvoir établir. » Après plusieurs preuves, aussi fortes que celle-ci, de la profondeur de leur érudition Théologique, les Avocats autorisent à l'ordinaire le Curé dans sa révolte ; ils font outre cela le plus pompeux éloge de l'orthodoxie de M. de Colbert, traitent son Successeur de la maniére la plus indigne, sans cependant dire anathême ni au Prélat ni à son Mandement, où ils trouvent tant d'erreurs : on ne voit pas trop ce qui les a empêché d'aller jusques-là.

Telle est la distribution des fonctions Eccléſiastiques faite par les Jansénistes entre les Laïcs : les Militaires n'ont encore aucune part dans cette distribution

(p) *Pag.* 14. (p) Ibid.

n'est-il

n'eſt il pas à craindre que ces nouveaux Sectaires ne leur donnent quelque jour, en faveur de leur Réforme, des fonctions ſemblables à celles que leur ont données en faveur de la leur les Huſſites en Bohême, les Luthériens & les Anabaptiſtes en Allemage, & les Calviniſtes en France ? Prions pour que Dieu ne permette pas qu'ils ſoient jamais en état d'en venir là.

Raprochons ici, de la doctrine & de la conduite des Janſéniſtes, la réſolution formée à B. F. contre la puiſſance de l'Egliſe. *Il fut réſolu dans cette aſſemblée que l'on travailleroit contre l'état Monarchique de l'Egliſe, & que pour le détruire l'on s'efforceroit d'établir l'Ariſtocratique afin qu'il fût facile d'abbattre enſuite toute la puiſſance de l'Egliſe* : Qu'on admette une fois les principes des Janſéniſtes ſur le Pape, ſur les Evêques, ſur les Prêtres & ſur les Laïcs, où en ſera alors la puiſſance de l'Egliſe ? Lui reſtera-t'il la moindre trace de ſon vrai gouvernement, ou plûtôt tout n'y ſera-t'il pas dans la plus affreuſe confuſion ?

Digitized by Google

ARTICLE HUITIEME.

Tentatives des Janſéniſtes pour réünir l'Egliſe de France, ainſi défigurée, à l'Egliſe. Anglicane.

LEs Janſéniſtes abattent donc, autant qu'il eſt en eux, toute la puiſſance de l'Egliſe : la Religion dépérit en France à vuë d'œil, & ſi elle n'y eſt pas encore ſur la même ligne qu'en Angleterre, ce n'eſt pas la faute de ces Novateurs, ni manque de goût de leur part pour la Religion Anglicane. N'eſt-ce pas en effet ce goût qui a enfanté les ouvrages d'un *Lecourayer* Appellant, ſur la validité des Ordinations des Anglois ? N'eſt-ce pas ce goût qui a fait prendre la plume à l'inſolent Auteur d'un libelle qu'on auroit dû intituler, *la voix des Presbytériens*, plûtôt que *la voix du Prêtre* ? N'eſt-ce pas ce goût qui eſt la ſource empoiſonnée de tant d'autres libelles contre la Foi, la Diſcipline de l'Egliſe & les bonnes mœurs, dont la France ſe voit aujourd'hui inondée? Nos Novateurs n'ont donc pas abandonné l'horrible deſſein conçu, il ya plus de trente-cinq ans, par un de leur plus grands hommes, de ſéparer l'Egliſe de France de la Communion Romaine, pour

Digitized by Google

la réunir à l'Egliſe Anglicane : ils travaillent aujourd'hui à ce projet par voie de fait, au lieu qu'il a 35. à 40. ans qu'ils y travailloient par voie de négociation. Ce trait ſi digne des ſucceſſeurs des Déïſtes de B. F. eſt trop avéré & quadre trop naturellement avec la matiére préſente pour ne pas trouver ici ſa place: c'eſt d'après M. l'Evêque de Siſtéron que je le raporterai. Ce Prélat, par ordre de M. le Duc Régent, a eu communication des piéces qui le rendent inconteſtable : aucun homme ſage ne ſera tenté de s'inſcrire en faux contre un témoignage ſi illuſtre

(*q*) » Le Docteur Dupin, dit M. de „ Siſtéron, ſi connu en Sorbonne par ſes „excès, en avoit fait un traité entier ; „(du projet de réünir les appellans à „l'Egliſe Anglicane) il y avoit long„tems qu'on le ſçavoit dans une étroite „liaiſon & dans une rélation continuelle „ avec M. l'Archevêque de Cantorbéry, „c'eſt-à-dire, avec l'homme que l'Egliſe „Anglicane a de plus diſtingué par le „rang. D'abord on ſuppoſa que ce com„merce de lettres étoit un devoir de pure „civilité. Dans la ſuite on y ſoupçonna „ du myſtère : il en tranſpira quelque „choſe, on y eut l'œil. Enfin on parvint

(*q*) *Hiſt. de la Conſt. Tom. 2. pag. 87.*

Digitized by Google

»à la connoiſſance du plus abominable »complot qu'un Docteur Catholique ait »pû tramer en matiére de Religion ? l'A»poſtaſie n'eut jamais rien de plus cri»minel.

»Le 10. Février l'ordre fut donné, en »ma préſence, d'aller chez le Sr. Dupin »& de ſaiſir ſes papiers : ſur l'heure ils »furent tous enlevés : je me trouvai au »Palais Royal au moment qu'on les y »apporta : il y étoit dit, que les prin»cipes de notre Foi peuvent s'accorder »avec les principes de la Religion An»glicane : on avançoit que ſans altérer »l'intégrité du Dogme, on peut abolir »la Confeſſion auriculaire, & ne plus »parler de Tranſſubſtantiation dans le »Sacrement de l'Euchariſtie, anéantir »les vœux de Religion, permettre le »Mariage des Prêtres, retrancher le »jeûne & l'abſtinence du Carême, ſe »paſſer du Pape, & n'avoir plus ni com»merce avec lui, ni égard pour ſes déci»ſions »

On a donné au public en 1719. quelques-uns de ces papiers dont parle M. de Saléron; deux ou trois extraits des lettres de l'Archevêque de Cantorbéry au Sr. Dupin, rendront inconteſtable le principal objet de la liaiſon de ces deux amis.

Digitized by Google

Dans la plus ancienne en date, où il eſt queſtion du commencement de l'intrigue, l'Archevêque parle en homme perſuadé que le Docteur Dupin ne trouvera pas qu'il y ait de changement à faire à la Religion Anglicane, ou du moins qu'il en trouvera fort peu : (*r*) » Pour ce qui eſt »de moi, Monſieur, lui écrit-il, & de »l'Egliſe Anglicane, ou je me trompe »fort, ou j'y vois peu de choſe que vous »vouluſſiez changer, ſi j'en juge par »votre équité & votre érudition ordi»naire. »

Par une autre lettre, l'Archevêque fait connoître le déſir ardent qu'il avoit de voir ſe former l'union, à quoi lui & le Sr. Dupin travailloient : voici les termes de la lettre : (*s*) » Je prie Dieu de ſecon»der toutes vos charitables & pieuſes en»trepriſes pour la paix & l'unité de ſon »Egliſe : comme perſonne n'a plus à »cœur que moi cette union, je l'eſtime»rai comme l'œuvre la plus heureuſe & »la plus importante de ma vie, ſi je puis »en aucune maniére contribuer à l'avan»cer. Quel qu'en ſoit le ſuccès, Dieu »bénira nos bons deſſeins. »

On découvre par une troiſiéme lettre

[*r*] *Lett. du 13. Février 1717.*
[*s*] *Lettre ſans date.*

Digitized by Google

du même Archevêque, que le Docteur Dupin lui avoit envoyé son Traité manuscrit sur la réünion de l'Eglise Janséniene avec l'Anglicane : l'Archevêque lui marque qu'il a lû ses manuscrits avec tant de satisfaction, qu'il s'est dit à lui-même : (*t*) » heureuse l'Eglise de Fran»ce de posséder un tel Docteur. . . . assez »habile & assez courageux pour soutenir »ses intérêts, non-seulement contre ceux »de ses Ecrivains qui s'écartent & qui la »trahissent, mais encore contre le sou»verain Pontife lui-même, à qui il ose »résister en face, parce qu'il est répré»hensible.»

Après des preuves si parlantes de ce détestable complot, , si on compare l'Eglise défigurée par les Jansénistes, avec l'Eglise Anglicane, on conclura nécessairement qu'il ne reste plus à ces Novateurs qu'à faire la cérémonie de leur réünion avec les Anglois.

(*t*) *Du premier Oct.* 1718.

Digitized by Google

QUATRIÉME QUESTION.

Quelle a été la conduite des Jansénistes après les anathêmes prononcés par l'Eglise contre les Réflexions morales.

J'Avois promis, au commencement de cette derniére Partie, de montrer que les Jansénistes renversent totalement la nature du gouvernement de l'Eglise, foulent aux pieds l'autorité du Vicaire de J. C. réduisent à rien celle des Evêques, mettent les simples Prêtres de niveau avec les Evêques & le Pape, & transférent au troupeau de J. C. ce qui ne peut convenir qu'à ses Pasteurs. Pour remplir ma promesse, il ne m'en a presque coûté que de raporter ce qui s'est passé sous nos yeux : faisons-en autant pour vérifier l'éxécution des deux derniers Canons de l'assemblée de B. F. Le premier de ces deux Canons, qui est l'objet de cette question, ordonne, *lorsque N. S. P. le Pape aura prononcé quelqu'anathême, de s'écrier & d'en appeller à un Concile.* Ce Canon a deux parties, dont il nous faut parler séparément : il oblige les Jansénistes, quand ils seront condamnés sans ressource, 1°. de s'*écrier* contre les anathêmes qui au-

Digitized by Google

ront foudroyé leurs Nouveautés : 2°. *d'appeller* de cette condamnation au futur Concile.

ARTICLE PREMIER

Les Janséniſtes condamnés ſe ſont écriés contre les anathêmes que le Pape a prononcés contre leurs Nouveautés.

LE Pere Queſnel s'y étoit aſſez bien pris pour faire revivre le Janſéniſme déja tant de fois proſcrit : mais que peuvent toutes les ſubtilités de l'héréſie contre les Promeſſes faites par J. C. à ſon Egliſe ! Le venin du Livre du P. Queſnel ſe fit d'abord connoître. Nous avons expoſé ailleurs avec quelle ſolemnité le ſouverain Pontife avoit anathématiſé les erreurs qu'il contenoit. Quatre Papes ſucceſſeurs de Clement XI. ont confirmé ces anathêmes ; tous les Evêques du Monde Catholiques, excepté une vingtaine d'Evêques François, ont acquieſcé au jugement du St. Pere. C'eſt contre un jugement ſi ſolemnel de l'Egliſe univerſelle, qu'une poignée de Novateurs, épars ça & là dans quelques Provinces de France, ont oſé s'élever avec toute la fureur que peut inſpirer le plus indomtable attachement à l'erreur. Non, il n'y a point d'ou-

Digitized by Google

trages, je puis même dire de blaſphêmes, qu'ils n'aient vomis contre ce jugement irréformable de l'Egliſe. Entre les milliers de volumes qu'ils ont mis au jour à cette occaſion, qu'on parcoure, ſans choix, les premiers qui tomberont ſous la main, par-tout on verra le même eſprit de révolte, par-tout ces Novateurs *s'écrient* en vrais Fanatiques.

Ouvrons d'abord les ouvrages de M. de Montpellier qui a été ſi long-tems Chef de la Secte : écoutons ſur quel ton il *s'écrie* contre la Bulle dans une Inſtruction paſtorale : (*u*) » Il y a long-tems, »mes très-chers frères, que nous gémiſ»ſons des maux que la Bulle *Unigenitus* »a cauſés dans l'Egliſe : nous ne voyons »rien, dans l'eſpace de dix-ſept cens ans, »à quoi nous puiſſions la comparer : cha»que ſiécle a eu ſon ſcandale ; celui de la »Bulle, de quelque côté qu'on le conſi»dére, nous paroît le plus grand que »Dieu ait permis. » L'édifiant début pour une Inſtruction paſtorale ! à s'en tenir aux *cris* de ce Prélat, cette Bulle. (*x*) » flétrit »le langage des Peres ſur la toute-puiſ-

(*u*) *Inſtr. Paſt. ſur les Miracles, &c. pag.* 1.
(*x*) *Voyez la table générale qui ſe trouve à la fin du troiſiéme volume des Œuv. de M. de M. au mot* Conſtitution.

Digitized by Google

»ſance de Dieu, ſur la charité; elle con-»fond les deux Alliances; elle renverſe »les fondemens de la morale chrétienne; »elle condamne les vraies maximes ſur »la pénitence; elle ôte l'Ecriture ſainte »des mains des Fidéles; elle attaque les »fondemens de la Hiérarchie, les droits »des Evêques & les Libertés Gallicanes: »les Jéſuites ont ſollicité cette Bulle: elle »autoriſe leur nouvelle doctrine dans les »points capitaux: elle met par-tout le »trouble & l'inquiétude, *CRI GENE-»RAL*: les Fidéles en ſont allarmés; »les Hérétiques s'en ſcandaliſent, &c.» Ce ſont-là autant d'expreſſions qu'on trouve mille fois répétées dans les trois gros volumes des *Oeuvres de Meſſire Charles-Joachim Colbert*, dont les Janſéniſtes ont gratifié le public.

La Conſtitution *Unigenitus* étant ſi mauvaiſe, aux yeux de ce Prélat, eſt-il ſurprenant qu'il aſſûre à ſes oüailles que Dieu a parlé contre cette Bulle en vingt maniéres, de compte fait, & par toutes ſortes de bouches? (y) Dieu à parlé, ſelon lui, contre la Bulle avant ſa naiſſance, dans les Congrégations *de auxiliis*, dans les Mandemens des Evêques contre les nouveaux Caſuiſtes, dans les Aſſemblées

(y) *Voyez l'Inſtr. ſur les Miracles, pag. 2. & 3.*

Digitized by Google

du Clergé, &c. Au jour de la naissance de la Bulle, Dieu a parlé contre ce Décret par la consternation qu'il a causée de toute part. Depuis sa naissance Dieu a parlé contre la Bulle par la bouche des Prophètes, des Apôtres, des Martyrs, des Confesseurs, des Docteurs, des Saints de tous les tems & de tous les siécles : il y a parlé par la bouche des Evêques, des Curés, des Prêtres, des Religieux & autres Ministres inférieurs : le Prélat pouvoit ajouter, des Frères Tailleurs, des Frères Cordonniers, des Sœurs Grises & des Enfans de Chœur qui ont appellé au Concile : il a parlé par la bouche des filles, des femmes, des Magistrats : il auroit encore dû ajouter ici, & des Avocats.

Après une éloquente figure de deux pages, dont je ne viens de donner que la substance, M. de Montpellier vient au but, & dit, ou plûtôt *s'écrie* que Dieu parle maintenant par les miracles & les prodiges qui s'opèrent aux tombeaux des Appellans ; c'est-à-dire, par les indécences, les folies, les extravagances, & quelque chose de plus encore, qu'on a vû au cimetiére de St. Médard : c'est-là ce que préconise un Evêque comme des miracles faits pour anéantir la Bulle. (z) »Que

(z) Ibid. *pag.* 46.

Digitized by Google

»de peines, *s'écrie-t'il* toujours, que de »travaux pour élever l'édifice de la Bul»le ! Qui pourroit raconter toutes les in»trigues mises en œuvre pour l'éxécu»tion d'un dessein qui menace le Ciel ? »Mais Dieu qui voit l'ouvrage, le mé»prise : les cendres d'un mort lui suffi»sent pour déconcerter tous les projets, »& les béquilles des boiteux & des pa»ralytiques, pour abattre cette tour or»güeilleuse. » Les Déïstes assemblés à B. F. n'ont assûrément jamais pû prétendre qu'on *s'ecrieroit* avec plus de force *contre les anathêmes prononcés par le Pape contre leurs nouveautés.*

Les autres Ecrivains du Parti disent à peu près les mêmes choses dans leurs *cris* contre la Bulle, mais communément sur un ton moins élevé : chacun prend celui qui convient à son rang dans le Parti, à son caractère, aux personnes qu'il instruit, au plus ou au moins de mauvaise humeur & de chagrin que lui cause la situation des affaires de la Secte. Souffrons en cinq ou six éxemples, quelqu'indignation qu'ils puissent exciter en nous : ils seront fort cours.

Les Auteurs de l'*Instruction familiére sur la Constitution*, & de la *Vérité renduë sensible à tout le monde*, ont été destinés à instruire

Digitized by Google

le petit peuple par forme de Catéchiſme : leur façon de s'*écrier* contre la Bulle eſt proportionnée à cette fonction : elle eſt ſimple, ſans ornement & hardie. (*a*) » La »Conſtitution, dit le premier, condam»ne ce que le premier article du Sym»bole nous oblige à croire de la toute»puiſſance de Dieu.... la Conſtitution »condamne la néceſſité de la foi en JE»SUS-CHRIST.... la néceſſité du pre»mier & du grand commandement d'ai»mer Dieu.... la prudence qu'il faut »avoir pour ne pas profaner les choſes »ſaintes, & ne pas donner l'abſolution à »des indignes.... enfin la Conſtitution »condamne l'obligation d'obéïr plûtôt à »Dieu qu'aux hommes. »

Le ſecond, après avoir dit à peu près les mêmes choſes, s'*écrie* encore : (*b*) » La »Conſtitution eſt pleine d'ahus & de nul»lités, c'eſt-à-dire, de défauts eſſentiels, »qui ſuffiſent pour qu'elle ne ſoit pas re»cevable. »

Le protecteur de nos *Libertés renverſées par la Conſtitution* a écrit pour mettre ſurtout les Avocats au fait des matiéres : ſes *cris* contre la Bulle ſont donc d'un ton plus relevé, & l'objet en eſt plus profond. (*c*)

(*a*) *Depuis la page* 23. *juſqu'à la pag.* 33.
[*b*] *T.* 1. *p.* 250. (*c*) *Renverſ. &c. T.* 1. *p.* 104.

Digitized by Google

»Il n'eſt pas néceſſaire d'être François, »*s'écrie-t'il* gravement, pour avoir droit »de ne pas recevoir un tel jugement ; il »ſuffit d'être Chrétien, ou même d'être »homme, pour être obligé de le rejet»ter : mais il eſt vrai que les François »doivent s'élever contre avec plus de for»ce. » La belle gradation en matiére ſpirituelle, *homme*, *Chrétien*, *François* ! Le grand objet des *cris* de ce François réfugié ſont les abus de la Bulle : il en trouve trente dans la Bulle même, & 41. dans la maniére dont elle a été reçuë : matiére pour lui de deux volumes remplis de ſoixante & onze *cris*, qu'il termine par ce *cri général* contre la Bulle : (*d*) » Dénon»cer au Concile cette Conſtitution, c'eſt »ſauver la foi, la morale & la diſcipline ; »c'eſt entreprendre la cauſe du monde la »plus juſte, & où il eſt moins poſſible »de ſuccomber.... c'eſt faire voir que »le Pape eſt faillible, & le Concile ſu»périeur au Pape, en déférant au Con»cile une Conſtitution qui ne peut n'être »pas condamnée, *fiat*, *fiat*. » Que ſous un tel maître Meſſieurs les 50. ſe ſoient *écriés* contre la Bulle, comme ils l'ont fait, on n'en doit plus être ſurpris.

Le chagrin, une humeur noire, une

[*d*] Ibid. *Tom. 2. page derniere.*

Digitized by Google

bile recuite, ont donné le ton aux *cris* suivans : ce sont ceux de Dom Thierry, qui semble avoir pris les *cris* de Luther pour modéle des siens. (*e*) « On ne pou»voit rien de pire *s'écrie-t'il*, que la »Bulle *Untgenitus*, que le politique Clé»ment XI. fagotta & publia à la sollici„tation des Jésuites & sur leurs mémoi„res, & dans laquelle il condamne les „vérités les plus inconteſtables & les plus „fondamentales du Christianisme .... Il „ faut nécessairement dénoncer cette Bul„le à l'Eglise Catholique, comme for„ mellement hérétique. „ N'est-ce pas ainsi qu'il avoit été statué à B. F. qu'on *s'écrieroit* contre les anathêmes de l'Eglise, avant que d'appeller au Concile? (*f*) »On est exclu, continuë-t'il, de toutes „ les charges, bénéfices & emplois Ec„ clésiastiques .... sans qu'on puisse allé„ guer autre chose, sinon qu'on ne veut „ pas souscrire au maudit Formulaire d'A„ léxandre VII. & à la Bulle impie de „ Clément XI .... (*g*) La Bulle *Unigeni„ tus*, qui est son ouvrage, (du diable) „ dans ce siécle-ci, n'a été forgée que „ pour appuyer le Molinisme, que je ne „ crains point d'appeller le Pélagianisme

[*e*] *Second Mém. sur les projets des Jans. p.* 7.

(*f*) Ibid. *p.* 10. (*g*) *Troisiéme Mém. p.* 9.

Digitized by Google

» de nos jours ; & cela ſous prétexte de »détruire le prétendu Janſéniſme, qui »n'eſt autre que la doctrine de l'Egliſe. « Luther à brûlé la Bulle de Léon X. qui anathématiſoit ſes erreurs ; mais je ne ſache pas qu'il ait jamais dit qu'elle fût l'ouvrage du diable.

Un des plus furieux Auteurs de la Cabale a tenté de prendre dans ſes *cris* contre la Bulle, le ton dévot, en faveur des dévotes du Parti : c'eſt le ton qu'il prend au commencement d'un libelle qu'il a intitulé : *Jeſus-Chriſt ſous l'anathéme & l'excommunication* ; il le finit en vrai ſéditieux. Ecoutons cet hypocrite perſonnage dans ſon commencement & dans ſa fin. (*h*) »L'écrit ſuivant, dit-il, eſt fait pour la «conſolation des perſonnes vraiment »touchées des maux de l'Egliſe.... Elles »ne trouveront dans cet écrit que des »ſujets de s'édifier.... (*i*) On préſente »[à la piété des Fidéles] le même J. C. »condamné de nouveau dans ſa vérité »& excommunié dans ſes défenſeurs par „ un grand nombre de Pontifes de la Loi „ nouvelle dans la Conſtitution *Unigeni-* „*tus*.... On fait enſuite le paralléle du „ jugement de Caïphe contre J. C. avec

[*h*] *Dans l'Avertiſſement, page* 1.
[*i*] *Préface, page* 3.

Digitized by Google

„ la Conſtitution *Unigenitus* de Clément
„ XI. & l'on montre que comme Caï-
„ phe a condamné & excommunié J. C.
„ dans ſa perſonne, Clément XI. l'a con-
„ damné de nouveau dans la vérité, &
„ excommunié dans ſes Membres en la
„ perſonne des Défenſeurs de la vérité,
„ & que ceux qui reçoivent la Conſtitu-
„ tion ſont coupables, & imitent la pré-
„ varication des Juifs qui conſentirent à
„ la condamnation de J. C. „

Voilà le plan de cet onctueux ouvrage, & ce que l'Auteur veut que les dévotes Janſéniſtes méditent (*k*) *ſans ceſſe :* que cela eſt propre à les *édifier*! Le fruit de ces méditations doit être une révolte pieuſe, mais compléte contre toutes les Puiſſances : l'Auteur y exhorte de la maniére la plus vive. (*l*) „ Ni le nom, *s'écrie-t'il*, „ de celui qui a donné la Conſtitution, ni „ le grand nombre des Evêques qui l'ont „ reçuë, ne doit point faire aujourd'hui „ d'impreſſion ſur les eſprits de ceux à „ qui Dieu a donné un amour ſincére „ pour l'Egliſe & pour la vérité : ni les „ banniſſemens, ni la privation de leurs „ emplois, ni les autres perſécutions, ni „ les excommunications ne doivent point

[*k*] *Voyez la page* 59. *&* 60.
[*l*] *Page* 50.

Digitized by Google

„ les ébranler : par-là ils deviennent plus „ conformes à J. C. & à ſes premiers Diſ- „ ciples condamnés & excommuniés par „ les Chefs de la Religion. „ Peut-on ſe joüer plus indignement de la Religion, & outrager plus inſolemment ſon divin Auteur, qui a été pour nous un ſi parfait modéle d'obéiſſance ?

Le Père de la Borde de l'Oratoire ſera le dernier dont les *cris* contre la Bulle fatigueront notre patience: Ce fameux Novateur termine ſon *témoignage de la vérité* par une inſtruction ſur ce qu'il faut faire des anathêmes prononcés par le Pape & les Evêques contre les Nouveautés de la Secte : ſon idée ſur cela eſt neuve. [*m*] „ J. C. nous a dit, *s'écrie-t'il*, qu'il „ étoit plus avantageux d'être jetté dans „ le fond de la Mer, que d'être un ſujet „ de ſcandale au plus petit de nos frè- „ res : qu'on juge ſur ce principe du parti „ qu'il falloit prendre à l'égard d'une Conſ- „ titution qui, non ſeulement ſcandaliſe „ les foibles, mais les forts.... A l'aſpect „ de la Conſtitution, les gens de bien „ ont été ſaiſis d'horreur, les libertins ont „ triomphé.... Et l'on nous demande ce „ qu'on doit faire d'une Conſtitution qui „ cauſe tous ces déſordres ! Si la pruden-

(*m*) *Témoignage, &c. pag.* 325.

Digitized by Google

»ce humaine & la timidité balancent, »que la vérité décide : *ſuſpendatur mola »aſinaria in collo ejus, & demergatur in pro»fundum Maris.* » Les Calviniſtes & les Luthériens n'auroient pû *s'écrier* avec plus de courage contre les déciſions du Concile de Trente ; mais ils auroient pû le faire avec autant de fondement, & *la vérité eût décidé* de même en leur faveur.

ARTICLE SECOND.

Les Janſéniſtes, après s'être écriés contre les anathêmes de l'Egliſe, ont appellé au futur Concile.

PAr des libelles remplis de *cris* contre la Conſtitution, & multipliés à l'infini, les Janſéniſtes tâchérent pendant près de quatre ans de diſpoſer les eſprits des peuples à ſe révolter ouvertement contre l'Egliſe, & à voir, ſans horreur, un appel ſchiſmatique au futur Concile. Ils crurent y avoir réuſſi, & qu'il ne falloit plus différer l'appel réglé à B. F. près de cent ans auparavant. Le premier de Mars de l'année 1717. quatre Evêques, ſçavoir, les Evêques de Mirepoix, de Sénez, de Montpellier & de Boulogne, préparerent le ſignal de la révolte en dreſſant l'acte d'appel annoncé depuis ſi long-tems. Ne

Digitized by Google

trouvant dans toute l'hiſtoire de l'Egliſe aucun modéle catholique d'un pareil acte, il ne rougirent pas de dreſſer leur appel ſur celui de Luther : même ordre, mêmes motifs mêmes prétextes, mêmes précautions, & ſouvent mêmes termes dans l'un & dans l'autre. Le cinq du même mois ils le rendirent public. Toute la Secte éxalta ces quatre Prélats comme autant de Héros, qui pour mettre en ſûreté le dépôt de la foi, avoient le courage de s'élever contre le ſouverain Pontife uni à preſque tous les Evêques du monde.

Aux prémiers cris d'allégreſſe ſuccéda un embarras, ce fut de trouver des expédiens pour groſſir le nombre des Appellans. On fit pour cela les démarches les plus hardies : le jour même de la publication de l'appel les quatre Evêques oſérent bien écrire une lettre commune à M. le Duc Régent pour le preſſer d'engager tous les Evêques du Royaume à appeller comme eux.

On employa à l'égard des Eccleſiaſtiques, des Religieux, des Religieuſes, & du reſte des fidéles tout ce que l'Eſprit d'héréſie & de cabale peut ſuggérer d'artifices. Il faut entendre là-deſſus un ſçavant Bénédictin qui a été dix ans Appellant, & qui a donné depuis d'éclatantes marques

Digitized by Google

de conversion : il écrit à un de ses Confrères encore Apellant, pour l'engager à renoncer comme lui à l'Appel (*n*) » Est-»ce dans uns Concile, lui dit-il, que vos »Chefs ont formé leur appel ? Ont-ils »seulement convoqué leur Synode? Com-»ment votre faction s'est-elle accruë, »augmentée ? Vous comptez bien sur ma »discrétion, quand vous osez pousser à »bout sur les témoignages (des Evê-»ques) étrangers un homme qui, pen-»dant dix ans, a été témoin oculaire »des mauvaises voies dont vous vous êtes »servi pour grossir votre Parti : que ne »dirois-je pas là-dessus, si je disois tout »ce que je sçai ? » Un témoin oculaire de ces *mauvaises voies* en dit beaucoup dans ce peu de paroles : il nous épargnera un plus long détail, une seule de ces mauvaises voies donnera ici idée des autres.

Le nombre des Appellans ne grossissant pas aussi vîte qu'on s'en étoit flatté, ont prit le parti de faire des Appellans avec de l'argent. Dans cette extrémité les quêtes ordinaires ne parurent pas suffisantes (*o*) on y suppléa par des empunts. M. le Cardinal de Noailles,

[*n*] *Dom Vinc. Thuillier, seconde Lett. p.* 192.
[*o*] *Voyez la réf. des Anecd. T.* 2. *p.* 216. *& suiv.*

Digitized by Google

avoit un Eccléſiaſtique nommé *Delort*, attaché à ſa perſonne depuis plus de trente ans: un autre Eccléſiaſtique nommé *Servien*, étoit au près de M. de Noailles Evêque de Chaalon ſur Marne, en qualité de ſon Aumônier. Le Parti jetta les yeux ſur Delort & Servien pour former la nouvelle caiſſe militaire contre l'Egliſe. Ces deux Agens du Parti ſe mirent en devoir de remplir leur commiſſion. Pour mieux réuſſir à tromper la crédulité de ceux qui étoient en état de leur prêter, ils leur dirent que ces emprunts ſe faiſoient pour une affaire de Religion. Dans l'eſpace de deux ans ils amaſſérent près de 1400000. l. de l'aveu même de l'Auteur (*p*) des Anecdotes. Quand il fut quéſtion de rembourſer, ils répondirent qu'ils avoient agi pour des perſonnes du premier rang, qu'il ne leur étoit pas permis de nommer: c'eſt tout ce que leurs Créanciers en purent tirer.

Un de ces Créanciers préſenta requête à M. le Duc Régent, pour ſupplier ce Prince de faire arrêter Servien. Les ordres furent donnés pour cela, & pour le faire enfermer au Fort l'Evêque. Après s'être tenu long-tems caché à l'Archevêché, il fut enfin ſaiſi, & par ſentence du

(*p*) *Voyez T. 3. p. 248. & ſuiv.*

Digitized by Google

Chatelet, condamné aux Galéres : il appella au Parlement qui confirma la Sentence, & il fut conduit à Marſeille. Pour Delort, M. le Cardinal fut averti, par ordre de M. le Régent, de le chaſſer dans 24. heures de l'Archevêché, qu'autrement on l'y faiſiroit par ordre du Roi. (*q*) *Il en coûta au cœur de ce Cardinal*, dit l'Auteur des Anecdotes, *pour renvoyer le premier de ſes Eccléſiaſtiques, attaché à ſa perſonne depuis plus de* 30. *ans. L'Evêque d'Auxerre, en ami ſolide & fidéle*, partagea ſa douleur, & *ne le quitta point*. Les ordres preſſoient ; ce fut une néceſſité au Cardinal d'obéïr.

M. le Cardinal de Mailly découvrit, un des premiers, à quelle *affaire de Religion* on employoit ces prodigieuſes ſommes : ſur des preuves inconteſtables qu'il eut qu'avec cet argent on trafiquoit des appels, il aſſura dans une lettre aux Cardinaux, Archevêques & Evêques, que *l'infame trafic des appels étoit un fait conſtant*. Les Janſéniſtes avoient tout l'intérêt du monde à ce que le public ne ſçût jamais ſur quoi fondé M. de Mailly avoit parlé ſi affirmativement : l'indiſcrétion du faiſeur *d'Anecdotes* a donné occaſion à la révélation de ce Myſtère d'iniquité. Cet Ecrivain

[*q*] Ibid.

Digitized by Google

ayant dit que M. de Mailly avoir parlé de la ſorte ſur la foi du ſuplément à la Gazette de Hollande, M. l'Evêque de Siſtéron a crû devoir l'inſtruire: on verra volontiers ici les inſtructions qu'il lui donne.

[r] » Voici préſentement, lui dit ce » Prélat, ſur quoi fondé M. l'Archevê» que de Reims ſe crut en devoir de publier » pour lors que tous ces emprunts étoient » deſtinés à payer le ſchiſme des appels, » & la révolte de ceux qui dans leurs » Théſes en ſoutenoient les erreurs. C'eſt » que dans ce même tems on affecta dans » la Faculté de Théologie de Reims, » d'inférer, dans preſque toutes les Thé» ſes que ſoutenoient les Candidats, huit » ou dix propoſitions des plus hérétiques » ou des plus ſéditieuſes de Queſnel, & » que d'abord, après chaque Thèſe ſou» tenuë, on remetoit aux Candidats une » lettre de change de cinq cens livres, » qu'on le conduiſoit chez un Marchand, » où elle lui étoit payée ſur le champ, & » qu'en 1719. deux de ces Candidats al» lérent chez M. l'Archevêque de Reims » révoquer leurs appels, & lui révéler » ce myſtère d'iniquité.

» C'eſt que dans ce même tems les

[r] *Réfutation des Anecdotes Tom. 2. pag. 218. & ſuiv.*

» Queſnéliſtes

Digitized by Google

»Queſnéliſtes parvinrent, par les mê-
»mes voies, à engager un nombre de
»Curés du Diocèſe de Reims à appeller
»de la Bulle; que le premier Mardi d'a-
»près les Fêtes de la Pentecôte, jour
»marqué dans tous les Doyennés ruraux
»du Diocèſe de Reims, pour y tenir les
»Calendes, des Emiſſaires du Parti s'y
»rendoient de tous côtés; qu'après le
»repas ils dépoſoient publiquement ſur
»la table leur appel au futur Concile;
»que ſi parmi le grand nombre qui réſiſ-
»térent à cet appas, il s'en trouvoit quel-
»qu'un qui parût héſiter, on achevoit de
»le déterminer en lui faiſant couler ſe-
»crettement quelques loüis d'or dans la
»main; que ſept ou huit de ces Curés
»qui avoient eu le malheur de vendre
»ainſi leur propre foi, allérent ſéparé-
»ment révoquer leurs appels dans les
»mains de leur Archevêque, dépoſer
»dans ſon ſein le lâche artifice auquel
»ils s'étoient laiſſés ſurprendre, & lui en
»laiſſer, avec la révocation de leur ap-
»pel, une déclaration ſignée de leur
»main.

» C'eſt que, quand on vouloit obtenir
»un appel général de tout un Chapitre,
»de toute une Abbaye, ou de toute une
»Communauté Religieuſe, on avoit

Digitized by Google

»ſoin de s'informer du nom de ceux ou »de celles qui avoient ou le plus de cré»dit dans leurs Corps, ou le plus de pen»chant à la nouveauté; & qu'en ache»tant les ſuffrages de trois ou quatre, »toutes les plus déterminées d'en venir »à un coup d'éclat, avec huit ou dix »mille francs, on parvenoit à faire ap»peller tout un Corps. Voilà encore une »fois, ſur quelles connoiſſances M. le »Cardinal de Mailly s'écrioit que *l'infa»me trafic des appels eſt un fait conſtant.* Il »eſt conſtant en effet, puiſque les cou»pables alloient eux-mêmes lui faire un »humble aveu de leur lâcheté. »

Ce qui met le comble à la certitude d'un fait ſi intéreſſant, c'eſt que non-ſeulement les ſéduits ont avoüé leur lâcheté; mais un des principaux ſéducteurs a auſſi fait l'aveu de ſon crime. En 1724. Servien délivré des Galères, mais banni du Royaume, ſéjourna quelque tems en Lorraine: là, il révoqua ſon appel entre les mains du Grand Vicaire actuel du Diocèſe de Verdun. Dans cette révocation écrite entiérement de ſa main, il convient qu'il a eu part à l'infame trafic des appels, & déteſte la conduite qu'il a tenuë en les ſollicitant à prix d'argent. Voici une copie de cet acte, tirée ſur l'o-

Digitized by Google

riginal, que la providence a fait tomber entre mes mains.

» Je soussigné déclare que j'ai en horreur, & que je déteste la conduite que j'ai tenuë en sollicitant, même à prix d'argent, l'appel de la Constitution *Unigenitus* au futur Concile. Je me soumets de cœur & d'esprit à cette même Constitution, comme à une loi dogmatique de l'Eglise, & reconnois que les Appels que j'en ai sollicités au futur Concile, sont nuls, * *injustes*, illusoires & schismatiques, & me repens de m'en être mêlé, & consens que cet acte soit déposé au Greffe de l'Officialité de Verdun. Fait à Moulainville-la-haute, Village de Lorraine, Diocèse de Verdun. En foi de quoi j'ai signé ce jourd'hui dixiéme Février mil sept cent vingt-quatre.

» *Signé*, Jacques Servien, Prêtre du Diocèse de Lyon. »

Après de si *mauvaises voies* employées pour faire faire du progrès à l'appel, l'Auteur des *Anecdotes* a bonne grace de venir nous dire: (*s*) » De toutes parts il vint une infinité d'adhésions, & cette foule successive d'adhérans (étoit) toute

* *Ce mot est à la marge dans l'original avec un renvoi.*

[*s*] *Tom. 3. pag. 151.*

Digitized by Google

»compoſée de ce qu'il y avoit de plus »illuſtre & de plus éclairé dans tous les »Corps & dans toutes les Contrées du »Royaume. » Aſſûrément, dès qu'on faiſoit les Appellans avec de l'argent, *la foule* auroit dû, ce ſemble, en être prodigieuſe : diſons cependant, à l'honneur de la Catholicité de notre Nation, ou plûtôt prouvons, par les Janſéniſtes eux-mêmes, que cet Ecrivain groſſit de beaucoup trop les objets.

Les Appellans un peu multipliés par les largeſſes de la Secte crurent qu'il étoit de leur intérêt de faire connoître au Public qu'ils faiſoient effectivement *foule* : ils comptérent leur troupeau, *Parcere eſt numerare Pecus* : ils en dreſſérent des liſtes très-détaillées, & en firent trophée en les rendant publiques. Tout le monde ſçait qu'ils ont eu autant d'Evêques à leur tête que les Pélagiens, c'eſt-à-dire, dix-neuf, trois Univerſités, pluſieurs Chapitres, des Religieux de preſque tous les Ordres : dans cette *foule* de gens illuſtres & éclairés, on compte des Frères Tailleurs, des Frères Cordonniers, des Sœurs Griſes, des Novices, des Enfans de Chœur : & cependant avec toutes leurs ſommes, ils n'ont pû parvenir à faire deux mille Appellans dans tout le Royaume ; leurs

Digitized by Google

propres listes en font foi : voila l'*infinité d'adhésions* réduite, par les Jansénistes mêmes, à sa juste valeur. Il faut cependant observer, pour l'honneur de la Secte, que ces listes ne comprennent pas une multitude d'Appellans d'une autre fabrique, bien postérieurs aux premiers : je parle de ceux que M. de Montpellier assûre être sortis de (*t*) *la poussiére du tombeau* du Sr. Pâris : je ne sçache pas qu'on ait fait le dénombrement de ceux qui peuvent se glorifier d'une si noble & si *sainte* origine : je n'en puis donc rien dire.

Le malheureux fruit d'un trafic si détestable fit bien-tôt horreur : la comparaison de moins de deux mille révoltés avec tout le reste de l'Eglise Catholique dans la soumission, jetta l'appel dans le discrédit, ouvrit les yeux à un grand nombre de ceux qui s'étoient laissés séduire, & les fit rentrer dans le sein de

[*t*] « *Que quelqu'un eût dit .... je viens d'assister à l'inhumation d'un Diacre qui ne vivoit* » *que de légumes mal apprêtés .... Dieu lui accor-* » *dera le don des miracles, & la poussiére de son* » *tombeau fera plus d'Appellans que tous les écrits* » *qui ont paru jusqu'à présent .... sa prédiction,* » *il y a sept ans, auroit paru une folie, & main-* » *tenant nous en voyons l'accomplissement.* » *Lett. past. de M. de Montp. pour ... prémunir les Fidéles de son Diocèse contre un Bref du Pape, &c. p.* 14.

Digitized by Google

l'Eglise. C'est l'aveu que fit un Ecrivain de la Secte peu d'années après l'appel. En parlant des deux Partis qui, selon lui, divisent l'Eglise, il dit que si c'est le Parti des Jansénistes qui s'égare, (*u*) la *grande séduction n'est pas encore à craindre : ils sont en trop petit nombre . . . . peu de gens les suivent, & de ceux qui les estimoient ci-devant, & avoient confiance en eux, il y en a un très-grand nombre qui les ont abandonnés pendant ces dernières années.* Voilà où aboutit le fracas de l'appel & les manœuvres indignes de ses Suppôts.

Ici le projet de B. F. est en défaut, ainsi que tout projet contre l'Eglise de J. C. doit nécessairement y tomber. Les Déïstes de cette assemblée n'avoient pas prévû que l'appel au futur Concile auroit un si triste sort : ils n'ont donc rien suggéré pour parer à cet inconvénient. Celui qui inspire l'esprit d'hérésie a des ressources : les Chefs du Jansénisme ont trouvé moyen de suppléer à ce qui manque au plan de B. F. La maniére dont ils s'y sont pris ne faisant qu'indirectement partie de la démonstration que j'aie entreprise, je n'en dirai qu'un mot.

Nos Novateurs *abandonnés d'un très-*

(*u*) *Troisiéme Lettre d'un Eccl. de Flandre à M. de Soissons, du 10. Janv. 1726. pag. 13.*

Digitized by Google

grand nombre de ceux qui les eſtiment, auroient dû perdre toute eſpérance de pouſſer plus loin l'éxécution de leur projet, & ouvrir les yeux à la lumiére comme tant d'autres. Ce n'eſt pas-là le génie de l'héréſie : ils ont mieux aimé entreprendre de faire croire au monde qu'une cauſe auſſi délabrée que la leur, étoit la cauſe de Dieu, que la vérité, bannie de toute l'Egliſe Catholique, étoit concentrée dans leur petit troupeau, que le Ciel combattoit pour eux, & travailloit par d'innombrables miracles à diviniſer l'appel. De-là, les ſcandaleuſes farces du Cimetiére de St. Médard : c'eſt là ſur-tout, que ſur la tombe d'un Diacre mort l'appel à la main, on a vû ſe renouveller le fanatiſme des Anabaptiſtes, les extravagances & les impudicités des Calviniſtes dans les Cévenes ; & cette tombe, qui couvre le cadavre de cet Appellant, cette tombe où il ſe commet des horreurs qui ont fait rougir les libertins eux-mêmes, M. de Montpellier ne rougit pas de l'indiquer à ſes oüailles comme l'école de Dieu même, comme la Chaire où déſormais il faut aller entendre les Oracles de la vérité. Voici comment s'exprime ce Prélat dans une *Inſtruction* paſtorale faite exprès pour relever les prétendus miracles qui

Digitized by Google

s'opérent au tombeau de ce Diacre *en faveur des Appellans :* (*x*) » Quelle école ! »(le cimetiére de St. Médard) ſans écrits, »ſans livres, ſans ouvrages polémiques, »Dieu inſtruit en un moment des mil»liers de Fidéles de la cauſe la plus im»portante qu'il y ait dans le monde. On »chaſſe les Docteurs, on ferme les Sé»minaires, on détruit les Colléges, & le »tombeau d'un homme qu'on mépriſe, »devient une Chaire où la vérité même »ſe fait entendre d'une maniére plus mer»veilleuſe : elle y forme ſes diſciples ; elle »y prononce ſes Oracles ; elle y décide »que la Bulle eſt telle que nous l'avons »repréſentée dans notre acte d'appel, »que notre cauſe eſt la cauſe de Dieu, »que les ſentences lancées contre nous »ſont injuſtes. »

Les Déiſtes de B. F. s'étoient propoſé de *faire paroître la puiſſance de Dieu toute autre qu'elle n'avoit éclaté* juſqu'alors : convenons qu'elle ne parut jamais telle que leurs deſcendans la *font paroître* au tombeau de leur *Saint*. Ces Déiſtes s'étoient propoſé *d'abattre la puiſſance de l'Egliſe, de ruiner l'Evangile* : où eſt-elle cette Egliſe, qui, ſelon les promeſſes de l'Evangile,

(*x*) *Inſt. paſt. au ſujet des mir. qne Dieu fait en faveur des App. du* 1. *Fév.* 1733. *pag.* 17.

Digitized by Google

devoit durer jusqu'à la fin des siécles ; où est-elle ? M. de Montpellier vient de nous le dire: elle est réduite au cimetière de St. Médard ; en vain la chercheroit-on ailleurs ; là, & nulle part ailleurs, *la vérité même se fait entendre & y prononce ses Oracles* ; tout le reste de l'Univers Catholique est tombé dans les ténébres & l'ignorance à la suite du Pape & des Evêques.

Le Chef de ces Déïstes, St. Cyran, soutenoit *qu'il n'y avoit plus d'Eglise*, que J. C. avoit *répudié* l'Eglise son épouse devenuë *adultère* & *prostituée*. L'idée que les disciples viennent de nous donner de l'état où le Pape & les Evêques ont réduit l'Eglise par la Constitution, est-elle bien différente de l'idée du Maître ? Ce Patriarche de la Secte ajoutoit que J. C. vouloit qu'à la place de cette Eglise ou de cette épouse infidelle, *on lui en substitua une autre qui lui seroit fidelle* : qui est-ce qui établira cette nouvelle Eglise sur les ruines de l'ancienne ? Qui est ce qui retirera les peuples des ténébres où ils sont dans le centre même de la Catholicité ? Un trait du fanatisue le plus parfait & le mieux soutenu, va nous l'apprendre : il mettra le comble aux autres.

Les Jansénistes pénétrés de douleur à la vûë des maux que le Pape, les Evê-

Digitized by Google

ques & ceux qui sont dociles à leurs voix causoient à l'église, ont tâché de se consoler & de consoler aussi le petit troupeau, en disant pendant long tems : *Elie va venir il rétablira toutes choses, restituet omnia :* leurs Prophétesses du cimétière de St. Médard ont désigné sa personne, c'est le Prêtre Vaillant, fils d'un Aubergiste de Troyes: elles ont prédit l'année, le mois, le jour & presque l'heure de cet avènement. (y) « Le grand objet des prédic-»tions (qui se font au cimétière) c'est le »retour prochain des Juifs & la venuë »d'Elie qui doit en être l'instrument : il »viendra, disent-elles, dans peu, dans »quelques jours, dans quelques semai-»nes, dans quelques mois. Sa venuë sera »précédée d'une éclipse de soleil, qui du-»rera deux heures & cinq minutes : on »verra paroître un arc-en-ciel d'une for-»me singuliére, une grande étoile en »plein midi, des Anges autour du soleil »& de la lune. » Une de ces Prophétesses, [z] *dans une de ses extases, au commencement de mois de Novembre 1732. prédit que le Prophéte Elie arriveroit à Paris la nuit du 21. au 22. de ce même mois, qu'il descendroit à l'hôtellerie du grand Cerf, & que delà,*

[y] *Examen critique, &c. pag.* 17.
[z] *Journ. des Con.* 1. *Part. pag.* 18.

Digitized by Google

dans la même nuit, il viendroit au Couvent du Calvaire, où ladite Prophéteſſe étoit Penſionnaire. Deux Eccleſiaſtiques, célèbres dans le Parti, avertis d'une Prophétie ſi préciſe, allérent paſſer la nuit dans le parloir : leur piété envers Elie fut mal récompenſée : le Prophête ne vint point.

Malgré cela, pour entretenir le petit troupeau dans l'eſpérance de la prochaine arrivée dudit Prophête, on répandit dans le Public, quelque tems après cette prédiction, un ouvrage intitulé * *de l'avénement d'Elie*. où on aſſûre (*a*) *qu'Elie en venant trouvera toutes choſes détruites dans l'Egliſe*, & qu'(*b*) *il retablira toutes choſes dans la Religion, & au milieu de l'Egliſe même, parce qu'il y trouvera tout détruit, reſtituet omnia* : d'où il eſt aiſé à nos Novateurs de conclure & de ſe perſuader que ſa venuë eſt bien prochaine, puiſque, ſelon eux, il ne manque plus rien à la deſtruction de l'Egliſe.

Ils l'ont ſi bien conclu, que le Prophête tant annoncé, tant déſiré & ſi néceſſaire, ne paroiſſant point, de graves Appellans, des Docteurs, à qui on auroit crû du bon ſens, ont oſé publier qu'Elie étoit venu,

* *On attribue cet ouvrage au P. Boſſier de l'Oratoire.*

(*a*) *Ch. 6. pag. 42.* (*b*) *Ibid. page 48.*

Digitized by Google

& en ont apporté les preuves : je rougis de les raporter ; mais paſſons ſur notre répugnance pour la confuſion des ennemis de J. C. & de ſon Egliſe, & pour l'utilité de ceux qui liront de pareilles extravagances.

(c) *Nous voici aux preuves* (de la venuë d'Elie, dit un de ces Docteurs,) il tire la premiére de ce que *la petite d'Orléans* a vu *pour la premiére fois Elie dans une flamme de feu avec une troupe de Prophétes.*

La ſeconde, de ce qu'*il commence à paroître des Convulſionnaires d'un nouvel ordre, qui ont le don de prophétie, & qui feront des miracles : ils ont une lumiére & une autorité ſupérieure aux Convulſionnaires, puiſqu'ils ſont deſtinés à les démaſquer & à les combattre, & qu'ils lui impoſent ſilence .... Or ces véritables Prophéteſſes ſont autant de précurſeurs d'Elie. Elles annoncent que c'eſt M. Vaillant, & qu'il ſortira de la Baſtille*, (où il a été enfermé par ordre du Roi) *comme St. Pierre ſortit de la priſon. Elles ſont dépoſitaires de ce ſecret, l'une depuis treize, l'autre depuis dix ans* : L'Auteur nomme ici une

(c) *Ce texte ſe trouve cité par un Appellant dans la* ſuite des réponſes de l'Auteur des trois Examens. Lettre à M. *&c. pag.* 25. 26. & 27. *Voyez auſſi l'Inſtruction Paſtorale de M. de Sens ſur les prétendus Miracles, &c. pag.* 263 *& ſuiv.*

Digitized by Google

ſœur *Magdelon*, & dit que *c'eſt ſur celle-ci que M. Vaillant a ſoufflé le Vendredi-Saint & le jour de Pâques de cette année; & c'eſt depuis ce tems-là qu'elle a l'eſprit de prophétie, qui forme en elle un état habituel, lequel conſiſte à annoncer la perſonne & les Myſtères d'Elie, à aſſembler ſon troupeau, à dévoiler les cœurs, à expliquer l'œuvre des convulſions.*

La troiſiéme preuve ſe tire de ce que la même Prophéteſſe *a prédit à un Convulſionnaire les circonſtances de la maladie, qu'il éprouveroit en punition de ſon incrédulité* (ſur la venuë d'Elie) *Ce Convulſionnaire eſt celui qui a prononcé le diſcours du 28. Novembre 1733. ſur la ruine de Paris. Il étoit attaché à M. Vaillant, qu'il prenoit pour le ſecond témoin de l'Apocalypſe. Il a accuſé d'illuſion la ſœur qui le faiſoit regarder comme Elie, & il a vérifié ſa prédiction, ayant été plus d'un mois réduit à une langueur de tous ſes membres, fiévres, &c. Or, dans le cours de ſa maladie, il en a reconnu la cauſe, & déclaré nettement que M. Vaillant étoit Elie, & que la ſœur qui l'annonçoit avoit l'eſprit de prophétie. Dieu l'a préparé par cette maladie à l'état nouveau où il va l'élever.*

La quatriéme & *principale preuve ſe tire de la vie de M. Vaillant: elle eſt remplie de merveilles dès ſon bas âge. Il va à la Trape à l'âge de 17. ans, & l'Abbé le regarde comme*

Digitized by Google

un Ange que Dieu y envoie, (& cependant il a chassé cet *Ange* de son Monastère) *Son ministere à Troyes, en qualité de Directeur de la Visitation, de Pénitencier de la Cathédrale, de Vicaire de St. Nizier, de Curé à la campagne, est accompagné de prédictions justifiées par l'événement, de guérisons subites, & de miracles de punition, de conversions ; .... de contradictions continuelles, qui le font tout à la fois respecter comme un Saint, & regarder comme un homme singulier, extraordinaire, outré & même visionnaire, & fol par quelques-uns. Ses austérités, qu'il n'a jamais interrompues dans ses retraites, dans ses voyages, dans ses fonctions publiques, surpassent de beaucoup celles de M. Paris, c'est tout dire : les traits qu'il a laissé échaper à dessein, soit dans les conversations, soit dans ses lettres, certaines démarches, dont on ne pouvoit deviner la cause, ont donné quelques prises à ses ennemis, & ont même choqué ses ennemis; mais aujourd'hui elles servent de traces pour découvrir un secret si important, caché avec tant de soin & avec tant d'art, qu'il n'appartient qu'à une sagesse & à une humilité profonde, d'avoir gardé pendant tant d'années sous un voile épais*, & de ne l'avoir révélé qu'a des filles.

Or, M. Vaillant (c'est la cinquiéme preuve) *a avoüé qu'il étoit Elie, non en disant je le suis ; mais ne le niant pas lors-*

qu'on lui a dit qu'il l'étoit. Il a découvert son secret à une fille de Troyes, il y a treize ans: celle-ci l'a communiqué à une autre, par sa permission, ou plûtôt, il a ratifié la connoissance que ces deux filles ont eûe par des voix surnaturelles. Il a sur-tout éprouvé la premiére, pour voir, si elle seroit en état de soutenir cette vérité devant les tribunaux: elle le soutint en effet à M. l'Evêque de Troyes chez qui elle fut mandée, & cela au sçû de M. Vaillant. Il faut donc que M. Vaillant soit Elie, ou un imposteur; mais comment lui attribuer le dernier, après qu'il a soutenu ses aveux par une vie si sainte & si pénitente, par des miracles & des prédictions, & les autres caractéres qu'on a indiqués, & qu'il a remplis après ses aveux de même qu'auparavant.

L'Auteur se fait ici une très-mince objection, qu'on seroit tenté de croire n'être faite que pour insulter à la personne adorable de J. C. *Je n'ignore pas*, dit-il, *les difficultés qu'on peut former sur M. Vaillant, en particulier sur sa naissance; mais cette difficulté est bien plus grande dans la personne de J.C. Comme il s'agit ici de la foi que la grace forme dans le cœur il s'agit de prier, & non de raisonner, parce qu'on obtiendra la foi par la priére & l'humilité. Les preuves ne manqueront pas, il y aura des miracles de tout genre*, (la Secte les a à son commande-

Digitized by Google

ment) *mais ils ſeront bien terribles pour les incrédules.*

Voilà un échantillon du fanatiſme d'une grande partie des Janſéniſtes ſur l'érection d'une nouvelle Egliſe à la place de celle de J. C. Je dis d'une grande partie; car tous n'approuvent pas les folies du cimétiére : quelques-uns ſe moquent des Miracles, des Convulſions, des Prophéties, & gémiſſent du ridicule qui en rejaillit ſur tout le Parti. D'autres au contraire donnent à plein dans toutes ces extravagances & attribuent à Dieu les Miracles, les Convulſions, les Prophéties, & trouvent du Myſtère dans tout ce qui ſe paſſe, même de plus indécent au cimetiére : il y en a qui attribuent ces folies aux preſtiges du démon, & un peu à l'artifice, diſant**avoir vû de pareilles choſes chez les joüeurs de gobelets à la foire St. Germain* : d'autres enfin veulent que Dieu & le démon aient enſemble part à ce qu'on appelle L'ŒUVRE DES CONVULSIONS. Ces différens ſentimens, parmi des gens qui ne reconnoiſſent plus de Juge infaillible, dans les matiéres de Religion, ſont néceſſairement un principe de diviſion entre eux: aujourd'hui donc les Janſéniſtes ſont diviſés en Convulſioniſtes ; Anticonvul-

**Journ. des Convulſ. page derniére.*

Digitized by Google

sioniſtes, Mélangiſtes, Diſcernans, Figuriſtes, Antifiguriſtes, Vaillantiſtes, Auguſtiniſtes, &c. Ces Sectes ſe font la guerre, ſe déchirent impitoyablement les unes les autres; elles ne ſont d'accord entre elles, & ne réüniſſent leurs forces que quand il s'agit d'attaquer l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. De bonne foi, des Chrétiens attachés avec connoiſſance de cauſe, à une telle Secte, peuvent-ils encore ſe flatter de croire en J. C. vrai Dieu, infaillible dans ſes promeſſes; & en ſon Egliſe toujours ſubſiſtante, toujours aſſiſtée du St. Eſprit, toujours infaillible dans ſes déciſions? Et les autres qui y adhérent aveuglément peuvent-ils ſe flatter de conſerver long tems cette foi?

CINQUIÉME QUESTION.

Si un Concile condamne une derniére fois les Janſéniſtes, réſiſteront-ils aux déciſions de ce Concile, comme l'ont réglé les Déiſtes de Bourg-Fontaine?

LE dernier Canon de B. F, porte que ſi le Concile auquel on aura appellé, s'aſſemble & décide, *on ne croira pas davan-*

Digitized by Google

tage aux déciſions de ce Concile, qu'au Pape & à l'Evangile. Les Janſéniſtes ont éxécuté ſi ponctuellement tout le projet formé par leurs pères qu'on ne peut les ſoupçonner de vouloir être enfin dociles à la voix de l'Egliſe, ſi jamais, aſſemblée en Concile, elles les condamne une derniére fois : que feront-ils donc ? Nous ne pouvons ſur cet avenir donner que des conjectures : nous les appuierons, 1°. ſur l'opiniâtreté paſſée & préſente de ces Novateurs : 2°. Sur les conditions qu'ils éxigent pour ſe ſoumettre au Concile auquel ils ont appellé.

ARTICLE PREMIER.

L'opiniâtreté paſſée & préſente des Janſéniſtes annonce leur future réſiſtance aux déciſions du Concile auquel ils ont appellé.

JAMAIS peut-être héréſie n'a été auſſi ſouvent condamnée que le Janſéniſme : jamais auſſi Hérétiques n'ont montré tant d'opiniâtreté qu'eux. Réuniſſons-en ici quelques-uns des principaux traits.

Le Livre de Janſénius eſt le premier Livre dogmatique de la Secte : à peine paroît-il, qu'une Bulle (*d*) d'Urbain VIII. le condamne comme rempli d'er-

[*d*] *Bulle* In eminenti, *du 6. Mars 1641.*

Digitized by Google

reurs : quels égards les partisans de l'Evêque d'Ypres ont ils eus pour cette première condamnation ? Il ont dit, que si leur doctrine étoit condamnée par St. Pierre, elle étoit clairement soutenuë par S. Paul, dont ils avoient pris les véritables sentimens : réponse qui découvre le mystères de l'héréſie des deux Chefs, St. Pierre & St. Paul, qui n'en font qu'un : soit dit en passant. A l'Abri de cette impiété, ils rejettent la Bulle du souverain Pontife, mépriſent ses anathêmes, multiplient les éditions du Livre proscrit, & continuent à enseigner les erreurs qu'il contient. Premier trait d'opiniâtreté de leur part.

Des Docteurs éclairés réduisent la mauvaise doctrine du Livre de Janſénius à cinq propoſitions, qui, selon l'expreſſion de M. Boſſuet, *font tout le Livre* : les Evêques de France pourſuivent, auprès du Pape, la condamnation de ces cinq héréſies : Innocent X. les proſcrit, (*e*) & les Janſéniſtes, sous le ridicule prétexte qu'elles ne sont pas dans l'*Auguſtin* de Janſénius, & sans s'embarraſſer de l'excommunication lancée contre eux, les soutiennent comme auparavant. Second trait de leur opiniâtreté.

[*e*] *Bulle* Cum occaſione *du* 31. *Mai* 1653.

Digitized by Google

L'assemblée du Clergé de France écrit au Pape sur cette affaire ; nouvelle condamnation du Jansénisme de la part d'Alexandre VII. (*f*) nouveaux anathêmes contre ceux qui en défendent les sentimens ; de la part des Jansénistes, nouvelle résistance aux décisions de l'Eglise, nouveaux mépris de ses censures. Troisiéme trait de leur opiniâtreté.

Pour réduire ces mutins, ou du moins les obliger à se faire connoître tels qu'ils sont, les Evêques de France dressent un Formulaire qui oblige à la condamnation du Jansénisme. Les Réfractaires, au lieu de se soumettre, commencent à contester aux Evêques leur autorité, & refusent de signer ce Formulaire. Quatriéme trait d'opiniâtreté.

Le souverain Pontife, sur la demande du Roi, donne lui-même un Formulaire & oblige, par (*g*) une Bulle expresse, à le signer : le Roi appuie de son autorité les Evêques pour faire recevoir la Bulle, & signer ce Formulaire : les Jansénistes, sous prétexte qu'en pareil cas, on n'est obligé qu'à un silence respectueux, au mépris de toute l'autorité & spirituelle & temporelle, rejettent la Bulle & le For-

(*f*) *Bulle* Ad Sacram, *du 16 Octobre 1656.*
(*g*) *Bulle* Regiminis, *du 15. Février 1665.*

Digitized by Google

mulaire. Cinquiéme trait de leur opiniâtreté.

Clément XI. par une nouvelle Bulle (*h*) confirme les différentes condamnations du Janſéniſme faites par ſes prédéceſſeurs ; il proſcrit l'héréſie du ſilence reſpectueux. Tous les termes de la Bulle ſont ſi bien meſurés, que les Docteurs de la Secte ſont forcés de convenir que par cette Bulle, Rome ne laiſſe ni ſubterfuge ni reſſource à leur Parti : en deviennent-ils plus dociles ? Point du tout : leur fureur contre les déciſions du ſaint Siége ne ſe montre qu'avec plus d'éclat : ils traitent cette Bulle (*i*) *d'ouvrage de ténébres, digne que l'Antechriſt y mette le comble en l'adoptant & en la prêchant.* Sixiéme trait de l'opiniatreté de ces Novateurs.

Le Janſéniſme, tant de fois écraſé, renaît encore une fois de ſes cendres ; il ſe fait une reſſource du Livre du P. Queſnel : Clément XI. l'anathématiſe une derniére fois : (*k*) ſa Bulle eſt reçue en France avec toute la ſoumiſſion dûë au ſaint Siége. Tous les Evêques du Monde en font autant : un prodigieux nombre d'en-

[*h*] *Bulle* Vineam Domini, *du 16 Juillet 1705.*
(*i*) *Dénonciation ſolemnelle de la Bulle de Clément XI. le Dénonciateur eſt le Sr. de With.*
(*k*) *Bulle* Unigenitus, *du 8. Septembre 1713.*

Digitized by Google

tre eux donnent des témoignages exprès de leur acceptation & de leur soumission : c'est l'Eglise entiére qui parle, qui decide : les Jansénistes avoüent que cette unanimité de suffrages les *accable* : se soumettent-ils enfin ? Non : & depuis plus de 40. ans que par cette Bulle si autentique ils sont retranchés du corps de l'Eglise, les misérables restes de cette Secte n'ont pas cessé de prêcher la révolte contre l'Eglise & ses décisions : ils ne cessent pas de la fomenter de toute part par leurs conversations, leurs exemples, & par les plus séditieux ouvrages. Septiéme trait de l'opiniâtreté des Jansénistes.

Des Sectaires de cette espèce paroissent-ils fort disposés à se soumettre avec une docilité d'enfans aux décisions d'un Concile qui les condamnera ? Est-ce leur faire tort de penser qu'ils n'en feront rien ? Après tout, en résistant au Concile, que feront-ils de plus que ce qu'ils ont fait en résistant à la derniere Bulle ? Par la maniére dont cette Bulle a été acceptée, c'est l'Eglise universelle dispersée qui a condamné le Jansénisme : or, il est de foi que l'Eglise dispersée est infaillible comme si elle étoit assemblée, que ses décisions sont pour les Fidéles une régle de foi, comme celles du plus légitime

Digitized by Google

Concile œcuménique : nos Novateurs révoltés contre ce jugement de l'Eglise dispersée n'ajouteront donc rien à leur opiniâtreté présente, quand ils se révolteront contre les décisions d'un Concile : ils donneront seulement une nouvelle marque qu'ils y persévèrent. Une opiniâtreté de plus d'un siécle ne permet donc pas d'espérer de ces Sectaires la moindre marque de soumission au Concile auquel ils ont appellé.

ARTICLE SECOND.

Les conditions qu'exigent les Jansenistes pour se soumettre aux décisions d'un futur Concile, démontrent qu'ils sont déterminés à n'en rien faire.

A Entendre les Jansénistes demander, presser la tenuë d'un Concile, on seroit presque tenté de croire qu'ils ont quelqu'envie de s'y soumettre : du moins souhaitent-ils fort qu'on les croie dans cette disposition : mais ignorent-ils donc que tout le Public a de quoi les convaincre par eux-mêmes, qu'en appellant au Concile, ils sont, par avance, très déterminés à en mépriser les Oracles, & à n'y *pas plus croire qu'au Pape & à l'Evangile* ? En effet, que signifient ces plans de

Digitized by Google

Concile, par où, tout jeunes qu'ils ſont, ils voudroient preſcrire à l'Egliſe la maniere dont elle s'aſſemblera, dont elle parlera, dont elle conduira le Concile? Que ſignifient ces dénonciations, par où ils veulent faire la loi à l'Egliſe, l'obliger à condamner ce qu'elle a approuvé, & à approuver ce qu'elle a tant de fois condamné? Des enfans ſincérement diſpoſés à écouter avec docilité & reſpect la voix de leur Mere, s'aviſerent-ils jamais de vouloir lui preſcrire comment elle doit leur parler, & ce qu'elle doit leur dire? Les Luthériens l'ont fait autrefois avec cet eſprit d'orgueil, d'opiniâtreté & d'hypocriſie qu'inſpire l'héréſie: de nos jours les Janſéniſtes ont fait la même choſe; des papiers originaux ſaiſis à un de leurs Emiſſaires en font foi: on a donné ces papiers au public ſous le titre de * *Mémoires ſur les projets des Janſéniſtes*: chacun pouvant les conſulter, je n'en raporterai ici que ce qui m'eſt néceſſaire pour démontrer cette propoſition: *Les Janſéniſtes, après leur appel, ne ſont pas plus déterminés à ſe ſoumettre au futur Concile, que l'étoient les Luthériens à ſe ſoumettre au nouveau Concile 'ils demandoient après leur condamnation au*

* *Il y a ſept de ces Mém. imprimés avec approb. & perm. chez la Veuve Maziéres en 1728.*

Concile

Concile de Trente. Deux piéces tirées de ces Mémoires, dont les originaux ſont dans la Bibliothéque du Roi, ſuffiront pour juſtifier pleinement la comparaiſon : l'une c'eſt le plan du futur Concile dreſſé par les Janſéniſtes ; l'autre eſt une dénonciation fort ſinguliére faite à ce Concile par les mêmes Novateurs.

En même tems que l'appel que nous avons vû de nos jours, fut réglé à B. F. il y a 134. ans, on ſçait que Vigor ménagea, aux futurs Appellans, des ſubterfuges pour éluder la ſoumiſſion au futur Concile : l'appel éxécuté, les Janſéniſtes ont fait voir qu'ils ne s'écartent en rien des traces que leur ont marquées leurs péres. Ils ont penſé ſérieuſement à donner, ſelon les principes de Vigor, un *Traité foncier* ſur la tenuë des Conciles. Le plan de ce traité a été envoyé de Hollande en France au Sieur Petitpied, pour que, par ſon crédit dans la Secte, il en ménageât l'éxécution Celui qui l'envoie ſe plaint amérement à ce Docteur, des Janſéniſtes Figuriſtes, qui, ſous prétexte de la prochaine arrivée d'Elie, ne veulent pas qu'on preſſe la tenuë du Concile : (*l*) » Lorſque je me plains, lui

(*l*) *Voyez ſur toute cette matiére le ſecond Mém. ſur les projets, &c.*

Digitized by Google

»écrit-il qu'on ne presse pas la tenuë du »Concile général & qu'on néglige d'inf»truire le Public de la maniére dont se »doit assembler & conduire ce Concile, »bon, me dit-on, cela est inutile, les »Juifs convertis mettront ordre à tout »& Elie qui va venir, *restituet omnia* : » Il ajoute : « Ce qui me paroît le plus »pressé, seroit de donner au Public un »Traité foncier de la tenuë du Concile »général, & de tout ce qui s'y doit ob»server, non-seulement pour prévenir »le Public, & engager les Docteurs, les »Ecclésiastiques, les Avocats & tous les »habiles Laïcs à approfondir cette ma»tiére ; mais sur-tout pour instruire les »Evêques, dont la plûpart sont de grands »ignorans. » Que les Avocats & les habiles Laïcs instruisent les Evêques en matiéres spirituelles, cela est dans l'ordre vû les principes de la Secte.

Il exhorte ensuite le Sieur Petit-pied à mettre en œuvre les plus habiles Ecrivains du Parti sur cette matiére, & assigne les points principaux qu'il faudra établir dans le *Traité foncier* dont il est question: »Con»noissant, mon très-estimable Monsieur, »l'étenduë de votre zéle pour la vérité, & de votre charité pour l'Eglise, & de »votre crédit sur les plus habiles défen-

Digitized by Google

»leurs de l'une & de l'autre, j'ai crû vous »devoir ouvrir mon cœur là-dessus ne »doutant pas que vous n'animiez les au»tres à entreprendre cet ouvrage. Voici »les points principaux qu'on pourroit »détailler, examiner & prouver.

» 1°. Qu'elle est la nécessité du Concile »général, sur-tout dans l'état où sont à »présent les affaires de l'Eglise.

» 2°. Qu'elle est son autorité dans les »décisions Canoniques, tant pour la Foi »& la Morale, que pour la Discipline »Ecclésiastique.

3°. Combien la liberté entiére & chré»tienne y doit régner dans les opinions, »sans que les Souverains, ni le Pape mê»me, qui n'y a que sa voix comme les »autres Evêques, y puisse donner atteinte, sans violer les loix Divines & Ec»clésiastiques.

» 4°. Comment, par qui & où le Con»cile doit être assemblé.

» 5°. Qui sont ceux qui doivent s'y »trouver comme Juges.

» 6°. Qui sont ceux qui doivent ou s'y »peuvent trouver comme Consulteurs, »comme Dénonciateurs, ou comme »Témoins.

» 7°. Quel doit être le rang & l'auto-

Digitized by Google

»rité d'un chacun, tant du premier que »du second Ordre.

» 8°. Si la voix de chaque Evêque n'y »eſt pas auſſi étenduë & auſſi déciſive »que celle du Pape.

»9°. Quels ſont les points de la Foi, »de Morale & de Diſcipline, de Hiérar»chie, qui doivent être propoſés, diſcu»tés, approfondis & décidés dans le Concile.

10°. De quelle maniére ces points »doivent d'abord être éxaminés, & ſur »quels principes.

» 11°. Comment chaque article y doit »être propoſé par les Conſulteurs, les »Docteurs, les Congrégations particu»liéres, &c.

»12° De quelle maniére les Evêques »du Concile & ceux qui tiennent leurs »places par commiſſions légitimes & au»tentiques, doivent opiner & donner »leurs voix, ſuffrages ou déciſions.

13°. S'il eſt expédient & conforme »aux loix quon opine par Nation, & »non pas par le nombre de chaque Evê»que.

»14°. Comment peut-on remédier à »l'inconvénient de la multiplication des »Evêques en Italie, & ſous des titres *in* »*partibus*, Evêques qui ſont eſclaves du

Digitized by Google

»Pape & de la Cour Romaine, & qui se »laissent emporter à leur vûë & à leur »passion.

»15°. Quels égards le Concile doit-il »avoir pour les souverains Laïcs, pour »leurs Ambassadeurs ou Députés, pour »leurs Lettres, Mémoires, &c. tant par »raport aux dogmes de la foi & de la „morale, & des régles de la discipline »purement Ecclésiastique, que pour ce »qui regarde le gouvernement de la so»ciété civile & politique pour le tem»porel.

»16°. Quelle autorité & quel droit le »Pape a-t'il sur le Concile; excepté la »préséance, y peut-il avoir quelque cho»se de plus que chaque Evêque?

»17°. De quelle considération les Lé„gats du Pape peuvent ils être dans le „Concile.

„18°. Comment le jugement de cha„que article de foi & de discipline doit-il „être porté & prononcé? Les Prêtres du „Concile ne sont-ils pas obligés d'y join„dre des preuves tirées de l'Ecriture sain„te, & de la Tradition, comme étant „ les seules sources assûrées d'où les Con„ciles, même généraux, peuvent tirer „leurs Jugemens infaillibles, & dont il „est nécessaire d'instruire tous les Fidéles.

Digitized by Google

„ 19°. Comment le tout doit-être dé-
„vulgué sans mystère par toute l'E-
„glise, &c. „

Après un détail si bien circonstancié, Dom Thierry qui envoie ce plan à M. Petitpied, ajoute tout de suite : „ Voilà, „mon très-honoré Monsieur une petite „précision de mes pensées sur un ouvrage „ qui me paroît de la dernière importan-„ce pour la vérité & pour l'Eglise, & „sans lequel les Evêques ignorans assem-„blés *NE FERONT RIEN QUI „VAILLE*. „ C'est à dire, donc que l'Eglise de J. C. a attendu pendant près de 1800. ans après le *Traité foncier* de ces téméraires Novateurs, pour faire quelque chose *qui vaille* dans ses Conciles. Mais suspendons encore un moment les réfléxions.

Les Jansénistes ne prétendent pas seulement appeller à un Concile qui sera assemblé & réglé à leur fantaisie ; ils poussent la folie plus loin ; ils veulent fixer & déterminer ce qui sera déféré au Concile, & ce qui y sera condamné. Ecoutons quelques extraits dela dénonciation qu'a faite Dom Thierry, au nom & avec l'approbation du Parti : elle a pour titre : *Acte de Dénonciation à l'Eglise universelle, & au futur Concile général, libre œcumenique,*

Digitized by Google

du Molinisme, du Suarisme, du Sfondratisme, & de la Bulle UNIGENITUS, comme des héréſies formelles, & directement oppoſées à la foi.

Dans cet acte, après avoir déploré les maux inconcevables qu'a cauſés *la malheureuſe Bulle UNIGENITUS*, il dit : »Je dénonce, non-ſeulement en mon »nom, mais encore au nom de tous les »Thomiſtes & Auguſtiniens, ſur-tout »de mes confrères les Bénédictins, que »je ſuis perſuadé qu'ils ne me déſavoüe»ront pas ; je dénonce à toute l'Egliſe »& au futur Concile libre, général & »œcuménique, le Moliniſme, le Suariſ»me & le Sfondratiſme, comme enſei»gnant des héréſies formelles déja con»damnées par l'Egliſe, & particuliére»ment le Pélagianiſme en partie avec »quelque choſe de pire, & le Sémipé»lagianiſme en tout & au de-là. Je joins »à cette dénonciation celle de la Bulle »*Unigenitus*, comme renfermant tous ces »excès monſtrueux. »

Le dénonciateur prétend encore que le Concile condamnera la Bulle *Vineam Domini* & le Formulaire d'Aléxandre VII. »C'eſt auſſi cette Bulle, dit-il, que je »dénonce au futur Concile, avec tout ce »qui s'eſt fait à Rome pour appuyer ce

Digitized by Google

»maudit Formulaire. La condamnation »de cette Bulle me paroît néceſſaire »pour mettre à couvert la Foi Catholi- »que.... Je ſuis perſuadé, ajoute-t'il un »peu plus bas, que dans un Concile libre »& général, tel que je le requiers au »nom de Dieu, la Bulle *Unigenitus* ſu- »bira le même ſort, & avec bien plus »de raiſon, qu'eurent autrefois les Let- »tres ou Décrétales d'Honorius en fa- »veur du Monothéliſme; & je ne doute »nullement qu'elle n'y ſoit brûlée avec »infamie en plein Concile, & que ſon »Auteur n'y ſoit déclaré Hérétique, ou »même Héréſiarque.» Si les Appellans réglent tout dans ce Concile comme ils le prétendent, le dénonciateur n'avance rien de trop.

Cette dénonciation fut fort du goût des Janſéniſtes réfugiés en Hollande & de ceux de France: l'Auteur s'exprime là-deſſus à un de ſes amis de France en ces termes: « J'ai quelque choſe qui me pa- »roît plus important, c'eſt la dénoncia- »tions.... Il y aura là matiére à vos réflé- »xion.... J'en avois écrit à divers endroits »en France, mais ſans en envoyer de co- »pie: on me preſſe de le faire, & on m'aſ- »ſûre que j'aurai plus de ſignatures que »je ne ſçaurois croire. Vous pouvez faire

Digitized by Google

»courir & publier cet Acte tant que vous »jugerez à propos. En ce pays-ci on eſt »fort pour la dénonciation. »

Ce plan de Concile, cette dénonciation ſi déſirée en France, ſi goûtée en Hollande, ſuffiſent pour démontrer que les Janſéniſtes ſont actuellement dans la même diſpoſition où étoient les Luthériens après leur condamnation au Concile de Trente: en effet, que firent les Luthériens condamnés dans ce Concile? Ils demandérent un autre Concile. Que font les Janſéniſtes après une condamnation qui équivaut à celle d'un Concile? De même que les Luthériens, ils demandent encore un Concile. Les Luthériens condamnés promettent de ſe ſoumettre au Concile, mais à certaines conditions (*m*) qu'ils ſpécifient au nombre de huit. Les Janſéniſtes condamnés propoſent auſſi leurs conditions pour ſe ſoumettre; & elles ne ſont pas ſans raport avec celles des Luthériens.

La premiére condition de ceux-ci étoit que le Concile qu'ils demandoient annulleroit les actes du Concile de Trente.

Une condition des Janſéniſtes, c'eſt que le Concile qu'ils demandent, ou au-

[*m*] *Voyez le Livre intitulé*: Cauſæ cur Electores, Principes, aliique addicti Confeſſioni Auguſtanæ, ad Conc. Trid. non accedant.

Digitized by Google

quel ils appellent, condamnera la Bulle & *le maudit Formulaire* d'Alexandre VII. la Bulle *Vineam Domini*, & *la malheureuse Constitution Unigenitus*.

La seconde condition des Luthériens, c'est que le Concile se célébrera en Allemagne.

Une autre condition des Jansénistes, c'est qu'ils détermineront *où le Concile doit être assemblé*.

La troisiéme condition des Luthériens, c'est que le Pape n'assemblera pas le Concile, & n'y présidera pas.

Une troisiéme condition des Jansénistes, c'est qu'ils détermineront *par qui le Concile doit être assemblé*, & que *le Pape n'y aura que sa voix comme les autres Evêques*, & qu'ils régleront eux-mêmes *de quelle considération les Légats peuvent être dans le Concile*.

La quatriéme condition des Luthériens, c'est qu'on n'appuyera les décisions que sur l'Ecriture, & non sur la Tradition & les saints Canons.

Les Jansénistes sont ici un peu plus indulgens que les Luthériens : ils veulent bien qu'on appuye les décisions sur la Tradition & les saints Canons ; mais aussi ils éxigent que les Peres du Concile joignent ces preuves à leurs décisions, parce

Digitized by Google

que, disent-ils, *il est necessaire d'instruire tous les Fidéles des sources de leurs jugemens.* Cette condition est de la derniére importance : car si le peuple n'est instruit de ces preuves, il ne pourra ratifier les Jugemens du Concile, & leur conférer l'infaillibilité.

La cinquiéme condition des Luthériens, c'est que pour porter un jugement, on n'aura pas égard au nombre des suffrages ; mais la parole de Dieu servira de régle pour décider.

Les Jansénistes ont pour le moins autant d'éloignement que les Luthériens pour l'usage de décider à la pluralité des voix : si on suivoit cet usage, dans le futur Concile, où en seroient-ils ? Ils n'ont pour eux aucun Evêque dans tout le Monde Chrétien : ils aiment donc mieux *qu'on opine par Nation, & non pas par le nombre des suffrages:* le *traité foncier* doit le régler ainsi.

La sixiéme condition des Luthériens, c'est que le Pape délivre les Evêques du serment de fidélité, par lequel ils lui sont attachés.

Les Jansénistes sont plus raisonnables, ou plus timides : ils bornent leurs prétentions à ce qu'on remédie à l'inconvenient du grand nombre d'Evêques d'Italie & de

Digitized by Google

Partibus, qui ſont eſclaves du Pape & emportés par leur paſſion.

La ſeptiéme condition des Luthériens, c'eſt que les Théologiens de la Confeſſion d'Auſbourg aient voix déciſive au Concile comme les Evêques.

Les Janſéniſtes ſe réſervent le droit de régler *qui ſont ceux qui ſe doivent trouver au Concile comme Juges*: les Prêtres y ont voix déciſive, les Curés l'ont *de droit divin*; Vigor l'a décidé: le *traité foncier* ne les oubliera pas.

Enfin pour huitiéme condition les Luthériens éxigent deux choſes: la premiére, que le Concile ſoit ſi libre, qu'on ne puiſſe pas punir ceux qui ne voudront pas ſe ſoumettre aux déciſions du Concile. La ſeconde, qu'on ne puiſſe pas condamner leur doctrine, quand bien même leurs Théologiens ne pourroient la défendre.

Les Janſéniſtes trouvent la premiére précaution fort bonne: ſans cependant oſer s'exprimer auſſi nettement, ils vont au même but: ils demandent que la liberté ſoit ſi entiére dans le Concile, que ni *les Souverains ni le Pape même n'y puiſſent donner atteinte*. Quelle atteinte ne diroient-ils pas qu'on donne à la liberté, ſi le Concile avoit recours à la puiſſance tempo-

Digitized by Google

relle pour faire punir quelqu'un des plus mutins de la Secte ! Sur la seconde demande les Jansénistes ne sont pas, à beaucoup près si modérés que les Luthériens : ceux-ci se bornent à demander qu'on ne puisse condamner leur doctrine : les Jansénistes au contraire veulent non-seulement que leur doctrine subsiste, mais que le Concile condamne la doctrine universellement reçuë par l'Eglise dans la Bulle *Unigenitus* ; & même ils ne seront pas contens, s'ils ne voient pas cette Bulle *brûlée avec infamie en plein Concile*, & son Auteur le Pape Clément XI. *déclaré Hérétique, ou même Héréſiarque.*

A ces conditions les Luthériens protestent qu'ils désirent de tout leur cœur la tenuë du Concile.

La plûpart des ouvrages des Jansénistes & leurs appels réitérés marquent assez le même empressement pour la tenuë du futur Concile ; mais à condition que les Peres du Concile ne feront rien que sous la direction du *traité foncier* ; sans quoi il est décidé par avance *qu'ils ne feront rien qui vaille.* Il est donc aussi décidé par avance qu'on criera contre ce Concile, & *qu'on n'y croira pas davantage qu'au Pape & à l'Evangile.*

Digitized by Google

Conclusion de tout cet Ouvrage.

CInq Déïstes conçoivent le projet d'établir le Déïsme sur les Ruines de la Religion de J. C. Ils s'assemblent pour fixer les moyens propres à faire réüssir leur dessein. Ils s'en tiennent à quatre, qui sont d'abolir l'usage des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie; d'enseigner les Dogmes les plus propres à mener au Déïsme; de décréditer ceux qui, par leurs sages conseils, pourroient empêcher ou retarder la séduction des peuples; enfin d'attaquer l'autorité de l'Eglise & du souverain Pontife dans toutes ses parties, pour s'autoriser par-là à mépriser ses décisions; mépris cependant qu'on aura soin de colorer en appellant frauduleusement de ces mêmes décisions au futur Concile, quand le tems en sera venu: je dis *frauduleusement*, parce qu'on est déterminé à ne pas plus croire aux décisions de ce Concile, qu'au Pape & à l'Evangile.

A PEINE l'assemblée est-elle séparée, que le Chef de la Cabale met la main à l'œuvre: par la direction, par ses lettres, par ses conversations particulières, par ses ouvrages, il commence l'exécution de ce projet, & par son exemple il forme ses disciples à une guerre contre J. C. & son

Digitized by Google

Egliſe, qui ne doit finir que quand le Déïſme aura pris par-tout la place de cette même Egliſe. Chacun des autres Déïſtes de l'aſſemblée ſe charge principalement de mettre en œuvre un des quatre moyens propoſés.

L'UN entreprend donc d'anéantir l'uſage des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie : il imagine une perfection chimérique qu'il fait conſiſter à s'en éloigner : il fait valoir cette prétenduë perfection dans un ouvrage qu'il donne au Public.

Les maximes perverſes répanduës dans ce Livre paroiſſent à tout le Parti très-bien proportionnées au but qu'on ſe propoſe : on les répand dans toutes ſortes de Livres de piété, dont on peut dire : *tituli remedia habent, pixides venena.*

Les mauvais Chrétiens s'autoriſent de la nouvelle doctrine ſur les Sacremens, pour ne pas ſe mettre en état d'en approcher : les ames juſtes ſont effrayées des diſpoſitions qu'on éxige d'elles pour en approcher : elles n'oſent le faire : la ſainte Table n'eſt plus fréquentée ; elle devient preſqu'inacceſſible : quelques bonnes ames préſervées de la contagion s'en approchent-elles ſouvent ? Elles ſont obligées de le faire ſecrétement, ou bien on s'en ſcandaliſe, de même que de voir des Prê-

Digitized by Google

tres monter tous les jours à l'Autel : triſte ſpectacle, qui a été le préſage de la ruine totale & prochaine de la Religion en Angleterre.

UN AUTRE Deïſte de l'aſſemblée de B. F. prend pour ſa part dans l'éxécution du projet d'établir les dogmes qui attribuent tout à la grace, qui reſtreignent la mort de J. C. aux ſeuls élûs, & qui repréſentent les commandemens de Dieu comme impoſſibles : dogmes qui ont fait regarder les Janſéniſtes par les Hérétiques de tous les coins de l'Europe, comme leurs frères en l'Evangile : dogmes auſquels, comme on l'a vû, tous vrais Déïſtes peuvent ſouſcrire, ſans ceſſer pour cela d'être Déïſtes ; dogmes, par conſéquent, très-propres à faire autant de Déïſtes de tous ceux qui les adopteront.

Le Livre qui les établit n'eſt fait que pour les ſçavans : pour en rëpandre le poiſon dans toutes les conditions, un Chef de la Cabale en tire ce qu'il y a de plus mauvais, l'inſére & le ſoutient ſans déguiſement dans l'apologie qu'il fait du Livre & de ſon Auteur : il écrit en François ; par-là, le ſéxe eſt mis à portée de connoître & de goûter la nouvelle doctrine.

La Cabale fait un Catéchiſme où la

Digitized by Google

doctrine de B. F. eſt digérée & miſe à la portée de la populace, pour ſe l'attacher.

Un Moine fugitif retiré en Hollande, écrit pour pervertir les perſonnes de piété : il expoſe ſi crûment les articles de B. F. qu'il manque ſon coup ; ſon Livre ne cauſe que du ſcandale : on ne ſe rebute pas : un autre ſéme avec tout l'artifice poſſible la doctrine de B. F. dans des Réflexions ſur le nouveau Teſtament : il préſente pieuſement aux perſonnes dévotes à adorer & aimer un Dieu ; mais quel Dieu ? Un Dieu fantaſque, trompeur, cruel, injuſte, tyran, qui ſauve ou damne les ames préciſément par caprice. L'onction affectée dans ce Livre fait avaler aux bonnes ames le poiſon ; l'eſprit de Religion s'éteint dans elles comme dans les autres, ſans qu'elles s'en apperçoivent.

UN TROISIEME Déiſte de l'aſſemblée de B. F. ſe charge de décrier les Miniſtres de J. C. il n'en épargne aucun : il fait un ouvrage exprès pour perſuader aux Fidéles que tous ceux qui ſe conſacrent à diriger leurs conſciences, n'enviſagent dans ce ſaint & pénible miniſtère que l'intérêt le plus ſordide.

Pluſieurs d'entre les Miniſtres de l'Egliſe ſe rangent du côté des Novateurs. Quelques Evêques ſecondent de toute

Digitized by Google

leur autorité les efforts de la Cabale ; ils décréditent, non plus tous les Miniſtres de l'Egliſe, mais ceux-là ſeulement qui s'oppoſent avec le plus de vigueur aux progrès de la nouveauté : les autres rempliſſent des volumes d'injures & de calomnies contre eux : tous ſe parent du maſque de la ſévérité, crient contre la morale de leurs adverſaires ; on invente & on publie ſur leur compte les hiſtoires les plus ſcandaleuſes ; d'où on conclut que les Evêques ne peuvent pas en conſcience les employer pour la conduite des ames.

Les ſimples Fidéles ſont frappés de ce qu'ils entendent publier hardiment de tous côtés : ils craignent qu'il ne ſoit vrai : incapables de connoître par eux-mêmes ce qui en eſt, ils ſe tiennent en garde contre des Miniſtres dépeints ſous des couleurs ſi noires : ils cherchent du ſecours auprès de ceux que la Cabale prône par-tout, comme gens d'une ſévérité, d'une mortification digne des premiers ſiécles : la ſéduction s'avance : l'irréligion gagne du terrein ſans qu'on s'en apperçoive, ſans qu'on penſe à s'en défier.

RESTE à anéantir l'autorité du ſouverain Pontife & de l'Egliſe : il ſe trouve encore dans l'aſſemblée de B. F. un Déiſte qui en fait ſon affaire. Il ne fait que ſui-

Digitized by Google

vre pas à pas, comme les autres, ce qui a été réglé dans l'assemblée. Il entreprend dans un ouvrage de détruire le gouvernement Monarchique de l'Eglise, pour établir l'Aristocratique : il donne toute la juridiction dans l'Eglise aux simples Fidéles ; il attaque le sentiment, alors fort commun, de l'infaillibilité du Pape : sous ce prétexte, il combat celle de l'Eglise enseignante.

Ensuite il dispose les esprits à regarder tout appel au futur Concile comme très-légitime. Les Novateurs appelleront donc en tems & lieu au futur Concile : mais s'ils sont condamnés ? Le Déiste chargé de traiter cette matiére fournit bon nombre de subterfuges pour éluder efficacement la soumission dûë au Concile.

Ceux qui succédent à ce Déiste marchent sur ses traces, & perfectionnent ce qu'il n'a qu'ébauché : on les voit attaquer la visibilité de l'Eglise ; refuser de reconnoître Rome pour le premier Siége de l'Eglise ; traiter, avec Luther, cette Capitale du Monde Chrétien, de superbe Babylone ; reconnoître pour premier Siége de l'Eglise Utrecht ; rechercher avec le plus profond respect la communion des Archevêques Schismatiques de cette Ville ; travailler à établir le gouverne-

Digitized by Google

ment purement Ariſtocratique dans l'Egliſe ; dépoüiller le ſouverain Pontife de ſa qualité de Chef viſible de l'Egliſe univerſelle ; reſtreindre la plénitude de puiſſance qu'il a reçuë de J. C. parler de la perſonne ſacrée du Pape, comme on le feroit à Genève ou à Londres ; accoûtumer les peuples à refuſer toute obéïſſance au Pape en toutes circonſtances.

Sur ces principes ils établiſſent aiſément la légitimité de tout appel au futur Concile, & donnent enfin aux peuples les leçons convenables pour leur apprendre à mépriſer toutes excommunications.

L'autorité du Chef viſible anéantie, on paſſe à celle des Evêques : dans ce point la Cabale procéde avec beaucoup d'art & de ménagement pour ſes propres intérêts. Les différentes circonſtances font varier ſon langage. Tantôt nos Novateurs réduiſent l'autorité Epiſcopale à rien : l'Epiſcopat n'eſt qu'une dignité que l'Egliſe a créée ; les Evêques ne ſont pas les Paſteurs univerſels de leurs Diocèſes ; ils ne peuvent y faire des loix ; ils ne ſont pas juges, mais ſeulement témoins de la foi de leurs Egliſes ; & dans les Conciles leurs déciſions ne ſont infaillibles que quand le peuple en les acceptant leur a conféré l'infaillibilité. Tantôt ces mêmes Nova-

Digitized by Google

teurs élévent l'autorité Epiſcopale au plus haut dégré, & la mettent de niveau avec celle que les Catholiques reconnoiſſent appartenir au Pape. Tantôt tout ce qu'ils accordent aux Evêques, ils l'accordent auſſi aux ſimples Prêtres. Les Prêtres ſont Vicaires de J. C. comme le Pape & les Evêques ; comme eux ils ſont juges de la doctrine dans les Conciles ; ils doivent gouverner les Diocèſes, & les Evéques ſont tenus de ſuivre leurs avis ; ils peuvent approuver quels Confeſſeurs ils voudront pour leurs Paroiſſes, quand même ces Confeſſeurs ſeroient interdits par l'Evêque Diocèſain ; ils peuvent adminiſtrer le Sacrement de Confirmation & ordonner des Prêtres, le ſeul non uſage s'y oppoſe. On doit avoir pour les ſimples Prêtres le même reſpect que pour le Pape.

Pour achever de tout bouleverſer dans l'Egliſe de J. C. on dépoüille encore l'Egliſe enſeignante de la propriété des Clefs ; on la donne au Corps des ſimples Fidéles : c'eſt à ce Corps à juger de la doctrine, à décider, à excommunier, à donner ſes avis aux Evêques, à empêcher que les Evêques n'abuſent de l'autorité que le Corps des Fidéles leur a confiée.

Les différens membres de ce même Corps ont encore certaines fonctions ſpirituelles qui leur ſont affectées.

Digitized by Google

Les femmes, celles de dire la Meſſe & de diriger les conſciences.

Les Avocats, celle de faire des Conſultations Théologiques contre tout ce que le Pape & les Evêques pourroient entreprendre en faveur de l'Egliſe de J. C.

Les Parlemens, celle de prendre garde que les Evêques n'altérent le dépôt de la foi, & de tenir en bride la Cour de Rome.

Les Princes temporels, celle de convoquer les Conciles généraux à l'excluſion du Pape & de tous autres.

Il ne faudroit plus que réünir l'Egliſe de France ainſi dégradée, à l'Egliſe Anglicane : on a négocié cette réunion, & on y travaille tous les jours.

Tant d'entrepriſes contre notre ſainte Religion ont attiré ſur leurs auteurs tous les anathêmes de l'Egliſe : ils ſe ſont tous écriés contre ces anathêmes en vrais fanatiques, & les ont mépriſés.

Enfin condamnés une derniére fois ſans reſſource, il a fallu plier, ou ſe révolter contre les déciſions de l'Egliſe : ils ſe ſont révoltés, en appellant au futur Concile ; ils ont ſoutenu leur appel à force d'argent, enſuite par les indécences commiſes ſur le tombeau d'un Appellant que la Secte a canoniſé : on a qualifié ces indécences du nom de *Miracles*.

Digitized by Google

L'Egliſe de J. C. détruite par-tout, & concentrée uniquement au tombeau du prétendu Saint Appellant, il falloit la rétablir par toute la terre : Elie va venir, a-t'on dit, qui la rétablira : Elie eſt venu : malheureuſement pour l'Egliſe on a mis cet Elie à la Baſtille, & le Roi a fait fermer le cimetiére * où toute l'Egliſe étoit concentrée ; il n'eſt plus acceſſible : voilà donc l'Egliſe détruite par-tout & ſans reſtaurateur.

L'indéfectibilité de cette Egliſe n'étoit donc qu'une chimère : J. C. qui avoit promis qu'elle ſubſiſteroit juſqu'à la fin des ſiécles, nous a donc trompé : il n'eſt donc pas Dieu ; ſa Religion eſt fauſſe : à quoi donc s'en tenir en fait de Religion ? C'eſt une néceſſité d'embraſſer le Déïſme ; rien ne paroît plus raiſonnable : & voilà le but du projet de B. F.

On peut à préſent juger ſi on a tort de reprocher aux Janſéniſtes qu'ils veulent établir le Déïſme ſur les ruines de l'Evangile, ſelon le projet que leurs peres en ont formé dans l'aſſemblée de Bourg-Fontaine.

* *Ordonnance du Roi du 27. Janvier 1732.*

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE

A L'AUTEUR DES HUIT LETTRES

A UN AMI,

SUR

LA RÉALITÉ DU PROJET DE BOURG-FONTAINE.

M.

JATTENDOIS depuis long-tems, avec une extrême impatience, qu'on répondît au Livre intitulé : *La Réalité du Projet de Bourg-Fontaine démontrée par l'exécution.* Je ſçavois qu'il a été brûlé (*a*) par la main du Bourreau, au pied du grand eſcalier : Une telle flétriſſure ne détruit pas ce qu'on croit trouver de bon & de ſolide dans un Livre, & comme on dit, brûler, ce n'eſt pas répondre ; cette brûlure fut-elle rendue célèbre, comme l'a été celle dont il s'agit, par la plus

(*a*) *Arrêt du* 21. *Avril* 1758.

Digitized by Google

belle de toutes les eſtampes, il me falloit une réponſe en régle : car quoique j'euſſe vérifié par moi-même un très-grand nombre de textes & de faits qu'on y cite comme tirés des Livres des Janſéniſtes, j'eſpére qu'une réponſe bien travaillée éplucheroit ce Livre de maniére à me faire voir s'il eſt faux en quelques-unes de ſes parties, & dans quelques citations, ou bien s'il eſt auſſi exact que méthodique.

Vos huit Lettres ont paru, j'ai eu beau les lire, elles ne m'ont pas donné la ſatisfaction que je cherchois : Vous direz peut-être que c'eſt parce que (*a*) *les ennemis de la vérité me tiennent dans leurs filets* : Ce n'eſt nullement cela ; mais en vous développant mes penſées, avec cette aiſance, cette liberté, qui, à coup sûr, ne déplaira pas à un *Ami de la vérité*, vous verrez que votre Ouvrage tout gros qu'il eſt, ne l'eſt pas encore aſſez pour détruire l'impreſſion que celui de votre adverſaire eſt capable de faire ; & peut-être cette vûe vous déterminera-t'elle à entreprendre (*b*) *le Volume in-folio pour le moins* que vous avez vous-même jugé néceſſaire pour le bien réfuter : En ce cas, je ſerai charmé que mes réfléxions vous aident à mieux réuſſir.

Je ne toucherai dans cette Lettre que trois Objets. 1°. Le motif qui vous a déterminé à entreprendre de réfuter le Livre de *la Réalité* &c. 2°. Le plan que vous avez ſuivi en tâchant de le réfuter, & celui que vous pourrez ſuivre pour en venir sûrement au bout. 3°. Les défauts gé-

(*a*) *Page* 8. (*b*) *Page* 117.

Digitized by Google

néraux de votre premiere tentative qu'il faudra éviter dans l'exécution du plan que je vous tracerai.

Vous aviez les motifs les plus beaux, les plus preſſants, les plus dignes de vous, de répondre au Livre en queſtion, comme d'empêcher qu'il n'augmentât dans les Catholiques l'horreur qu'ils ont pour le Janſéniſme, de prémunir vos Partiſans qui pourroient le lire dans la vûe de s'aſſûrer ſi le chemin qu'ils tiennent n'eſt pas propre à les égarer : (*a*) *Funeſtes effets qu'un tel Ecrit eſt capable de produire*, & dont l'Ami à qui vous adreſſez vos huit Lettres eſt *allarmé* avec raiſon. De plus, le Parlement, en faiſant brûler ce Livre, n'a-t'il pas paſſé ſur le (*b*) *danger de donner par un Jugement, une ſorte de célébrité* à cet Ouvrage ? *Célébrité* dont on ſent aiſément les conſéquences : Pourquoi a-t'il paſſé ſur ce danger ? C'eſt que des *motifs particuliers ont engagé à le déférer* : La totalité de ces motifs, quels qu'ils fuſſent, ne devroit-elle pas en être auſſi un pour vous d'y répondre ? Comment donc n'avez-vous apperçu l'importance des deux premiers qu'à la fin de votre Ouvrage, comme on en peut juger par l'avertiſſement que vous avez inſéré, après-coup, au commencement de votre ſixiéme Lettre ? Comment n'avez-vous pas ſenti le prix du troiſiéme motif ? Vous n'y avez fait nulle attention : N'auriez-vous pas dû le ſaiſir avec reſpect, le mettre à la tête de tous les autres, le répé-

(*a*) *Page* 8.

(*b*) *Arrêt du* 21. *Avril* 1758.

Digitized by Google

ter à tous propos, & pour parler le langage martial qui regne dans tout votre Ouvrage, en faire votre cheval de bataille, pour rendre, ſelon le premier titre de votre Livre, *la vérité & l'innocence victorieuſes de l'erreur & de la calomnie?* Au lieu de profiter de tant d'avantages, écoutez bien le raiſonnement qui vous détermine à entreprendre ce travail : il eſt unique dans ſon eſpéce, il occupe huit ou dix pages, & ſe réduit à ceci

(*a*) *Je ne vois pas qu'il y ait aucune néceſſité de faire une réponſe à un Ecrit* qui eſt un *infâme Libelle*, *rempli de calomnies*, une *infame Production*, un *Roman diabolique*, un *Recueil de toutes les calomnies anciennes & modernes*, qui *porte ſa réfutation ſur le front*, qui *ne mérite que le mépris & l'indignation*, qu'il *faut exorciſer avant de le lire :* à un Libelle, dont l'Auteur eſt un *infame*, un *ſcandaleux*, un *malheureux Ecrivain*, un *impudent*, un *inſenſé*, un *extravagant*, un *infatigable calomniateur des Saints qui habitent dans le Ciel*, un *blaſphémateur*, un *Phariſien de la nouvelle Loi*, un *infame Pichoniſte*, un *Diſciple zélé des profanateurs des choſes ſaintes*, un *malheureux Pélagien*, un *ennemi de la grace de J. C. qui la connoit auſſi peu qu'un Juif*, un *eſprit mal-fait vendu au menſonge*, un *impoſteur*, *le plus miſérable des hommes*, un *nouveau Sennacherib*, *&c. &c.* Ce ſont là vos propres termes, chaque page de votre Livre eſt mon garant.

Or tel eſt le Livre de *la Réalité &c.* tel eſt ſon

(*a*) *Page 8.*

Digitized by Google

Auteur : La conclusion naturelle saute aux yeux : Volci la vôtre : Donc je vais y faire faire une réponse, & une réponse de 1143 pages. Vous voyez votre premier raisonnement dépouillé des longs textes d'Origéne dont vous l'étayez, & du verbiage qui l'enveloppe. Le Gazettier Janséniste a dit quelque part que vous êtiez un Sçavant, ou un grand Théologien : Ses paroles opérant ce qu'elles signifient, que ne preniez-vous, avant de commencer votre Ouvrage, la précaution de lui faire dire que vous étiez aussi un grand Philosophe ; il vous eût rendu un bon service.

Vous voilà déjà déterminé à prendre une (*a*) *plume bien taillée*, telles que sont, selon vous-même, celles de tous vos Ecrivains, pour répondre à un Livre, auquel vous prouvez, très-sçavamment, qu'il ne faut pas répondre : Mais comment procédez-vous dans votre réponse ? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Tout Livre, pour être méthodique, & aller efficacement au but qu'on se propose, doit pouvoir se réduire à un seul raisonnement, qui en constitue le plan : Le vôtre se réduit nécessairement à deux : le premier, vous le tirez de votre fonds ; le second, c'est le Gazettier qui vous le fournit, comme venant d'*Italie*, & de *grands Connoisseurs*. Analysons-les l'un après l'autre. Celui que vous tirez de votre fonds passera le premier : Le voici.

Des Saints (*b*) *dont les os ont prophétisé après*

(*a*) *Page* 8.

(*b*) *Page* 5. *& suivantes.*

Digitized by Google

leur mort, des Saints qui ſont morts *dans un attachement inviolable à l'Egliſe & à ſa Doctrine*, ſont incapables d'avoir formé, & enſuite exécuté le complot déteſtable de B. F. *M. de St, Cyran*, *Janſénius*, *le grand Arnaud*, *MM. d'Alet*, *d'Angers*, *de Pamiers*, *de Beauvais*, *le P. Queſnel*, *Dom-Gerberon & tant d'autres*, ſont des Saints *dont les os ont prophétiſé après leur mort* : les os des *Saintes Religieuſes de P. R.* en font autant, & ces mêmes Saints & Saintes ſont morts dans un attachement inviolable à l'Egliſe & à ſa Doctrine : ils n'ont donc pu ni former ni exécuter le Projet de Bourg-Fontaine. Convenez avec ſatisfaction que voilà votre premier raiſonnement fondamental dans ſa plus grande exactitude, & dans toute ſa force : Et voici mes réfléxions.

1°. Tout votre Livre auroit dû être employé à prouver la mineure ; comme on dit de votre raiſonnement : 1143. pages, ce n'étoit rien de trop pour en venir à bout, & cependant vous n'y en employez pas une : Vous dites, à la vérité avec de grands termes, que ce ſont *des Saints*, *de grands Serviteurs de Dieu &c.* vous le repetez, le dirai-je ? *ad nauſeam* : Vous les comparez aux Athanaſe, aux Baſiles, aux Ambroiſe &c. mais des preuves de leur ſainteté, on n'en apperçoit point, vous la ſuppoſez toujours ; & cette ſainteté ſuppoſée eſt l'unique bouclier dont vous les couvrez : Eſt-il bien ſuffiſant ce bouclier ? la ſuite de vos réfléxions vous mettra en état d'en juger vous-même.

2°. Que voulez-vous dire par ces grandes pa-

Digitized by Google

roles, *dont les os ont prophétisé après leur mort* ? réduisez-les à leur juste valeur, vous trouverez, ou qu'elles ne signifient rien, ou tout au plus elles signifient que vous avez érigé les os calcinés de ces prétendus Saints en autant de Prophétes, avec la même facilité que, parmi vos Convulsionnaires, on érige en Prophétesses quantité de petites créatures, qui trouvent ce métier plus lucratif que celui qu'elles exerçoient auparavant.

Vous dites que tous ces *Saints* sont morts dans un attachement inviolable à l'Eglise & à sa Doctrine: De quelle Eglise, de quelle Doctrine parlez-vous ? c'est sans doute de votre petite Eglise, de la Doctrine Janfénienne : vous ne pouvez l'entendre autrement, puisque vous soutenez que (*a*) *mourir l'appel à la main, c'est mourir en enfant de l'Eglise* : En ce cas, rien de plus juste : leur vie, leurs actions, leur doctrine, toute leur conduite, sont une preuve parlante qu'ils y ont été attachés : vous croiriez les déshonorer, si vous en disconveniez : mettez-les donc, tant honorablement que vous le voudrez, dans le Calendrier de P. R. à vous très-permis ; mais ne les approchez pas de celui de l'Eglise Romaine, il les vomiroit, cette Eglise pure, sans tâche, toujours la même, ne peut reconnoître pour ses vrais enfans, & pour vrais Saints, que ceux qui vivent, que ceux qui sont morts dans son sein, dans la pratique de sa Doctrine, la soumission à toutes ces décisions. Vous n'oseriez dire sérieusement que vos *Saints* sont dans le cas, ce seroit

(*a*) *Page* 474.

Digitized by Google

vous contredire, ce seroit leur donner un parfait ridicule en les disant soumis à deux Eglises diamétralement opposées. De plus, n'est-il pas notoire qu'ils sont morts, pour la plûpart, de même qu'une de vos *plumes bien taillées* assûre qu'est mort votre *Saint* par excellence, *le bienheureux* François Pâris, *sous un tas d'anathêmes* lancés par l'Eglise Romaine, *comme sous un tas de pierres*: ils ne sont donc, non plus que lui, ni enfans, ni Saints de l'Eglise Romaine; dez-là même, quels Saints!

Et vos *saintes* Religieuses de P. R. dont les os se mêlent aussi de prophétiser, quelle a été leur sainteté? Elle a un dégré de perfection, dont il faut leur faire honneur: outre la gloire d'être mortes, comme vos autres *Saints*, *sous un tas d'anathêmes*, elles ont encore l'avantage d'avoir vécu, & d'être mortes *dans le nid de l'héréfie*; c'est la qualification que donne le souverain Pontife à leur *sainte* Maison, dans la Bulle qui en autorise la destruction totale, pour le bien & l'honneur de l'Eglise de France; ainsi que vous l'avez pû voir dans *la Réalité*. (*a*)

Et bien, cher Monsieur, la sainteté de tous ces *Grands Hommes*, de ces *saintes* Religieuses, la voilà évaporée; voilà tous ces os prophêtes réduits à la condition des os qu'on trouve dans quelques anciens cimetiéres autour de Charenton; le bouclier dont vous croyiez pouvoir si bien couvrir vos Héros, regardez comme il est percé de

(*a*) *Tome I. page* 255.

Digitized by Google

toute part : disons mieux, il n'en reste que la poignée : & le premier raisonnement qui constitue le fonds de votre réponse, qu'est-il devenu ? Examinons à présent la solidité du second, c'est-à-dire, du fameux plan d'*Italie*, ou soi-disant.

Le Gazettier Janséniste l'expose en ces termes (*a*) : « Pour bien répondre à ce Livre (de » la Réalité du Projet &c.) il faudroit en faire » un autre à son imitation, c'est-à-dire, suivre la » même méthode, & démontrer que ce sont les » Jésuites qui ont entrepris de détruire la Religion » Chrétienne dans ses dogmes & dans sa morale : » il ne faudroit que l'abrégé de l'Histoire Ecclé- »siastique de M. Racine pour en fournir des preu- »ves abondantes : ce Livre seroit ainsi bienfait » Vous avez en France une infinité de Livres & » d'Ecrits qui feroient l'affaire, en donnant l'ana- »tomie de la Société. Il ne faudroit pas qu'elle » fût plus longue que cette prétendue *Réalité*. Il » n'y faudroit montrer ni chaleur ni haine contre » la Société, mais toute sorte de charité pour ces » Freres aveugles & égarés, & beaucoup de com- »passion. » Le Gazettier fait ensuite l'éloge de ce plan, qu'il prétend être tout semblable à celui de *la Réalité du Projet*..... « Voilà sans doute, » dit-il, un plan bien conçu, aussi vient-il d'une » bonne main. Reste à souhaiter qu'il soit saisi » & exécuté par quelqu'Ecrivain dont il plaise à » à Dieu de benir l'ouvrage. »

On peut dire ici que vous avez juré *in verba Magistri* : Flatté de trouver un plan bien métho-

(*a*) *Nouv. Eccléſiaſt.* 1. *Mai* 1758.

Digitized by Google

dique tout dreſſé, qui, pour être bien rempli, ne demande de vous que la peine de copier dans les cinq derniers Tomes de Racine qu'on vous indique, ou de puiſer dans l'*infinité* des Livres faits contre les Jéſuites : Enchanté d'être cet *Ecrivain* choiſi de Dieu pour pulvériſer *la Réalité du Projet.* : enyvré de la gloire de rendre à votre petite Egliſe un ſi important ſervice, vous prenez la plume, vous copiez fidélement les Livres indiqués, ſans avoir examiné par vous-même ce plan ſi beau : Hé ! c'étoit par où il falloit commencer : Je ſçai qu'on a parmi vous un grand éloignement de la méthode des Scholaſtiques, on n'aime pas à procéder par raiſonnement : Il falloit pour cette fois, paſſer ſur votre averſion, & vous demander à vous-même : Qu'ai-je à prouver ? J'ai à prouver contre l'Auteur de *la Réalité* que ceux qu'il appelle Janſéniſtes, n'ont rien fait pour exécuter le Projet de B. F. Voyons ſi le beau plan qu'on me fournit m'y conduit : pour cela, réduiſons-le à un ſimple raiſonnement ; je verrai ſi ce que j'ai a prouver en eſt la conſéquence, comme néceſſairement il doit l'être, s'il eſt bon. Voici le raiſonnement que ledit plan vous eût infailliblement fourni : *Les Jéſuites ont entrepris de détruire la Religion Chrétienne dans ſes dogmes & dans ſa morale*, ſi tout ce qui eſt dit d'eux dans l'*infinité* des Livres, où je vais puiſer, eſt vrai : Or il eſt vrai : Donc *les Jéſuites ont entrepris de détruire la Religion Chrétienne dans ſes dogmes & dans ſa morale.* Ce raiſonnement eſt parfaitement juſte, & c'eſt le plan

Digitized by Google

d'*Italie* tout pur. Hé bien ! je veux convenir avec vous qu'il eſt auſſi vrai que juſte : tirons enſemble une conſéquence ultérieure, mais la plus naturelle ; la voici : Donc les Jéſuites ſont auſſi ennemis de la Religion Chrétienne, que tous les Hérétiques enſemble : Je vous l'accorde encore, cher Monſieur, tant je ſuis complaiſant, mais à condition que vous repondrez à cette queſtion : De ce que les Jéſuites ſont autant ennemis de la Religion Chrétienne que tous les Hérétiques enſemble, s'en ſuit-il que tous les Hérétiques n'ont pas été hérétiques ? Vous riez & vous dites : Cette queſtion eſt impertinente : elle ne ſuit nullement du principe. Fort bien : mais riez donc auſſi de vous-même, riez du Gazettier, & des *Grands Connoiſſeurs d'Italie* : car de ce que les Jéſuites ſont autant ennemis de la Religion que tous les Hérétiques enſemble, il ne s'en ſuit pas non plus, que les Janſéniſtes ne ſont pas ennemis de l'Egliſe, & n'ont pas travaillé à exécuter le Projet de Bourg-Fontaine. Convenez donc que la méthode des Scholaſtiques que vous haïſſez tant, vous eût été ici d'un grand ſecours : convenez auſſi que le plan d'*Italie donné par une ſi bonne main*, ne vaut rien, & que vous avez perdu votre tems & votre peine en l'exécutant.

Si je ne prétendois que vous montrer que votre réponſe ne répond pas, tout ſeroit dit : mais j'ai à cœur de deux choſes l'une, ou que les Janſéniſtes donnent une réponſe juſte, ſolide, bienfaite en toutes ſes parties à *la Réalité du Projet*, ou qu'ils conviennent qu'on n'en peut

Digitized by Google

point donner : il n'y a pas d'apparence qu'ils faſſent jamais le ſecond : entrepenez donc le premier, Monſieur, la choſe eſt digne de vous : & afin que le peu de ſuccès de votre premiere, ne vous décourage pas, je veux vous aider de tout mon pouvoir à réuſſir dans la ſeconde : Je n'ai que deux choſes à faire, vous donner un plan de France, juſte, & qui vous conduiſe directement à votre but : enſuite vous faire remarquer quelques défauts généraux de la réponſe que vous avez tenté de faire. Je ne les releverai pas tous, comme vous jugez bien, car je ne ſuis pas d'humeur de vous faire une Lettre de 1143 pages : cela ſeroit trop onéreux pour le public, pour vous & pour moi. Commençons par vous tracer un plan : rien de plus aiſé : Il ſera exactement *à l'imitation* de celui de *la Réalité*, comme le demande le Gazettier ; il ne pourra manquer de vous plaire.

Pour réfuter invinciblement le Livre de *la Réalité du Projet de B. F.* examinez d'abord à quel ſimple raiſonnement il peut ſe réduire, vous trouverez celui-ci : Les Janſéniſtes ſont coupables du complot dont on les accuſe, s'ils ont conſtamment fait uſage des quatre moyens choiſis & propoſés pour l'exécuter : or c'eſt ce qu'ils ont fait : ils ſont donc coupables de ce complot. Voilà à quoi ſe réduit tout le Livre que vous avez à réfuter.

Enſuite pour imiter ſon plan parfaitement, ainſi qu'on vous l'a preſcrit, prenez pour baſe de votre réfutation, un raiſonnement tout oposé,

Digitized by Google

qui ſera celui-ci : Ceux qu'on appelle Janſéniſtes, ne doivent pas être cenſés coupables de ce complot, s'ils n'ont rien fait pour l'exécuter : or il eſt bien conſtant qu'ils n'ont rien fait pour cela : donc &c.

En prouvant d'une maniére lumineuſe votre ſeconde Propoſition, votre Réponſe ſera parfaite, ou comme dit le Gazettier, *le Livre ſeroit ainſi bien fait.* Appliquez-vous donc à bien prouver que les Janſéniſtes, depuis leur naiſſance juſqu'à préſent, ont été bien éloignés de faire uſage des quatre moyens propoſés dans l'Aſſemblée de B. F. pour établir le Déiſme ſur les ruines de la Religion de J. C. Premiérement faites ſentir, de maniére à perſuader vos Lecteurs, que non-ſeulement les Janſéniſtes n'ont jamais fait aucun effort pour élogner les Fidéles des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie ; mais qu'au contraire, leurs Livres, leur direction, l'exemple de leurs *Saints*, tout ne tend chez eux, qu'à en faire approcher ſouvent.

En ſecond lieu, attachez-vous à bien prouver la conformité conſtante de leurs ſentimens ſur la grace, ſur la liberté, ſur la mort de J. C. pour tous les hommes, ſur la poſſibilité des Commandemens de Dieu, avec ceux de l'Egliſe Catholique : ſur-tout, ne vous contentez pas de dire que leurs ſentimens, ſur ces mêmes articles, n'ont aucun rapport avec ceux de Calvin ; mais faites-le bien ſentir, non en prenant la défenſe du Synode de Dordrecht comme vous avez fait, mais par des preuves qui ayent du nerf : ce morceau mérite d'être bien manié.

Digitized by Google

Troisiémement, représentez ces Mrs. commegens si pétris de charité, que tous leurs ouvrages en sont de parfaits modéles, qu'on n'y trouve jamais la moindre marque de haine, ni d'aigreur envers ceux contre qui ils sont obligés de s'élever, qu'il ne leur échappe ni injure, ni rien de désobligeant à l'égard de personne. Ce fait bien prouvé, ne sera-il pas évident, que, de les accuser d'avoir travaillé à décréditer les Directeurs de consciences, c'est pure calomnie ?

Quatriémement, prenez sur-tout à cœur de bien prouver leur respect filial & constant pour le Vicaire de J. C. leur soumission profonde à toutes les décisions de l'Eglise : démontrez, clair comme le jour, que jamais il ne leur est arrivé, je ne dis pas de se révolter contre l'Eglise, mais même de lui résister le moins du monde, ni de différer d'un moment de lui rendre l'obéissance qui lui est due : ce doit être là l'endroit triomphant de votre Réponse. On ne manquera de vous objecter l'Appel au futur Concile projetté dans l'Assemblée de B. F. en 1721. & exécuté en 1717. Prouvez, la liste des Appellants sur table, & par l'Auteur de *la Réalité* lui-même, que ce nombre d'Appellants qu'on on a cru si prodigieux, ne va pas à deux mille, soutenez, d'un bon ton, qu'un nombre si petit, doit être compté pour rien : il n'y a personne qui ne vous passera volontiers une évaluation si raisonnable.

Je ne m'en tiendrois pas encore là : Pour fermer à jamais la bouche à votre Adversaire; à votre place, j'entrerois dans le détail, je montre-

Digitized by Google

rois que tout ce que l'Auteur de *la Réalité* a avancé, pour prouver que les Jansénistes sont coupables de tous les excès qu'on leur réproche, est faux, que ce qu'il donne, comme tirés de leurs ouvrages, ne s'y trouve pas. Ce plan ainsi exécuté *à l'imitation du sien*, vous le sentez à merveille, son Livre est pulvérisé, lui-même, couvert d'opprobre, méritera bien les noms d'imposteur, de calomniateur &c. que vous lui avez prodigués aussi libéralement que l'eût fait en pareil cas le *Grand* Arnaud : votre cause sera à l'abri du coup que peut lui porter un ouvrage qui montre à tout le monde la laideur de l'héréfie qu'on vous réproche : Le Livre de cet Auteur, bien & duement décrié, cessera de ramener à l'Eglise Catholique beaucoup de vos Partisans, comme on assûre qu'il le fait tous les jours. Et pour vous, voici votre récompense : Le Gazetier qui ne loue votre premiére Réponse que mesquinement, & par maniére d'acquit, sera prodigue à votre égard : vous mériterez & vous obtiendrez, en son tems, une longue Oraison funébre dans ses Gazettes : Là on vous fera connoître pour l'Auteur incomparable d'un si bel Ouvrage, le salut de votre Eglise : Quelle gloire ! n'y soyez pas insensible : il ne dépend que de vous, de vous immortaliser. Que dites-vous de ce Plan de Franc ? n'est-il pas, pour le moins, aussi *bien conçu* que celui d'*Italie*.

Il me semble vous voir un air embarrassé : d'où vient-il ? Je crois le deviner, & je veux vous épargner la dépense de bonne foi que vous feriez

Digitized by Google

obligé de faire, pour le dire vous-même. Vous trouvez ce Plan juſte, méthodique, propre à vous mener à votre but : mais dites-vous, quelles prodigieuſes recherches ne faut-il pas pour le remplir ? il ne s'agit plus ici, comme pour celui d'*Italie*, de copier Racine, de puiſer dans l'*infinité* de Livres qu'on m'a indiqués, il faut tirer de mon fonds, qui à mon âge ne peut pas être fort rempli : que de tems, que de travail ne faudra-t'il pas ? Oh ! je conviens que cet Ouvrage vous coûtera beaucoup plus que votre Eſſai de réponſe, ſur-tout votre huitiéme Lettre, la plus longue de toutes, qui demandoit beaucoup de tems & de travail, vû l'importance de la matiére ; & vous n'y avez employé que douze jours : Je vous avoue que je n'ai point de recette pour vous apprendre à faire du bon ſans peine ni travail : n'épargnez donc ni l'un ni l'autre, ne reculez pas en ſi beau chemin ; ce découragement ſeroit indigne d'un jeune Auteur qui veut acquerir de la gloire ; il ſeroit le triomphe de votre Adverſaire ; car comme vous l'avez judicieuſement remarqué dans votre Avertiſſement : *Si on laiſſe le Libelle de la Réalité ſans réponſe, l'Auteur aura l'impudence de dire qu'on n'a rien eu à repliquer* ; & qui pis eſt, bien d'autres que lui le diront : Repliquez donc, quoiqu'il vous en doive coûter, & faites-le bien.

J'apperçois dans le fonds de votre ame, ou je ſuis bien trompé, encore une autre tentation de découragement, plus dangéreuſe que la premiére. Vous dites : Ce Plan ſi naturel eſt beaucoup plus aiſé

Digitized by Google

à tracer qu'à exécuter : nos Livres parlent : l'Auteur de *la Réalité* a rapporté avec une exactitude étonnante ce qu'ils disent ; & quelqu'examen que nous ayons pû faire, notre illustre Gazettier & moi, pour le trouver en défaut sur ses citations, nous n'en avons trouvé qu'une (*a*) peu exacte : comment donc entreprendre de prouver que ce qu'il nous reproche n'est pas vrai, que ce qu'il cite, comme tiré des Livres de nos Messieurs, ne s'y trouve pas : le Public a en main ces Livres, il pourra, preuve en main, vous dire ce que je ne me suis pas lassé de répéter à l'Auteur de *la Réalité*. . . . . *Vous êtes un calomniateur, un imposteur, ce que vous dites est faux, mentiris impudentissimè* : Si on ne nous le dit pas, du moins on le pensera, nous deviendrons la risée de tout le monde, & ce maudit Livre de *la Réalité* occasionnera une affreuse désertion parmi nous.

Ces réfléxions ont une apparence de solidité, qui effrayeroit tout autre que vous ; mais je ne suis inquiet de rien pour vous, mettez seulement la main à l'œuvre avec courage ; une *plume* aussi *bien taillée* que la vôtre vous tirera de tout embarras.

Afin que vous puissiez donner à votre seconde Réponse une grace, une perfection qui la fasse goûter, je vais vous aider à profiter des fautes que vous avez faites dans votre coup d'essai : je ne parlerai pas des fautes générales, comme je vous

(*a*) *Il en sera parlé ci-après.*

Digitized by Google

J'ai promis, un détail des particuliéres vous meneroit trop loin : en paſſant cependant, je vous en indiquerai quelques-unes, pour vous aider à faire de vous-même attention aux autres.

La plus frapante, ſans être la plus conſidérable, c'eſt ce ſtyle d'injures que vous ne quittez pas un moment : Ignorez-vous ? combien il déplaît aux honnêtes gens ? un Livre où il régne, ils le ferment avec mépris, & diſent : cet Auteur eſt bien dépourvu de bonnes raiſons à oppoſer à ſon Adverſaire, puiſqu'il le charge à chaque page, des injures les plus groſſiéres : ainſi en uſent ceux qui n'ont rien de bon à dire. Sentez le tort que vous faites à votre cauſe & à vous-même ; & dans la Réponſe *in-folio* que vous aurez la charité d'entreprendre, prenez le ſtyle uſité parmi les honnêtes gens. .... *Il n'y faudroit montrer ni chaleur ni haine contre la Société*, (à plus forte raiſon contre qui que ce ſoit) *mais toute ſorte de charité*, dit ſi bien le Gazettier d'après le Plan d'*Italie* : Forcez vos Lecteurs par des preuves claires & nettes à penſer que votre Adverſaire mérite tous les noms que vous lui donnez ; mais ne les lui donnez pas : c'eſt la bonne méthode : je ſaiſirai quelque occaſion de vous montrer comment on la met en uſage.

Je ſçais que le Traité Géométrique du *Grand* Arnaud en faveur du ſtyle dont je voudrois vous déshabituer, fait loi parmi vous, & loi plus inviolable & plus reſpectée que celle de l'Egliſe Romaine : Je ſçai que vous ne regardez comme *plumes bien taillées* que celles qui ſçavent uſer de

Digitized by Google

ce ſtyle, que l'on regarde comme les mieux *taillées* celles qui en ce genre d'écrire ſont les plus abondantes : de-là l'eſtime du Gazettier ſi bien méritée. Je me mets à votre place pour un très-petit moment : Oh ! qu'il me paroît dur, à moi Diſciple du *Grand* Arnaud, de m'écarter tant ſoit peu de mon modéle, de ce modéle ſi accompli. A cela, Monſieur, en vérité je ne ſçai que répondre ni comment vous tirer d'intrigue : Réfléchiſſez-y, vous trouverez quelque expédient : La vivacité de l'eſprit dans les jeunes gens fournit des reſſources, que des gens d'un âge plus mûr n'imagineroient jamais.

Peut être en coûtera-t'il à votre cœur pour corriger un autre défaut que je vais vous faire remarquer : il n'en eſt pas moins eſſentiel pour vous de le corriger : autrement vous courrez riſque d'être regardé comme un homme qui n'a pas une certaine juſteſſe d'eſprit ; & la réponſe que nous attendons auroit le même ſort que la premiére, elle ne ſe feroit pas lire. Je parle de vos ſottiſes fréquentes contre les Peres Jéſuites. Après avoir ſuppoſé gratuitement que l'Auteur de *la Réalité* a écrit à l'Inſtigation de ces Peres, vous dites de leur Société en gros & en détail tout le mal qu'en ont avancé les Auteurs où on vous a dit de puiſer : Où cela va-t'il ? Si le Livre de *la Réalité* eſt bon, profitez-en, en abandonnant, comme tant d'autres, un Parti où vous ne pouvez que vous perdre, & priez pour l'Auteur qui vous a deſſillé les yeux, ſans vous embarraſſer qui il eſt : Si ce Livre eſt mauvais, réfutez-

Digitized by Google

le ſolidement, tout le monde vous en ſaura gré ; & laiſſez-là ſon Auteur, & les Jéſuites auſſi qui ne ſont rien là. Venons à quelque détail.

J'enviſage votre procédé à l'égard de ces Peres, ſous deux rapports : D'abord, c'eſt aujourd'hui la mode d'en parler ſur le ton que vous avez pris : vous ſuivez la mode : c'eſt la rocambole de vos ouvrages, ils languiroient ſi on n'y diſoit mot de Buſenbaum ou de Portugal, vous avez voulu donner au vôtre le goût du tems ; vous le faites par charité, dans la vûë de retirer *ces Freres aveugles & égarés* de leurs égarements : Qui oſera blâmer une ſi belle intention ? Ce ne ſera point moi. Pour ces Peres, ou ils vous laiſſeront dire comme ils laiſſent dire tant d'autres, ou ils ſe défendront ; c'eſt leur affaire & non la mienne.

Le ſecond rapport intéreſſe directement la perfection de votre future Réponſe, & dès-là même l'intéret que j'y prends eſt evident. Il y a dans votre Eſſai 40 ou 50 endroits, où, au lieu de réfuter ce qu'on qu'on vous reproche, vous vous contentez de dire : *Bourg-Fontaine* dit telle choſe, il dit encore ceci, *il a l'imprudence d'ajouter* cela : Enſuite vous vous jettez à corps perdu ſur les Jéſuites ; vous employez des trois & quatre pages à dire que ces Peres ont fait quelque choſe de pire que ce dont on vous accuſe ; comme ſi leur noirceur, quelque vraie qu'on la ſuppoſe, vous rendroit tous tout blancs. Deux ou trois exmples fort courts développeront ma penſée, feront toucher au doigt le ridicule de ce procédé, & à quoi il vous expoſe.

Digitized by Google

En démontrant l'exécution du Projet de B. F. l'Auteur a été conduit par ſa matiére, à dire un mot (*a*) en paſſant, ſur les habits de couleur dont ſe ſervent vos Prêtres, pour ſe déguiſer au milieu de Paris & dans beaucoup de Villes de Province: On ſçait très-bien pourquoi ils le font; ils imitent en cela le *Grand* Arnaud, qui, lorſqu'il étoit obligé de ſe cacher dans Paris pour éviter la Baſtille, alloit, déguiſé en Mercerot avec une petit malle, viſiter les Dévots & Dévotes du Parti: il crioit aux portes des Amis: *Peignes de corne, peignes de buis*: à ce mot il étoit reconnu, & introduit par-tout: on n'ignore pas parmi vous cettte anecdote, puiſqu'elle a tranſpiré chez les Catholiques. Mais, dites-moi, pour répondre à ce fait de vos Prêtres, à quoi ſert le réproche que vous faites aux Jéſuites, d'avoir eu pluſieurs de leurs Miſſionnaires qui ont été Mandarins à la Chine, & en ont très-réellement porté l'habit? Je veux qu'ils ayent très-mal fait de quitter leur habit dans un Pays idolâtre, pour exercer ſecrettement leurs fonctions; cela vous juſtifie-t'il de faire la même choſe dans le centre de la Catholicité, pour exercer des fonctions qui vous ſont interdites, & que ſelon les Principes Catholiques, vous ne pouvez exercer ſans ſacrilége.

On vous dit que les Janſéniſtes ont fait pénétrer (*b*) leur *Catéchiſme de la Grace* juſques

(*a*) *La Réalité*, *Tom. I. pag.* 315.
(*b*) Ibid. *pag.* 385.

Digitized by Google

dans les plus viles boutiques, & sous les halles, pour pervertir le petit peuple à la portée de qui il est fait : Pour réponse vous attaquez les Jésuites comme gens qui n'aiment à prêcher l'Evangile qu'aux Grands. Eh bien ? cela est vrai, j'y consens : *Ergo* les Jansénistes n'ont pas cherché à perdre le petit peuple, en lui mettant en main le Catéchisme de la Grace, en exécution du Projet qu'on lui reproche ? Quelle justesse de raisonnement !

. On vous dit que (*a*) de tout tems les Hérétiques se sont attachés les personnes de piété, comme très-propres à donner du rélief à un Parti, sur-tout si elles sont riches : on prouve que les Jansénistes ont fait la même chose : En réfutation de quoi, tirade contre les Jésuites que vous dépeignez comme des voleurs ; & le vol fait à Ambroise Guis n'est pas oublié, il est trop bien constaté pour cela : voleurs tant qu'il vous plaira : Donc les Jansénistes ne s'attachent pas les personnes de piété, en exécution de leur Projet : Est-ce là raisonner juste ? Encore deux exemples, puis nous passerons à une autre chose.

St. Cyran a donné une définition de l'Eglise, qui, bien développée, convient parfaitement au pur Déïsme, en la développant l'Auteur de *la Réalité* dit : *Tout Déiste convient qu'il faut servir Dieu, qu'il faut l'aimer* : Un beau feu vous saisit tout-à-coup, vous oubliez le style Epistolaire : vous lui substituez ce que l'Oratoire a de plus

(*a*) *Page* 385.

Digitized by Google

véhément : Ecoutez comment vous apoſtrophez votre homme.... (*a*) *Arrêtez ici calomniateur ; Tout Déiſte , dites-vous , convient qu'il faut aimer Dieu : tout Jéſuite en convient-il* ? Eh bien ! peut-il vous répondre avec un froid glaçant , qu'il en convienne ou qu'il n'en convienne pas , que m'importe ; il ne s'enſuit pas de-là que St. Cyran n'a pas été un Déiſte , & n'a pas fait tous ſes efforts pour établir le Déiſme , conſéquemment au Projet dont il a été le Chef : voilà votre beau feu étouffé. Voyez que d'écarts de raiſon vous pourrez éviter dans votre future réponſe.

Dans la démonſtration de l'exécution d'un Projet , tel que celui de B. F. entre eſſentiellement le reproche qu'on vous fait de n'être pas ſoumis au Chef de l'Egliſe , de n'avoir pour lui que du mépris &c. &c. Pour montrer l'injuſtice de ce reproche , vous chargez de coups les Jéſuites , (remarquez bien ceci , pour une raiſon que vous appercevrez aiſément) vous les traitez de (*b*) *lâches adulateurs* des Papes , *qui tâchent d'acheter , par les plus baſſes flatteries , la tolérance de leurs erreurs & de leurs excès.* Il falloit ici quelques exemples de ces *baſſes flatteries* : tout de ſuite vous en donnez une liſte ſi longue , que j'aurois bonne envie de la ſupprimer ; mais je n'y puis tenir : les voici très-abrégée : Ce ſont *les révoltes multipliées* des Jéſuites contre le St. Siége , preſque ſous tous les Papes qui l'ont occupé depuis qu'on parle des Jéſuites. Ils ont menacé Cé-

(*a*) *Page* 295. (*b*) *Page* 59. *& ſuiv.*

Digitized by Google

ment VIII. & Paul V. Ils ont dit que Clément IX. étoit un Prévaricateur, Innocent XI. un Quiétiſte, un Janſéniſte. Ils ont fait ſupprimer en France un Décret du Pape. Ils ont fait éteindre la Congrégation des Filles de l'Enfance. Ils ont appellé à l'Empereur de la Chine, des Décrets du St. Siége contre les cultes idolâtres (comme ſi cet Appel n'étoit pas auſſi légitime que le vôtre.) Ils ont fait périr dans les fers un Légat de Clement XI. Ils ont ménacé Benoît XIII. que s'il approuvoit les XII. Articles, on ſe ſépareroit de ſa Communion. *Enfin pour finir*, comme vous dites ſi bien, ils viennent, tout récemment, de s'élever contre le Pape, dont vous pleurez la mort en publiant l'Ecrit ſéditieux qu'on appelle *Les Doutes*. Baſſes flatteries, comme vous voyez, bien ſingulières : ſi elles ſont propres à acheter du St. Siége la tolérance de quelque erreur, gare que bien-tôt le Janſéniſme ne ſoit *toleré* par-tout où il a des partiſans. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit.

Si je vous accorde tous ces faits, comme très-véritables, vous ſerez bien content de moi. Un Dominicain Bibliothécaire du Collége de la Minerve, revendiquera le dernier comme à lui appartenant, lui qui a été exilé à Narnie, par le feu Pape, comme Auteur des *Doutes* : N'importe, je vous les accorde tous, comme vrais, & comme appartenants aux Jéſuites, à l'excluſion de tous autres : Voyons la concluſion exprimée en propres termes : Donc les Janſéniſtes *n'attaquent pas le Chef de l'Egliſe* : Donc ils ſont rem-

plis

Digitized by Google

plis pour lui *du plus profond reſpect*. Jugez-vous ici vous-même.

En je ne ſçai combien d'endroits, pour vous tirer d'affaire, vous placez dans le tems qu'on s'y attend le moins, les noms des Hardouin, des Berruyer, des Pichons, des Buſenbaum, des Lacroix &c. comme ſi la Société des Jéſuites n'étant compoſée que de Neſtoriens, d'Ariens, de Sociniens, de Moraliſtes relâchés, de Meurtriers, il s'enſuivoit que vous êtes ſans reproche, & que vous n'avez rien fait & ne faites rien pour exécuter le Projet formé par vos Peres. Avouez que de tels raiſonnements déparent bien un Ouvrage. Quand donc vous ferez la Réponſe *in-folio* qu'on eſpére de vous, appliquez-vous à les rectifier : ſi votre matiére ne vous conduit pas à attaquer les Jéſuites, laiſſez-les aller, ſans courir après eux : ſi vous les rencontrez ſur votre chemin, attaquez-les ſans rien craindre, mais, par le vrai, poliment, & ſur-tout avec juſteſſe de raiſonnement : alors votre réponſe ſera goûtée, & je ſerai le premier à la faire valoir.

Je vous ai annoncé qu'il vous en coûteroit pour éviter le défaut précédent ; vous allez être dédommagé : rien de plus aiſé, à mon avis, que d'éviter celui que je vais vous faire appercevoir. Il s'agit de l'étendue démeſurée & inutile de votre Réponſe : elle eſt démeſurée, puiſque *le plan d'Italie* vous avoit preſcrit de ne lui pas donner plus de longueur que n'en a *la Réalité*, & elle paſſe de beaucoup : elle eſt inutile, puiſqu'elle contient une infinité de choſes qui ne vont nul-

Digitized by Google

lement au but. Les jeunes Ecrivains donnent aisément dans cet écueil : vous y avez donné, cher Monsieur, comme bien d'autres : vous l'allez voir ; voyez-le sans découragement, vous le verrez avec profit ; votre réponse future en sera plus parfaite.

Après le défaut de raisonnement, rien ne fait mépriser un Livre comme les fréquentes inutilités : écoutez le trait que je vais vous raconter. Un de mes amis, homme d'esprit fort cultivé, qui lit volontiers le pour & le contre, & qui est bien en état d'en juger, après avoir lû *la Réalité*, a été aussi avide que moi de voir la Réponse : je la lui ai prêtée, à condition qu'il la liroit jusqu'au bout sans rien passer : en me la rendant devant une compagnie que j'avois chez moi : En vérité, me dit-il, il faut que j'aie bien de la considération pour vous, d'avoir lû en entier un Livre comme celui-ci ; on peut en retrancher les deux tiers sans y rien gâter : cela vient de quelque pauvre diable de Janséniste court d'argent, qui a voulu faire un Livre enflé pour tirer de son Imprimeur de quoi fournir sa cotte-part à la boëte à perrette : cette saillie fit sourire la compagnie, & ôta à tous la tentation de vous lire : Etoit-il fondé en raison pour parler ainsi ? Vous allez voir ce qui en est.

La première inutilité de votre Ouvrage, c'est le titre : Je dois cette remarque au Gazettier, (*a*) qui de deux titres que vous y avez mis, vous dit

(*a*) *Nouvelles Ecclésiast.* 4. *Septembre* 1758.

Digitized by Google

que le second suffisoit : une telle autorité ne souffre point de réplique de votre part, ni de la mienne non plus.

Dès votre seconde page vous nous donnez un long texte d'Origène, Latin & François, pour nous dire que *la Réalité* est un Libelle si méprisable qu'il ne mérite pas de réponse : (*a*) Un peu plus loin, autre très-long texte de S. Augustin, du reste fort bien choisi, pour prouver à vos Lecteurs qu'ils ont tort de s'ennuyer de vos répétitions : votre fidélité à traduire un texte si important eût pu être soupçonnée ; vous le mettez en Latin : en vérité c'est faire un gros Livre à bon marché : ainsi cependant en avez-vous usé d'un bout à l'autre. Un texte qui prouve bien ce que vous dites d'essentiel, mettez-le en autant de Langue que besoin est ; autrement, en une seule langue, c'est bien assez : combien de pages Latines vont disparoître ! Faites encore disparoître ces longs textes François, qui ne servent qu'à faire montre de votre érudition : il ne sera plus nécessaire de prouver à vos Lecteurs qu'ils ont tort de s'ennuyer.

Vous citez des morceaux des *Provinciales* : à la bonne heure, on sçait quelle grace cela donne à un ouvrage ; mais quels morceaux ! de trois, de quatre, de douze pages : Eh ! Monsieur, que ne les insériez-vous toutes adroitement de côté & d'autre dans votre Livre, sa corpulence en eût été bien plus belle.

(*a*) *Page 96. & suiv.*

Digitized by Google

Vous dites quelque part : *(a) L'Arrêt du Parlement de Paris qui condamne au feu* la Réalité » *eſt trop important pour n'avoir pas ici ſa place : il mériteroit la premiére*, &c. Cet Arrêt eſt ſans contredit la meilleure piéce de votre réponſe » vous avez donc très-bien fait de le rapporter : mais que voulez-vous dire par ces paroles : *Il mériteroit la premiére place, mais s'il occupe la derniere* &c. il les occupe toutes : votre ouvrage en eſt flanqué de toutes parts : il faut vous rappeller où il ſe trouve, car vous paroiſſez ne pas poſſéder votre Livre. Voyez d'abord au commencement à la page 80 ; là, vous deviez répondre à ce qu'on allégue, pour prouver qu'Arnaud d'Andilly s'eſt trouvé à l'Aſſemblée de B. F. que c'eſt inconteſtablement lui qui eſt déſigné par les deux AA ; au lieu de cela vous avez rapporté l'Arrêt du Parlement de Paris. Voyez au milieu de votre Ouvrage, dans l'Avertiſſement mis, on ne ſçait trop pourquoi, avant la ſixiéme Lettre : l'Arrêt du Parlement y eſt encore immédiatement après cette façon de parler qui eſt toute neuve : *Suit enſuite* Arrêt &c. Voyez à la fin ; peut-être ne vous ſouvenez-vous pas de l'y avoir placé, il y eſt tout de ſon long. Le commencement, le milieu, la fin ; trois poſtes importants ; ils ne pouvoient être mieux occupés. Je pourrois bien avoir tort de trouver à rédire à cette répétition : elle rend votre Livre inattaquable, ou peu s'en faut : prenez que je n'ai rien dit.

(a) Dans l'Avertiſſement.

Digitized by Google

La Gazette Eccléſiaſtique du 8. Mai 1758. eſt employée dans toute ſon étendue à réfuter *la Réalité* : elle le réfute ſi parfaitement, que, ſelon vous-même, cette Gazette ſeule *eſt un des meilleurs préſervatifs qu'il y ait contre ce miſérable Libelle....* Votre Livre n'eſt guéres autre choſe (aux inutilités près) que cette même Gazette étendue : vous en avez copié mot-à-mot ce qu'elle a de meilleur : qu'étoit-il néceſſaire de groſſir votre Livre de plus de vingt pages, pour la rendre au Public ? Prouvez, tant qu'il vous plaira, à vos Lecteurs, & par quel texte vous voudrez, qu'ils ont tort de s'ennuyer de telles répétitions ; ils n'en croiront rien, ils continueront à s'ennuyer, ou ils vous laiſſeront là, & le dommage que vous cauſe *la Réalité* qui ne les ennuye pas, ne fera qu'augmenter.

Voici une inutilité d'un autre goût : l'Auteur de *la Réalité* ayant rapporté les paroles du Projet, où il eſt dit : *Et d'autant que de tous les Docteurs de l'Egliſe, il n'y en a aucun qui ait donné tant d'eſſor à ſon eſprit que St. Auguſtin, & dont on puiſſe mieux abuſer des paſſages mal expliqués, & que même les Calviniſtes s'en étoient ſervis, il fut réſolu qu'ils ſe diroient tous les défenſeurs de la Doctrine de St. Auguſtin :* Pour prouver que ce point du Projet a été mis en exécution auſſi exactement que les autres, le même Auteur dit (*a*) que de même que Jean Wiclef, pour montrer qu'il n'enſeignoit que la Doctrine de l'Evêque

(*a*) *Voyez la Réalité, page* 352.

Digitized by Google

d'Hyppone se faisoit appeller JEAN D'AUGUSTIN ; Jansénius, par la même raison, fait appeller son Livre AUGUSTINUS. Ces paroles donnent une nouvelle vivacité à votre belle humeur guerriére ; &, semblable à un Samson qui se leve de dessus les genoux de sa Dalila, pour combattre des Philistins qui sont fort loin de lui, vous vous écriez : (*a*) *Arrêtons-nous ici, il est tems d'attaquer l'ennemi, de combattre ses calomnies & ses erreurs : commençons par venger St. Augustin.* Eh Monsieur ! à qui en voulez-vous ? personne ne l'attaque. A quoi bon nous donner ici un éloge à perte de vûe, de St. Augustin, & dont vous tirez la plus belle partie des ouvrages (*b*) d'un de ceux que vous prétendez qui l'attaquent ! Nous y souscrivons de tout notre cœur. Voyez comme vos ennemis mettent bas les armes, dès que vous ouvrez la bouche pour dire quelque chose de bon, quoiqu'il soit très-hors d'œuvre. Ce n'est pas tout. Dites-moi, cher Monsieur, dans les guerres du fameux Bossuet avec les Ministres Protestans, ce Prélat ne leur a-t'il pas souvent reproché qu'ils abusoient des passages de l'Ecriture mal expliqués ? Si en conséquence un d'entre eux, Claude par exemple, se fut avisé dans quelque réplique à Mr. Bossuet, d'insérer un bel éloge de l'Ecriture sainte pour venger ce divin Livre, qu'en penseriez-vous ! Ce Claude, diriez-vous, se moque de nous, il se fait un ennemi

(*a*) *Page* 499.
(*b*) *Du P. Petau.*

Digitized by Google

d'un moulin-à-vent ; puis il le combat. Que pen-
sez-vous, à ce moment ?

mutato nomine, de me
Fabula narratur.

Cela est bien : vous saisissez à merveille ce qu'on veut vous dire. Voyez combien de retranchements vous pourrez faire à votre Ouvrage, & que mon ami avoit bien raison.

Seriez-vous d'humeur à faire encore un sacrifice ? c'est le dernier que j'exigerai de vous ; j'abandonnerai les autres à votre courage : Il s'agiroit d'effacer de votre Livre (*a*) plus de cent pages tout de suite : Cela vous effraye ; croyez-moi, c'est mal à propos : elles ne font pas de vous, elles vous font ou inutiles ou même nuisibles ; ce sacrifice ne doit donc pas vous coûter. Je parle de cet ample Pouillé des Bénéfices unis aux Colléges des Jésuites dans tout le Royaume : plus je réfléchis, moins je puis deviner ce qu'il fait là : je dis : Seroit-ce pour exciter la reconnoissance de ces Peres envers les Papes & les Rois qui les leur ont fait avoir, envers les Villes qui s'y sont employées, pour faire aux Jésuites un établissement fixe, en leur procurant de quoi vivre ? Mais dans les différens Catalogues de leurs vices, si répandus depuis quelques tems, on n'y trouve pas encore celui de l'ingratitude. D'ailleurs, qu'ils ayent cette reconnoissance ou non, cela ne fait

(*a*) *Depuis la page* 355. *jusqu'à la page* 859.

Digitized by Google

ni pour ni contre, à l'exécution du Projet de B. F. ce Pouillé n'eſt donc pas là pour cela, ou il y eſt inutilement. Seroit-il pour *décréditer* les Jéſuites *comme gens totalement intéreſſés* ? Un air de malignité dont il eſt rempli porte à le penſer : mais cela n'eſt pas poſſible ; où ſeroit votre bon ſens ? Quoi, dans un Ouvrage, dont une partie de l'objet eſt de prouver que les Jenſéniſtes n'ont rien fait & ne font rien pour décréditer les Directeurs des conſciences, ſuivant la convention faite à B. F. dans ce même Ouvrage, dis-je, vous travailleriez à les décréditer auſſi cruellement que longuement ? cela ne ſe peut pas : ce ſeroit donner le gain de cauſe le plus complet à votre Adverſaire ; il n'auroit plus qu'à ſe taire, vous prouveriez vous-même ſon dire : une *plume bien taillée* n'eſt pas capable d'un pareil écart : ce n'eſt donc pas encore là ce que vous prétendez, vous avez trop de bon ſens : cependant la multitude, faute de vous connoître, le penſera ; les apparences ſont contre vous. Voyez les fâcheuſes ſuites, pour vous & pour votre cauſe, de vos 103. pages de Pouillé, que vous avez cru ſi bien placées.

A propos de Pouillé, quelque ſoit votre intention, en l'inſérant dans votre Réponſe, permettez-moi de vous demander pourquoi ce Pouillé étant imprimé depuis plus de cent ans, vous n'y avez pas ajoûté un ſupplement des Bénéfices qui ont été donnés aux Jéſuites depuis un ſi long-tems ? C'eût été un ſecond cent de pages qui eut figuré dans votre Livre auſſi-bien que le pre-

Digitized by Google

mier. Je crois en pénétrer la vraie raiſon : ne vous offenſez pas de ma franchiſe : C'eſt que vous aimez la beſogne faite, & celle-ci ne l'étoit pas : vous copiez, de côté & d'autre, des pages entieres ſans le dire ; vous empruntez juſqu'aux expreſſions que vous trouvez riches : ſi vous le faiſiez avec un certain goût, on vous le paſſeroit : vous allez juſqu'à vous épargner, aux dépens d'autrui, la peine de penſer : un exemple de chacun de ces petits défauts, c'eſt tout ce que je puis faire pour vous, & c'eſt aſſez pour la fin que je me propoſe.

S'agit-il de juſtifier St. Cyran ſur ſon Livre de la *Queſtion Royale*, où il enſeigne fort au long qu'on peut ſe tuer ſoi-même ? vous trouverez la beſogne autant bien faite qu'elle peut ſe faire dans l'Hiſtoire du XVIIe. Siécle de Dupin ; vous copiez ce morceau tel qu'il eſt, vous n'y mettez du vôtre qu'une petite doſe de Buſenbaum & de Lacroix.

Vous trouvez dans les *Provinciales* cette expreſſion que Paſcal met dans la bouche d'un Capucin : *Mentiris impudéntiſſimè* : Elle vous paroît ſi admirable, que vous ne vous laſſez pas de la careſſer : (*a*) ce n'eſt qu'à regret que vous n'en faites pas uſage par-tout, pour tenir lieu de votre réponſe : A chaque fois qu'elle vous revient à l'eſprit, *juveniliter exultas* ..... (*b*) *Vive le bon mot du P. Valerien*, mentiris impu-

(*a*) *Voyez la page* 117.

(*b*) *Page* 145.

Digitized by Google

dentiſſimè, *il renferme une réponſe complette aux deux Volumes de la Réalité du Projet de B. F.* Fi donc ! y penſez-vous d'aller à l'emprunt pour ſi peu de choſe ? Ne pouviez-vous rien fournir d'auſſi beau de vous-même ? Si de telles expreſſions vous paroiſſent d'un ſi bon goût, ſi propres à embellir un Livre, un quart d'heure de promenade dans certains endroits de Paris vous épargnera la peine de faire l'Abeille ſur les Livres de vos Meſſieurs, pour y recueillir de tels embelliſſements.

L'infortune des Livres de Buſenbaum & de Lacroix vous fait faire l'emprunt de penſée que je ſaiſis pour l'exemple que je vous ai promis : Vous vous écriez : (*a*) *Quelle année pour reproduire un pareil Ouvrage* ! Il falloit ici un grain de diſcernement : vous n'avez pas pris garde que cette penſée a pu avoir en naiſſant tout le beau que le Gazettier (*b*) lui trouve, & vous à ſa ſuite : mais dans le tems que vous l'empruntez, ſa beauté eſt fanée ; il ne lui en reſte nulle trace : pourquoi ? C'eſt que quand Mr. l'Avocat Général du Parlement de Toulouſe s'eſt écrié : *Quelle année pour reproduire un pareil Ouvrage* ! On pouvoit abſolument paroître ignorer qu'il n'avoit pas été *reproduit*, mais qu'on y avoit ſeulement mis un nouveau frontiſpice, daté de la malheureuſe année 1757 ; au lieu qu'à préſent tout le monde ſçait la ſupercherie, de quelque part qu'elle puiſ-

(*a*) *Page* 114.
(*b*) *Nouvelles Eccléſiaſt.* 9. *Octobre* 1757.

Digitized by Google

le venir ? (a) Le Gazetier lui-même n'en peut plus faire mystère, & en est enfin convenu : c'est tout dire : après cet aveu que vous ne pouvez ignorer, c'est comme si vous vous écriiez : *Quelle année pour reproduire un pareil Ouvrage, dont on n'a reproduit que la premiere page* ! Quand on se laisse éblouir par les pensées d'autrui, jusqu'à se les approprier, Voyez à quoi on s'expose. Passons à quelque chose de plus essentiel.

Je vous regarde comme un jeune Héros qui fait ses premières armes contre les ennemis déclarés de son parti ; si vous êtes intimement persuadé de la bonté de ce parti, vous êtes bien louable. Mais prenez garde, jamais vous ne réussirez si le courage d'action ne répond à celui que j'ai souvent admiré dans vos paroles : En un mot, point de timidité : je ne dois pas vous déguiser qu'on l'entrevoit en bien des endroits de votre Réponse : je ne les relèverai pas tous, je ferois plus long que je ne prétends l'être : mais vous n'y perdrez rien, j'y suppléerai en vous fournissant les moyens de les reconnoître tous : car ce point est essentiel à la perfection de vôtre, ou, si vous voulez bien me le permettre, je dirai, de notre *in-folio*, car vous voyez l'intérêt que j'y prends, & la peine que je me donne pour vous faire réussir : la gloire cependant en sera toute pour vous ; je n'y prétends rien.

Vous êtes impatient de sçavoir en quoi vous avez montré de la timidité : il faut vous conten-

(a) *Nouvelles Ecclésiast. 23. Décembre 1757.*

Digitized by Google

ter. Dans les attaques que vous livrez à votre ennemi, vous vous en prenez uniquement à ce qu'il y a de plus foible : Le plus fort paroît-il ? Vous disparoissez. Je m'explique. Vous avez dû remarquer la méthode qu'a gardé l'Auteur de *la Réalité* dans tout son Ouvrage : Lorsqu-il a voulu montrer les dogmes pervers enseignés depuis le Projet formé jusqu'à présent, soit contre les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, la Grace, l'mpossibilité des Commandemens ; soit contre le Souverain Pontife & l'Eglise, il a suivi les Jansénistes comme pas-à-pas : D'abord il rapporte ce qu'ils ont enseigné de moins vicieux, qui même peut se tolérer : ensuite il assigne les différens dégrés par où ils sont parvenus à enseigner ce qui alloit à leur but, c'est-à-dire, à l'exécution du Projet formé à B. F.

Prenons pour exemple la maniére dont il a montré que St. Cyran procéde pour enseigner avec Calvin l'inamissibilité de la Grace : (*a*) D'abord il apporte la définition que St. Cyran a donné de la Grace, & vous dit qu'elle peut se prendre dans un sens Catholique, & dans un sens Hérétique : premier pas vers l'erreur. Ensuite il montre que St. Cyran a enseigné que c'est la Grace seule qui engage, applique & détermine la volonté : second pas vers l'erreur. Puis il enseigne que la volonté est déterminée à agir si nécessairement, qu'elle ne peut résister à la Grace qui la détermine : troisiéme pas vers l'erreur.

(*a*) *La Réalité, Tome I. page 95. & suivantes.*

Digitized by Google

Enfin, paroît en perſonne l'erreur elle-meme qu'il s'eſt propoſé d'établir, je veux dire l'inamiſſibilité de la Grace ; & voici ſon texte : peſez-en tous les termes. ..... *La vie de la Grace eſt la même que celle de la gloire, n'y ayant que le poids & le voile du corps que nous portons, & la demeure de la terre où nous habitons qui les rendent différentes.* ..... Avouez qu'un bon Calviniſte admettra la comparaiſon comme très-juſte & très-concluante en faveur de l'inamiſſibilité de la Grace ; mais l'Egliſe Catholique la reprouve, parce qu'elle admet encore une très-grande différence entre ces deux vies, qui eſt, qu'on ne peut jamais perdre la vie de la gloire, & qu'on ne perd que trop ſouvent celle de la Grace.

Je conviens, avec plaiſir, que vous avez répondu de votre mieux à ce que j'ai appellé les trois pas vers l'erreur : mais l'erreur elle-même, vous avez fait ſemblant de ne pas l'appercevoir, & c'étoit l'ennemi qu'on vous oppoſoit, contre lequel vous aviez à vous défendre. Il faut ici vous rendre vos paroles mot pour mot *(a)* ..... *L'animoſité de ce Pélagien*, dites-vous, *le conduit encore plus loin : après avoir accuſé, ſans la moindre preuve, un fidéle Diſciple de St. Auguſtin* (St. Cyran) *d'enſeigner le dogme de l'irréſiſtibilité & de l'inamiſſibilité de la Grace, il l'attaque ouvertement ſur le Syſtême des deux Délectations &c.* Ici vous eſſayez de répondre à ce qui regarde le Syſtême des deux Délecta-

(a) Page 241.

Digitized by Google

tions ; mais pour ce qui eſt de l'inamiſſibilité de la Grace, vous vous contentez de dire qu'on n'en a pas apporté *la moindre preuve*, tandis que cette preuve eſt ſous vos yeux : n'eſt-ce pas là craindre de voir l'ennemi, & diſparoître quand il paroît.. Je ſerois tenté de vous appliquer ce que diſoit aux Janſéniſtes leur bon & fidéle ami de Groningue : (*a*) *Certè aliquid eſt in veſtris Heroibus infirmitatis.* Ne valoit-il pas mieux juſtifier ſolidement ce texte de St. Cyran, que de vous amuſer, pendant quatre pages, à vous eſcrimer contre les Jéſuites, & ſur-tout contre (*b*) *le Novateur, dont la naiſſance a été plus funeſte à Lisbonne que les tremblemens de terre qui ont détruit cette Ville* : Que vient faire ici Lisbonne, tandis que St. Cyran votre Patriarche eſt en ſouffrance.

On vous a dévoilé, l'une après l'autre, toujours ſelon la même méthode, les ruſes du grand Arnaud pour rendre la communion inacceſſible : vous avez juſtifié à votre façon pluſieurs de ſes textes : au dernier, il exige, pour permettre la Communion, qu'on ſe croye pur comme les Bienheureux : là, il avoit plus beſoin que jamais d'un vengeur plein de courage, vous l'abandonnez, vous diſparoiſſez ; & cependant à vous entendre, on diroit que vous ne cherchez qu'à *attaquer*, qu'à *combattre l'ennemi*.

Pourquoi la même timidité vous a-t'elle fait tourner le dos en préſence de ce petit Quatrain,

(*a*) *Réalité*, *T. I. p.* 359. (*b*) *Pag.* 227. *& ſuiv.*

qui se trouve à l'Office de Complies dans des Heures bien chéres du Parti ? (*a*)

Ceux qui vont à Jesus se plaindre
Sentent leurs maux fuir à sa voix :
Mais que la rechûte est à craindre,
Il n'en guérit aucun deux fois.

L'ennemi qu'on vous oppose ici ne paroît qu'un Pigmée : tout Pigmée qu'il paroît, vous n'osez l'envisager ; vous paroissez ne l'avoir pas apperçu : *Certè aliquid est in vestris Heroibus infirmitatis.*

Et les horreurs tirées des Entretiens avec J. C. que l'Auteur de *la Réalité* vous a mis sous les yeux, qu'en avez-vous dit ? Rien, pas un mot. (*b*) *Je me contente*, dites-vous froidement, *de rapporter ces excès*, (de l'Auteur de la Réalité) *sans les combattre* : Vous auriez dû le faire. C'est-à-dire : Je me contente de voir l'ennemi qu'on m'oppose, sans oser lui rien dire. Voilà cependant ce que le Gazettier appelle..... faire (*c*) *retomber rudement sur la tête du calomniateur les pierres que celui-ci a voulu jetter..... au Pere Dom-Morel Bénédictin de la C. de St. M. à qui nous sommes redevables des Entretiens avec J. C.* Pesez cet éloge pour le mettre à son juste prix, puis estimez les autres au *prorata* de celui-ci.

Quelle conduite tenez-vous vis-à-vis de ce que l'Auteur de *la Réalité* a reproché au Sr. Hamon,

(*a*) *La Réalité, Tom. I. pag.* 243. (*b*) *Pag.* 435.
(*c*) *Nouvelles Ecclésiast.* 30. *Janvier* 1759.

Digitized by Google

ce grand Homme, (*a*) *qui*, selon vous, *dans des tems plus heureux seroit reconnu pour un Saint ?* Par le plus simple exposé de ses Maximes qu'a fait l'Auteur de *la Réalité*, il est traité pendant 25. pages, de manière à vous tirer les larmes des yeux : au lieu de pleurer, il falloit employer le vert & le sec pour le défendre. Qu'avez-vous fait pour cela ? Après les louanges usitées, vous dites courageusement : (*b*) *Pour moi, je ne crains pas de dire que la lecture de ces Maximes* (rapportées par l'Auteur de la Réalité) *suffit seule pour convaincre tous les Lecteurs Chrétiens & équitables de la piété de l'Auteur*, (Hamon) *pour confondre le calomniateur, & pour le faire rougir, s'il en étoit capable.* Voilà tout ce que vous avez sçu dire pour la défense du pauvre Monsieur Hamon : croyez-vous que vos Messieurs seront contents de vous ? cela ne s'appelle-t'il pas lâcher le pied devant l'ennemi, ou, si vous voulez, faire sans crainte une réponse qui ne répond à rien ? Remarquez, en passant, comment vous séparez toujours le courage verbal de celui d'action.

Voici un trait que je ne puis vous pardonner, & je compte bien que vous ne vous le pardonnerez pas non plus. On vous a touché à la prunelle de l'œil, en vous montrant que votre *Thaumaturge* étoit un vrai Calviniste : ne falloit-il pas le venger ou mourir ? vous ne faites ni l'un ni l'autre.

[*a*] *Page* 436.
[*b*] *Page* 440.

Digitized by Google

L'Auteur de *la Réalité*, suivant toujours sa méthode, (*a*) montre les différens dégrès par où *Saint* de Pâris parvient à enseigner, au moins aussi-bien que Calvin l'inamissibilité de la Justice Chrétienne. Vous qui ne demandez qu'à combâtre, pour préluder au combat, vous amusez agréablement vos Lecteurs aux dépens (*b*) *des Disciples d'Inigo de Guipuscoa*, autrement du *Sr. Ignace*; Votre conscience vous crie: Il faut défendre ton bienheureux Diacre, il est serré de près: à ce cri, vous interrompez l'amusement, vous courez chez Mr. Nicole, vous vous y prenez main forte contre l'audacieux, qui, [c] *non content d'outrager la personne d'un Saint, veut encore le faire passer pour un Disciple de Calvin.* Avec ce secours, vous vous tournez de côté & d'autre, pour essayer de parer les premiers traits qui viennent blesser le susdit *Saint*: mais le dernier, c'est le redoutable: sera-t'il lancé impunément sous vos yeux? Oui: semblable à un Guerrier qui se trouve incommodé à l'heure de combattre, vous vous éclipsez, on ne vous voit plus. Ne méritoit-il donc pas toute votre attention? Je ne serai pas content que vous ne m'en disiez vous-même votre sentiment: ce que je fais pour vous m'autorise à vous demander cette grace.

Sur ces paroles de St. Paul: *In sempiternum sedet, &c.* le Sr. Pâris dit..... « Il faut sur-tout »remarquer que l'Apôtre se sert du même terme

[*a*] *La Réalité, Tome I. page* 283. *& suiv.*
[*b*] *Page* 441. [*c*] *Ibid.*

Digitized by Google

»pour exprimer & l'état de la ſtabilité de J. C. »à la droite de ſon Pere, & l'état de ſtabilité dans »lequel la Juſtice met le Chrétien. . . . S. Paul »compare donc ici. . . . notre Juſtice & la Séan»ce de J. C. à la droite de ſon Pere, par rap»port à la ſtabilité : Or la Séance de J. C. à la »droite de ſon Pere n'a point d'interruption (& »n'en peut point avoir) Donc la Juſtice, la »Sainteté conférée par J. C. ne ſouffre point »d'alternative de péché (& n'en peut point »ſouffrir.) » Donc elle eſt ſi ſtable qu'elle eſt inamiſſible.

Monſieur, de trois choſes l'une ; Ou *le Saint des Appellans*, comme on l'appelle parmi vous, eſt un fieffé Calviniſte, Calvin n'ayant jamais rien dit ſur l'inamiſſibilité de la Juſtice, de ſi fort que lui ; en ce cas prononcez ſur ce qu'il en faut faire : Ou c'eſt un imbécille qui ne ſçait ce qu'il dit ; alors il faut le mépriſer : Ou vous avez grand tort d'avoir laiſſé paſſer un article comme celui-là, ſans un ſeul mot de réponſe ; & c'eſt à vous une lâcheté impardonnable. Si vous ne vous ſentiez pas aſſez fort pour répondre, il falloit prendre avec vous *ſeptem nequiores* ; la choſe en valoit la peine.

En voilà bien aſſez pour cette eſpéce de défauts ; car je me laſſe, & peut-être que je vous laſſe auſſi. Je vous ai promis de vous donner les moyens de reconnoître la plûpart des endroits où vous avez montré une pareille timidité, afin de les corriger dans l'*in-folio*. Voici trois de ces moyens, qui, s'ils ne ſont pas abſolument infaillibles, du moins ne vous tromperont guéres.

Digitized by Google

1°. Quand vous vous servez des tours de phrases suivants & semblables, qui sont fort fréquents.

Il est inutile, Monsieur, que je réfute les vaines déclamations du calomniateur.

Je ne répons point, Monsieur, aux frivoles raisonnemens que fait l'imposteur.

Je me contente, Monsieur, de rapporter les excès de ce Pélagien sans les combattre.

Il me seroit très-aisé, Monsieur, de dissiper tous ces reproches, mais il est inutile que j'en prenne la peine.

Vous n'attendez pas de moi, Monsieur, que je réfute sérieusement de pareilles extravagances.

Croyez-moi : un Lecteur judicieux, qui cherche le vrai, ne se paye pas de pareille monnoie.

2°. Quand vous rapportez des textes de plusieurs pages, ou que vous vous jettez sur les Jésuites en général, ou en particulier sur les Peres Hardouin, Berruyer, Pichon, Busenbaum, Lacroix, &c. pour l'ordinaire, c'est que vous voulez faire prendre le change à vos Lecteurs, & leur cacher que vous ne répondez pas.

3°. Quand vous usez d'un certain style un peu plus lourd qu'à l'ordinaire; comme: *S'imagineroit-t'on qu'un homme qui a reçu le Baptême fut capable de pareilles extravagances? Est-ce un homme qui parle ainsi, ou un démon sous la figure humaine? Est-ce le langage d'un homme, n'est-ce pas plutôt celui de la bête de l'Apocalipse?* Cette derniere façon de parler me rappelle une

Digitized by Google

bévue qui vous eſt échappée dans l'endroit (*a*) où vous en faites uſage, & qu'il ſera bon de corriger dans votre Réponſe *in-Folio* : Vous y dites : *Ce forcené* (l'Auteur de la Réalité) *ajoute que le Saint des Appellants n'étoit pas homme à s'effrayer de l'anathéme d'un Concile, lui qui eſt mort ſous un tas d'anathêmes, comme ſous un tas de pierres :* Vous continuez : *Eſt-ce là le langage d'un homme, n'eſt-ce pas plutôt celui de la bête de l'Apocalypſe, qui ouvre ſa bouche pour blaſphêmer* &. Vous n'avez pas fait attention que ces paroles : *Mort ſous un tas d'anathêmes comme ſous un tas de pierres*, ne ſont point de l'Auteur de *la Réalité*, auſſi les a-t'il miſes en italiques, & douze pages auparavant, il vous avoit averti qu'elles avoient été dites à la gloire du *Bienheureux* Pâris, par un de vos excellents Ecrivains, qui le compare à St. Etienne lapidé : C'eſt l'Auteur des gémiſſemens ſur la Conſtitution, page 433. Ne dites donc plus que ces paroles ſont blaſphêmatoires : ſoutenez maintenant quelles ſont ſaintes & faintement appliquées : Et quant à la dénomination de bête de l'Apocalypſe, elle ne peut appartenir à l'Auteur de *la Réalité* : appliquez-là à qui vous jugerez convenable, pour ne la pas perdre, car elle eſt bien trouvée.

Pour ne pas ſallir votre Réponſe *in-Folio* par les gros mots dont la premiere eſt farcie, & en même-tems ne pas l'énerver par ce retranchement, je vous ai conſeillé de faire adroitement

(*a*) *Page* 451.

Digitized by Google

penſer à vos Lecteurs que votre Adverſaire mérite tous ces gros noms que vous lui prodiguez, mais ſans jamais les lui donner vous-même. Je vous ai promis de vous en enſeigner la méthode : Je vais le faire avec plaiſir : Je prendrai un de vos textes mal cités ; ce n'eſt qu'une erreur de bibus, Je ne prétends nullement vous la reprocher ; mais ce texte eſt accompagné d'une réfléxion qui me le fait choiſir préférablement aux autres. L'Auteur de *la Réalité* vous a dit (*a*) que c'étoit la mode dans la *Sainte* Maiſon de P. R. de mourir ſans demander les Sacremens, ſans qu'on penſât à les adminiſtrer : il vous renvoye, pour vous en convaincre, aux *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de P. R.* où il dit que de plus de 60. ou 80. *Saints* de votre Secte, dont il y eſt fait mention, il n'y en a que deux dont il ſoit dit qu'ils ont reçu le Viatique : Il vous cite entr'autres Antoine le Maître, qui ſelon ces Mémoires a eu tout le tems de le demander, & eſt mort ſans le recevoir. Voici votre Réponſe : (*b*) *Ouvrez les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de P. R. vous y verrez que Mr. le Maître eut le tems. de ſe confeſſer avec beaucoup de préſence d'eſprit, & de recevoir le Viatique : C'eſt Mr. Dufoſſé, témoin occulaire, qui le rapporte dans les Mémoires auſquels le calomniateur nous renvoye : N'eſt-il pas viſible que cet impoſteur n'écrit que pour tromper ?*

Voilà une réfléxion qui n'eſt pas gracieuſe :

(*a*) *La Réalité, Tom. I. pag.* 309.
(*b*) *Page* 477.

Digitized by Google

sur qui doit-elle tomber ? Ces noms de calomniateur, d'imposteur, à qui conviennent-ils ? Je vais vous le faire penser. Regardez au bas de la Page 310 du premier Tome de la *Réalité*, vous y verrez, au sujet d'Antoine le Maître, cette citation : *Mémoires de Fontaine*, *Tome second*, *P.* 167. Vous voyez qu'on ne vous renvoye pas aux Mémoires de Dufossé, comme vous le dites. Hé bien ! Qui pensez-vous qui *n'écrit que pour vous tromper*, qui est un *Calomniateur*, un *Imposteur* ? Vous l'avez bien présent à l'esprit. Goutez-vous ma Méthode ?

Vous pourriez donner encore une nouvelle grace à votre future Réponse, à peu de frais : Il ne seroit question que de retrancher toutes ces pompeuses Epithétes de *Saint*, de *Grand*, d'*Illustre &c.* que vous ne manquez jamais d'annexer au au nom de chaque Janséniste qui vient sous votre plume : A vous entendre, ce sont des Saints dont les Ouvrages vont de pair avec ceux de tous les SS. PP. Un de leurs coups d'œil assomme, terrasse, écrase, anéantit leurs Adversaires. Vous ne sçauriez croire quelle fadeur répandent dans votre Ouvrage toutes ces fanfaronades. Parmi vous, personne ne doute qu'il ne soient tous des Saints, vous êtes tous Elus : Parmi nous, personne n'en croit, & n'en croira jamais rien ; nous vous regardons comme hors de l'Eglise : à quoi cela sert-il ? Mon Ami choqué de cette affectation, me disoit, en parlant de vous : Il me semble le voir prendre bien de la peine à laver une Troupe d'Ethiopiens, puis, content de son

Digitized by Google

ſuccès, dire à tous les Paſſants : Admirez comme ils ſont blancs.

Un ſeul de vos Appellants vous a paru indigne d'être mis au blanchiſſage ; c'eſt Le Pere le Courrayer : Pourquoi cela ? il ne s'eſt écarté en rien de votre Doctrine : j'avoue qu'il l'a débitée trop cruement, qu'il eſt allé trop vîte & trop droit au but. Au fond ce n'eſt de ſa part qu'une imprudence, qui n'auroit pas dû faire un obſtacle à ſa Canonifation ; & vous le traitez comme s'il avoit fait une tache à votre Parti : mais de bonne foi, l'artifice dont vous uſez pour laver cette prétendue tache, eſt-il d'un homme d'eſprit ? L'Auteur de *la Réalité* (*a*) *ignore apparemment* ; dites-vous, *que le P. Le Courrayer étoit un zélé Diſciple de Molina, & que c'eſt ſon goût pour le Moliniſme, qui l'a fait ſortir d'un Corps reſpectable, dont il ne méritoit pas d'être membre, & la conduit en Angleterre.* En preuve de ce fait, tirade contre les Jéſuites, contre leurs Ecoliers, & nommément contre Mr. de Voltaire. Eh Monſieur ! pour un grand Théologien, que dites-vous là ? Vous êtes le premier à qui il ſoit venu en penſée que le Moliniſme conduit en Angleterre ; il n'y conduit pas plus qu'en Hollande ; comment y ſeroit-il reçu ? pas mieux que chez vous : vous en ſçavez très-bien la raiſon. Le Pere le Courrayer n'étoit donc pas Moliniſte, & ne ſe ſeroit jamais aviſé de penſer qu'on dût l'en taxer : Je dis plus : il étoit des vôtres, il étoit Appellant,

(*a*) *Page* 993.

Digitized by Google

comme l'Auteur de *la Réalité* vous l'a dit. Jugez-en par les ménagements exceſſifs qu'a eu pour lui M. le Cardinal de Noailles : conſultez les Mandemens des Evêques Catholiques contre lui ; le premier reproche qu'ils lui font, comme étant le principe de ſes égaremens en matiére de Foi, c'eſt d'avoir été Appellant ; ils l'en taxent hautement, ſans que vos Meſſieurs ayent jamais reclamé contre. Ecoutez comment lui-même parle du Livre du P. Queſnel, dans ſa lettre au Pere de Riberolle ſon Abbé : . . . . . *Le Livre des Réfléxions morales condamné par cent Evêques en 1714. n'en eſt pas moins précieux à tous les amateurs de la vérité.* Eſt-ce là le langage d'un Moliniſte ? Quel nom euſſiez-vous donné à l'Auteur de *la Réalité*, s'il eut uſé contre vous d'une ruſe ſi pauvre ?

Agréez une derniere marque de mon zéle, pour la perfection du futur *In-Folio*. Quand vous avez une réponſe que vous eſtimez ſolide, à oppoſer à ce qu'on vous reproche, faites-la valoir autant que vous le pouvez, mais toujours avec modeſtie : un air trop triomphant ſentiroit le jeune homme, & expoſeroit à des fâcheux inconvéniens. Vous voulez un exemple qui vous aide à ſaiſir ma penſée : je prends pour cela un des morceaux de votre Livre, auquel vous avez ſçu le mieux donner l'air d'une bonne réfutation.

L'Auteur de *la Réalité*, pour confirmer ce que M. le Cardinal de Mailly, & enſuite Mr. de Siſteron ont dit de l'*infâme trafic des Appels*, donne

Digitized by Google

donne au public [*a*] l'Acte de révocation que Jacques Servien a fait de son Appel, & à écrit de sa propre main, où il *déteste la conduite qu'il a tenue en les sollicitant à prix d'argent* : A vous entendre, votre Adversaire va être écrasé : vous vous inscrivez en faux contre cet Acte en ces termes.... (*b*) *Et moi je répons que cet Acte met le comble à sa calomnie*, (de l'Auteur de la Réalité) *puisqu'il est faux : la preuve de ce que j'avance est sans réplique.* Sentez-vous la fanfaronade ? Voici donc cette preuve fanfaronne : L'Acte en question est signé *Jacques Servien*, & vous dites que son vrai nom c'est *Servier* : Sur quoi le dites-vous ? C'est qu'un nommé Gautier, dans une Lettre Anonyme à M. de Charancy, a mis une note, où il dit qu'il s'appelle *Servier* & non pas *Servien*.

En vérité, Monsieur, pour qui prenez-vous vos Lecteurs ? accoutumez-vous à les respecter un peu plus. Quelle est l'autorité de ce Gautier, qui, hors de votre Livre & des Gazettes Ecclésiastiques, n'est connu de personne, vis-à-vis celle de M. de Charency, qui, selon vous-même, l'appelle toujours *Servien* ; vis-à-vis l'Acte de révocation d'Appel dudit *Servien*, si cet Acte est autographe comme on vous l'a dit ? Or il l'est : cela est très-certain, & vous pourrez quand il vous plaira, vous en procurer une preuve de meilleur alloi que la vôtre. Le Vicaire-Général

(*a*) *La Réalité*, *Tome II. page* 339.
(*b*) *Page* 1022.

Digitized by Google

du Diocéſe de Verdun qui a reçu la révocation de l'Appel de *Jacques Servien* en 1724, le dixiéme de Février, vit encore, & demeure à Paris. C'eſt un ancien Conſeiller-Clerc au Parlement de Metz, beaucoup plus reſpectable par un mérite bien conſtaté que par ſon grand âge : il ſe fera un plaiſir de rendre témoignage à la vérité, ſi vous voulez bien prendre la peine de vous adreſſer à lui pour vous déſabuſer : Vous apprendrez en même-tems ce qu'il faut penſer des airs trop triomphants.

Il eſt tems de vous délaſſer : Je vais vous donner avec plaiſir un gain de cauſe qui vous eſt dû par juſtice. L'Auteur de *la Réalité* feroit bien de l'accompagner par un remerciment. Vous lui avez rendu un vrai ſervice en le mettant à même de corriger, dans une autre Edition, un texte ; mais c'eſt le ſeul, qui n'a pas été cité avec exactitude : Quand je dis que c'eſt le ſeul, je ne mets pas en ligne de compte des textes cités par cet Auteur, que vous avez rapporté avec un allongement fort inutile, puis vous vous êtes donné la ſatisfaction de dire qu'il les avoit tronqués : Petite ruſe que je vous paſſe volontiers : C'eſt auſſi ſans conſéquence que vous lui reprochez fort ſouvent, & toujours en général, de citer à faux, mais ſans preuve de votre part : auſſi devez-vous convenir de deux choſes, ſçavoir, que vous n'avez relevé avec preuve qu'un ſeul & unique texte mal cité : que ſi vous en euſſiez pû découvrir davantage, vous ne les euſſiez pas laiſſé échapper ; car rien ne réfute plus ſolidement un Livre,

Digitized by Google

s'il est bien fait d'ailleurs, que de montrer avec preuve, que son Auteur est souvent infidèle dans ses citations. Venons à présent au fait.

(a) Les Jansénistes de Nantes en Corps, jugeant que Rome ne peut plus être regardée comme la Capitale du Monde Chrétien, depuis qu'elle est devenue *la superbe Babylonne, la sentine de tous les vices, où on n'a plus aucune considération de la vertu & de la piété*, en un mot, depuis qu'elle *n'est plus Chrétienne*, chercherent à se donner un autre centre d'unité, & un Pape digne d'eux : ils jetterent les yeux sur Utrecht pour remplacer Rome, & sur l'Archevêque d'Utrecht pour leur tenir lieu de Pape. Trois Papes de Rome avoient excommunié les Archevêques schismatiques d'Utrecht : il étoit du zéle, & même du devoir de ces Messieurs de certiorer l'Archevêque actuel de leur attachement inébranlable à sa Communion : ils souscrivirent donc une Lettre à lui adressée par leur Chef, & conçue en ces termes : « Je ne fais point d'excuses »à votre Grandeur, de ce que lui étant inconnu, »je prends la liberté de lui écrire pour lui de»mander part à sa Communion, & lui donner »un témoignage réciproque de celle que je sou»haite de conserver toute ma vie avec Elle & »avec son Illustre Chapitre, comme représentant »toute son Eglise : c'est un devoir à un Minis»tre de Jesus-Christ de concourir à la confer-

(a) Voyez *la Réalité*, *Tome II. page* 221. *& suiv.*

Digitized by Google

»vation de l'unité de la Foi, de s'unir étroi-»tement avec ceux qu'on en voit injuſtement »retrancher» par les Papes de Rome. Voilà le fait.

(*a*) Vous dites que l'Auteur de *la Réalité* a altéré ce texte en le tranſcrivant, & a mis, *comme repréſentant toute l'Egliſe*, au lieu de *toute ſon Egliſe*. Voilà votre accuſation.

Cette accuſation eſt phyſiquement bien fondée, puiſqu'effectivement en tranſcrivant ce texte on a omis SON : Voilà l'aveu du délit. Le Gazettier taxe cette inexactitude d'*inſigne fripponnerie*. Vous ajoutez : *qui en juſtice feroit couper le poing* à l'Auteur de *la Réalité* : Voilà votre Arrêt. En voici la critique en deux mots, de la façon de mon ami que j'ai déja cité : Ma foi, dit-il, en parlant de cet Arrêt, ſi on avoit coupé le poing à chaque Auteur Janſéniſte pour les textes qu'ils ont falſifiés, juſque dans l'Ecriture ſainte, ils auroient parmi eux bien des Manchots ! De quoi ſe plaint celui-ci ? Le texte n'eſt pas exactement tranſcrit, cela eſt vrai ; mais le ſens n'en eſt pas altéré : car Utrecht étant le centre d'unité que les Janſéniſtes ont choiſi, il eſt auſſi vrai de dire que le Chapitre d'Utrecht *repréſente toute l'Egliſe* Janſénienne qui eſt celle dont il eſt queſtion, qu'il eſt vrai de dire que le Clergé de Rome repréſente toute l'Egliſe Catholique : le ſens étant le même, il a été aiſé de faire l'erreur en tranſcrivant ce texte.

(*a*) *Page* 944. *& ſuiv.*

Digitized by Google

D'ailleurs, entre mille ou douze cents textes cités dans *la Réalité*, un ſeul inexact, tiré d'un (*a*) Livre exactement répandu : Quel titre, pour taxer l'Auteur d'*inſigne friponnerie* ; pour prononcer qu'il mérite d'avoir le poing coupé ! Ce n'eſt que chez les Janſéniſtes, ce n'eſt que contre leurs Adverſaires qu'on porte des ſentences ſi rigides : il eſt moralement impoſſible d'être plus exact. En troiſiéme lieu, l'Auteur de *la Réalité* avoit incomparablement plus de matiére, pour démontrer l'exécution du Projet de B. F. qu'il n'en pouvoit faire entrer dans deux juſtes Volumes : ceux qui ſont au fait de leurs allures le ſçavent bien. Si donc le texte en queſtion, rapporté dans ſon exactitude, ne lui eût pas convenu, il l'eût laiſſé là pour en prendre un autre de même force à ſon choix. Enfin, ſi l'Auteur de *la Réalité* eut crû pouvoir appuyer par de faux textes une cauſe auſſi aiſée à ſoutenir que la ſienne, ſe fût-il contenté d'en falſifier un ſeul ? S'il eût entrepris de démaſquer ceux qu'il regarde comme les ennemis de l'Egliſe, en leur faiſant dire ce qu'ils ne diſent pas, c'eût été exciter, contre lui & ſon Livre, la juſte indignation des gens de bien, déshonorer la cauſe de l'Egliſe Catholique, & donner à ceux qu'il veut démaſquer le ſujet du triomphe le plus complet.

De ces réfléxions, concluez que cette *inſigne friponnerie* eſt une très-petite bévue de la part

(*a*) *Quatriéme Mémoire ſur les Projets des Janſéniſtes, page 7.*

Digitized by Google

de l'Auteur de *la Réalité* : quelle qu'elle soit, il feroit à souhaiter, qu'il fût encore tems de la corriger dans l'Edition en Flamand qu'on vient de faire de *la Réalité*, qu'on l'évitât dans la Traduction Italienne qu'on attend de jour à autre : en tout cas, cette Lettre pourra tenir lieu d'*Errata*, tant pour l'Edition Françoise, que pour les Traductions Flamande & Italienne ; & la bévue disparoîtra. Mais en attendant il est bon de vous faire remarquer que toute petite qu'elle est, toute bonne à rien qu'elle paroît, elle est devenue très-avantageuse par la façon dont le Gazettier & vous l'avez relevée ; car en voyant avec quelle malignité vous l'avez fait l'un & l'autre, peut-être sçavez-vous déja ce qu'ont dit les Catholiques, & même les Jansénistes trompés, qui ne sont point Jansénistes par système : Eh quoi ! ont-ils dit, le Jansénisme est couvert d'un opprobre éternel, si on ne montre que ce que dit l'Auteur de *la Réalité* est faux ; car il résultera évidemment de son Livre, que les Jansénistes ont fait tous leurs efforts pour exécuter le détestable Projet qu'on leur reproche : le Gazettier & celui qui a été chargé d'y répondre, ont donc eu le plus grand intérêt d'examiner ce Livre à fonds, d'en verifier toutes les citations, pour en mettre le faux en évidence, s'il y en a ; & tous le travail, toutes les recherches de l'un & de l'autre, aboutissent à nous dire avec vérité : Il n'y a dans toute *la Réalité* qu'un texte qui n'est pas exact ; or cette inexactitude, quelle qu'elle soit, n'altére en aucune façon le reste de ce qui est dit dans ce Livre.

Digitized by Google

De-là ils concluent que le Janſéniſme eſt tel que cet Auteur le leur a dépeint, qu'il faut avoir en horreur une Héréſie, que ce Livre leur fait connoître avec tant de juſteſſe & de préciſion.

En vérité, Monſieur, on ſeroit tenté de croire que l'Auteur de *la Réalité* ſe ſeroit permis exprès d'échapper cette fauſſe citation, pour donner lieu à une citation ſi naturelle, ſi ſolide, qui fait tant d'honneur à ſon exactitude, & qui peut ramener tant de brebis égarées au ſein de l'Egliſe, en les convainquant de ce que c'eſt que le Janſéniſme : tout ce qui empêche de l'en ſoupçonner, c'eſt qu'il régne d'un bout à l'autre de ſon Ouvrage un goût pour le vrai, un air de ſincérité qui ſubjugue ſon Lecteur, qui le perſuade de ſon attention à ne rien dire que d'exact, & qui lui dépeint un homme convaincu que notre Religion ne peut & ne doit jamais ſe défendre par le menſonge, quelque léger qu'il ſoit.

Il ne me reſte qu'à vous confirmer dans l'idée très-ſalutaire, qui eſt venue au Gazettier & à vous : ſçavoir ; de chercher, le plus que vous pourrez, *d'excellens préſervatifs contre la Réalité.* Vous avez augmenté du double la grande liſte de ceux qu'on trouve dans ſes Gazettes : prudence de votre part, vous n'en pouvez trop ſuggerer. L'Italie, à en croire ce Nouvelliſte, en ſent, comme la France, la néceſſité : De-là ſes efforts pour fournir un bon Plan de Réponſe : je ſuis étonné que la Hollande ne ſe remue pas encore pour cela ; elle auroit dû le faire la premiére, comptez qu'elle ne tardera guéres à fournir auſſi ſon Plan & ſa

Digitized by Google

liſte de *préſervatifs*. Mais permettez-moi de vous le dire : Toutes ces phraſes ſi abondantes en *excellents préſervatifs*, ne ſuffiſent pas pour arrêter les progrès du mal que vous fait *la Réalité* : vous le ſentez très-bien. (*a*) *Les preſſantes ſollicitations, les ſollicitations réitérées des Perſonnes reſpectables, qui vous ont engagé*, comme vous le dites, *à la réfutation de la Réalité du Projet de B. F.* font foi que les meilleures têtes du Parti ſentent combien le mal preſſe, qu'il faut une Réponſe, & une bonne, qui réfute directement, & dans un grand détail, le Livre de votre Adverſaire : mettez-vous bien dans l'eſprit que c'eſt là l'unique bon *préſervatif*. Je me flatte de vous avoir mis en état de le donner au Public : hâtez-vous de raffermir par un bon *Volume in-Folio pour le mains*, les Eſprits que votre Réponſe manquée laiſſe dans un grand ébranlement. C'eſt actuellement, ou jamais, que votre *plume bien taillée* doit montrer tout ſon Sçavoir-faire.

J'ai l'honneur, &c.

Cauſa patrocinio non bona pejor erit. OVID.

(*a*) *Voyez l'Avertiſſement.*

Fin de la Lettre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google